

# Premier amendement au Document d'enregistrement universel 2020

incluant le rapport financier  
semestriel de la BFCM au **30 juin 2021**



# SOMMAIRE

<b>1</b>	PRÉSENTATION DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE	4	<b>5</b>	COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE	70
				5.1 États financiers consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	70
				5.2 Notes annexes aux comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	77
				5.3 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle	138
<b>2</b>	RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE ET DE LA BFCM	6	<b>6</b>	COMPTES CONSOLIDÉS DE LA BFCM	139
	2.1 Environnement économique et réglementaire au 1 <sup>er</sup> semestre 2021	6		6.1 États financiers consolidés de la BFCM	139
	2.2 Activités et résultats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	9		6.2 Notes annexes aux comptes consolidés de la BFCM	146
	2.3 Résultats consolidés de la BFCM	23		6.3 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle	207
<b>3</b>	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	25	<b>7</b>	COMPLÉMENTS SUR LES INFORMATIONS PUBLIÉES DANS LE DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2019	208
	3.1 Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – Rapport sur le gouvernement d'entreprise	25			
	3.2 BFCM – Rapport sur le gouvernement d'entreprise	45	<b>8</b>	CAPITAL SOCIAL DE LA BFCM	212
<b>4</b>	RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES – PILIER 3	60	<b>9</b>	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	213
	4.1 Chiffres clés	60		9.1 Documents accessibles au public	213
	4.2 Facteurs de risque	61		9.2 Responsable de l'information	213
				9.3 Responsable du document	214
				9.4 Responsables du contrôle des comptes	214
				9.5 Tables de concordance	215

# Premier amendement au Document d'enregistrement universel 2020

incluant le Rapport financier semestriel  
de la BFCM au **30 juin 2021**

Ce document de présentation globale est rédigé par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) dans le cadre de l'élargissement de sa base d'investisseurs, afin de répondre à la spécificité de certains marchés sur lesquels elle se présente.

Afin de donner le même niveau d'information à l'ensemble des investisseurs se situant sur le continent européen, en Amérique du Nord et dans la région d'Asie Pacifique, la BFCM a décidé, pour plus de clarté et de lisibilité, de mettre en place un document d'enregistrement universel unique reprenant les informations financières de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et celles du groupe BFCM. Ce document a vocation à servir à l'ensemble des programmes de refinancement de la BFCM [Programme *Euro Medium Term Notes* ; *U.S Medium Term Notes Program* ; *Euro Commercial Paper* ; Titres de créances négociables].

Les comptes ne sont pas audités mais font l'objet d'un examen limité.

Document d'enregistrement universel 2020 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 21 avril 2021 sous le numéro D.21-0334.

Premier amendement au document d'enregistrement universel 2020 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 août 2021 sous le numéro D.21-0334-A01.



Ce premier Amendement au document d'enregistrement universel a été déposé le 12 août 2021 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement. Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129.

# PRÉAMBULE

## Une forte dynamique commerciale portée par l'accélération de la diversification et des partenariats stratégiques

Crédit Mutuel Alliance Fédérale réalise, lors des six premiers mois de l'année 2021, une très belle performance avec un produit net bancaire (PNB) de 7 962 millions d'euros, en hausse de 16,1 %.

Cette performance est également supérieure à celle d'avant-crise, avec une progression de 5,6 % par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2019.

Cette évolution du PNB bénéficie de la croissance enregistrée dans les réseaux bancaires (+3,1 % par rapport à 2020 et +1,3 % par rapport à 2019), grâce à une résistance de la marge d'intérêt et une progression des commissions liée à la diversification. Le dynamisme du PNB des métiers de l'assurance, des activités de marché et du capital-développement profite du rebond des marchés financiers sur la période. L'assurance, premier métier de diversification, progresse de 60,2 % par rapport au premier semestre 2020 et de 2,1 % par rapport au premier semestre 2019. Cette progression des revenus est aussi portée par la belle performance de la banque privée (+2,7 % par rapport à 2020 et +16,9 % par rapport à 2019) principalement liée à la gestion d'actifs et à la hausse des revenus des métiers de la banque de financement (+7 % par rapport à 2020 et +4,9 % par rapport à 2019).

Le soutien de Crédit Mutuel Alliance Fédérale à la reprise économique se traduit par un accroissement des encours de crédits à la clientèle, qui atteignent 428,6 milliards d'euros à fin juin 2021 (+5,3 %), notamment en matière de crédits à l'habitat (+8,5 %) ou à la consommation (+5,1 %).

La stratégie multiservice du groupe s'est renforcée dans tous les domaines. L'assurance a vu son nombre de contrats porté à 35,2 millions (+1,5 %). Sa collecte brute en assurance-vie atteint sur le semestre 3,2 milliards d'euros (+46,3 %), dont 43,6 % en unité de comptes (+ 6 points vs marché). En matière de téléphonie mobile, le partenariat exclusif signé avec Bouygues Telecom s'est traduit par un accroissement du nombre de ventes au premier semestre dans les réseaux Crédit Mutuel et CIC (x1,8).

En matière de télésurveillance, l'offre Homiris, portée par EPS, voit son nombre de clients progresser de près de 26 000 pour atteindre 538 000 clients. Crédit Mutuel Alliance Fédérale et sa filiale technologique Euro-Information ont conclu, début juillet, un partenariat stratégique de long terme avec BNP Paribas en matière de télésurveillance. Homiris, numéro 1 de la télésurveillance en France, verra sa commercialisation renforcée, grâce à un déploiement exclusif au sein des réseaux de BNP Paribas en France et en Belgique, à compter du premier trimestre 2022.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale accélère sa diversification dans l'immobilier en devenant un opérateur tous segments, du neuf à l'ancien. Au 1<sup>er</sup> semestre, 4 400 biens ont été vendus dans le neuf (+59 %). Afin d'élargir son offre de services, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a déployé Solution Logement au premier semestre 2021. Cet outil permet aux clients des réseaux Crédit Mutuel et CIC de piloter leurs projets immobiliers en bénéficiant d'une approche globale, incluant le financement du logement, l'assurance et la protection du domicile.

Au 30 juin, Crédit Mutuel Alliance Fédérale compte désormais 27,4 millions de clients. La conquête commerciale se poursuit avec 500 000 nouveaux clients (+1,9 % net).

## Une performance opérationnelle accrue, résultat de la dynamique du plan stratégique révisé

Face à l'ampleur de la crise, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a lancé, dès mai 2020, les travaux de révision de son plan stratégique ensemble#nouveau monde pour accélérer sur ses priorités, avec pour objectif d'accélérer ses investissements technologiques, simplifier les process et accentuer les synergies entre toutes les entités du groupe. Le pari réussi est de combiner une décentralisation maximale de la relation avec les clients et sociétaires, et une industrialisation poussée de toutes les fonctions supports.

Cette accélération de la transformation porte ses fruits au premier semestre 2021, avec une montée en puissance technologique au service des conseillers. La relation avec les clients s'est amplifiée grâce aux rendez-vous vidéo accessibles depuis l'espace sécurisé de la banque à distance sur web et application mobile (122 000). Déployée depuis mars 2017 dans les réseaux Crédit Mutuel et CIC et utilisée au quotidien par 30 000 conseillers, l'intelligence artificielle permet de cibler les meilleures opportunités pour les clients : 86,5 % des 912 000 rendez-vous issus des sollicitations poussées par les outils cognitifs ont abouti à une souscription. Enfin, les conseillers disposent de plus de temps commercial grâce à l'appui de la reconnaissance optique des caractères et à la reconnaissance vocale.

Le taux d'adoption des outils de banque à distance, au Crédit Mutuel et au CIC, continue de croître et atteint 4,45 millions d'utilisateurs.

Au premier semestre, les deux réseaux ont reçu, sur leurs applications et sites Internet, un nombre record d'1 milliard de connexions, et près de 6,5 millions de signatures électroniques (+94 %).

Au centre de la relation et dans tous les métiers, le conseiller dédié reste maître de la relation omnicanale, tout en s'appuyant sur les meilleurs outils technologiques, conçus et hébergés dans des data centers propriétaires et localisés en France avec un strict respect de l'intimité numérique de chacun.

L'investissement soutenu dans les solutions cognitives (intelligence artificielle, big data, OCR, etc.) a permis d'atteindre une masse critique technologique qui contribue à l'accroissement de l'efficacité relationnelle de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Elle permet une meilleure détection des opportunités et un gain de temps au profit d'une relation renforcée. Ceci sera amplifié par un investissement considérable dans les data centers avec la création d'un nouveau centre à Dijon (200 millions d'euros), qui sera opérationnel en 2024, et la mise en place d'un cloud dédié et sécurisé.

La crise sanitaire a montré le besoin de flexibilité accrue et de simplification sur l'ensemble des métiers.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a ainsi renforcé la mise en commun des expertises métiers et des fonctions supports, notamment dans la filière crédit-bail mobilier et par l'accélération des mises en commun de moyens entre les réseaux Crédit Mutuel et CIC.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a également consolidé la stratégie pays et les synergies entre activités en mettant en place des responsables pays, notamment en Allemagne (11 % du PNB consolidé) et prochainement en Espagne et en Belgique avec l'adhésion, au premier janvier 2022, de Crédit Mutuel Nord Europe.

Ainsi, les frais généraux intégrant des investissements technologiques et humains majeurs continuent d'être maîtrisés, avec une évolution de +4,7 % à périmètre constant, inférieure à la progression des revenus.

Ils sont notamment impactés par l'augmentation de la contribution au Fonds de résolution unique (FRU) et des autres frais de supervision.

Le coût du risque se porte à 188 millions d'euros, contre 1 046 millions d'euros au premier semestre 2020, marqué par un niveau très élevé de provisions pour risques non avérés. Il est en baisse sur tous les métiers, notamment, s'agissant des réseaux bancaires en France, de TARGOBANK en Allemagne, de Cofidis Group et de la banque de financement. Il s'établit à un niveau total de 10 points de base (pb) par rapport aux encours de crédits (contre 48 pb au premier semestre 2020 et 24 pb au premier semestre 2019).

Le résultat net consolidé ressort à 2 087 millions d'euros, en progression de 143,5 % par rapport au premier semestre 2020 (multiplié par 2,4), et de +28,1 % par rapport au premier semestre 2019. En particulier, le résultat net des réseaux bancaires affiche une très forte progression de 96 %, à 984 millions d'euros.

## Une solidité renforcée pour accompagner nos sociétaires et clients vers une reprise économique durable et responsable

Les résultats du premier semestre contribuent à renforcer la solidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, l'un des groupes bancaires les plus solides en Europe.

Sa réserve de liquidité (191,7 milliards d'euros), confortée par l'amélioration de son ratio d'engagement depuis 18 mois, couvre largement les ressources de marché à 12 mois.

En matière de solvabilité, les capitaux propres s'élèvent à 51,8 milliards d'euros, contre 47,5 milliards d'euros au 30 juin 2020. Fin mars 2021, le ratio Common Equity Tier 1 (CET1), intégrant le résultat du premier trimestre, s'inscrit à 18,1 %, en hausse de 30 points de base par rapport au 31 décembre 2020.

Alliance de 13 fédérations de Crédit Mutuel unies autour d'un projet commun, Crédit Mutuel Alliance Fédérale sera rejoint, en 2022, par la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe. Approuvée par les conseils des 28 et 29 juin 2021 de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe, cette adhésion renforcera l'efficacité opérationnelle de l'ensemble des structures du groupe autour des projets de ses clients et contribuera au développement de ce dernier en Belgique et dans la gestion d'actifs.

Au 2<sup>nd</sup> semestre, Crédit Mutuel Alliance Fédérale sera particulièrement mobilisé pour poursuivre et amplifier son accompagnement des sociétaires et clients à la reprise économique. Les Caisses de Crédit Mutuel et les agences CIC pourront, pour cela, s'appuyer sur le fort niveau de délégation permettant à plus de 9 décisions d'octroi de crédit sur 10 d'être prises localement.

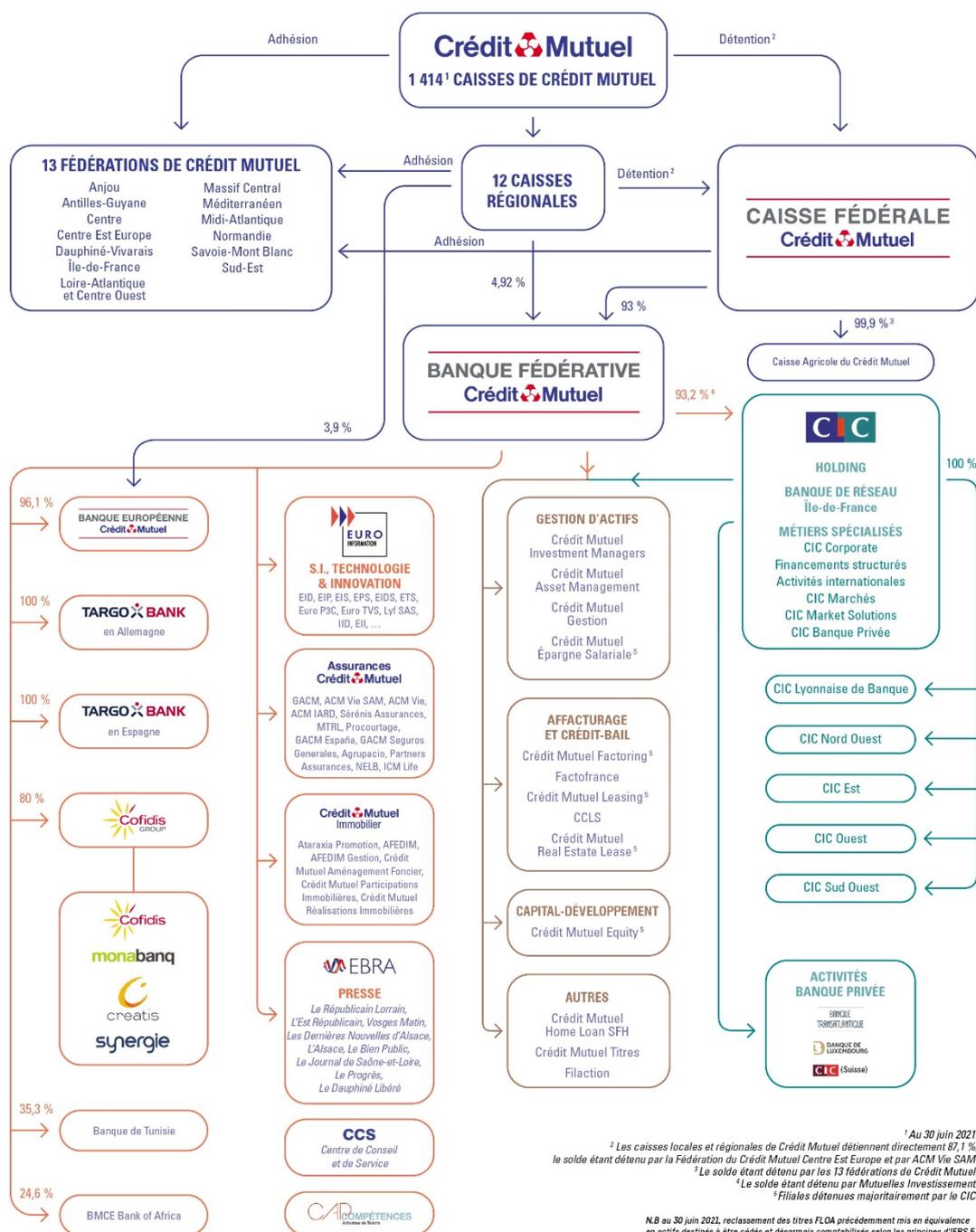
Cette reprise sera respectueuse des engagements sociétaux et environnementaux pris par le groupe, notamment par la mise en œuvre de nouvelles politiques sectorielles. Ainsi, sa nouvelle politique sectorielle de financement appliquée aux transports aériens, maritimes et routiers privilégie, désormais, les actifs les plus sobres en émissions carbone. De nouvelles politiques sont en cours d'élaboration avec pour objectif de respecter la trajectoire des Accords de Paris sur le climat. Seule banque française dotée du statut d'entreprise à mission, Crédit Mutuel Alliance Fédérale dévoilera ses engagements au second semestre.



# 1 PRÉSENTATION DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

## 1.1 ORGANIGRAMME AU 30 JUIN 2021

### — Organigramme de Crédit Mutuel Alliance Fédérale



<sup>1</sup> Au 30 juin 2021.  
<sup>2</sup> Les caisses locales et régionales de Crédit Mutuel détiennent directement 87,1 %, le solde étant détenu par la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe et par ACM Vie SAM.  
<sup>3</sup> Le solde étant détenu par les 13 fédérations de Crédit Mutuel.  
<sup>4</sup> Le solde étant détenu par Mutuelles Investissement.  
<sup>5</sup> Filiales détenues majoritairement par le CIC.

N.B. au 30 juin 2021, reclassement des titres FLOA précédemment mis en équivalence en actifs destinés à être créés et désormais comptabilisés selon les principes d'IFRS 5.

## 1.2 ÉVÈNEMENTS RÉCENTS

① Le Crédit Mutuel<sup>1</sup> et BNP Paribas ont conclu, le 8 juillet 2021, un accord de partenariat de long terme reposant sur :

- L'acquisition par Euro Protection Surveillance (marque Homiris), filiale de télésurveillance du Crédit Mutuel, de 100 % des titres de Protection 24, filiale de télésurveillance de BNP Paribas,
- L'entrée simultanée de BNP Paribas au capital d'Euro Protection Surveillance (EPS) en tant qu'actionnaire minoritaire,
- La mise en place d'un accord de distribution de long terme permettant à BNP Paribas de proposer les offres Homiris d'EPS à ses clients en France et en Belgique, via sa filiale BNP Paribas Fortis.

Ce partenariat stratégique et industriel consolide la position d'EPS en tant que leader du marché de la télésurveillance en France avec un parc de près de 600 000 abonnés. Il permettra, grâce aux compétences et aux ressources des deux sociétés EPS et Protection 24, à la puissance en France des réseaux Crédit Mutuel<sup>(1)</sup>, CIC, BNP Paribas et en Belgique des réseaux Beobank et BNP Paribas Fortis, de poursuivre un développement important sur le marché de la Télésurveillance, en proposant des offres toujours plus compétitives.

② Crédit Mutuel Alliance Fédérale, BNP Paribas et le groupe Casino et ont signé le 27 juillet 2021 un accord d'exclusivité, en vue :

- de l'acquisition par BNP Paribas de 100 % du capital de **FLOA**, un des leaders français des paiements innovants, filiale de Casino et de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (via la Banque Fédérative du Crédit Mutuel - BFCM) pour un montant total de 258 millions d'euros<sup>(2)</sup> pour des fonds propres s'élevant à 184 millions d'euros à fin 2020 ;
- de la conclusion d'un partenariat stratégique et commercial entre BNP Paribas et le groupe Casino.

Le prix de cession pour 100% du capital de FLOA, dont les fonds propres s'élevaient à 184 millions d'euros à fin 2020, s'établirait à 258 millions d'euros.

Il serait réparti pour moitié entre le groupe Casino et la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, soit 129 millions d'euros chacun.

③ Au terme des résultats du stress test publié le 30 juillet 2021 par la Banque Centrale Européenne (BCE), destiné à juger de la capacité des banques européennes à survivre dans des conditions économiques très dégradées, le groupe Crédit Mutuel fait une nouvelle fois la preuve de sa solidité financière et de la force de son modèle de développement.

Même dans le cas du scénario le plus pessimiste, le groupe s'inscrit au meilleur rang des banques françaises avec un solide ratio de fonds propres Common Equity Tier One de 13,4 % à horizon 2023, avec une marge confortable d'encore 5 points au-delà des exigences réglementaires minimales.

Au 31 décembre 2020, le groupe Crédit Mutuel affichait un ratio CET 1 de 18,7%.

Cette performance est particulièrement remarquable compte tenu des hypothèses sévères retenues par les Autorités et d'un exercice 2020 déjà pénalisé par la crise sanitaire, comme point de départ des prévisions. Pour mémoire, le scénario adverse du stress test a été établi par la BCE et par le Comité européen du risque systémique et couvre une période de trois ans (2021-2023). Il repose sur des hypothèses sévères (chocs importants sur les marchés actions et les spreads de crédit, absence d'intervention des autorités en cas de crise de majeure, ...) et des méthodologies contraignantes sur les composantes principales du résultat et des risques (bilan constant, absence de hausse de la marge d'intérêt, augmentation des expositions non performantes...). Elles s'appliquent de manière identique indépendamment des modèles d'activités ou des spécificités nationales.

[1] Crédit Mutuel Alliance Fédérale, Crédit Mutuel Nord Europe, Crédit Mutuel Océan et Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie.

[2] Sur la base des fonds propres au 31/12/2020.

# 2 RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE ET DE LA BFCM

## 2.1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGLEMENTAIRE AU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2021

### 2.1.1 Environnement économique

#### 1<sup>er</sup> semestre 2021 : la lumière au bout du tunnel

*Le premier semestre 2021 a d'abord été marqué par la gestion de la crise sanitaire par les autorités face à la propagation du variant britannique, puis par la réouverture des économies grâce à la montée en puissance de la vaccination. Le retour à une situation plus normale a concerné les pays développés et a entraîné une forte reprise économique, notamment dans les services. Bien que le secteur industriel participe également au rebond, des difficultés d'approvisionnement et des pénuries, comme par exemple les semi-conducteurs, pénalisent de manière croissante l'activité et participent aux fortes pressions inflationnistes. Selon les banques centrales, ces facteurs pesant sur l'offre devraient rester toutefois transitoires. Aux Etats-Unis, Joe Biden a rapidement avancé sur son agenda. Ainsi, la relance budgétaire d'ampleur, validée en mars, a porté la croissance et permet aujourd'hui à la Fed d'envisager une réduction de ses achats d'actifs et une hausse de ses taux directeurs. La fin du 1<sup>er</sup> semestre a été cependant marquée par la résurgence de l'épidémie due à la forte propagation du variant Delta dans les pays émergents et à sa progression dans les pays développés. Si la vaccination se montre toujours très efficace contre les formes graves du Covid, le risque sanitaire reste présent sans pour autant remettre en cause le chemin de reprise rapide de la croissance au sein des pays développés.*

En **zone euro**, la résurgence de l'épidémie et le retard de la vaccination au premier trimestre ont conduit les gouvernements à imposer des restrictions sanitaires qui ont pesé sur la croissance. Alors que le secteur des services a été fortement pénalisé, l'industrie a poursuivi son rebond grâce à la reprise de l'investissement et des exportations, atténuant ainsi le ralentissement économique. La réouverture des économies et la montée en puissance de la vaccination, dans un second temps, ont permis une reprise de l'activité un cran plus rapide qu'anticipé, notamment grâce au net rebond du secteur des services. Dans un contexte sanitaire encore incertain, la BCE a amplifié son soutien monétaire avec l'annonce, dès mars, d'une hausse du rythme de ses achats d'actifs dans le cadre du programme d'urgence « pandémie » (PEPP) pour maintenir des conditions de financement favorables. Elle a décidé par la suite de conserver cette cadence, jugeant le pic inflationniste transitoire, permettant de contenir les pressions haussières sur les taux souverains et l'euro. Du côté du soutien budgétaire, après quelques retards par rapport au calendrier initial, le plan de relance européen de 750 milliards d'euros va pouvoir commencer suite aux avancées législatives importantes des derniers mois. La Commission européenne a débuté les émissions de dettes qui débloquent progressivement des fonds aux Etats qui ont dévoilé des plans de relance ambitieux, comme l'Italie.

En **France**, la situation sanitaire s'est dégradée très progressivement cet hiver, limitant ainsi l'impact sur la croissance dans un premier temps. Pourtant, le répit n'a pas duré et une poussée épidémique est survenue en mars, conduisant le gouvernement à reconfiner le pays et à fermer les écoles au mois d'avril, engendrant la rechute de l'activité économique. Cela étant, le maintien des mesures d'urgence, notamment le chômage partiel, a continué d'apporter un soutien à l'activité économique. La réouverture de l'économie, grâce à l'accélération de la vaccination, a surtout bénéficié au secteur des services et à l'optimisme des consommateurs à l'approche de l'été. Dans ce contexte, la Banque de France a revu ses prévisions de croissance à la hausse avec +5,8% pour 2021 et +4% pour 2022 pour un retour du PIB à son niveau d'avant crise au début de l'année prochaine.

Au **Royaume-Uni**, le début d'année aurait pu être marqué par les effets du Brexit mais c'est finalement la crise sanitaire qui l'a largement emporté. En effet, l'explosion du nombre de contaminations fin 2020 a contraint le pays à mettre en place un confinement très strict. Entre les effets des contraintes sanitaires et la rapide hausse de la vaccination (49% de la population totalement vaccinée début juillet), l'épidémie a fortement rechuté permettant d'envisager progressivement un retour à la normale [avec un impact très net sur l'activité et des pressions haussières sur la livre]. La forte propagation du variant Delta a cependant obligé Boris Johnson à marquer une pause dans son calendrier de déconfinement, sans pour autant faire machine arrière. La vaccination se montre en effet efficace et les hospitalisations et les décès n'augmentent que très peu. Au risque sanitaire s'ajoute le risque politique dû aux tensions liées au Brexit. Dans ce contexte, la Banque d'Angleterre conserve un message prudent en vue de la prochaine phase de resserrement monétaire.

Aux **Etats-Unis**, la situation économique continue de s'améliorer avec une réouverture qui a démarré un cran plus tôt qu'en zone euro et une vaccination plus avancée qu'en Europe. L'administration Biden a mis en place un soutien budgétaire conséquent avec un nouveau plan de relance de 1900 milliards de dollars, validé en mars. Cela a permis, en stimulant fortement la consommation, de soutenir la croissance qui devrait atteindre un rythme historiquement haut au 2<sup>ème</sup> trimestre. Un nouveau volet de 1200 milliards de dollars, portant sur les

infrastructures, pourrait être rapidement voté. Accompagnant ce renforcement de la demande, les prix ont nettement accéléré, en lien avec les goulots d'étranglement, les pénuries dans certains secteurs ainsi que la réouverture de l'économie. La Fed juge ce pic inflationniste transitoire et se montre encore prudente en vue de son calendrier de resserrement monétaire alors que la situation du marché du travail est loin d'être revenue à la normale. Les derniers chiffres de l'emploi sont encourageants, avec près de 7 millions d'emplois manquants par rapport à la situation d'avant crise. Compte tenu de son nouveau cadre de politique monétaire, la Fed ne se précipite pas pour retirer son soutien même si elle a commencé à préparer les esprits lors de sa réunion de juin. Ainsi, elle a indiqué tabler sur deux hausses des taux directeurs en 2023, ce qui a eu un impact sensible sur le dollar.

Alors que la **Chine** a été l'une des premières économies à rebondir suite à la crise sanitaire, l'effet de rattrapage s'est graduellement estompé avec une croissance qui revient progressivement vers la normale. Toutefois, chaque hausse de contaminations conduit les autorités à imposer des confinements locaux très stricts. Ce fut le cas à Pékin fin janvier et dans les environs de Shenzhen plus récemment, à défaut d'une vaccination large et efficace. Ceci pèse sur la confiance et limite les perspectives de croissance. L'indice PMI Caixin des services de juin a atteint un point bas depuis avril 2020. D'autres enjeux de plus longs termes influent défavorablement en Chine à l'image des relations internationales qui se sont tendues ces derniers mois avec ses principaux partenaires commerciaux - les Etats-Unis et l'Europe -, ou encore la gestion du système financier. Les autres **pays émergents** sont également en difficulté face à la propagation du variant Delta. Ceci s'ajoute à une combinaison d'éléments défavorables entre problématiques dans l'industrie, accélération rapide de l'inflation et nécessité pour les banques centrales de durcir leur politique monétaire.

Après l'explosion des **cours des matières premières** du début d'année, en lien avec la forte demande et les problématiques de production, la hausse des prix ralentit voire s'inverse pour certaines. La normalisation des besoins mondiaux et la communication de la Chine en faveur d'un ajustement de ses achats pour éviter un emballement des cours, expliquent ce tassement de la fin du premier semestre. Le pétrole a continué de progresser ces derniers mois. Il a connu une nouvelle phase d'accélération suite à la réunion de l'OPEP+ de début juillet où aucun accord de hausse de la production n'a pu être trouvé.

## 2.1.2 Environnement réglementaire

Le cadre réglementaire bancaire s'est considérablement étoffé depuis la crise financière de 2008. Les mesures émises par les différentes autorités au plan international, européen ou au niveau des pays dans lesquels opère Crédit Mutuel Alliance Fédérale, sont susceptibles de l'impacter significativement. La mise en conformité avec ces règles concerne tous les métiers, activités et marchés géographiques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et exige la mobilisation de moyens humains et matériels très importants.

L'année 2020 a été marquée par de nombreuses évolutions réglementaires liées à la pandémie de Covid-19, à l'aboutissement de chantiers lancés les années précédentes, et au renforcement du cadre sur de nouvelles zones de risques. Les principales évolutions sont les suivantes :

- la propagation de la Covid-19 au niveau mondial au début de l'exercice a entraîné une réaction massive des banques centrales, des régulateurs et des superviseurs à tous les échelons. Plusieurs ajustements réglementaires ont ainsi été adoptés pour permettre aux banques de soutenir l'économie et de résister aux chocs économiques et financiers provoqués par cette pandémie :
  - décalage d'un an, à partir de 2023, de l'entrée en vigueur des mesures prudentielles prévues dans le cadre de la finalisation des accords de Bâle III, y compris la Fundamental Review of the Trading Book (FRTB),
  - orientations de l'Autorité bancaire européenne (ABE) relatives aux moratoires sur les remboursements de prêts appliqués dans le contexte de la crise sanitaire. L'ABE a autorisé les banques à ne pas reclasser automatiquement en restructurés les prêts ayant bénéficié des reports d'échéances durant la première vague épidémique,
  - amendements du deuxième règlement européen relatif aux exigences de fonds propres (CRR2) face la crise de la Covid-19 – dits amendements quick fix. Ils visent à augmenter la capacité des banques à prêter et financer l'économie, et à absorber les pertes liées à la pandémie. Ils ont notamment introduit des dispositions transitoires quant à l'application d'IFRS 9, un traitement prudentiel révisé des investissements dans les logiciels et des mesures spécifiques sur le ratio de levier,
  - report ou allègements de plusieurs exigences réglementaires et/ou rapports réglementaires à produire relevant du Mécanisme de supervision unique (MSU), en particulier les allègements associés au processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (SREP) 2020. Il convient de noter également le report d'un an par l'ABE des tests de résistance des banques européennes prévus initialement en 2020, et la suppression du coussin contra-cyclique fixé par le Haut conseil de stabilité financière (HCSF),
- des évolutions ont été intégrées au titre du Paquet bancaire européen (CRR2/CRD5/BRRD2). Elles concernent :
  - la gestion des risques,
  - la gouvernance,
  - la gestion des fonds propres, en particulier la prolongation du dispositif dit de « compromis danois » relatif au traitement prudentiel des participations dans les filiales d'assurance,
  - les modalités de résolution, notamment la fixation d'exigences en termes de ratio MREL,
- plusieurs orientations, principes et guides des autorités européennes – dont ceux de la Banque centrale européenne (BCE) et de l'ABE – ont été publiés ou sont entrés en vigueur cette année pour renforcer le cadre réglementaire relatif à certaines zones de risques. Ils concernent en particulier :
  - la gestion du risque informatique et de la cybersécurité avec l'entrée en vigueur des orientations de l'ABE portant sur la gestion des risques liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et à la sécurité,

- la gestion des risques climatiques à travers la publication du guide de la BCE relatif aux risques liés au climat et à l'environnement et la réalisation par l'ACPR d'un *stress test* des risques liés au climat,
- la gestion de l'externalisation avec l'entrée en vigueur des orientations de l'ABE sur ce thème,
- la consolidation prudentielle qui a fait l'objet de la publication d'un guide révisé en janvier 2021 suite à la consultation lancée en 2020 par la BCE,
- le Royaume-Uni a officiellement quitté l'Union européenne (UE) le 31 janvier 2020. Une période de transition s'est ensuite écoulée jusqu'au 31 décembre 2020, date du retrait définitif du Royaume-Uni du marché unique. Les règles post-Brexit sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Pour les banques, ce retrait a entraîné plusieurs conséquences opérationnelles, en particulier le rapatriement au sein de l'UE des expositions comptabilisées au Royaume-Uni pour des clients de l'UE sans besoins locaux ;
- en décembre 2020, le HCSF a durci sa recommandation sur les critères d'octroi de crédits à l'habitat et a prévenu du caractère juridiquement contraignant des mesures attendues pour la fin 2021 ;
- plusieurs réglementations relatives à la conformité bancaire, dont celles encadrant la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT), ont été publiées en 2020 : la transposition française de la 5e directive LCB-FT ou encore les ordonnances renforçant le dispositif de gel des avoirs. À l'échelon européen, un ensemble de lignes directrices sur la coopération et l'échange d'information en matière de LCB-FT sont entrées en vigueur.

En 2021, le cadre réglementaire a continué à se développer sur les différents domaines avec la publication des textes suivants :

- le nouvel arrêté du 6 janvier 2021 relatif au dispositif et au contrôle interne en matière de LCB-FT et de gel des avoirs ;
- l'arrêté du 25 février 2021 révisant l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des établissements bancaires avec un renforcement des exigences en matière de contrôle interne, de gouvernance, de systèmes de mesure des risques et procédures, et de gestion des risques informatiques ;
- trois orientations de l'ABE portant sur la gouvernance interne, les exigences en matière de « fit and proper » et les politiques de rémunérations saines ;
- l'entrée en vigueur du règlement disclosure du 27 novembre 2019, concernant le risque de durabilité et les obligations de transparence en matière de finance durable ;
- l'entrée en vigueur progressive de la réforme internationale des taux d'intérêt de référence (IBOR) qui à son terme, entraînera le remplacement au sein de l'Union européenne de l'EONIA par l'€STR.

Plusieurs questions réglementaires restent par ailleurs en cours de discussions :

- la transposition en droit européen (CRR3/CRD6) des accords finalisés de Bâle III, notamment l'assiette de calcul de l'*output floor* ;
- les exigences en matière de suivi des risques dits « émergents » dont les risques informatiques (directive sur la résilience opérationnelle informatique, DORA), et les risques climatiques et plus globalement la prise en compte des critères ESG par le secteur bancaire (mise en place d'une taxonomie durable européenne et proposition de nouvelle directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises) ;
- les nouveaux rapports réglementaires concernant les conglomérats financiers en particulier sur la concentration des risques et les expositions intra-groupes ;
- la préparation de la mise en œuvre de la norme IFRS 17 impactant particulièrement les sociétés d'assurance ;
- les travaux et réflexions des banques centrales et de plusieurs instances réglementaires portant sur les thématiques des crypto-actifs et des monnaies digitales de banques centrales (MDBC).

## 2.2 ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

### 2.2.1 Analyse de l'activité et des résultats

#### 2.2.1.1 Précisions méthodologiques

##### Évolutions à périmètre constant

Des variations à périmètre constant sont calculées en neutralisant, sur le 1<sup>er</sup> semestre 2020, les résultats d'Euro-Information Telecom cédée en fin d'année 2020.

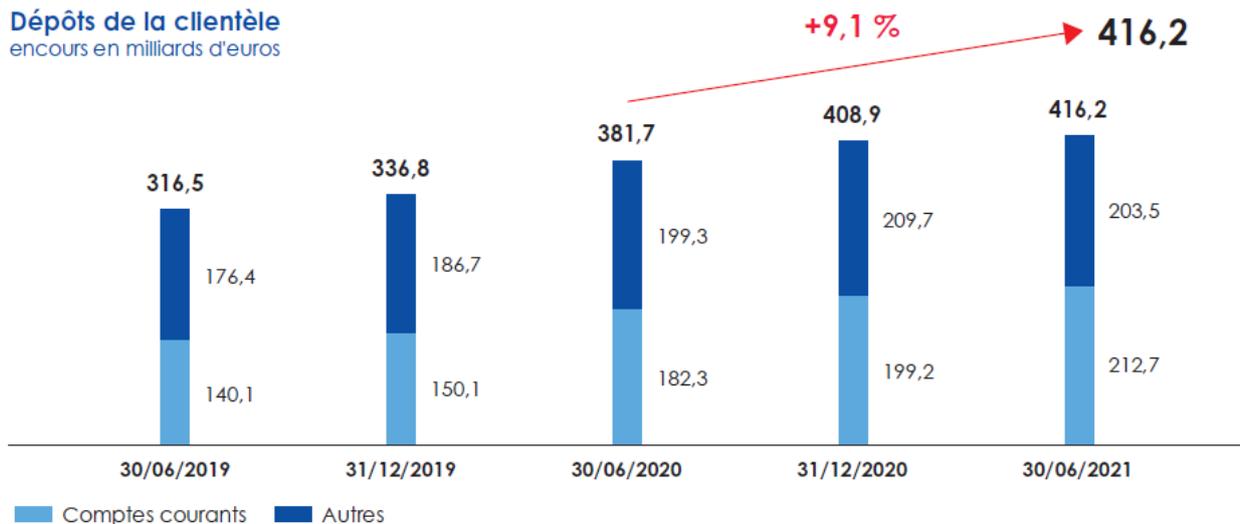
(en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2021	1 <sup>er</sup> semestre 2020	var. périm.	1 <sup>er</sup> semestre 2020 à pér. cst	Evolution à périmètre constant en %
<b>Produit net bancaire</b>	<b>7 962</b>	<b>6 858</b>	<b>66</b>	<b>6 791</b>	<b>+17,2%</b>
Frais de fonctionnement	-4 736	-4 552	-27	-4 525	+4,7%
<i>dont frais de supervision et de résolution</i>	<i>-268</i>	<i>-238</i>	<i>-</i>	<i>-238</i>	<i>+12,7%</i>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>3 226</b>	<b>2 306</b>	<b>39</b>	<b>2 266</b>	<b>+42,3%</b>
Coût du risque	-188	-1 046	-3	-1 043	-82,0%
<i>Coût du risque avéré</i>	<i>-320</i>	<i>-557</i>	<i>-3</i>	<i>-554</i>	<i>-42,3%</i>
<i>Coût du risque non avéré</i>	<i>132</i>	<i>-489</i>	<i>-</i>	<i>-489</i>	<i>ns</i>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>3 038</b>	<b>1 260</b>	<b>37</b>	<b>1 223</b>	<b>x 2,4</b>
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE	-73	-0	-0	0	ns
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>2 965</b>	<b>1 260</b>	<b>36</b>	<b>1 223</b>	<b>x 2,4</b>
Impôt sur les bénéfices	-885	-402	-6	-397	x 2,2
Gains et pertes nets sur activités abandonnées	7	-	-	-	ns
<b>Résultat net</b>	<b>2 087</b>	<b>857</b>	<b>31</b>	<b>827</b>	<b>x 2,5</b>

#### 2.2.1.2 Évolution de l'activité au 1<sup>er</sup> semestre 2021

##### Dépôts de la clientèle

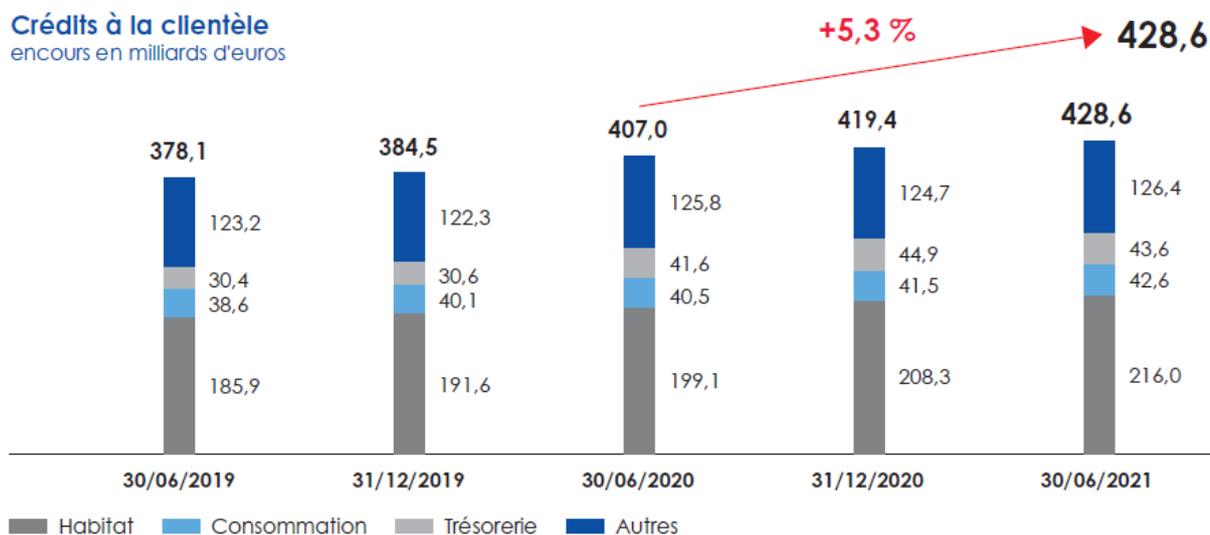
Les encours de dépôts à la clientèle sont en forte hausse (+9,1 %), principalement sur les comptes courants (+16,8 %, soit +31 milliards d'euros) et les comptes sur livrets A (livret bleu au Crédit Mutuel), dont l'encours atteint près de 39 milliards (+10,5 % sur un an).

##### Dépôts de la clientèle encours en milliards d'euros



## Crédits à la clientèle

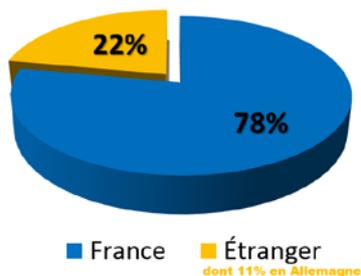
La bonne dynamique commerciale conduit à une hausse de 5,3 % des encours de crédits sur un an, à 428,6 milliards d'euros au 30 juin 2021. Cette hausse est tirée par les crédits habitat (216 milliards, soit +8,5 %) ainsi que les crédits à la consommation (42,6 milliards, soit +5,1 %) et les crédits de trésorerie (43,6 milliards, soit +4,7 %).



### 2.2.1.3 Ventilation géographique des revenus

L'activité du groupe est concentrée en France, qui représente plus des trois quarts du produit net bancaire du groupe (78 % au 30 juin 2021). À l'international, le groupe a des activités importantes en Allemagne et, dans une moindre mesure, en Espagne. Le CIC dispose également de succursales internationales à Londres, Bruxelles, New York, Hong-Kong et Singapour, et de bureaux de représentation dans plusieurs autres pays. Ces activités internationales représentent près d'un quart (22 %) du produit net bancaire du groupe.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale  
Ventilation géographique du PNB au 30/06/2021



## 2.2.1.4 Résultats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

<i>(en millions d'euros)</i>	1 <sup>er</sup> sem. 2021	1 <sup>er</sup> sem. 2020	évolution	évolution à pér. constant <sup>(1)</sup>	1 <sup>er</sup> sem. 2019
<b>Produit net bancaire</b>	<b>7 962</b>	<b>6 858</b>	<b>+16,1%</b>	<b>+17,2%</b>	<b>7 537</b>
Frais de fonctionnement	-4 736	-4 552	+4,0%	+4,7%	-4 567
<i>dont contribution au fonds de résolution unique et aux frais de supervision</i>	<i>-268</i>	<i>-238</i>	<i>+12,7%</i>	<i>+12,7%</i>	<i>-155</i>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>3 226</b>	<b>2 306</b>	<b>+39,9%</b>	<b>+42,3%</b>	<b>2 970</b>
Coût du risque	-188	-1 046	-82,1%	-82,0%	-462
<i>coût du risque avéré</i>	<i>-320</i>	<i>-557</i>	<i>-42,6%</i>	<i>-42,3%</i>	<i>-438</i>
<i>coût du risque non avéré</i>	<i>132</i>	<i>-489</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>-25</i>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>3 038</b>	<b>1 260</b>	<b>x 2,4</b>	<b>x 2,4</b>	<b>2 507</b>
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE <sup>(2)</sup>	-73	0	ns	ns	21
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>2 965</b>	<b>1 260</b>	<b>x 2,3</b>	<b>x 2,4</b>	<b>2 528</b>
Impôt sur les bénéfices	-885	-402	x 2,1	x 2,2	-899
Gains / pertes nets sur activités abandonnées <sup>(3)</sup>	7	-	ns	ns	-
<b>Résultat net</b>	<b>2 087</b>	<b>857</b>	<b>x 2,4</b>	<b>x 2,5</b>	<b>1 629</b>
Intérêts minoritaires	161	89	+81,3%	+81,3%	169
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>1 926</b>	<b>768</b>	<b>x 2,5</b>	<b>x 2,6</b>	<b>1 460<sup>(4)</sup></b>

(1) Neutralisation de la sortie de périmètre de El Telecom fin 2020.

(2) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

(3) Quote-part du résultat mis en équivalence de FLOA suite au reclassement des titres en actifs destinés à être cédés.

(4) Évolutions S1 2021 / S1 2019 : +31,9 % évolution brute et +31,8 % évolution à périmètre constant.

## Produit net bancaire (PNB)

Au 1<sup>er</sup> semestre 2021, le produit net bancaire, en hausse de 17,2 % sur un an à 7 962 millions d'euros, confirme le rebond observé au 2<sup>nd</sup> semestre 2020. Il est même supérieur de 425 millions d'euros au niveau atteint au 1<sup>er</sup> semestre 2019 (7 537 millions d'euros), reflétant l'efficacité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale à accompagner ses clients et sociétaires.

L'ensemble des métiers opérationnels participe à cette croissance du produit net bancaire :

<b>Produit net bancaire des métiers opérationnels</b> <i>(en millions d'euros)</i>	1 <sup>er</sup> sem. 2021	1 <sup>er</sup> sem. 2020	Evolution en %
<b>Banque de détail</b>	<b>5 340</b>	<b>5 191</b>	<b>+2,9%</b>
<i>dont réseaux bancaires</i>	<i>4 362</i>	<i>4 232</i>	<i>+3,1%</i>
<b>Assurance</b>	<b>1 119</b>	<b>698</b>	<b>+60,2%</b>
<b>Métiers spécialisés</b>	<b>1 066</b>	<b>604</b>	<b>+76,4%</b>
Banque privée	319	311	+2,7%
Banque de financement	198	185	+7,0%
Activités de marché	293	38	x 7,7
Capital développement	257	71	x 3,6
<b>Presse</b>	<b>131</b>	<b>122</b>	<b>+7,4%</b>
<b>Informatique &amp; logistique</b>	<b>762</b>	<b>793</b>	<b>-4,0%</b>

Les revenus des **réseaux bancaires**, en progression de 3,1 % sur un an, ont retrouvé leur niveau d'avant crise à 4 362 millions d'euros, contre 4 306 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2019. La marge d'intérêt résiste et les commissions sont en hausse de 6 %.

L'**assurance**, avec un produit net assurance en hausse de 60,2 %, traduit le rebond des marchés financiers sur un an. Par ailleurs, le 1<sup>er</sup> semestre 2020 avait été marqué par le soutien aux assurés en 2020, matérialisé, notamment, par la prime de relance mutualiste (impact négatif de 179 millions d'euros sur le PNB).

La **banque privée** affiche une progression continue de ses revenus grâce à une bonne dynamique commerciale pour la captation des capitaux.

Le produit net bancaire de la **banque de financement** progresse significativement de 7 %.

Les **activités de marché** profitent encore de la dynamique d'amélioration des marchés financiers enclenchée depuis le 2<sup>nd</sup> trimestre 2020, ainsi que d'une solide activité commerciale, avec un produit net bancaire de 293 millions d'euros (contre 38 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2020 et 194 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2019).

Le bon niveau de cessions et la revalorisation du portefeuille de participations conduisent à une forte hausse du produit net bancaire de l'activité de **capital-développement**, à 257 millions d'euros.

Les revenus de la **presse** progressent favorablement de +7,4 %.

Le secteur « **informatique & logistique** » est impacté par la sortie du périmètre d'Euro-Information Telecom en fin d'année 2020.

## Frais de fonctionnement et résultat brut d'exploitation

Les frais de fonctionnement sont en hausse de 4,7 % par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2020 et s'établissent à 4 736 millions d'euros.

Ils sont notamment impactés par la progression continue des contributions au fonds de résolution unique et aux frais de supervision <sup>(1)</sup> qui s'élèvent à 268 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2021, soit une hausse de 30 millions d'euros par rapport à 2020.

L'effet de « ciseau » sur le coefficient d'exploitation est favorable, puisqu'il s'établit à 59,5 %, contre 62,3 % au 31 décembre 2020 et 60,6 % au 30 juin 2019.

Le résultat brut d'exploitation est en forte progression de 42,3 % à 3 226 millions d'euros.

## Coût du risque

Le coût du risque global s'élève à 188 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2021, contre 1 046 millions d'euros à la même période de l'an passé et 462 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2019. Rapporté aux encours de crédits, il s'établit à un niveau total de 10 points de base (pb) par rapport aux encours de crédit (contre 48 pb au 1<sup>er</sup> semestre 2020 et 24 pb au 1<sup>er</sup> semestre 2019).

La baisse du coût du risque concerne en premier le risque non avéré. Celui-ci est en reprise nette au 1<sup>er</sup> semestre 2021 contre une charge importante au 1<sup>er</sup> semestre 2020 et sur l'ensemble de l'année 2020. Les hypothèses des scénarios IFRS9 n'ont pas été modifiées au 1<sup>er</sup> semestre. En revanche, les encours de statut 2 ont diminué par rapport au 31/12/2020, permettant notamment des reprises de provisions sectorielles. Le coût du risque non avéré affiche ainsi une reprise nette de 132 millions d'euros (pour mémoire ces provisions avaient fait l'objet d'une dotation de 489 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2020, incluant, notamment, la révision des pondérations de scénarios).

Le coût du risque avéré, en nette amélioration sur 12 mois, atteint 320 millions d'euros, contre 557 millions d'euros à fin juin 2020.

La baisse du coût du risque est constatée, ce semestre, pour les réseaux bancaires et la banque de financement qui affichent un coût du risque en reprise nette. TARGOBANK en Allemagne et Cofidis présentent, également, un coût du risque en points de base inférieur à leurs niveaux du 1<sup>er</sup> semestre 2019.

Le taux de créances douteuses est en baisse continue depuis décembre 2019 et ressort à 2,8 % à fin juin 2021, contre 3,0 % à fin juin 2020. Les provisions sur créances douteuses (12 097 millions d'euros) s'établissent à un niveau comparable à celui de juin 2019 (12 079 millions d'euros). Le taux de couverture est de 51 % au 30 juin 2021.

<i>[en millions d'euros]</i>	30/06/2021	30/06/2020
Crédits à la clientèle (encours nets au bilan)	428 551	407 001
Crédit bruts	437 737	416 128
Créances douteuses brutes	12 097	12 669
Provisions pour dépréciation des créances	9 186	9 127
<i>dont provisions pour dépréciations sur encours douteux (Statut 3)</i>	<i>6 172</i>	<i>6 676</i>
<i>dont provisions pour dépréciations sur encours sains (Statuts 1 &amp; 2)</i>	<i>3 014</i>	<i>2 451</i>
Part des douteux dans les crédits bruts	2,8 %	3,0 %
Taux de couverture sur encours douteux	51,0 %	52,7 %

## Résultat avant impôt

Le résultat avant impôt s'établit à 2 965 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2021, contre 1 260 millions d'euros à la même période de 2020.

Outre les variations explicitées ci-dessus, le résultat avant impôt intègre la contribution des sociétés mises en équivalence et des amortissements d'écarts d'acquisition, soit une charge résiduelle de 73 millions d'euros.

## Résultat net

Le résultat net du 1<sup>er</sup> semestre 2021 est en forte progression grâce à la hausse des revenus et à la baisse du coût du risque, s'établissant à 2 087 millions d'euros, contre 857 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2020. Il est supérieur (+28 %) au niveau d'avant crise sanitaire (1 629 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2019).

[1] Contribution relative au Fonds de résolution unique (FRU) de la BCE, contribution au Fonds de garantie des dépôts, frais de contrôle BCE, Fonds de soutien aux collectivités territoriales, contribution pour frais de contrôle ACPR, frais administratifs relatifs au Conseil de résolution unique (CRU) de la BCE, contribution AMF.

## 2.2.1.5 Résultats par activité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

### 2.2.1.5.1 La banque de détail

<i>(en millions d'euros)</i>	1 <sup>er</sup> sem. 2021	1 <sup>er</sup> sem. 2020	évolution
<b>Produit net bancaire</b>	<b>5 340</b>	<b>5 191</b>	<b>+2,9%</b>
Frais de fonctionnement	-3 486	-3 355	+3,9%
<i>dont frais de supervision et de résolution</i>	<i>-191</i>	<i>-219</i>	<i>-12,9%</i>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>1 854</b>	<b>1 836</b>	<b>+1,0%</b>
Coût du risque	-214	-934	-77,1%
<i>coût du risque avéré</i>	<i>-303</i>	<i>-513</i>	<i>-40,9%</i>
<i>coût du risque non avéré</i>	<i>89</i>	<i>-420</i>	<i>ns</i>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 639</b>	<b>902</b>	<b>+81,7%</b>
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE <sup>[1]</sup>	-2	-1	ns
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 638</b>	<b>902</b>	<b>+81,6%</b>
Impôt sur les bénéfices	-523	-377	+38,8%
Gains/pertes nets d'IS s/activités abandonnées	7	0	ns
<b>Résultat net</b>	<b>1 122</b>	<b>525</b>	<b>x 2,1</b>

[1] MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Ce métier regroupe les caisses locales de Crédit Mutuel des 13 fédérations, le réseau CIC, la Banque Européenne du Crédit Mutuel, Targobank en Allemagne et en Espagne, Cofidis Group et toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par les réseaux : crédit-bail mobilier et location avec option d'achat, crédit-bail immobilier, affecturation, gestion d'actifs, épargne salariale, ventes et gestion immobilières.

#### Réseaux bancaires

##### Réseau de bancassurance des caisses de Crédit Mutuel

À fin juin 2021, le nombre de clients du réseau de bancassurance des caisses de Crédit Mutuel atteint 7,5 millions, en progression de 1,4 % dont +0,9 % sur le marché des particuliers. La conquête de clients se poursuit avec 222 328 nouveaux clients, soit +18,9 % sur un an.

L'encours d'épargne atteint 208,9 milliards d'euros à fin juin 2021, en hausse de 9,2 % sur un an. La collecte reste positive, même si elle est moins marquée que celle du 1<sup>er</sup> semestre 2020.

Les crédits et financements externes représentent un encours de près de 156 milliards d'euros, en hausse de 6,9 % sur un an. Malgré la très forte baisse des déblocages des crédits de trésorerie incluant les PGE (prêts garantis par l'État), le total des déblocages résiste (+0,9 % sur un an) avec, notamment, de bons niveaux atteints en crédits habitat (+14,9 %) ou en crédits à la consommation (+14,1 %).

Les activités de diversification poursuivent leur stratégie de conquête avec :

- un stock de contrats d'assurance de biens et de personnes (hors assurance-vie) qui atteint 10,9 millions en hausse de 2,8 % sur un an ;
- des contrats de téléphonie mobile et box qui ont augmenté de 4,5 % (850 000 abonnements) ;
- un nombre d'abonnements de télésurveillance du domicile qui s'est accru de 2,3 % à près de 176 000.

##### Réseau de bancassurance du CIC

Tous les chiffres cités sont proforma, c'est-à-dire incluant CIC Iberbanco<sup>[1]</sup> en 2021 et 2020.

Le nombre de clients du réseau bancaire s'établit à 5,4 millions à fin juin 2021, en hausse de 2,0 % dont 1,3 % sur le marché des particuliers.

L'encours d'épargne atteint 229,7 milliards d'euros à fin juin 2021, en hausse de 10,4 % sur un an. La collecte reste positive même si elle est moins marquée que celle du 1<sup>er</sup> semestre 2020.

Les crédits et financements externes représentent un encours de 169,5 milliards d'euros, en hausse de 6,2 % sur un an.

Le montant total des déblocages est en baisse du fait des crédits de trésorerie qui incluent les PGE.

Néanmoins, l'activité reste soutenue avec une hausse des déblocages en crédits habitat de 12,5 % et en crédits à la consommation de 18,2 %.

Les ventes croisées de produits et services au bénéfice de la clientèle se renforcent dans l'assurance, avec une progression de 4,5 % du nombre de contrats en portefeuille (plus de 6 millions), ainsi que dans les services :

- +7,4 % en banque à distance avec 3,3 millions de contrats,
- +3,6 % en protection vol Homiris (plus de 112 000 contrats),
- +8,3 % en téléphonie et box (plus 566 000).

[1] Les agences CIC Iberbanco ont été intégrées au réseau CIC en 2020.

### Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)

La BECM est la filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale au service de l'économie des régions, sur le marché des entreprises et des professionnels de l'immobilier. Elle offre, également, un accompagnement dédié aux grandes entreprises allemandes, aux entreprises allemandes présentes en France et aux filiales allemandes de groupes français. Sur le marché de l'immobilier, elle intervient comme partenaire des promoteurs et des sociétés foncières.

Pour accompagner ses 23 737 clients dans l'ensemble de leurs besoins en France et au-delà des frontières, la BECM met à disposition ses 432 collaborateurs au travers d'un réseau commercial de 59 points de vente. Le réseau a été complété, au 1<sup>er</sup> semestre 2021, avec l'ouverture d'agences en Martinique, en Guadeloupe et en Allemagne avec l'ouverture d'une nouvelle agence à Essen.

Mesurés en capitaux moyens mensuels, les crédits à la clientèle sont en baisse de 2,1 % sur 12 mois glissants à 18 milliards d'euros à fin juin 2021, dont 1,0 milliard d'euros d'encours de prêts garantis par l'État (PGE).

Les ressources comptables sont stables à +0,4 % sur 12 mois glissants, soit 19,4 milliards d'euros.

Le produit net bancaire est en hausse de 8,5 %, à 164 millions d'euros.

### TARGOBANK en Allemagne

L'activité du 1<sup>er</sup> semestre 2021 a été marquée par la poursuite, jusqu'au mois de mai, des mesures de confinement engagées en novembre 2020. La fermeture des commerces au public a limité la consommation des ménages et la demande de crédit associée.

La production de crédits amortissables est en retrait par rapport à l'an passé sur tous les canaux de distribution, de même que le niveau des découverts en comptes courants et des encours de cartes de crédit. Seule l'activité de crédit automobile progresse, stimulée par la vigueur de la reprise du marché automobile.

La part de marché de la banque en crédit amortissable s'établit globalement à 11,3 % sur le semestre.

Le marché des entreprises affiche, en revanche, une nette reprise depuis le mois de mars. Les portefeuilles d'affacturage et de crédit-bail progressent de manière notable par rapport à l'an passé et l'activité commerciale est relativement soutenue.

Les encours de crédits affichent ainsi une progression de 2,9 % à 21,3 milliards d'euros au cours du 1<sup>er</sup> semestre, les deux tiers de cette hausse étant générés par le portefeuille entreprises. Les volumes de dépôts clientèle atteignent, quant à eux, 22,6 milliards d'euros à fin juin 2021, en hausse de 5,9 % par rapport au 31 décembre 2020.

En contribution aux résultats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, TARGOBANK en Allemagne affiche un résultat net de 158 millions d'euros, contre 80 millions d'euros un an plus tôt.

La banque a, par ailleurs, révisé son plan stratégique au cours du 1<sup>er</sup> semestre afin de mieux répondre aux évolutions sociétales et aux modifications des besoins et attentes des clients accélérées par la crise sanitaire et ses conséquences.

Ce nouveau plan s'inscrit pleinement dans la stratégie globale de développement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en Allemagne.

### Cofidis Group

En termes d'activité, Cofidis Group (nouvelle dénomination de Cofidis Participations) a renoué avec un niveau d'activité proche d'avant crise sanitaire, avec une production de 3,9 milliards d'euros, en avance de 30 % par rapport à fin juin 2020. L'encours de crédit net progresse de 5,3 % par rapport à fin juin 2020 et s'établit à 13,3 milliards d'euros à fin juin 2021.

En contributif, le résultat net progresse de 5,3 % par rapport à l'an dernier et s'établit à 56,9 millions d'euros, porté par un produit net bancaire stable, des frais maîtrisés, mais surtout un coût du risque très bas.

Côté développement, Cofidis Group poursuit des partenariats dans l'e-commerce en prolongeant, notamment, son contrat avec Amazon jusqu'en 2023. Il développe sa stratégie de diversification dans ses filiales et renforce les synergies avec Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Malgré le contexte sanitaire, les ambitions du projet groupe Experience First, mis en place en 2019, ont été tenues : celle de l'innovation au service de la relation clients et partenaires, celle d'un leadership qui place l'humain au cœur de ses préoccupations afin de vivre et faire vivre une expérience hors du commun. Après le lancement du projet RSE #Like en 2019, destiné à renforcer ses engagements sociaux et à agir pour l'inclusion, Cofidis Group complète son projet d'un volet environnemental en lançant #LikeMyPlanet. Ce challenge a permis de fédérer les collaborateurs au travers de défis partout en Europe.

### 2.2.1.5.2 L'assurance

Au premier semestre 2021, l'assurance représente 13 % des revenus des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

<i>(en millions d'euros)</i>	1 <sup>er</sup> sem. 2021	1 <sup>er</sup> sem. 2020	Evolution
<b>Produit net assurance</b>	<b>1 119</b>	<b>698</b>	<b>+60,2%</b>
Frais de fonctionnement	-344	-334	+3,0%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>775</b>	<b>365</b>	<b>x 2,1</b>
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE <sup>(1)</sup>	0	1	ns
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>775</b>	<b>366</b>	<b>x 2,1</b>
Impôt sur les bénéfices	-236	-148	+59,4%
<b>Résultat net</b>	<b>540</b>	<b>218</b>	<b>x 2,4</b>

*(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.*

Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) célèbre, cette année, son 50e anniversaire. L'activité d'assurance est, depuis son origine, totalement intégrée sur le plan commercial et technologique à Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Comparée au 1<sup>er</sup> semestre 2020 fortement touché par les mesures de confinement liées à la pandémie et aux mesures de solidarité sans contreparties, l'activité des réseaux de distribution est en nette progression au 1<sup>er</sup> semestre 2021 et renoue avec la dynamique commerciale d'avant crise. À 6,1 milliards d'euros, le chiffre d'affaires progresse de 22,6 %, porté principalement par la hausse de la collecte brute en assurance-vie et capitalisation, qui avait enregistré un fort repli à fin juin 2020 (-40,1 %).

La collecte brute en assurance-vie s'établit, en effet, à 3,2 milliards d'euros, en hausse de 46,3 %. Cette forte progression s'explique par la faible collecte réalisée au printemps 2020 en raison du confinement et de la volatilité des marchés actions. L'ensemble des actions engagées par le GACM a permis de doubler, en deux ans, la part collectée en unités de comptes (UC) de 21,2 % à 43,6 % et de surperformer ainsi le marché français où le taux de collecte en UC s'élève à 37 %. Cette réorientation de la collecte s'est appuyée sur les nombreuses offres déployées par le GACM pour accompagner ses assurés, dans le respect de leurs profils d'investisseurs, vers une épargne plus dynamique et mieux diversifiée.

Le chiffre d'affaires des assurances de risques progresse de 4,5 % au global et de 4,9 % sur le seul marché français. Il s'établit à 3 milliards d'euros à fin juin 2021. Les assurances de biens poursuivent une croissance soutenue du chiffre d'affaires de 5,2 %, notamment sur les branches automobile et habitation qui continuent ainsi de progresser davantage que le marché, grâce à un excellent niveau de production. Les assurances de personnes enregistrent, quant à elles, une progression de 4,1 % du chiffre d'affaires.

Le GACM continue de renforcer sa présence sur le marché des professionnels et des entreprises. Le chiffre d'affaires de la branche multirisque professionnelle progresse de 18,4 % sur un an, grâce au succès de la nouvelle offre Multi Pro sortie en septembre 2020. Le Plan d'épargne retraite (PER) Assurance Retraite Entreprise, destiné aux entreprises qui souhaitent accompagner leurs salariés dans la préparation de leur retraite, connaît un bon démarrage dans sa commercialisation. Au 1<sup>er</sup> semestre 2021, de nouvelles solutions en prévoyance collective sont venues enrichir la gamme pro et entreprises. Le GACM dispose, désormais, d'une offre complète et performante, permettant de couvrir l'ensemble des besoins en protection sociale des entreprises.

Corrélativement à la hausse de l'activité, les commissions versées aux distributeurs sont en progression de 5,9 %, à 851 millions d'euros, dont 685 millions d'euros versés à Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Les impacts de la crise sur la charge de sinistres des portefeuilles du GACM s'estompent progressivement. La fréquence des sinistres automobile reste légèrement inférieure à la normale du fait du confinement partiel en début d'année, mais la branche fait face à une hausse substantielle du coût des réparations. En santé, la consommation de soins enregistre une hausse sensible, en raison du report de soins non réalisés en 2020, ainsi que du déploiement complet de la réforme 100 % Santé qui a pris tous ses effets au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

À 540 millions d'euros, le résultat net contributif du GACM retrouve un niveau comparable à celui de fin juin 2019, en nette hausse par rapport au 30 juin 2020 (218 millions d'euros). Cette variation est liée, en partie, aux mouvements des marchés financiers qui avaient fortement baissé au 1<sup>er</sup> semestre 2020 et qui, a contrario, affichent en 2021 une hausse sensible, se traduisant par une augmentation du résultat financier IFRS du GACM. L'écart avec le résultat au 30 juin 2020 s'explique principalement par les mesures de solidarité exceptionnelles mises en oeuvre, dès le 1<sup>er</sup> semestre 2020, pour accompagner nos clients face aux effets de la crise sanitaire, notamment par le versement de la « prime de relance mutualiste » pour 179 millions d'euros.

Dans le contexte économique et sanitaire qui demeure incertain, le GACM reste pleinement mobilisé en faveur de ses assurés et a pris la décision de ne pas augmenter, en 2021, les tarifs de l'ensemble des contrats d'assurance santé (hors évolution liée à l'âge) et automobile. Cette mesure va bénéficier à plus d'1,6 million de personnes en santé et à près de 3 millions en automobile. Enfin, le GACM participe également au financement de la reprise économique nationale. À ce titre, 600 millions d'euros seront progressivement investis dans le Fonds Prêts Participatifs Relance. Ce nouveau dispositif public-privé permet de soutenir et de financer les entreprises françaises.

### 2.2.1.5.3 La banque de financement et les activités de marché

Au premier semestre 2021, les activités de banque de financement et activités de marché représentent 6 % des revenus des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

<i>(en millions d'euros)</i>	1 <sup>er</sup> sem. 2021	1 <sup>er</sup> sem. 2020	Evolution
<b>Produit net bancaire</b>	<b>490</b>	<b>223</b>	<b>x 2,2</b>
Frais de fonctionnement	-204	-200	+2,1%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>286</b>	<b>23</b>	<b>x 12,5</b>
Coût du risque	37	-109	ns
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>324</b>	<b>-86</b>	<b>ns</b>
Impôt sur les bénéfices	-84	20	ns
<b>Résultat net</b>	<b>239</b>	<b>-66</b>	<b>ns</b>

#### La banque de financement

Avec ses équipes basées à la fois en France et dans les succursales du CIC à l'étranger (Londres, Bruxelles, New York, Singapour et Hong Kong), la banque de financement offre des services à une clientèle de grandes entreprises et d'institutionnels, dans le cadre d'une approche globale de leurs besoins. Elle appuie également l'action des réseaux « entreprises » pour leur grande clientèle et contribue au développement de l'activité internationale ainsi qu'à la mise en œuvre de financements spécialisés (acquisitions, actifs, projets, titrisations).

L'encours de crédits de la banque de financement est en baisse à 20,8 milliards d'euros, les crédits exceptionnels, mis en place pendant la crise, ayant été très majoritairement remboursés. L'encours d'épargne progresse de 3,5 % à 35,8 milliards d'euros.

Le produit net bancaire est en bonne évolution de +7 %. Les frais généraux sont en retrait de 1,9 %. Le résultat net (124 millions d'euros) profite d'une reprise partielle des provisions pour risques non avérés constituées en 2020, le coût du risque global étant en reprise nette de 37 millions d'euros.

#### Les activités de marché

Les activités de marché de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, regroupées sous l'appellation CIC Marchés, comprennent le métier investissement, dont les stratégies sont proposées à des tiers par l'intermédiaire de la société de gestion alternative Cigogne Management et le métier commercial (CIC Market Solutions) en France et dans les succursales de New York et Singapour.

La crise de 2020 avait généré une forte volatilité des conditions de marchés, source d'opportunités, mais aussi d'évaluations dégradées de certaines stratégies. Le retour à des conditions moins volatiles a permis, depuis le 2<sup>nd</sup> trimestre 2020, un très fort rebond du produit net bancaire (+255 millions d'euros sur un an) et du résultat net (115 millions d'euros, contre 43 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2019). Les commissions versées par CIC Marchés, non incluses dans ce résultat, s'élèvent à 45 millions d'euros, en légère progression.

### 2.2.1.5.4 La banque privée

Au premier semestre 2021, la banque privée représente 4 % des revenus des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

<i>(en millions d'euros)</i>	1 <sup>er</sup> sem. 2021	1 <sup>er</sup> sem. 2020	Evolution
<b>Produit net bancaire</b>	<b>319</b>	<b>311</b>	<b>+2,7%</b>
Frais de fonctionnement	-225	-208	+8,1%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>94</b>	<b>103</b>	<b>-8,3%</b>
Coût du risque	-5	-4	+44,8%
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>89</b>	<b>99</b>	<b>-10,2%</b>
Impôt sur les bénéfices	-23	-22	+7,0%
<b>Résultat net</b>	<b>66</b>	<b>77</b>	<b>-15,0%</b>

Les sociétés qui composent le métier opèrent tant en France par le biais de la Banque Transatlantique, ses filiales et succursales (Banque Transatlantique Luxembourg, Banque Transatlantique Belgium, Banque Transatlantique Londres), du groupe Banque de Luxembourg et de CIC Suisse.

La dynamique commerciale reste bonne pour la captation des capitaux : l'encours d'épargne progresse de 13,1 % sur un an à 144,3 milliards d'euros. Les encours de crédits à 15,9 milliards évoluent de 6,3 %.

L'activité banque privée maintient une hausse continue de ses revenus (+2,7 %) ; le résultat net est en baisse, compte tenu de la progression des frais de fonctionnement, qui intègrent des éléments exceptionnels sur le 1<sup>er</sup> semestre.

Par ailleurs, dans les activités de réseaux, le CIC développe une activité de banque privée, sous la marque CIC Banque Privée, qui connaît une belle progression de son activité et contribue de façon significative aux résultats.

### 2.2.1.5.5 Le capital-développement

Au premier semestre 2021, le capital-développement représente 3 % des revenus des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

<i>(en millions d'euros)</i>	1 <sup>er</sup> sem. 2021	1 <sup>er</sup> sem. 2020
<b>Produit net bancaire</b>	<b>257</b>	<b>71</b>
Frais de fonctionnement	-36	-25
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>221</b>	<b>47</b>
Coût du risque	-7	2
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>214</b>	<b>49</b>
Impôt sur les bénéfices	-0	2
<b>Résultat net</b>	<b>213</b>	<b>50</b>

Le métier du capital-développement et des fusions-acquisitions est exercé par Crédit Mutuel Equity qui, basé à Paris, dispose d'antennes à Lyon, Nantes, Lille, Bordeaux et Strasbourg et assure la proximité avec la clientèle, tout en abordant une phase de développement progressif à l'international (Suisse, Allemagne, Canada, États-Unis).

L'activité et les résultats du secteur capital-développement se caractérisent par un très bon niveau de cessions au 1<sup>er</sup> semestre 2021, ainsi qu'un haut niveau de valorisation des lignes du portefeuille, tout en conservant une évaluation très prudente des participations dans les secteurs affectés par la crise. Le résultat net (213 millions d'euros) est supérieur de 163 millions d'euros à celui du 1<sup>er</sup> semestre 2020 et de 60 millions d'euros à celui du 1<sup>er</sup> semestre 2019.

Le portefeuille en encours investis atteint 2,9 milliards d'euros au 30 juin 2021. Au 1<sup>er</sup> semestre, 13 nouveaux investissements ont été réalisés pour 278,5 millions d'euros.

Un fonds dans les projets d'infrastructures, proposé à des investisseurs tiers, a été lancé.

### 2.2.1.5.6 Informatique, logistique et presse & Holding

Ces activités sont constituées de deux secteurs distincts.

Le premier (informatique, logistique et presse) rassemble les activités qui ne sont pas rattachées à l'un des autres métiers, telles que les participations historiques du groupe dans des sociétés du secteur de la presse et des médias implantées dans l'est de la France, Euro Protection Surveillance qui délivre des prestations de télésurveillance aux particuliers, Lyfpay le portefeuille électronique du groupe. Il comprend également les systèmes d'information, l'immobilier du groupe, les prestations de Centre de Conseil et de Service – CCS, filiale créée en mai 2008 pour centraliser et rationaliser la logistique, les processus de paiement, les plates-formes de services et les services de support destinés aux membres de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et des caisses locales d'autres fédérations.

Le second (holding) regroupe les activités de coordination et de portage des filiales ainsi que les participations et les acquisitions du groupe (notamment les amortissements d'écarts d'évaluation et les coûts de refinancement des acquisitions), ainsi que les frais de démarrage des nouvelles succursales et caisses locales et enfin la quote-part de mise en équivalence d'entités dans lesquelles le groupe détient des participations minoritaires.

<i>(en millions d'euros)</i>	1 <sup>er</sup> sem. 2021	1 <sup>er</sup> sem. 2020	Evolution
<b>Produit net bancaire</b>	<b>924</b>	<b>806</b>	<b>+14,6%</b>
Frais de fonctionnement	-928	-873	+6,3%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>-4</b>	<b>-67</b>	<b>+93,8%</b>
Coût du risque	2	-2	ns
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-3</b>	<b>-69</b>	<b>+96,2%</b>
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE <sup>(1)</sup>	-72	-0	ns
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>-74</b>	<b>-69</b>	<b>-6,8%</b>
Impôt sur les bénéfices	-19	122	ns
<b>Résultat net</b>	<b>-93</b>	<b>53</b>	<b>ns</b>

<sup>(1)</sup> MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Le produit net bancaire issu des activités informatique, logistique et presse & holding ressort à 924 millions d'euros au premier semestre 2021 contre 806 millions au premier semestre 2020.

- l'activité « informatique, logistique et presse » du groupe génère une marge brute de 893 millions d'euros au premier semestre 2021 contre 915 millions au premier semestre 2020, soit une baisse de 2,5 %. Cette évolution reflète la sortie du périmètre de El Telecom ;
- les activités « holding » du groupe génèrent un produit net bancaire de 31 millions d'euros au premier semestre 2021 incluant notamment le coût de portage des emplois immobilisés, le coût des fonds propres et des plans de développement.

Les frais de fonctionnement augmentent de 6,3 %. Cette hausse intègre d'une part la poursuite des investissements informatiques

Les activités informatique, logistique et presse & holding affichent un résultat net de -93 millions d'euros au premier semestre 2021 contre 53 millions au premier semestre 2020.

## 2.2.1.6 Situation financière de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

### 2.2.1.6.1 Bilan

La structure de bilan est le reflet de l'activité de banque commerciale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et des mesures prises par le groupe pour renforcer sa structure financière en vue de satisfaire aux nouvelles exigences réglementaires qui seront applicables dans les années à venir. En particulier :

- Crédit Mutuel Alliance Fédérale finance une plus grande partie des crédits à la clientèle au moyen des dépôts, cette évolution s'inscrivant dans le prolongement de la stratégie déployée au cours des dernières années. Le ratio crédits/dépôts s'est progressivement amélioré : il s'établit à 103 % au 30 juin 2021 contre 106,6 % au 30 juin 2020 ;
- le risque de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale fait l'objet d'une gestion stricte dans le cadre d'un dispositif piloté par la BFCM sur la base d'un système de gestion centralisée du risque. Ainsi, une progression significative est réalisée dans le cadre des ratios de liquidité Bâle 3 qui s'affichent au-delà du seuil de 100 % ; le LCR ressort à 170,9 % en moyenne sur le premier semestre 2021.

#### Actifs

*Synthèse.* Les actifs consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'élèvent à 835,5 milliards d'euros au 30 juin 2021 contre 796 milliards au 31 décembre 2020 (+ 5 %).

Cette hausse de 5 % du total des actifs (+ 39 milliards d'euros) découle principalement de la hausse des prêts et créances sur la clientèle (+ 9,1 milliards soit + 2,2 %), des avoirs en caisse/banques centrales (+ 23,8 milliards) et des actifs financiers à la juste valeur par résultat (+ 3,9 milliards soit + 14,2 %).

*Prêts et créances sur les établissements de crédit.* Les prêts et créances sur les établissements de crédit sont constitués des dépôts à vue, des prêts interbancaires et des prises en pension de titres. Les prêts et créances sur les établissements de crédit atteignent 58,8 milliards d'euros au 30 juin 2021 contre 56,3 milliards au 31 décembre 2020.

*Prêts et créances sur la clientèle.* Les prêts et créances sur la clientèle s'élèvent à 428,6 milliards d'euros au 30 juin 2021 contre 419,4 milliards au 31 décembre 2020, soit une hausse brute de 2,2 %.

#### Passifs (hors capitaux propres)

*Synthèse.* Les passifs consolidés du groupe hors capitaux propres s'élèvent à 783,7 milliards d'euros au 30 juin 2021 contre 746,4 milliards au 31 décembre 2020 (+ 5 %). Ces passifs comprennent des dettes subordonnées à hauteur de 7,3 milliards d'euros au 30 juin 2021 stables par rapport au 31 décembre 2020. La hausse des passifs hors capitaux propres constatée au premier semestre 2021 provient principalement de la hausse des dettes envers la clientèle (dépôts principalement) de 7,3 milliards d'euros (+ 1,8 %) et surtout des dettes envers les établissements de crédit (+76,2 %).

#### Capitaux propres consolidés

Les capitaux propres consolidés part du groupe s'établissent à 51,8 milliards d'euros au 30 juin 2021 contre 49,6 milliards au 31 décembre 2020, l'évolution correspondant en majeure partie au report du résultat net de 2020.

Les intérêts minoritaires passent de 3 115 millions d'euros au 31 décembre 2020 à 3 272 millions au 30 juin 2021.

### 2.2.1.6.2 Liquidité et refinancement

Le début de l'année 2021 a été marqué par une sortie progressive des mesures de confinement au fur et à mesure de la progression de la vaccination dans la population. Cependant, les mesures de soutien des banques centrales dont la Banque centrale européenne (BCE) et les mesures budgétaires, notamment de la part de la Commission européenne et des principaux pays, ont été maintenues pour ne pas compromettre la reprise économique en cours.

Ce retour à l'optimisme, encouragé par des signes tangibles de retour de la croissance, a provoqué dans les marchés une remontée des taux fixes, avec une OAT 10 ans qui est repassée en territoire positif (à 0,13 % sur l'OAT 10 ans au 30 juin 2021). Néanmoins, les conditions de refinancement et l'accès à la liquidité restent favorables aux emprunteurs du fait d'un excès durable de liquidité dans le marché.

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM), à travers l'ensemble de ses programmes d'émission, a pu profiter de ce contexte.

Au total, l'encours des ressources externes levées sur les marchés ressort à 143,6 milliards d'euros à fin juin 2021, soit une diminution de 2,3 % par rapport à la fin 2020.

Les ressources courtes de marché monétaire (durée inférieure à un an) affichent un encours de 45,5 milliards d'euros à fin juin 2021 et diminuent de 6,2 % par rapport à l'exercice précédent. Elles représentent 32 % de l'ensemble des ressources de marché levées, soit une baisse de 1 point par rapport à l'an passé.

L'encours des ressources à moyen et long terme (MLT) ressort à 98 milliards d'euros à fin juin 2021, un niveau quasi stable par rapport à l'année 2020 (-0,4 %). Sur le 1<sup>er</sup> semestre 2021, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a levé 8,4 milliards d'euros de ressources à MLT, soit 76 % de son programme de 11 milliards d'euros sur 2021. Cette production a été réalisée en utilisant majoritairement la signature BFCM, mais

également celle de Crédit Mutuel Home Loan SFH, son entité émettrice d'obligations à l'habitat (covered bonds). 92 % de ces ressources à MLT ont été levées en euros et principalement sous format de grandes émissions publiques (91 % des volumes).

La durée moyenne des ressources à moyen long terme levées à juin 2021 a été de 7 ans, soit une durée légèrement supérieure à celle constatée en 2020 (6,2 ans).

### Programme de refinancement 2021

Au 1<sup>er</sup> semestre 2021, les émissions sous un format public ont représenté une contre-valeur de 7,6 milliards d'euros et se répartissent de la manière suivante :

- BFCM sous format EMTN Sénior :
  - 400 millions de livres sterling (GBP) à 6 ans, émis en janvier ;
  - 1 500 millions d'euros à +7 ans, émis en juin ;
  - 750 millions d'euros à 7 ans sous la forme d'un Green bond, émis en juin ;
  - 160 millions de francs suisses (CHF) à 8 ans en juin.
- BFCM sous format EMTN Sénior Non Préféré (SNP) :
  - 2,5 milliards d'euros à 7 ans, émis en janvier et juin.
- Crédit Mutuel Home Loan SFH : 2,25 milliards d'euros à 10 ans et 7 ans, émis en mai et juillet.

### LCR et *buffer* de liquidité

Sur le périmètre consolidé, la situation de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est la suivante :

- un ratio LCR moyen sur les 6 premiers mois de 2021 de 170,9 % contre 165,2 % en 2020,
- des actifs moyens de liquidité HQLA (High Quality Liquid Asset) de 130,2 milliards d'euros, dont 81 % déposés auprès des banques centrales (principalement la BCE).

Le total des réserves de liquidité au 30 juin 2021 sur le périmètre consolidé se répartit de la façon suivante :

Crédit Mutuel Alliance Fédérale <i>[en milliards d'euros]</i>	Juin 2021
Cash déposé en banques centrales dont encaisses	125,4
Titres LCR (après <i>haircut</i> LCR)	27,6
<i>dont titres HQLA Level 1</i>	21,8
Autres actifs éligibles banques centrales (après <i>haircut</i> BCE)	38,7
<b>TOTAL DES RESERVES DE LIQUIDITE</b>	<b>191,7</b>

La réserve de liquidité couvre très largement les tombées de ressources de marché à 12 mois.

### Opérations de refinancement ciblées

Dans le cadre de l'enveloppe « Jeunes Agriculteurs & Action Climatique » allouée par la BEI en mars 2020 et dédiée aux PME & ETI des secteurs agricoles et de la bio-économie, la BFCM a procédé, en juin 2021, au 2<sup>nd</sup> tirage pour 50 millions d'euros, sur une durée de huit ans in fine à taux fixe.

Par ailleurs, dans le cadre du programme « EU PL response to Covid-19 crisis for SME & MIDCAP PS », l'enveloppe « COVID19 CRISIS RESPONSE FOR SME&MIDCAP », allouée par la BEI en juin 2020 pour un montant de 350 millions d'euros, a fait l'objet d'un tirage unique en juin 2021, sur une durée de cinq ans in fine à taux fixe.

Ce dispositif inédit, dédié au soutien des PME & ETI fragilisées par la crise sanitaire, vient en complément des prêts garantis par l'État (PGE).

### 2.2.1.6.3 Solvabilité <sup>(1)</sup>

Au 30 juin 2021, les capitaux propres de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'élevaient à 51,8 milliards d'euros contre 49,6 milliards fin 2020, en hausse de 2,2 milliards grâce au report des résultats.

À fin juin 2021, Crédit Mutuel Alliance Fédérale maintient un haut niveau de solvabilité, avec un ratio Common Equity Tier 1 (CET1) de 18,3 % <sup>(2)</sup>. Le ratio Tier 1 s'établit à 18,4 % <sup>(2)</sup> à juin 2021 et le ratio global de solvabilité atteint 21,1 % <sup>(2)</sup>.

Les encours pondérés par les risques (RWA) s'élevaient à 238,9 milliards d'euros au 30 juin 2021, contre 233,8 milliards à fin décembre 2020. Les encours pondérés au titre du risque de crédit représentent 90 % du total, à 214,7 milliards d'euros.

Le ratio de levier s'établit à 7,2 % au 30 juin 2021 (calcul en période transitoire).

### 2.2.1.6.4 Notations externes

La solidité financière et la pertinence du modèle d'affaires sont reconnues par les trois agences de notation qui notent Crédit Mutuel Alliance Fédérale et le groupe Crédit Mutuel :

	Contrepartie LT/CT **	Émetteur/ Dette senior préférée LT	Perspective	Dette senior préférée CT	Notation intrinsèque ***	Date de la dernière publication
Moody's	Aa2/P- 1	Aa3	Stable	P- 1	a3	18/11/2020
Fitch Ratings *	AA-	AA-	Négative	F1+	a+	28/05/2021
Standard & Poor's	A+ /A- 1	A	Stable	A- 1	a	24/06/2021

\* La note "Issuer Default Rating" est stable à A+.

\*\* Les notes de contrepartie correspondent aux notations des agences suivantes : Resolution Counterparty chez Standard & Poor's, Counterparty Risk Rating chez Moody's et Derivative Counterparty Rating chez Fitch Ratings.

\*\*\* La notation intrinsèque correspond à la note « Stand Alone Credit Profile (SACP) » chez Standard & Poor's, à la note « Adjusted Baseline Credit Assessment (Adj. BCA) » chez Moody's et à la note « Viability Rating » chez Fitch.

Standard & Poor's : note Groupe Crédit Mutuel.

Moody's : note Crédit Mutuel Alliance Fédérale/BFCM et CIC.

Fitch Ratings : note Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Le 24 juin 2021, Standard & Poor's a relevé la perspective sur les notations du groupe Crédit Mutuel de négative à stable, ainsi que pour plusieurs banques françaises et européennes, considérant que l'amélioration de l'environnement économique a réduit le risque d'une dégradation significative de la qualité d'actifs et de la capitalisation. Dans le cas du groupe Crédit Mutuel, la perspective stable reflète, également, la constitution d'un coussin d'absorption des pertes qui lui permettra, potentiellement, d'obtenir un cran de notation au titre du ratio ALAC (Additional Loss Absorbing Capacity).

Pour rappel, les perspectives négatives chez Fitch Ratings et Standard & Poor's avaient été attribuées, entre mars et avril 2020, à la suite du développement de la pandémie et dans le cadre d'actions de notations groupées sur les banques européennes.

[1] Voir plus de détails au paragraphe 4.1 du présent document.

[2] Sans mesures transitoires.

## 2.2.1.7 Indicateurs alternatifs de performance

## INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE (IAP) – ARTICLE 223- 1 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF/ORIENTATIONS DE L'ESMA (ESMA/20151415)

Libellé	Définition/mode de calcul	Pour les ratios, justification de l'utilisation
<b>Coefficient d'exploitation</b>	Ratio calculé à partir de postes du compte de résultat consolidé : rapport entre les frais généraux (sommes des postes « charges générales d'exploitation » et « dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat consolidé) et le « produit net bancaire IFRS »	Mesure de l'efficacité d'exploitation de la banque
<b>Coût du risque clientèle global rapporté aux encours de crédits</b> <i>(exprimé en % ou en points de base)</i>	Coût du risque clientèle de la note de l'annexe des comptes consolidés rapporté aux encours de crédits bruts de fin de période	Permet d'apprécier le niveau de risque en pourcentage des engagements de crédit bilanciaux
<b>Coût du risque</b>	Poste « coût du risque » du compte de résultat consolidé publiable	Mesure le niveau de risque
<b>Crédits à la clientèle</b>	Poste « prêts et créances sur la clientèle au coût amorti » de l'actif du bilan consolidé	Mesure de l'activité clientèle en matière de crédits
<b>Coût du risque non avéré</b>	Pertes attendues à 12 mois (S1) + pertes attendues à maturité (S2) voir note annexe. Application de la norme IFRS 9. Les dépréciations sont constatées, pour tous les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de perte à titre individuel	Mesure le niveau de risque non avéré
<b>Dépôts de la clientèle ; dépôts comptables</b>	Poste « dettes envers la clientèle au coût amorti » du passif du bilan consolidé	Mesure de l'activité clientèle en matière de ressources bilanciales
<b>Épargne assurance</b>	Encours d'assurance-vie détenus par nos clients – données de gestion (compagnie d'assurance)	Mesure de l'activité clientèle en matière d'assurance-vie
<b>Épargne financière bancaire, épargne gérée et conservée</b>	Encours d'épargne hors bilan détenus par nos clients ou conservés (comptes titres, OPCVM...) – données de gestion (entités du groupe)	Mesure représentative de l'activité en matière de ressources hors-bilan (hors assurance-vie)
<b>Épargne totale</b>	Somme des dépôts comptable, de l'épargne assurance et de l'épargne financière bancaire	Mesure de l'activité clientèle en matière d'épargne
<b>Frais de fonctionnement ; frais généraux ; frais de gestion</b>	Somme des lignes « charges générales d'exploitation » et « dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat consolidé publiable	Mesure le niveau des frais de fonctionnement
<b>Marge d'intérêt ; revenu net d'intérêt ; produit net d'intérêt</b>	Calculé à partir de postes du compte de résultat consolidé : différence entre les intérêts reçus et les intérêts versés : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ intérêts reçus = poste « intérêts et produits assimilés » du compte de résultat consolidé publiable</li> <li>▪ intérêts versés = poste « intérêts et charges assimilés » du compte de résultat consolidé publiable</li> </ul>	Mesure représentative de la rentabilité
<b>Ratio crédits/dépôts ; coefficient d'engagement</b>	Ratio calculé à partir de postes du bilan consolidé : rapport exprimé en pourcentage entre le total des crédits à la clientèle (poste « prêts et créances sur la clientèle » de l'actif du bilan consolidé) et des dépôts de la clientèle (poste « dettes envers la clientèle » du passif du bilan consolidé)	Mesure de la dépendance aux refinancements externes
<b>Taux de couverture</b>	Déterminé en rapportant les provisions constatées au titre du risque de crédit (dépréciations S3) aux encours bruts identifiés comme en défaut au sens de la réglementation (créances brutes faisant l'objet d'une dépréciation individuelle S3)	Ce taux de couverture mesure le risque résiduel maximal associé aux encours en défaut (« douteux »)
<b>Part des douteux dans les crédits bruts</b>	Rapport entre les encours de créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3) et les encours de crédits clientèle bruts (calcul à partir de l'annexe « Prêts et créances sur la clientèle » des comptes consolidés : créances brutes + location financement)	Indicateur de qualité des actifs

## INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE (IAP) : RECONCILIATION AVEC LES COMPTES

*(en millions d'euros)*

<b>Coefficient d'exploitation</b>	<b>S1 2021</b>	<b>S1 2020</b>	<b>S1 2019</b>	<b>2020</b>
Frais généraux (1)	-4 736	-4 552	-4 567	-8 867
Produit net bancaire (2)	7 962	6 858	7 537	14 238
<b>Coefficient d'exploitation (1) / (2)</b>	<b>59,5%</b>	<b>66,4%</b>	<b>60,6%</b>	<b>62,3%</b>

<b>Crédits / dépôts</b>	<b>30/06/2021</b>	<b>30/06/2020</b>	<b>S1 2019</b>
Crédits nets à la clientèle	428 551	407 001	378 091
Dépôts de la clientèle	416 232	381 654	316 518
<b>Crédits / dépôts</b>	<b>103,0%</b>	<b>106,6%</b>	<b>119,5%</b>

<b>Taux de couverture</b>	<b>30/06/2021</b>	<b>30/06/2020</b>	<b>S1 2019</b>
Dépréciations (S3)	6 172	6 676	6 314
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	12 097	12 669	11 695
<b>Taux de couverture global</b>	<b>51,0%</b>	<b>52,7%</b>	<b>54,0%</b>

<b>Taux de créances douteuses</b>	<b>30/06/2021</b>	<b>30/06/2020</b>	<b>S1 2019</b>
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	12 097	12 669	11 695
Crédits bruts à la clientèle	437 737	416 128	386 263
<b>Taux de créances douteuses</b>	<b>2,8%</b>	<b>3,0%</b>	<b>3,0%</b>

<b>Coût du risque clientèle rapporté aux encours de crédits</b>	<b>30/06/2021</b>	<b>30/06/2020</b>	<b>30/06/2019</b>
Coût du risque clientèle	-228	-1 005	-454
Crédits bruts à la clientèle	437 737	416 128	386 263
<b>Coût du risque clientèle rapporté aux encours de crédits</b>	<b>0,10%</b>	<b>0,48%</b>	<b>0,24%</b>

## 2.2.2 Évolutions récentes et perspectives

Les bons résultats du 1<sup>er</sup> semestre témoignent de la réussite de la transformation du groupe mutualiste engagée en 2019 et accélérée lors de la révision de son plan stratégique 2019-2023 en septembre 2020 : renforcement de la relation omnicanale de proximité, accélération de la diversification, maintien du rythme soutenu des investissements technologiques, simplification des process, renforcement des mises en commun de moyens et des synergies entre métiers.

Au 2<sup>nd</sup> semestre, Crédit Mutuel Alliance Fédérale sera particulièrement mobilisé pour poursuivre et amplifier son accompagnement des sociétaires et clients à la reprise économique. Cette reprise sera respectueuse des engagements sociétaux et environnementaux pris par le groupe, notamment par la mise en oeuvre de nouvelles politiques sectorielles. Ainsi, sa nouvelle politique sectorielle de financement appliquée aux transports aériens, maritimes et routiers privilégie, désormais, les actifs les plus sobres en émissions carbone. De nouvelles politiques sont en cours d'élaboration avec pour objectif de respecter la trajectoire des Accords de Paris sur le climat.

Seule banque française dotée du statut d'entreprise à mission, Crédit Mutuel Alliance Fédérale dévoilera ses engagements au 2<sup>nd</sup> semestre.

Alliance de 13 fédérations de Crédit Mutuel unies autour d'un projet commun, Crédit Mutuel Alliance Fédérale sera rejoint, en 2022, par la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe. Approuvée par les conseils des 28 et 29 juin 2021 de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe, cette adhésion renforcera l'efficacité opérationnelle de l'ensemble des structures du groupe autour des projets de ses clients et contribuera au développement de ce dernier en Belgique et dans la gestion d'actifs.

## 2.3 RÉSULTATS CONSOLIDÉS DE LA BFCM

### 2.3.1 Analyse du compte de résultat consolidé

Les résultats de la BFCM sur périmètre consolidé au titre du premier semestre 2021 ont été portés par les mêmes facteurs qui ont influé sur les résultats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

<i>(en millions d'euros)</i>	1 <sup>er</sup> sem. 2021	1 <sup>er</sup> sem. 2020	évolution
<b>Produit net bancaire</b>	<b>5 983</b>	<b>4 871</b>	<b>+22,8%</b>
Frais de fonctionnement	-3 306	-3 169	+4,3%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>2 677</b>	<b>1 701</b>	<b>+57,4%</b>
Coût du risque	-204	-940	-78,3%
<i>coût du risque avéré</i>	-298	-508	-41,3%
<i>coût du risque non avéré</i>	94	-432	ns
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2 473</b>	<b>761</b>	<b>x 3,2</b>
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE <sup>(1)</sup>	-63	23	ns
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>2 410</b>	<b>784</b>	<b>x 3</b>
Impôt sur les bénéfices	-693	-310	x 2,2
Gains / pertes nets sur activités abandonnées	7	0	ns
<b>Résultat net</b>	<b>1 723</b>	<b>473</b>	<b>x 3,6</b>
Intérêts minoritaires	204	96	x 2,1
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>1 519</b>	<b>378</b>	<b>x 4</b>

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

D'un montant de 5 983 millions d'euros, le produit net bancaire (PNB) affiche une hausse de 22,8 % par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2020.

Cette évolution du PNB bénéficie de la croissance enregistrée dans les réseaux bancaires (hausse du PNB de 4 %), grâce à une résistance de la marge d'intérêt et une progression des commissions. Elle est aussi portée par la hausse des revenus des métiers de la banque de financement (+7 %) et de la banque privée (+2,7 %). Le dynamisme du PNB des métiers de l'assurance, des activités de marché et du capital-développement profite du rebond des marchés financiers sur la période.

Les frais généraux augmentent de 4,3 % par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2020 et s'établissent à 3 306 millions d'euros. Ils sont notamment impactés par la progression continue des contributions au fonds de résolution unique et aux frais de supervision.

Le coefficient d'exploitation s'établit à 55,3 %.

Le coût du risque global est en forte baisse [-78,3 %]. Son montant est de 204 millions d'euros, contre 940 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2020.

La baisse du coût du risque concerne en premier le risque non avéré. Celui-ci est en reprise nette au 1<sup>er</sup> semestre 2021 contre une charge importante au 1<sup>er</sup> semestre 2020 et sur l'ensemble de l'année 2020. Les hypothèses des scénarii IFRS9 n'ont pas été modifiées au 1<sup>er</sup> semestre. En revanche, les encours de statut 2 ont diminué par rapport au 31/12/2020, permettant notamment des reprises de provisions sectorielles. Le coût du risque non avéré affiche ainsi une reprise nette de 94 millions d'euros.

Le résultat net du 1<sup>er</sup> semestre 2021 est en forte progression grâce à la hausse des revenus et à la baisse du coût du risque, s'établissant à 1 723 millions d'euros, contre 473 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2020. Il est supérieur [+25 %] au niveau d'avant crise sanitaire [1 383 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2019].

#### Résultats par métiers

##### Banque de détail

Le produit net bancaire de la banque de détail est de 3 708 millions d'euros [+2,7 %]. Les frais généraux sont contenus [+4,2 %] à 2 318 millions. Le coût du risque est de 230 millions dont 281 millions sur le risque avéré et une reprise nette de 51 millions sur le non avéré.

Il en ressort un résultat net de 786 millions d'euros [x2,6].

##### Assurance

À 513 millions d'euros, le résultat net contributif du secteur assurances retrouve un niveau comparable à celui de fin juin 2019, en nette hausse par rapport au 30 juin 2020 (487 millions). Cette variation est liée, en partie, aux mouvements des marchés financiers qui avaient fortement baissé au 1<sup>er</sup> semestre 2020 et qui, a contrario, affichent en 2021 une hausse sensible, se traduisant par une augmentation du résultat financier IFRS du GACM. L'écart avec le résultat au 30 juin 2020 s'explique principalement par les mesures de solidarité sans contrepartie mises en œuvre dès le 1<sup>er</sup> semestre 2020 pour accompagner les assurés.

### Banque privée

L'activité banque privée maintient une hausse continue de ses revenus (+2,7 %) à 319 millions d'euros ; le résultat net (66 millions) est en baisse compte tenu de la progression des frais de fonctionnement, qui intègrent des éléments exceptionnels sur le 1<sup>er</sup> semestre.

### Banque de financement

Le produit net bancaire (198 millions d'euros) est en bonne évolution de +7 %. Les frais généraux sont en retrait de 1,9 %. Le résultat net (124 millions d'euros) profite d'une reprise partielle des provisions pour risques non avérés constituées en 2020, le coût du risque global étant en reprise nette de 37 millions d'euros.

### Activités de marché

La crise de 2020 avait généré une forte volatilité des conditions de marchés, source d'opportunités mais aussi d'évaluations dégradées de certaines stratégies. Le retour à des conditions moins volatiles a permis, depuis le 2<sup>nd</sup> trimestre 2020, un très fort rebond du produit net bancaire (+255 millions d'euros sur un an) et du résultat net (115 millions d'euros, contre 43 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2019).

### Capital développement

L'activité et les résultats du secteur capital-développement se caractérisent par un très bon niveau de cessions au 1<sup>er</sup> semestre 2021, ainsi qu'un haut niveau de valorisation des lignes du portefeuille, tout en conservant une évaluation très prudente des participations dans les secteurs affectés par la crise. Le résultat net (213 millions d'euros) est supérieur de 163 millions d'euros à celui du 1<sup>er</sup> semestre 2020 et de 60 millions d'euros à celui du 1<sup>er</sup> semestre 2019.

Le portefeuille en encours investis atteint 2,9 milliards d'euros au 30 juin 2021. Au 1<sup>er</sup> semestre, 13 nouveaux investissements ont été réalisés pour 278,5 millions d'euros.

Un fonds dans les projets d'infrastructures, proposé à des investisseurs tiers, a été lancé.

## 2.3.2 Opérations avec les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Au 30 juin 2021, les encours de crédits accordés aux entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne faisant pas partie du périmètre consolidé de la BFCM s'établissent à 30 milliards d'euros.

Le résultat brut d'exploitation du périmètre consolidé de la BFCM est issu, à hauteur de -137 millions d'euros, d'opérations réalisées avec des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne faisant pas partie du périmètre consolidé de la BFCM (principalement les caisses locales et la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel). Au premier semestre 2021, les revenus nets d'intérêts issus de ces opérations totalisent 199 millions d'euros, les commissions nettes versées s'élèvent à -8 millions et le solde net des autres produits et charges et des frais généraux enregistré par ces entités ressortent à -273 millions d'euros.

## 2.3.3 Évolutions récentes et perspectives

Les bons résultats du 1<sup>er</sup> semestre de la BFCM (périmètre consolidé) témoignent de la réussite de la transformation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dont elle fait partie intégrante.

Au 2<sup>nd</sup> semestre, Crédit Mutuel Alliance Fédérale sera particulièrement mobilisé pour poursuivre et amplifier son accompagnement des sociétaires et clients à la reprise économique. Cette reprise sera respectueuse des engagements sociétaux et environnementaux pris par le groupe, notamment par la mise en œuvre de nouvelles politiques sectorielles. Ainsi, sa nouvelle politique sectorielle de financement appliquée aux transports aériens, maritimes et routiers privilégie, désormais, les actifs les plus sobres en émissions carbone. De nouvelles politiques sont en cours d'élaboration avec pour objectif de respecter la trajectoire des Accords de Paris sur le climat.

Seule banque française dotée du statut d'entreprise à mission, Crédit Mutuel Alliance Fédérale dévoilera ses engagements au 2<sup>nd</sup> semestre.

Alliance de 13 fédérations de Crédit Mutuel unies autour d'un projet commun, Crédit Mutuel Alliance Fédérale sera rejoint, en 2022, par la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe. Approuvée par les conseils des 28 et 29 juin 2021 de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe, cette adhésion renforcera l'efficacité opérationnelle de l'ensemble des structures du groupe autour des projets de ses clients et contribuera au développement de ce dernier en Belgique et dans la gestion d'actifs.

# 3 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

## 3.1 CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL- RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### 3.1.1 Composition des organes de direction au 30 juin 2021

#### Présentation du conseil d'administration au 30 juin 2021

	Nationalité	Âge <sup>(1)</sup>	Début de mandat	Comités <sup>(2)</sup>	Assiduité en conseil <sup>(3)</sup>
<b>Nicolas THÉRY</b> <i>Président</i>		55	2014	CSRG	100 %
<b>Chantal DUBOIS</b> <i>Vice-présidente</i>		68	2017	-	100 %
<b>Gérard CORMORECHE</b> <i>Administrateur</i>		63	1995	CACG	100 %
<b>Bernard DALBIEZ</b> <i>Administrateur</i>		62	2019	CSRG Nominations	100 %
<b>Étienne GRAD</b> <i>Administrateur</i>		68	2018	CACG	100 %
<b>Nicolas HABERT</b> <i>Administrateur</i>		58	2020	CSRG	100 %
<b>Véronique HEMBERGER</b> <i>Administratrice</i>		69	2018	CACG	100 %
<b>Christine LEENDERS</b> <i>Administratrice</i>		65	2017	CSRG Rémunérations	75 %
<b>Mireille LEFEBURE</b> <i>Administratrice</i>		68	2017	-	75 %
<b>Jean-Louis MAÎTRE</b> <i>Administrateur</i>		64	2019	-	100 %
<b>Elia MARTINS</b> <i>Administratrice</i>		50	2018	-	100 %
<b>Laurence MIRAS</b> <i>Administratrice</i>		56	2017	Nominations	100 %
<b>Gérard OLIGER</b> <i>Administrateur</i>		69	2018	Nominations Rémunérations	75 %
<b>Frédéric RANCHON</b> <i>Administrateur</i>		54	2018	-	100 %
<b>Agnès ROUXEL</b> <i>Administratrice</i>		63	2017	Nominations	100 %
<b>Daniel SCHOEPF</b> <i>Administrateur</i>		66	2018	CSRG	100 %
<b>Annie VIROT</b> <i>Administratrice</i>		66	2017	Rémunérations	100 %
<b>Alex WEIMERT</b> <i>Administrateur</i>		66	2020	-	50 %
<b>Audrey HAMMERER</b> <i>Administratrice représentant les salariés</i>		43	2016	Rémunérations	75 %

	Nationalité	Âge <sup>(1)</sup>	Début de mandat	Comités <sup>(2)</sup>	Assiduité en conseil <sup>(3)</sup>
<b>Laurent TORRE</b> <i>Administrateur représentant les salariés</i>		53	2020	-	75 %
<b>Bernard BASSE</b> <i>Censeur</i>		68	2005	CSRG	75 %
<b>Jean-Pierre DELCASSO</b> <i>Censeur</i>		73	2020	-	25 %
<b>Philippe GALLIENNE</b> <i>Censeur</i>		64	2019	Rémunérations	100 %
<b>Charles GERBER</b> <i>Censeur</i>		66	2020	CACG	100 %
<b>Jean-François JOUFFRAY</b> <i>Censeur</i>		72	2001	CACG CSRG Nominations Rémunérations	100 %
<b>Damien LIEVENS</b> <i>Censeur</i>		50	2017	-	50 %
<b>Gérard LINDACHER</b> <i>Censeur</i>		69	2017	-	75 %
<b>Philippe RAGE</b> <i>Censeur</i>		60	2020	-	0 %
<b>Gislhaine RAVANEL</b> <i>Censeur</i>		68	2020	-	75 %
<b>Alain TETEDOIE</b> <i>Censeur</i>		56	2017	-	75 %
<b>Philippe TUFFREAU</b> <i>Censeur</i>		65	2017	-	100 %
<b>Didier VIEILLY</b> <i>Censeur</i>		64	2015	-	100 %
<b>Michel VIEUX</b> <i>Censeur</i>		70	2017	CSRG	100 %

Dans la colonne Comités, les présidents des Comités figurent en bleu gras.

(1) Âge au 21 avril 2021.

(2) CSRG : Comité de suivi des risques Groupe - CACG : comité d'audit et des comptes Groupe - Rémunérations : comité des rémunérations - Nominations : comité des nominations.

(3) Assiduité au 1<sup>er</sup> semestre 2021.

## LES QUATRE COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité des rémunérations		Comité des nominations		Comité d'audit et des comptes group		Comité de suivi des risques groupe	
5 membres et 1 membre associé représentant de fédération		4 membres et 2 membres associés représentants des fédérations		4 membres et 13 membres associés représentants des fédérations		5 membres et 10 membres associés représentants des fédérations	
2 réunions	92 % d'assiduité	6 réunions	89 % d'assiduité	2 réunions	97 % d'assiduité	5 réunions	95 % d'assiduité

## Autres participants

- Conformément à l'article L.2312-72 du Code du travail, deux représentants du comité social et économique assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'administration ;
- Les statuts de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel prévoient également que trois représentants des organisations syndicales représentatives, autres que celles ayant désigné des administrateurs représentant les salariés, assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'administration.

## Direction générale

- Daniel Baal, directeur général et dirigeant effectif ;
- Éric Petitgand, directeur général adjoint et dirigeant effectif ;
- Frantz Rublé, directeur général adjoint.

## 3.1.2 Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

### Administrateurs

#### Nicolas Théry

Né le 22 décembre 1965  
Nationalité Française

*Adresse professionnelle :*  
4 rue Frédéric Raiffeisen  
67000 Strasbourg

#### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Nicolas Théry a débuté sa carrière à l'inspection des finances en 1989 avant de rejoindre la direction du Trésor en 1993. De 1997 à 2000, il est conseiller au cabinet du ministre de l'économie et des finances, chargé des questions monétaires et financières puis des questions internationales et européennes. En 2000, il devient directeur de cabinet de Florence Parly, Secrétaire d'État au Budget. De 2000 à 2002, il est secrétaire confédéral à la CFDT, chargé des questions économiques. Il a participé à la création du Comité intersyndical de l'épargne salariale et de l'agence de notation Vigeo créée par Nicole Notat. De 2002 à 2009, il travaille à la Commission européenne comme directeur de cabinet de Pascal Lamy, Commissaire au Commerce international avant de rejoindre la direction générale des entreprises et de devenir directeur à la direction générale de l'environnement où il a notamment travaillé sur le climat. En 2009, il rejoint le Crédit Mutuel après avoir exercé différentes fonctions au sein du groupe bancaire, il est président-directeur général du CIC Est de 2012 à 2016. Depuis 2014, il préside la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et le Crédit Industriel et Commercial. Depuis 2016, il est président de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe. Il préside également le conseil de surveillance du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

Nicolas Théry est diplômé de Science Po Paris et de l'École Nationale d'Administration (ENA) – major de la Promotion « Liberté, Égalité, Fraternité » – et diplômé d'un master de Droit, Économie, Gestion – mention Droit des affaires.

**Président du conseil d'administration**  
**Membre du comité de suivi des risques groupe**  
**Nomination au conseil : 2014**  
**Echéance du mandat : 2022**

*Autres mandats exercés au 30 juin 2021*

#### **Président du conseil d'administration**

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Crédit Industriel et Commercial

Banque CIC Est

Banque CIC Nord Ouest

Assurances du Crédit Mutuel Vie SA

Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM

ACM IARD SA

#### **Président du conseil de surveillance**

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Banque Européenne du Crédit Mutuel

#### **Administrateur**

Caisse de Crédit Mutuel Strasbourg Vosges

#### **Représentant permanent du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, administrateur**

ACM GIE

#### **Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe, membre du conseil de direction**

Euro-Information

#### **Membre**

Comité d'éthique de la Défense

#### *Mandats échus au cours des cinq derniers exercices*

#### **Membre du conseil de direction**

Euro-Information

#### **Directeur général**

Banque CIC Est

#### **Président du directoire**

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

#### **Membre du conseil de surveillance**

Cofidis

Cofidis Group

#### **Directeur général adjoint**

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

#### **Administrateur**

TARGOBANK Espagne

Banque Publique d'investissement

#### **Représentant permanent de la BECM, administrateur**

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

#### **Représentant permanent de GACM, administrateur**

ACM IARD SA

#### Chantal Dubois

Née le 8 octobre 1952  
Nationalité : Française

*Adresse professionnelle :*  
10 rue de Rieux  
44040 Nantes

#### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Chantal Dubois a effectué sa carrière au sein de la société Legrand avant de prendre sa retraite en 2012. Dès 1985, elle devient administratrice de la caisse de Crédit Mutuel de Limoges Bénédictins et est élue présidente de cette caisse ainsi que de la caisse de Crédit Mutuel de Limoges Jourdan Colisée en 2004. En 2010, elle est nommée administratrice de la Fédération du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest. Elle est présidente de la Fondation du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest depuis 2017.

#### Vice-présidente du conseil d'administration

Première nomination au conseil : 2017

Échéance au mandat : 2023

*Autres mandats exercés au 30 juin 2021*

#### Présidente

Fondation du Crédit Mutuel Loire-Atlantique - Centre Ouest

#### Vice-présidente du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Loire-Atlantique et du Centre Ouest

Caisse régionale du Crédit Mutuel Loire-Atlantique et du Centre Ouest

#### Administratrice

Caisse de Crédit Mutuel de Limoges Centre

#### *Mandats échus au cours des cinq derniers exercices*

**Représentante permanente de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest, administratrice**

DOM'AULIM ESH

**Gérard Cormorèche**

Né le 3 juillet 1957

Nationalité : Française

*Adresse professionnelle :*

8 rue Rhin et Danube

69009 Lyon

**Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience**

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'École Supérieure d'Agricultures d'Angers, Gérard Cormorèche est gérant d'une exploitation de céréales et de légumes et de la SARL CORMORECHE spécialisée dans la transformation et cuisson de betteraves rouges. Il a reçu l'insigne de Chevalier du mérite agricole en 1999. Dès 1993, il est élu à la présidence d'une caisse locale de Crédit Mutuel. Il exerce des mandats au sein du Crédit Mutuel tant au niveau local, que régional et national. Depuis 1995, il est président de la Fédération et de la caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est. Il est également président du conseil d'administration de la Caisse Agricole du Crédit Mutuel depuis 2004 et vice-président de la CNCM (Confédération Nationale du Crédit Mutuel).

**Administrateur****Membre du comité d'audit et des comptes groupe****Première nomination au conseil : 1995****Échéance du mandat : 2022***Autres mandats exercés au 30 juin 2021***Président du conseil d'administration**

Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est

Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est

Caisse Agricole Crédit Mutuel (CACM)

CECAMUSE

Caisse de Crédit Mutuel Neuville-sur-Saône

**Vice-président du conseil d'administration**

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural

MTRL

Assurances du Crédit Mutuel pour l'éducation et la prévention en santé

**Administrateur**

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Crédit Industriel et Commercial

SICA d'habitat Rural du Rhône et de la Loire

**Représentant permanent de la caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est, administrateur**

Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM

**Censeur**

CIC Lyonnaise de Banque

**Gérant**

SCEA CORMORECHE Jean-Gérard

SARL CORMORECHE

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices***Censeur**

Crédit Industriel et Commercial

### Bernard Dalbiez

Né le 7 août 1958  
Nationalité : Française

*Adresse professionnelle :*  
494 avenue du Prado  
13008 Marseille

#### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un baccalauréat, Bernard Dalbiez a été conducteur de ligne et formateur au sein de la SNCF avant de prendre sa retraite en 2008. En parallèle de son activité principale, il a été officier de réserve de l'Armée de l'air, sous contrat jusqu'en juin 2019.

En 2010, il est élu président de la caisse locale de Crédit Mutuel de Marseille Pelletan avant de devenir président de District et vice-président de la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen en 2018. Depuis 2021, il est Président de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen.

#### Administrateur

Membre du comité de suivi des risques groupe et du comité des nominations

Première nomination au conseil : 2019

Échéance du mandat : 2022

*Autres mandats exercés au 30 juin 2021*

#### Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen

Caisse de Crédit Mutuel Marseille Pelletan

#### Président du conseil de surveillance

Société Actimut

Centre de Conseil et de Service (CCS)

#### Censeur

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices*

#### Membre du conseil de surveillance

Banque Européenne du Crédit Mutuel

### Étienne Grad

Né le 26 décembre 1952  
Nationalité : Française

*Adresse professionnelle :*  
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  
67000 Strasbourg

#### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômé de la Chambre de commerce et d'industrie de Karlsruhe en Allemagne, Étienne Grad est président de la société Étienne Grad Conseil et Développement.

Il a débuté sa carrière au sein de Technal en qualité de responsable du secteur Est avant de poursuivre chez Sopromal en tant que responsable commercial. En 1992 il fonde le Bureau d'études Étienne Grad avant de créer la société Étienne Grad Conseil et développement en 2011.

Dès 1992, il est nommé président du conseil d'administration de la caisse de Crédit Mutuel du cours de l'Andlau. Depuis 2010, il est président du District de la Communauté Urbaine de Strasbourg de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

#### Administrateur

Membre du comité d'audit et des comptes groupe

Première nomination au conseil : 2018

Échéance du mandat : 2024

*Autres mandats exercés au 30 juin 2021*

#### Président

SAS GRAD Étienne Conseil et Développement

#### Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Cours de l'Andlau

#### Vice-président du conseil d'administration et président du District de la Communauté Urbaine de Strasbourg

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

#### Administrateur

Crédit Industriel et Commercial

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices*

#### Administrateur

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

**Nicolas Habert**

Né le 27 avril 1962

Nationalité : Française

*Adresse professionnelle :*

6 rue de la Tuilerie

31130 Balma

**Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience**

Diplômé de l'ISEP et de l'ESSEC et titulaire d'une formation à l'actuariat, Nicolas Habert est consultant indépendant au sein de NH Consulting depuis 2007. En 1987, il débute sa carrière à la Banque Nationale de Paris en qualité de chargé de clientèle avant de rejoindre la Caisse des Dépôts et Consignations en 1989 puis la Caisse Centrale de Crédit Mutuel en 1993. De 1988 à 2012 il intervient en tant que formateur vacataire pour diverses entités du Centre de Formation de la Profession Bancaire ainsi qu'à l'École d'ingénieurs de Purpan de 1996 à 2007 en tant que professeur de gestion, finance et commerce international.

Dès 2001, il devient administrateur à la création d'une caisse locale de Crédit Mutuel avant d'en devenir le président en 2010. Depuis 2017, il est administrateur fédéral et président du conseil de surveillance de Cautionnement Mutuel de l'Habitat. En mai 2020, il a été nommé président de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel Midi-Atlantique.

**Administrateur****Membre du comité de suivi des risques groupe****Première nomination au conseil : 2020****Échéance du mandat : 2024***Autres mandats exercés au 30 juin 2021***Président du conseil d'administration**

Fédération du Crédit Mutuel Midi Atlantique

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique

Caisse du Crédit Mutuel de Toulouse Purpan

**Président du conseil de surveillance**

Cautionnement Mutuel de l'Habitat

**Administrateur**

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

**Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel****Midi-Atlantique**

Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM

**Représentant permanent de Marsovalor, administrateur**

Banque CIC Sud Ouest

**Censeur**

Confédération Nationale de Crédit Mutuel

Caisse centrale de Crédit Mutuel

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices*

Néant

### Véronique Hemberger

Née le 24 décembre 1951  
Nationalité : Française

*Adresse professionnelle :*  
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  
67000 Strasbourg

#### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un Certificat d'aptitude pédagogique de l'Académie de Strasbourg, Véronique Hemberger a exercé en tant qu'enseignante puis en tant que chargée de direction d'une école maternelle avant de rejoindre l'Association départementale de la coopération à l'École du Bas-Rhin en 1996 et de prendre sa retraite en 2005.

Depuis 2014, elle est présidente de la caisse de Crédit Mutuel Enseignant 67 ainsi que de l'UNCME depuis 2017. En 2018 elle a été désignée présidente de la commission fédérale et de la commission interfédérale de formation des élus de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

#### Administratrice

Membre du comité d'audit et des comptes groupe

Première nomination au conseil : 2018

Échéance du mandat : 2024

*Autres mandats exercés au 30 juin 2021*

#### Présidente

UNCME

#### Présidente du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Enseignant 67

#### Représentante permanente de la BFCM, administrateur et membre du District de la CUS

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices*

Néant

### Christine Leenders

Née le 21 février 1956  
Nationalité : Française

*Adresse professionnelle :*  
1 place Molière  
49000 Angers

#### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômée d'un BTS Tourisme et titulaire d'une formation *coaching and mentoring*, Christine Leenders est dirigeante du Haras des Landes.

En 2001, elle est nommée administratrice de la caisse de Crédit Mutuel de Durtal-Seiches-sur-le-Loir avant d'être élue présidente de cette caisse en 2003.

Depuis 2006, elle est administratrice de la caisse de Crédit Mutuel agricole et rurale de l'Anjou ainsi qu'administratrice de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Anjou depuis 2010. Depuis 2017, elle est membre du conseil de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

#### Administratrice

Membre du comité de suivi des risques groupe et du comité des rémunérations

Première nomination au conseil : 2017

Échéance du mandat : 2023

*Autres mandats exercés au 30 juin 2021*

#### Présidente

Le pied à l'étrier

Écurie le mors aux dents

#### Présidente du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel de Durtal-Seiches-sur-le-Loir

#### Administratrice

Fédération du Crédit Mutuel Anjou

Caisse régionale du Crédit Mutuel d'Anjou

Caisse de Crédit Mutuel Agricole et Rural de l'Anjou

#### Gérante

Les Landes

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices*

Néant

**Mireille Lefebure**

Née le 27 octobre 1952  
Nationalité : Française

*Adresse professionnelle :*  
105 Faubourg Madeleine  
45920 Orléans

**Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience**

Titulaire d'une licence d'anglais et d'un DESS de gestion de PME, Mireille Lefebure a exercé les fonctions de directeur administratif et financier puis de directeur général adjoint au sein de l'École Supérieure de Commerce de Tours/Poitiers/Orléans avant de prendre sa retraite en 2013. Dès 1991, elle devient administratrice de la caisse de Crédit Mutuel Tours Halles, qu'elle préside désormais depuis 2014. Depuis 2017, elle est membre du conseil d'administration de la Fédération du Crédit Mutuel du Centre et membre du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

**Administratrice**

**Première nomination au conseil : 2017**  
**Échéance du mandat : 2023**

*Autres mandats exercés au 30 juin 2021*

**Présidente du conseil d'administration**

Caisse de Crédit Mutuel Tours Halles

**Administratrice**

Fédération du Crédit Mutuel du Centre

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices*

Néant

**Jean-Louis Maître**

Né le 26 février 1957  
Nationalité : Française

*Adresse professionnelle :*  
99 avenue de Genève  
74054 Annecy

**Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience**

Titulaire d'une formation en expertise comptable, Jean-Louis Maître a exercé sa carrière en expertise comptable pendant 39 ans dont 26 ans comme directeur d'un cabinet de dix personnes avant de prendre sa retraite le 1<sup>er</sup> mars 2017.

Élu au sein du conseil d'administration de la caisse locale de Crédit Mutuel de Bourg Saint Maurice le 15 mars 1989, vice-président du conseil d'administration de cette même caisse locale le 16 mars 1994 puis président de ce même conseil le 16 mars 2000. En 2000, il devient administrateur de la Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc. Censeur à la Confédération Nationale et la Caisse Centrale du Crédit Mutuel depuis le 16 mai 2018. Administrateur au sein de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel depuis le 10 mai 2019. Depuis 2020, il est président de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc.

**Administrateur**

**Première nomination au conseil : 2019**  
**Échéance du mandat : 2022**

*Autres mandats exercés au 30 juin 2021*

**Président du conseil d'administration**

Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc

Caisse de Crédit Mutuel de Bourg Saint-Maurice

**Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc, administrateur**

Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM

**Censeur**

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices*

Néant

#### Élia Martins

Née le 4 juin 1970  
Nationalité : Portugaise

*Adresse professionnelle :*  
18 rue de la Rochefoucauld  
75009 Paris

#### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un DEA en droit européen de l'Université Paris 1 et d'un CAPA de l'EFB Paris, Elia Martins est juriste au sein du groupe L'ORÉAL depuis 2006. Auparavant, elle exerçait en tant que collaboratrice au sein du cabinet d'avocats Pierre Haïk.

En 2013, elle est élue présidente du conseil d'administration de la caisse de Crédit Mutuel Paris 8 Europe. Depuis 2017, elle est membre du conseil d'administration de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Île-de-France.

#### Administratrice

**Première nomination au conseil : 2018**

**Échéance du mandat : 2024**

*Autres mandats exercés au 30 juin 2021*

#### Présidente du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Paris 8 Europe

#### Administratrice

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Fédération du Crédit Mutuel Île-de-France

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices*

Néant

#### Laurence Miras

Née le 4 avril 1965  
Nationalité : Française

*Adresse professionnelle :*  
130-132 avenue Victor Hugo  
26009 Valence

#### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'une maîtrise en droit à la faculté de Droit d'Aix-Marseille et d'un diplôme de notaire, Laurence Miras a exercé divers postes dans des études de notaires en qualité de clerc puis a exercé en tant que notaire pendant dix ans avant de devenir jardinier paysagiste en entreprise individuelle en 2013.

En 2014, elle est élue présidente du conseil d'administration de la caisse de Crédit Mutuel Agriculture de Valréas et est membre du conseil d'administration de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné Vivarais.

#### Administratrice

**Membre du comité des nominations**

**Première nomination au conseil : 2017**

**Échéance : 2023**

*Autres mandats exercés au 30 juin 2021*

#### Présidente du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Agriculture de Valréas

#### Administratrice

Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais

Caisse régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices*

Néant

**Gérard Oliger**

Né le 7 juillet 1951  
Nationalité : Française

*Adresse professionnelle :*  
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  
67000 Strasbourg

**Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience**

Titulaire d'une licence en histoire de la faculté de lettres de Strasbourg, Gérard Oliger a exercé en tant que professeur au rectorat de Nancy Metz pendant une trentaine d'années avant de prendre sa retraite en 2011. Dès 1995, il devient administrateur d'une caisse locale de Crédit Mutuel. En 2006, il est nommé président du District de Sarreguemines de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe. Il exerce des mandats au niveau local mais également au niveau régional. Il est président du comité des nominations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel depuis 2018.

**Administrateur**  
**Président du comité des nominations et membre du comité des rémunérations**

**Première nomination au conseil : 2018**

**Échéance du mandat : 2022**

*Autres mandats exercés au 30 juin 2021*

**Président du conseil d'administration**

Caisse de Crédit Mutuel du Pays de Bitche

**Administrateur et président du District de Sarreguemines**

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

**Représentant permanent du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, administrateur**

Assurances du Crédit Mutuel Vie SA

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices*

Néant

**Frédéric Ranchon**

Né le 22 juin 1966  
Nationalité : Française

*Adresse professionnelle :*  
61 rue Blatin  
63000 Clermont-Ferrand

**Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience**

Diplômé de la faculté de pharmacie de Châtenay-Malabry, Frédéric Ranchon a débuté sa carrière en tant que délégué médical ville et hospitalier en 1988 avant de suivre des formations en entrepreneuriat auprès de l'ESC de Clermont-Ferrand et de l'ESSEC Paris et de prendre la gérance de boutique Orchestra en 2003. De 2005 à 2019, Key Account Manager pour les Laboratoires ABBOTT/ABBVIE (chargé grands comptes hospitaliers).

Il est président de la Fédération du Crédit Mutuel Massif Central depuis 2017 ainsi que président de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Massif Central depuis 2016.

**Administrateur**  
**Première nomination au conseil : 2018**  
**Échéance du mandat : 2024**

*Autres mandats exercés au 30 juin 2021*

**Président du conseil d'administration**

Fédération du Crédit Mutuel Massif Central

Caisse régionale du Crédit Mutuel Massif Central

**Représentant permanent de la Caisse régionale du Crédit Mutuel Massif Central, administrateur**

Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM

**Gérant**

SAXO

MAM

SAXO MOD

FARGES

**Censeur**

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices*

Néant

### Agnès Rouxel

Née le 20 avril 1958  
Nationalité : Française

*Adresse professionnelle :*  
17 rue du 11 novembre  
14052 Caen

#### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Agnès Rouxel a suivi un diplôme universitaire de formateur pour adultes. Elle est gérante des sociétés JP2A et GENÈSE, deux cabinets internationaux de conseil et de formation en performance humaine. En parallèle de son activité principale, elle est présidente de la Commission des élus de la Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Estuaire et membre du MEDEF Seine Estuaire et du Conseil européen Femmes Entreprises et Commerce. Depuis 2018, elle est présidente de la caisse de Crédit Mutuel Sainte-Adresse et membre du conseil d'administration de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Normandie.

#### Administratrice

**Membre du comité des nominations**  
**Première nomination au conseil : 2017**  
**Échéance du mandat : 2023**

*Autres mandats exercés au 30 juin 2021*

#### Présidente du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Sainte-Adresse

#### Représentante permanente de la caisse de Crédit Mutuel de Sainte Adresse, administrateur

Caisse régionale du Crédit Mutuel Normandie

#### Titulaire et présidente de la Commission élus

Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Estuaire

#### Membre du conseil

Conseil européen des entreprises et commerce – Conseil du commerce de France

#### Gérante

JP2A

Genèse

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices*

#### Membre du conseil d'administration

MEDEF Seine Estuaire

### Daniel Schoepf

Né le 9 mars 1955  
Nationalité : Française

*Adresse professionnelle :*  
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  
67000 Strasbourg

#### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un BTS Action commerciale et de multiples formations dans les domaines informatiques, de la gestion et du management, Daniel Schoepf a effectué sa carrière dans le secteur informatique pendant presque quarante ans avant de prendre sa retraite en 2015. Dès 1996, il est élu président de l'Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Saverne de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe. En 2014, il est élu président de la caisse de Crédit Mutuel Dettwiller. Il est président du comité de suivi des risques groupe depuis 2016.

#### Administrateur

**Président du comité de suivi des risques groupe**  
**Première nomination au conseil : 2018**  
**Échéance du mandat : 2023**

*Autres mandats exercés au 30 juin 2021*

#### Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Dettwiller

#### Administrateur et président du District de Saverne

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

#### Administrateur

Éditions des dernières nouvelles d'Alsace

SAP L'Alsace

#### Représentant permanent de la BFCM, administrateur

Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices*

#### Membre du conseil de surveillance

Banque Européenne du Crédit Mutuel

**Annie Viot**

Née le 6 mars 1955  
Nationalité : Française

*Adresse professionnelle :*  
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  
67000 Strasbourg

**Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience**

Titulaire d'un CAPES en mathématiques de l'Université de Reims, Annie Viot a exercé en tant que professeur de mathématiques pendant une vingtaine d'années avant d'exercer en tant que consultante puis en tant que formatrice. En 2007, elle est élue présidente de la caisse de Crédit Mutuel de Dijon Darcy. Elle est présidente du District Bourgogne Champagne de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe depuis 2018.

**Administratrice**  
**Présidente du comité des rémunérations**  
**Première nomination au conseil : 2017**  
**Échéance du mandat : 2023**

*Autres mandats exercés au 30 juin 2021*

**Présidente du conseil d'administration**

Caisse de Crédit Mutuel de Dijon Darcy

**Vice-présidente du conseil d'administration et Présidente du District de Bourgogne-Champagne**

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

**Administratrice**

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices*

Néant

**Alex Weimert**

Né le 23 mai 1954  
Nationalité : Française

*Adresse professionnelle :*  
Rue du Prof Raymond Garcin  
97201 Fort de France

**Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience**

Titulaire d'un diplôme en agro-économie et diplômé d'études supérieures spécialisées, Alex Weimert a débuté sa carrière en qualité de directeur de la Coopérative Fruitière de Guyane avant de devenir conseiller technique et pédagogique au ministère de la Jeunesse et des Sports. En 1984 il fonde l'IFODES, un organisme de formation professionnelle puis en 1988, il fonde Guyane Technologiques Systèmes, une société de services et ingénierie en informatique, Monsieur Alex Weimert est aujourd'hui retraité. Dès 1992, il devient président de la caisse locale de Crédit Mutuel de Guyane avant de devenir président du Crédit Mutuel Antilles-Guyane en octobre 2016.

**Administrateur**  
**Première nomination au conseil : 2020**  
**Échéance du mandat : 2023**

*Autres mandats exercés au 30 juin 2021*

**Président du conseil d'administration**

Fédération du Crédit Mutuel Antilles Guyane

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Antilles Guyane

**Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Antilles-Guyane, administrateur**

Assurances du Crédit Mutuel VIE SAM

**Associé-Gérant**

Guyane Technologie Systèmes

**Administrateur**

Confédération Nationale de Crédit Mutuel

Caisse Centrale de Crédit Mutuel

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices*

**Censeur**

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

## Administrateurs représentant les salariés

### Audrey Hammerer

Née le 8 janvier 1978  
Nationalité : Française

*Adresse professionnelle :*  
8 avenue Alsace Lorraine  
38000 Grenoble

#### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'une licence en histoire géographie et d'une licence ABF, Audrey Hammerer a rejoint le Crédit Mutuel dès 2002 en tant que conseillère d'accueil et occupe aujourd'hui le poste de chargée de clientèle professionnelle au sein du Pôle professionnel de Grenoble de Crédit Mutuel Dauphiné Vivarais. Depuis 2016, elle est administratrice représentant les salariés au conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

**Administratrice représentant les salariés**  
**Membre du comité des rémunérations**  
**Première nomination au conseil : 2016**  
**Échéance du mandat : 2022**

*Autres mandats exercés au 30 juin 2021*

Néant

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices*

Néant

### Laurent Torre

Né le 5 mai 1967  
Nationalité : Française

*Adresse professionnelle :*  
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  
67000 Strasbourg

#### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'une Maîtrise en Droit privé, Laurent Torre est responsable d'activité juridique au sein de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Il a débuté sa carrière en 1995 en qualité de juriste au sein des Assurances du Crédit Mutuel avant de rejoindre la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel en 2000. Depuis janvier 2020, il est administrateur représentant les salariés au sein du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

**Administrateur représentant les salariés**  
**Première nomination : 2020**  
**Échéance du mandat : 2022**

*Autres mandats exercés au 30 juin 2021*

Néant

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices*

Néant

## Dirigeants

### Daniel Baal

Né le 27 décembre 1957

Nationalité : Française

*Adresse professionnelle :*

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen

67000 Strasbourg

#### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Daniel Baal a débuté sa carrière en 1979, en tant que rédacteurs-crédits au siège de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel à Strasbourg, avant d'exercer diverses fonctions de siège et de réseau à Strasbourg, Colmar et Mulhouse. En 1995, il devient directeur des Engagements à la direction régionale Sud de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Centre Est Europe, puis devient directeur de la caisse de Crédit Mutuel Mulhouse-Europe en 2001. Il a été directeur général adjoint de la société du Tour de France et directeur des activités « cyclisme » Sport Amaury Organisation de 2001 à 2004. En 2004, il devient directeur à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Centre Est Europe avant d'être nommé directeur général de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Île-de-France. Puis en 2010, il est nommé directeur général adjoint de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel puis directeur général adjoint du Crédit Industriel et Commercial en 2014 et directeur général de la Caisse Centrale de Crédit Mutuel en 2015.

Depuis 2017, il est directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, directeur général de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, directeur général du Crédit Industriel et Commercial, directeur général de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe et membre du Directoire du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

Daniel Baal est diplômé de l'EDC Paris Business School, option gestion financière.

#### Directeur général

Première nomination : 2017

Échéance du mandat : 2023

*Autres mandats exercés au 30 juin 2021*

#### Directeur général

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Crédit Industriel et Commercial

#### Membre du Directoire

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

#### Président du conseil de surveillance

Cofidis

Cofidis Group

Euro-Information Production

#### Vice-président du conseil d'administration

Banque de Luxembourg

#### *Mandats échus au cours des cinq derniers exercices*

#### Président

SAS Les Gâtines

#### Président du conseil d'administration

CIC Sud-Ouest

CIC Ouest

#### Président du conseil de surveillance

CIC Iberbanco

#### Vice-président du conseil de surveillance

Targo Deutschland GmbH

TARGOBANK AG

Targo Management AG

#### Administrateur

Fivory SA

Fivory SAS

#### Représentant permanent de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel

#### Île-de-France, membre du conseil de direction

Euro-Information

## Éric Petitgand

Né le 4 février 1964  
Nationalité : Française

*Adresse professionnelle :*  
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  
67000 Strasbourg

### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Éric Petitgand a débuté sa carrière en 1987 en qualité de responsable du back-office trésorerie au sein de BTP puis Renault Crédit International. En 1992, il rejoint la Caisse Centrale du Crédit Mutuel en tant que responsable des back-offices marchés. En 1996, il devient chargé de missions auprès du directeur général et directeur commercial au sein du Crédit Mutuel Centre Est Europe. En 1999, il est nommé directeur régional de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe avant d'être nommé directeur général de la Fédération et Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Savoie Mont-Blanc en 2003, puis vice-président et chef d'exploitation du centre des services partagés du réseau des caisses Desjardins en 2013.

Depuis 2016, il est directeur général adjoint de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et directeur général adjoint de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe. Depuis 2017, il est également directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Antilles Guyane et de la Fédération du Crédit Mutuel Antilles Guyane. Éric Petitgand est titulaire d'un DESS en contrôle de gestion et d'audit de l'IAE de l'Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne.

### Directeur général adjoint et dirigeant effectif

Première nomination : 2016

Sans limitation de durée

*Autres mandats exercés au 30 juin 2021*

#### Président et représentant permanent de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Bischenberg

#### Directeur général adjoint

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

#### Directeur général

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Antilles-Guyane

Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane

#### Président du conseil d'administration

CIC Sud Ouest

LYF

#### Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, membre du conseil de surveillance

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

#### Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, membre du comité de direction

Euro-Information

#### Membre du comité de direction

Euro-Information Télécom

#### Membre du conseil de surveillance

Centre de Conseil et de Service - CCS

### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

#### Représentant permanent de Placinvest, administrateur

Crédit Mutuel Investment Managers

#### Président

Filaction

#### Vice-président

Cemcice Servicios España

Monetico International

#### Membre du conseil d'administration

Cautionnement Mutuel de l'Habitat

#### Membre du conseil de surveillance

Euro-Information Production

#### Membre du conseil de direction

Euro-Information Direct Services

#### Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, membre du conseil de direction

Euro-TVS

Euro-Information Épithète

#### Représentant permanent du CIC Associés, administrateur

Crédit Mutuel Asset Management

#### Directeur Général

Caisse régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc

Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc

#### Représentant permanent de la Caisse régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc, administrateur

ACM - IARD S.A

## 3.1.3 Préparation et organisation des travaux du conseil

### Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance

Il n'a pas été mentionné à ce jour de situation de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs de l'un quelconque des membres du conseil d'administration et de la direction générale à l'égard de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Les membres du conseil et de la direction générale sont soumis aux obligations légales et réglementaires applicables en matière de conflits d'intérêts. Chacun des dirigeants, administrateurs et censeurs de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel adhère aux valeurs et engagements de Crédit Mutuel Alliance Fédérale décrits dans son recueil d'éthique et de déontologie. Ce recueil vise à prévenir et le cas échéant, à gérer les situations de conflits d'intérêts.

Par ailleurs, le fonctionnement du conseil est régi par son règlement intérieur qui affirme que « le membre du conseil s'efforce d'éviter tout conflit pouvant exister entre ses intérêts moraux et matériels et ceux de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Aussi, il s'engage à ne pas favoriser directement ou indirectement ses intérêts personnels ou professionnels ou ceux d'une personne liée au détriment des intérêts du Crédit Mutuel dans son ensemble ou d'une de ses entités. Il informe le conseil de tout conflit d'intérêt, y compris potentiel, dans lequel il pourrait être impliqué directement ou indirectement et dans ce cas, il s'abstient de participer aux débats et à la prise de décision sur les sujets concernés. »

### 3.1.4 Les travaux du conseil au cours du premier semestre 2021

Le conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an selon un calendrier préétabli.

Chaque point de l'ordre du jour fait l'objet d'un dossier ou d'une présentation, selon son ampleur, destiné à éclairer les membres du conseil. Le procès-verbal rend compte des délibérations, des décisions et des votes de façon détaillée.

Au 30 juin 2021, le conseil d'administration s'est réuni quatre fois. Le taux moyen de présence aux conseils a été de 89,5% en ce qui concerne les administrateurs.

#### Réunion du 17 février 2021

Le conseil du 17 février 2021 a notamment porté sur les sujets suivants :

- présentation du bilan et des comptes consolidés au 31 décembre 2020 ;
- point ALM, risque de taux et de liquidité ;
- rapport du comité d'audit et des comptes groupe ;
- observations des commissaires aux comptes ;
- rapport du comité de suivi des risques groupe ;
- validation des politiques sectorielles charbon, hydrocarbure non-conventionnel et mobilité ;
- risques de non-conformité : synthèse 2020
- validation du corps de règles de CIC Marchés, du corps de règles de la Trésorerie Groupe, du plan d'urgence de liquidité et du référentiel de gestion de bilan de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- validation de la mise à jour du Plan Préventif de Rétablissement ;
- rapport du comité des rémunérations ;
- rapport du comité des nominations ;
- présentation des activités et développement de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel ;
- présentation des activités financières (dont les comptes sociaux et globalisés du périmètre réglementaire au 31 décembre 2020, l'arrêté des comptes sociaux globalisés et consolidés au 31 décembre 2020 et les frais généraux 2020) ;
- conventions réglementées ;
- extension du périmètre du comité des nominations et modification du règlement intérieur du conseil
- contribution de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel à la fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

#### Réunion du 9 avril 2021

Le conseil du 9 avril 2021 a notamment porté sur les sujets suivants :

- relations avec les superviseurs et lettres de suite ;
- sinistres exceptionnels ;
- lettre d'information sur la déontologie des membres des conseils ;
- rapport du comité d'audit et des comptes groupe ;
- présentation et examen du rapport annuel sur le contrôle interne ;
- approbation du rapport annuel sur le contrôle interne LCB-FT ;
- rapport du comité de suivi des risques groupe ;
- rapport du comité des rémunérations et présentation du rapport sur la politique et pratiques de rémunérations 2020 ;
- validation de la liste des preneurs de risques et de l'enveloppe globale de rémunération versée aux preneurs de risques ;
- répartition de l'enveloppe globale d'indemnités au titre de la charte des moyens d'exercice des mandats des membres des conseils ;
- rapport du comité des nominations ;
- présentation de l'évaluation des membres de la direction générale, validation de l'ensemble des évaluations des comités et prise d'acte des évaluations des fonctions clés ;
- renouvellement d'un mandat de censeur ;
- proposition de nomination au conseil de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel ;
- rapport de gestion et rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- préparation et convocation de l'assemblée générale ordinaire.

### Consultation écrite du 10 juin 2021

Le conseil a été consulté par écrit le 10 juin 2021, conformément aux dispositions de l'article 9 de l'ordonnance 2020-321 en vigueur sur un projet de cession.

### Réunion du 29 juin 2021

Le conseil du 29 juin 2021 a notamment porté sur les sujets suivants :

- approbation d'une opération et de ses implications contractuelles et institutionnelles ;
- convocation de l'assemblée générale extraordinaire ;
- modification du règlement intérieur du conseil d'administration.

## 3.1.5 Les comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration s'est doté de quatre comités spécialisés qui interviennent sur le périmètre de Crédit Mutuel Alliance Fédérale : le comité des rémunérations, le comité des nominations, le comité d'audit et des comptes groupe, le comité de suivi des risques groupe. Les dispositions encadrant la composition, le fonctionnement, le cadre réglementaire et les missions des comités réglementaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont détaillées dans le règlement intérieur du conseil d'administration mis à jour 17 février 2021.

Les comités sont composés de trois à six membres du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, nommés par le conseil d'administration sur proposition du président du conseil pour la durée de leur mandat d'administrateur, auxquels peuvent s'ajouter des membres associés, proposés par les conseils d'administration des fédérations pour la durée de leur mandat d'administrateur fédéral. Un membre du comité des rémunérations est obligatoirement un administrateur salarié.

### Comité des rémunérations : composition et réunions sur le premier semestre 2021

Au 30 juin 2021, le comité des rémunérations se compose d'un président, de cinq membres dont un administrateur salarié et d'un membre associé.

Membres	Qualité	Taux d'assiduité au 1 <sup>er</sup> semestre 2021
Annie Virot	Présidente	100%
Christine Leenders	Membre	100%
Gérard Oligier	Membre	50%
Philippe Gallienne	Membre	100%
Audrey Hammerer	Membre (administrateur salarié)	100%
Jean-François Jouffray	Membre associé	86%

### Comité des nominations : composition et réunions sur le premier semestre 2021

Au 30 juin 2021, le comité des nominations se compose d'un président, de trois membres et de deux membres associés.

Membres	Qualité	Taux d'assiduité au 1 <sup>er</sup> semestre 2021
Gérard Oligier	Président	100%
Bernard Dalbiez	Membre	100%
Laurence Miras	Membre	67%
Agnès Rouxel	Membre	67%
Mireille Gavillon	Membre associé	100%
Jean-François Jouffray	Membre associé	100%

### Comité d'audit et des comptes groupe : composition et réunions sur le premier semestre 2021

Au 30 juin 2021 le comité d'audit et des comptes se compose d'un président, de trois membres et de treize membres associés.

Membres	Qualité	Taux d'assiduité au 1 <sup>er</sup> semestre 2021
Jean-François Jouffray	Président	100%
Gérard Cormorèche	Membre	100%
Etienne Grad	Membre	100%
Véronique Hemberger	Membre	100%
Jean-Pierre Bertin	Membre associé	100%
Didier Belloir	Membre associé	100%
Christian Fouchard	Membre associé	100%
Patrice Garrigues	Membre associé	100%
Charles Gerber	Membre associé	100%
Jean-Claude Lordelot	Membre associé	100%
Yves Magnin	Membre associé	100%
Alexandre Martial	Membre associé	100%
Bich Van Ngo	Membre associé	50%
Jean-François Parra	Membre associé	100%
Alain Pupel	Membre associé	100%
René Schwartz	Membre associé	100%
Stéphane Servantie	Membre associé	100%

## Comité de suivi des risques groupe : composition et réunions sur le premier semestre 2021

Au 30 juin 2021, le comité de suivi des risques se compose d'un président, de quatre membres et de dix membres associés.

Membres	Qualité	Taux d'assiduité au 1 <sup>er</sup> semestre 2021
Daniel Schoepf	Président	100%
Bernard Dalbiez	Membre	100%
Christine Leenders	Membre	80%
Nicolas Habert	Membre	100%
Nicolas Théry	Membre	80%
Gilles Berrée	Membre associé	100%
Bernard Basse	Membre associé	100%
Hubert Chauvin	Membre associé	100%
Jean-François Jouffray	Membre associé	100%
Laurent Benoît	Membre associé	100%
Claude Levêque	Membre associé	80%
Pascal Tissot	Membre associé	100%
Michel Vieux	Membre associé	100%
Didier Benonie	Membre associé	100%
Patrick Hoche	Membre associé	80%

## 3.1.6 Direction générale

### Composition de la direction générale

La direction générale de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel est composée de :

- M. Daniel Baal, directeur général et dirigeant effectif ;
- M. Éric Petitgand, directeur général adjoint et dirigeant effectif ;
- M. Frantz Rublé, directeur général adjoint.

### Prérogatives de la direction générale

Les conseils du 29 juillet 2016, du 6 avril 2017 et du 2 avril 2020, relatifs aux nominations des dirigeants, n'ont pas apporté de limitations aux pouvoirs des deux dirigeants effectifs tels qu'ils sont définis par la loi et par les statuts et règlements internes.

## 3.2 BFCM-RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### 3.2.1 Composition des organes de direction au 30 juin 2021

#### Presentation du conseil d'administration

	Nationalité	Âge <sup>(1)</sup>	Début de mandat	Comités <sup>(2)</sup>	Assiduité <sup>(3)</sup>
<b>Nicolas THÉRY</b> <i>Président</i>		55	2014	CSRG	100 %
<b>Jean-Marc BUSNEL</b> <i>Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, administrateur</i>		61	2018	/	100 %
<b>Gérard CORMORÈCHE</b> <i>Administrateur</i>		63	2001	CACG	100 %
<b>Claude COURTOIS</b> <i>Administrateur</i>		67	2019	/	100 %
<b>Philippe GALLIENNE</b> <i>Administrateur</i>		64	2019	Rémunérations	100 %
<b>Charles GERBER</b> <i>Administrateur</i>		66	2020	CACG	100 %
<b>Olivier GUIOT</b> <i>Administrateur</i>		53	2020	/	100 %
<b>Elio GUMBS</b> <i>Administrateur</i>		59	2020	/	0 %
<b>Nicolas HABERT</b> <i>Administrateur</i>		58	2020	CSRG	100 %
<b>Albert MAYER</b> <i>Administrateur</i>		65	2018	/	100 %
<b>Bich Van NGO</b> <i>Administratrice</i>		64	2021	CACG	100 %
<b>Gislahine RAVANEL</b> <i>Administratrice</i>		68	2019	/	75 %
<b>Thierry REBOULET</b> <i>Administrateur</i>		58	2021	/	100 %
<b>René SCHWARTZ</b> <i>Administrateur</i>		63	2018	CACG	100 %
<b>Francis SINGLER</b> <i>Administrateur</i>		64	2018	/	100 %
<b>Alain TÊTEDOIE</b> <i>Administrateur</i>		56	2007	/	75 %
<b>Philippe TUFFREAU</b> <i>Administrateur</i>		65	2017	/	100 %
<b>Michel ANDRZEJEWSKI</b> <i>Censeur</i>		69	2018	/	100 %
<b>Jean-Louis BAZILLE</b> <i>Censeur</i>		70	2012	/	75 %
<b>Jean-Claude LORDELLOT</b> <i>Censeur</i>		66	2018	CACG	100 %
<b>Christian MULLER</b> <i>Censeur</i>		63	2018	/	75 %
<b>Jacques SIMON</b> <i>Censeur</i>		64	2018	/	100 %

(1) Âge au 21 avril 2021.

(2) La Banque Fédérative du Crédit Mutuel adhère aux quatre comités spécialisés de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel : le comité de suivi des risques groupe (CSRG), le comité d'audit et des comptes groupe (CACG), le comité des nominations et le comité des rémunérations.

(3) Assiduité au 1<sup>er</sup> semestre 2021.

## Autres participants

- Conformément à l'article L.2312-72 du Code du travail, deux représentants du comité social et économique assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'administration ;

## Direction générale

- Daniel Baal, directeur général et dirigeant effectif ;
- Alexandre Saada, directeur général adjoint et dirigeant effectif.

### 3.2.2 Mandats et fonctions exercés par les membres des organes de direction

#### Administrateurs

##### Nicolas Théry

Né le 22 décembre 1965  
Nationalité Française

Adresse professionnelle :  
4 rue Frédéric Raiffeisen  
67000 Strasbourg

##### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Nicolas Théry a débuté sa carrière à l'inspection des finances en 1989 avant de rejoindre la direction du Trésor en 1993. De 1997 à 2000, il est conseiller au cabinet du ministre de l'économie et des finances, chargé des questions monétaires et financières puis des questions internationales et européennes. En 2000, il devient directeur de cabinet de Florence Parly, Secrétaire d'État au Budget. De 2000 à 2002, il est secrétaire confédéral à la CFDT, chargé des questions économiques. Il a participé à la création du Comité intersyndical de l'épargne salariale et de l'agence de notation Vigeo créée par Nicole Notat. De 2002 à 2009, il travaille à la Commission européenne comme directeur de cabinet de Pascal Lamy, Commissaire au Commerce international avant de rejoindre la direction générale des entreprises et de devenir directeur à la direction générale de l'environnement où il a notamment travaillé sur le climat. En 2009, il rejoint le Crédit Mutuel après avoir exercé différentes fonctions au sein du groupe bancaire, il est président-directeur général du CIC Est de 2012 à 2016. Depuis 2014, il préside la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et le Crédit Industriel et Commercial. Depuis 2016, il est président de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe. Il préside également le conseil de surveillance du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel. Nicolas Théry est diplômé de Science Po Paris et de l'École Nationale d'Administration (ENA) - major de la Promotion « Liberté, Égalité, Fraternité » - et diplômé d'un master de Droit, Économie, Gestion - mention Droit des affaires.

**Président du conseil d'administration**  
**Membre du comité de suivi des risques groupe de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel**  
**Nomination au conseil : 2014**  
**Echéance du mandat : 2023**

*Autres mandats exercés au 30 juin 2021*

##### **Président du conseil d'administration**

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Crédit Industriel et Commercial

Banque CIC Est

Banque CIC Nord Ouest

Assurances du Crédit Mutuel Vie SA

Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM

ACM IARD SA

##### **Président du conseil de surveillance**

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Banque Européenne du Crédit Mutuel

##### **Représentant permanent du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, administrateur**

ACM GIE

##### **Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe, membre du conseil de direction**

Euro-Information

##### **Administrateur**

Caisse de Crédit Mutuel Strasbourg Vosges

##### **Membre**

Comité d'éthique de la Défense

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices*

##### **Membre du conseil de direction**

Euro-Information

##### **Directeur général**

Banque CIC Est

##### **Président du directoire**

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

##### **Membre du conseil de surveillance**

Cofidis

Cofidis Group

##### **Directeur général adjoint**

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

##### **Administrateur**

TARJOBANK Espagne

Banque Publique d'investissement

##### **Représentant permanent de la BECM, administrateur**

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

##### **Représentant permanent de GACM, administrateur**

ACM IARD SA

**Jean-Marc Busnel**

Né le 25 avril 1959

Nationalité : Française

*Adresse professionnelle :*

43 boulevard Volney

53083 Laval

**Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience**

Titulaire d'un DESS en administration et gestion d'entreprise, Jean-Marc Busnel est directeur Industriel du groupe Acome depuis 2018. Il a débuté sa carrière au sein d'Acome en tant que technicien puis cadre supérieur en 1980. Il a ensuite occupé différents postes de directeur des opérations (2002) à directeur industrie, achats et *supply chain* (2008) avant de devenir directeur de branche (2015).

Dès 1994, il est élu administrateur de la caisse locale de Crédit Mutuel de Saint-Hilaire du Harcouët. Il exerce aujourd'hui des mandats au niveau local mais aussi au niveau fédéral et confédéral. Depuis 2018, il est président de la Caisse Fédérale et de la Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou Basse-Normandie.

**Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, membre du conseil d'administration**

Première nomination au conseil : 2018

Échéance du mandat : 2024

*Autres mandats exercés au 30 juin 2021***Président du conseil d'administration**

Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Caisse de Crédit Mutuel de Saint-Hilaire du Harcouët

Caisse de Crédit Mutuel Solidaire

**Vice-président du conseil de surveillance**

SODEREC

**Administrateur**

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

ACOME SA

**Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, administrateur**

Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM

ACM IARD SA

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices***Président du conseil d'administration**

IDEA OPTICAL

## Gérard Cormorèche

Né le 3 juillet 1957

Nationalité : Française

*Adresse professionnelle :*

8 rue Rhin et Danube

69009 Lyon

### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'École Supérieure d'Agricultures d'Angers, Gérard Cormorèche est gérant d'une exploitation de céréales et de légumes et de la SARL Cormorèche spécialisée dans la transformation et cuisson de betteraves rouges. Il a reçu l'insigne de Chevalier du mérite agricole en 1999. Dès 1993, il est élu à la présidence d'une caisse locale de Crédit Mutuel. Il exerce des mandats au sein du Crédit Mutuel tant au niveau local, que régional et national. Depuis 1995, il est président de la Fédération et de la caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est. Il est également président du conseil d'administration de la Caisse Agricole du Crédit Mutuel depuis 2004 et vice-président de la CNCM (Confédération Nationale du Crédit Mutuel).

#### Administrateur

Membre du comité d'audit et des comptes groupe de la Caisse

Fédérale de Crédit Mutuel

Première nomination au conseil : 2001

Échéance du mandat : 2022

*Autres mandats exercés au 30 juin 2021*

#### Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est

Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est

Caisse Agricole Crédit Mutuel (CACM)

CECAMUSE

Caisse de Crédit Mutuel Neuville-sur-Saône

#### Vice-président du conseil d'administration

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural

MTRL

Assurances du Crédit Mutuel pour l'éducation et la prévention en santé

#### Administrateur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Crédit Industriel et Commercial

SICA d'habitat Rural du Rhône et de la Loire

#### Représentant permanent de la caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est, administrateur

Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM

#### Censeur

CIC Lyonnaise de Banque

#### Gérant

SCEA CORMORECHE Jean-Gérard

SARL CORMORECHE

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices*

#### Censeur

Crédit Industriel et Commercial

**Claude Courtois**

Né le 6 janvier 1954  
Nationalité : Française

*Adresse professionnelle :*  
494 avenue du Prado  
13008 Marseille

**Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience**

Diplômé de l'École Nationale de Police de Cannes-Écluse, Claude Courtois a exercé des fonctions d'inspecteur de police au sein de deux services actifs de la Police Nationale.

Dès 1998, il est élu membre de conseil de surveillance d'une caisse locale de Crédit Mutuel. En 2014, il devient administrateur fédéral et président du District Ouest de la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen.

**Administrateur**

**Première nomination au conseil : 2019**

**Échéance du mandat : 2022**

*Autres mandats exercés au 30 juin 2021*

**Président du conseil d'administration**

Caisse de Crédit Mutuel de Montpellier Antigone

Caisse de Crédit Mutuel Bassin de Thau

**Vice-président du conseil d'administration**

Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen

**Administrateur**

Caisse Méditerranéenne Financement

**Mandats échus au cours des cinq derniers exercices****Vice-président du conseil d'administration**

Caisse de Crédit Mutuel Frontignan

**Membre du conseil d'administration**

Caisse de Crédit Mutuel de Perpignan Kennedy

**Censeur**

Banque Fédérative de Crédit Mutuel

**Philippe Gallienne**

Né le 17 juin 1956  
Nationalité : Française

*Adresse professionnelle :*  
17 rue du 11 novembre  
14052 Caen

**Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience**

Diplômé de l'École de Management de Normandie, Philippe Gallienne a été associé en charge du secteur association et gestion sociale du bureau du Havre de Mazars de 1990 à avril 2019.

Dès 1995, il est élu président fondateur de la caisse de Crédit Mutuel du Havre Sanvic. En 1998, il devient président de la caisse de Crédit Mutuel du Havre Hôtel de Ville et est élu administrateur fédéral la même année. Il a été nommé vice-président de la Fédération du Crédit Mutuel de Normandie en 2003 avant d'être nommé président de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Normandie en 2019.

**Administrateur**

**Membre du comité des rémunérations**

**Première nomination au conseil : 2019**

**Échéance du mandat : 2022**

*Autres mandats exercés au 30 juin 2021*

**Président du conseil d'administration**

Fédération du Crédit Mutuel Normandie

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Normandie

Caisse de Crédit Mutuel Le Havre Hôtel de Ville

**Membre du conseil de surveillance**

Banque Européenne du Crédit Mutuel

**Membre du conseil d'administration**

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

**Censeur**

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

**Mandats échus au cours des cinq derniers exercices****Censeur**

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

#### Charles Gerber

Né le 3 juin 1954  
Nationalité : Française

*Adresse professionnelle :*  
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  
67000 Strasbourg

#### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un CAP en mécanique générale et d'un diplôme en management et recrutement du Comité d'action économique du Haut-Rhin, Charles Gerber a débuté sa carrière en tant que sergent-chef dans l'armée. Il a ensuite exercé 10 ans dans le secteur de la mécanique, 20 ans en tant que responsable d'un site de production et 10 ans en tant que responsable achat grand volume au sein de la même entreprise avant de prendre sa retraite en 2009. Dès 1991, il est nommé membre du conseil d'administration d'une caisse locale de Crédit Mutuel avant d'être nommé président de conseil d'administration en 2012.

#### Administrateur

**Membre associé du comité d'audit et des comptes groupe de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel**  
**Première nomination au conseil : 2020**  
**Échéance du mandat : 2023**

*Autres mandats exercés au 30 juin 2021*

#### Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel de la Largue

#### Administrateur et président du District d'Altkirch-St-Louis

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

#### Administrateur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

#### Censeur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices*

#### Membre du conseil d'administration

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

#### Olivier Guiot

Né le 21 juillet 1967  
Nationalité : Française

*Adresse professionnelle :*  
61 rue Blatin  
63000 Clermont-Ferrand

#### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un CAP en comptabilité, Olivier GUIOT a été technicien logistique avant d'être élu maire de la commune de Saint-Hilaire dans l'Allier en 2001.

Dès 1999, il devient administrateur de la Fédération du Crédit Mutuel Massif Central. De 2018 à 2020, il est administrateur de plusieurs conseils d'administration provisoires (CCM Montferrand, CCM Cebazat, vice-président de la CCM Yzeure). En 2020, il devient président de la caisse de Crédit Mutuel d'Yzeure.

#### Administrateur

**Première nomination au conseil : 2020**  
**Échéance du mandat : 2023**

*Autres mandats exercés au 30 juin 2020*

#### Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel d'Yzeure

#### Administrateur

Fédération du Crédit Mutuel Massif Central

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Massif Central

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices*

#### Vice-président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel de Moulins

#### Administrateur

Caisse de Crédit Mutuel de Cebazat

Caisse de Crédit Mutuel de Montferrand

## Elio Gumbs

Né le 23 novembre 1961  
Nationalité : Française

*Adresse professionnelle :*  
Rue du Prof Raymond Garcin  
97201 Fort de France

### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un DUT en Génie électrique, Elio GUMBS est Chef de groupe centrale au sein d'Électricité de France depuis 2001. En 1983, il débute sa carrière en tant que Professeur de technologie avant de rejoindre Électricité de France en 1984.  
En 2008, il devient administrateur d'une caisse locale de Crédit Mutuel avant d'en devenir le président en 2017. Depuis 2005, il est administrateur de la Fédération et de la Caisse régionale de Crédit Mutuel Antilles Guyane.

#### Administrateur

Première nomination au conseil : 2020  
Échéance du mandat : 2023

*Autres mandats exercés au 30 juin 2021*

#### Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel de Saint-Martin

#### Administrateur

Fédération du Crédit Mutuel Antilles Guyane

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Antilles Guyane

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices*

Néant.

## Nicolas Habert

Né le 27 avril 1962  
Nationalité : Française

*Adresse professionnelle :*  
6 rue de la Tuilerie  
31130 Balma

### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômé de l'ISEP et de l'ESSEC et titulaire d'une formation à l'actuariat, Nicolas Habert est consultant indépendant au sein de NH Consulting depuis 2007. En 1987, il débute sa carrière à la Banque Nationale de Paris en qualité de chargé de clientèle avant de rejoindre la Caisse des Dépôts et Consignations en 1989 puis la Caisse Centrale de Crédit Mutuel en 1993. De 1988 à 2012 il intervient en tant que formateur vacataire pour diverses entités du Centre de Formation de la Profession Bancaire ainsi qu'à l'École d'ingénieurs de Purpan de 1996 à 2007 en tant que professeur de gestion, finance et commerce international.

Dès 2001, il devient administrateur à la création d'une caisse locale de crédit mutuel avant d'en devenir le président en 2010. Depuis 2017, il est administrateur fédéral et président du conseil de surveillance de Cautionnement Mutuel de l'Habitat. En mai 2020, il a été nommé président de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel Midi-Atlantique.

#### Administrateur

Membre du comité de suivi des risques groupe de la Caisse  
Fédérale de Crédit Mutuel  
Première nomination au conseil : 2020  
Échéance du mandat : 2024

*Autres mandats exercés au 30 juin 2021*

#### Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Midi Atlantique

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique

Caisse du Crédit Mutuel de Toulouse Purpan

#### Président du conseil de surveillance

Cautionnement Mutuel de l'Habitat

#### Administrateur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

#### Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique

Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM

#### Représentant permanent de Marsovalor

Banque CIC Sud Ouest

#### Censeur

Confédération Nationale de Crédit Mutuel

Caisse centrale de Crédit Mutuel

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices*

Néant.

### Albert Mayer

Né le 17 septembre 1955  
Nationalité : Française

*Adresse professionnelle :*  
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  
67000 Strasbourg

#### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire de certificats d'études comptables supérieures, Albert Mayer est président du cabinet Albert Mayer Expertise et Audit Comptable depuis 2009. Albert Mayer est également membre de la Compagnie des commissaires aux comptes de Metz depuis 1994 et expert judiciaire près de la Cour d'Appel de Metz. Dès 1993, il est nommé président d'une caisse locale de Crédit Mutuel. Depuis 2018, il est président du District de Saint-Avold de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

#### Administrateur

Première nomination au conseil : 2018

Échéance du mandat : 2024

*Mandats exercés au 30 juin 2021*

#### Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Freyming Hombourg-Haut

#### Administrateur et président du District de Saint Avold

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

#### Gérant

Secogem expertise comptable

Pôle d'expertise comptable

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices*

#### Président

Mayer Albert Expertise et Audit Comptable

### Bich Van Ngo

Née le 21 juillet 1956  
Nationalité : Française

*Adresse professionnelle :*  
18, rue de La Rochefoucauld  
75439 Paris

#### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômée d'expertise comptable, titulaire d'une maîtrise d'économie de l'Université Paris Dauphine et certifiée Administrateur de Sociétés de l'école Sciences-Po Paris, Bich Van Ngo est Présidente Directrice Générale de la société NGO Audit et Conseil depuis 2018.

Elle a débuté sa carrière en 1979 et exercé dans différents groupes en qualité de directeur financier puis Président Directeur Général. En 1995, elle crée la société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes Audit et Conseil Europe qu'elle dirige jusqu'en 2018.

En 2013, elle est nommée administratrice au conseil d'administration de la Caisse de Crédit Mutuel de Verrières le Buisson avant d'en devenir la présidente en 2015. Elle est membre du conseil d'administration de la Fédération du Crédit Mutuel Ile-de-France depuis 2018, du comité d'audit et des comptes groupe du Crédit Mutuel Alliance Fédérale depuis 2020 et du conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel depuis 2021.

#### Administratrice

Membre associé du comité d'audit et des comptes groupe de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Première nomination au conseil : 2021

Échéance du mandat : 2024

*Autres mandats exercés au 30 juin 2021*

#### Présidente du conseil d'administration

Crédit Mutuel de Verrières le Buisson

#### Administratrice

Fédération du Crédit Mutuel Ile-de-France

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices*

Néant

**Gislhaine Ravanel**

Née le 30 septembre 1952

Nationalité : Française

*Adresse professionnelle :*

99 avenue de Genève

74054 Annecy

**Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience**

Diplômée de l'École Pigier de Nice, Gislhaine Ravanel est maire de la commune de Houches. Elle a exercé sa carrière au sein de la Mairie de Chamonix puis de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc avant de prendre sa retraite en 2013.

Elle est présidente d'une caisse locale de Crédit Mutuel depuis 2008 ainsi que présidente du District Arve/Genevois et membre du conseil d'administration de la Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc depuis 2017.

**Administratrice****Première nomination au conseil : 2019****Échéance du mandat : 2022***Autres mandats exercés au 30 juin 2021***Présidente du conseil d'administration**

Caisse de Crédit Mutuel de Chamonix

**Membre du conseil d'administration et président du District****Arve/Genevois**

Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc

**Censeur**

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices*

Néant

**Thierry Reboulet**

Né le 3 août 1962

Nationalité : Française

*Adresse professionnelle :*

130-132 avenue Victor-Hugo

26009 Valence cedex

**Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience**

Titulaire d'un DUT Gestion des entreprises et administration, Thierry Reboulet a exercé les fonctions de Directeur Général des Services à la Marie de Tain l'Hermitage pendant 17 ans (36 ans d'ancienneté).

Dès 1998, il est nommé vice-président d'une caisse locale de Crédit Mutuel. Depuis 2001, il est administrateur de la Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraïs et président de la Caisse de Crédit Mutuel de Tain l'Hermitage depuis 2014.

**Administrateur****Première nomination au conseil : 2021****Échéance du mandat : 2024***Autres mandats exercés au 30 juin 2021***Président du conseil d'administration**

Caisse de Crédit Mutuel Tain l'Hermitage

**Administrateur**

Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraïs

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices*

Néant

**René Schwartz**

Né le 14 janvier 1957

Nationalité : Française

*Adresse professionnelle :*

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67000

Strasbourg

**Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience**

Titulaire d'une maîtrise en Droit et d'un DESS en administration des entreprises, René Schwartz exerçait jusqu'au 30 juin 2019, date de son départ en retraite, la profession d'avocat spécialisé en droit fiscal au sein de la société Fiduciaire d'Alsace et de Lorraine à Mulhouse.

Dès 1992, il est élu président de la caisse de Crédit Mutuel du Nouveau Monde à Bollwiller.

Depuis fin 2018, il est président de l'Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Mulhouse et administrateur de la Fédération Centre Est Europe et de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

**Administrateur****Membre associé du comité d'audit et des comptes groupe de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel****Première nomination au conseil : 2018****Échéance du mandat : 2024***Autres mandats exercés au 30 juin 2021***Président du conseil d'administration**

Caisse de Crédit Mutuel du Nouveau Monde

**Administrateur et président du District de Mulhouse**

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices***Administrateur**

CARPA Mulhouse

**Francis Singler**

Né le 18 juillet 1956  
Nationalité : Française

*Adresse professionnelle :*  
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  
67000 Strasbourg

**Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience**

Titulaire d'un diplôme de technicien en méthodes industrielles, Francis Singler est retraité. Il a effectué sa carrière au sein d'APF Entreprises Alsace, occupant des fonctions de responsable de production puis de responsable informatique avant de prendre sa retraite en 2018. Dès 2001, il est nommé administrateur d'une caisse locale de Crédit Mutuel. Il a été président de la commission de formation des élus du District de Sélestat de 2006 à 2018. Depuis 2018, il est président du District de Sélestat de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe et président du conseil d'administration de la caisse Ried Centre Alsace (1 359).

**Administrateur**

**Première nomination au conseil : 2018**  
**Échéance du mandat : 2024**

*Autres mandats exercés au 30 juin 2021*

**Président du conseil d'administration**

Caisse de Crédit Mutuel Ried Centre Alsace

**Membre du conseil de direction**

Euro-Information Production

**Administrateur et président du District de Sélestat**

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices*

Néant

**Alain Têtedoie**

Né le 16 mai 1964  
Nationalité : Française

*Adresse professionnelle :*  
10 rue de Rieux  
44040 Nantes

**Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience**

Diplômé en horticulture, Alain Têtedoie est président-directeur général dans le secteur de l'agroalimentaire. Dès 1991, il devient administrateur de caisse locale de Crédit Mutuel. Il est président de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre Ouest depuis 2006 et est également administrateur confédéral depuis 2004.

**Administrateur**

**Première nomination au conseil : 2007**  
**Échéance du mandat : 2024**

*Autres mandats exercés au 30 juin 2021*

**Président**

Thalie Holding

**Président du conseil d'administration**

Fédération du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest  
Caisse régionale du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest

**Président du comité de surveillance**

Crédit Mutuel Immobilier

**Vice-président du conseil de surveillance**

Banque Européenne du Crédit Mutuel

**Président et représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest**

Investlaco

**Administrateur**

Confédération Nationale du Crédit Mutuel  
Caisse Centrale du Crédit Mutuel  
Caisse de Crédit Mutuel de Loire Divatte

**Représentant permanent de EFSA, administrateur**

Banque CIC Ouest

**Représentant permanent de la Caisse régionale de Crédit Mutuel Loire-Atlantique et du Centre Ouest, administrateur**

Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM

**Représentant de Thalie Holding**

La Fraiseraie SAS

**Gérant**

GFA La Fraiseraie  
SCEA La Fraiseraie

**Censeur**

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

*Mandats échus exercés au cours des cinq derniers exercices***Président du conseil de surveillance**

Centre de Conseil et de Service [CCS]

**Administrateur**

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

**Philippe Tuffreau**

Née le 24 mai 1955

Nationalité : Française

*Adresse professionnelle :*

1, place Molière

49006 Angers

**Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience**

Titulaire d'une Maîtrise en Droit privé, d'un DESS Sciences juridiques et d'un Certificat d'aptitude à la profession d'avocat, Philippe Tuffreau est Président de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou.

En 1995, il fonde le cabinet, Exaequo, spécialisé en droit des affaires. En parallèle, il s'implique dans la vie du barreau. En 1998, il est élu pour 2 ans bâtonnier d'Angers. En 2003, il devient membre du Conseil national des barreaux. Il assure la vice-présidence de cette institution de 2006 à 2008, et devient l'interlocuteur régulier de la chancellerie. Dans la foulée, il est élevé au rang de chevalier de l'ordre national du Mérite et de chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur. De 1995 à 2017, il est vice-président du cabinet d'avocats Oratio.

Dès 1991, il devient président d'une caisse locale de Crédit Mutuel et exerce divers mandats avant de mettre un terme à ses mandats du fait de ses autres activités. En 2014, il est nommé président d'une caisse locale de Crédit Mutuel puis devient administrateur fédéral du Crédit Mutuel d'Anjou en 2015 avant de devenir président en 2017. Il est administrateur confédéral depuis 2020.

**Administrateur****Première nomination au conseil : 2021****Échéance du mandat : 2024***Autres mandats exercés au 30 juin 2021***Président du conseil d'administration**

Fédération du Crédit Mutuel d'Anjou

Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou

**Vice-président du conseil d'administration**

Caisse de Crédit Mutuel Angers Saint Laud

**Administrateur**

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

ALTEC

GIEMAT

Multifinancière de l'Anjou

**Membre du conseil de surveillance**

Banque Européenne du Crédit Mutuel

**Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou, administrateur**

ACM VIE SAM

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices*

Néant

## Dirigeants

### Daniel Baal

Né le 27 décembre 1957

Nationalité : Française

*Adresse professionnelle :*

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67000

Strasbourg

### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Daniel Baal a débuté sa carrière en 1979, en tant que rédacteurs-crédits au siège de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel à Strasbourg, avant d'exercer diverses fonctions de siège et de réseau à Strasbourg, Colmar et Mulhouse. En 1995, il devient directeur des engagements à la direction régionale Sud de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Centre Est Europe, puis devient directeur de la caisse de Crédit Mutuel Mulhouse-Europe en 2001. Il a été directeur général adjoint de la société du Tour de France et directeur des activités « cyclisme » Sport Amaury Organisation de 2001 à 2004. En 2004, il devient directeur à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Centre Est Europe avant d'être nommé directeur général de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Île-de-France. Puis en 2010, il est nommé directeur général adjoint de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel puis directeur général adjoint du Crédit Industriel et Commercial en 2014 et directeur général de la Caisse Centrale de Crédit Mutuel en 2015.

Depuis 2017, il est directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, directeur général de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, directeur général du Crédit Industriel et Commercial, directeur général de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe et membre du directoire du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

Daniel Baal est diplômé de l'EDC Paris Business School, option gestion financière.

### Directeur Général et dirigeant effectif

Première nomination : 2017

Échéance du mandat : 2023

*Autres mandats exercés au 30 juin 2020*

#### Directeur général

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Crédit Industriel et Commercial

#### Président du conseil de surveillance

Cofidis

Cofidis Group

Euro-Information Production

#### Membre du Directoire

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

#### Vice-président du conseil d'administration

Banque de Luxembourg

### *Mandats échus au cours des cinq derniers exercices*

#### Président

SAS Les Gâtines

#### Président du conseil d'administration

CIC Sud Ouest

CIC Ouest

#### Président du conseil de surveillance

CIC Iberbanco

#### Vice-président du conseil de surveillance

Targo Deutschland GmbH

TARGOBANK AG

Targo Management AG

#### Administrateur

Fivory SA

Fivory SAS

#### Représentant permanent de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel Île-de-France, membre du conseil de direction

Euro-Information

## Alexandre Saada

Né le 5 septembre 1965  
Nationalité : Française

*Adresse professionnelle :*  
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  
67000 Strasbourg

### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Alexandre Saada a débuté sa carrière en 1992 à Londres chez S.G. Warburg (fusionné en 1995 dans UBS Investment Bank) dans le département de *corporate* finance, spécialisé dans le secteur de institutions financières avant d'exercer en tant qu'associé gérant au sein de S Capital de 2002 à 2010. En 2010, il rejoint la société Générale en tant que responsable des fusions-acquisitions pour le secteur des institutions financières pour la France et le Benelux. En 2015, il devient conseiller de direction générale puis directeur financier du Crédit Mutuel Nord Europe.

Depuis juin 2017, il est directeur général adjoint de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et président du conseil d'administration de Crédit Mutuel Home Loan SFH. Il est également président du conseil d'administration du CIC Ouest depuis 2018.

Alexandre Saada est diplômé de Sciences Po Paris (1988 - section Économique et financière), titulaire d'une maîtrise de sciences de gestion (1987), d'un DEA d'économie et finance internationales (1988) de l'Université Paris Dauphine et d'un master of Science in Finance (1989 - bourse Jean Monnet) de Lancaster University (R.U).

### Directeur général adjoint et dirigeant effectif

Première nomination : 2018

Échéance du mandat : 2021

*Autres mandats exercés au 30 juin 2021*

#### Président du conseil d'administration

CIC Ouest

Crédit Mutuel Home Loan SFH

#### Représentant permanent de la BFCM, administrateur

Banque de Tunisie

#### Membre du conseil de surveillance

TARGOBANK AG

Targodeutschland GmbH

#### Administrateur

Cofidis France

Cofidis Group

### *Mandats échus au cours des cinq derniers exercices*

#### Représentant permanent de Marsovalor, administrateur

Crédit Mutuel Investment Managers

#### Représentant permanent de la BFCM, administrateur

Opuntia (LUXE TV) SA

#### Censeur

Cofidis France

Cofidis Group

## 3.2.3 Préparation et organisation des travaux du conseil

### Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance

Il n'a pas été mentionné à ce jour de situation de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs de l'un quelconque des membres du conseil d'administration et de la direction générale à l'égard de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Les membres du conseil d'administration et de la direction générale sont soumis aux obligations légales et réglementaires applicables en matière de conflits d'intérêts. Chacun des dirigeants, administrateurs et censeurs de la Banque Fédérative de Crédit Mutuel adhère aux valeurs et engagements de Crédit Mutuel Alliance Fédérale décrits dans son recueil d'éthique et de déontologie. Ce recueil vise à prévenir et le cas échéant, à gérer les situations de conflits d'intérêts.

## 3.2.4 Les travaux du conseil au premier semestre 2021

Le conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an selon un calendrier préétabli.

Chaque point de l'ordre du jour fait l'objet d'un dossier ou d'une présentation, selon son ampleur, destiné à éclairer les membres du conseil. Le procès-verbal rend compte des délibérations, des décisions et des votes de façon détaillée.

Au 30 juin 2021, le conseil d'administration s'est réuni quatre fois. Le taux moyen de présence aux conseils a été 91% en ce qui concerne les administrateurs.

#### Réunion du 17 février 2021

Le conseil d'administration du 17 février 2021 a notamment porté sur les sujets suivants :

- présentation du bilan et des comptes consolidés au 31 décembre 2020 ;
- point ALM, risque de taux et de liquidité ;
- rapport du comité d'audit et des comptes groupe ;
- rapport du comité de suivi des risques groupe ;
- validation des politiques sectorielles charbon, hydrocarbure non-conventionnel et mobilité ;
- risques de non-conformité : synthèse 2020
- validation du corps de règles de CIC Marchés, du corps de règle de la Trésorerie Groupe, du plan d'urgence de liquidité et du référentiel de gestion de bilan de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- validation de la mise à jour du Plan Préventif de Rétablissement ;
- rapport du comité des rémunérations ;
- rapport du comité des nominations ;
- activités de la Banque Fédérative de Crédit Mutuel ;
- activités financières, dont la présentation des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2020, l'arrêté des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2020 et les frais généraux 2020 ;
- activités de marché et trésorerie groupe ;
- conventions réglementées ;
- contribution de la Banque Fédérative de Crédit Mutuel à la fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

#### Réunion du 9 avril 2021

Le conseil d'administration du 9 avril 2021 a notamment porté sur les sujets suivants :

- sinistres exceptionnels ;
- lettre d'information sur la déontologie des membres du conseil ;
- rapport du comité d'audit et des comptes groupe ;
- présentation et examen du rapport annuel sur le contrôle interne ;
- approbation du rapport annuel sur le contrôle interne LCB-FT ;
- rapport du comité de suivi des risques groupe ;
- rapport du comité des rémunérations ;
- répartition de l'enveloppe globale d'indemnités au titre de la charte des moyens d'exercice des mandats des membres des conseils ;
- rapport du comité des nominations ;
- direction effective ;
- rapports de gestion et rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- préparation et convocation de l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2020 de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

#### Consultation écrite du 10 juin 2021

Le conseil d'administration a été consulté par écrit le 10 juin 2021 conformément aux dispositions de l'article 9 de l'ordonnance 2020-321 en vigueur sur un projet de cession.

#### Réunion du 29 juin 2021

Le conseil d'administration du 29 juin 2021 a porté notamment sur :

- approbation d'une opération.

### 3.2.5 Direction générale : composition et prérogatives

#### Composition de la direction générale

La direction générale de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est composée de :

- M. Daniel Baal, Directeur général et dirigeant effectif ;
- M. Alexandre Saada, Directeur général adjoint et dirigeant effectif.

#### Prérogatives de la direction générale

Les conseils du 6 avril 2017, du 21 février 2018 et du 2 avril 2020, relatifs aux nominations des dirigeants, n'ont pas apporté de limitations aux pouvoirs des deux dirigeants effectifs tels qu'ils sont définis par la loi et par nos statuts et règlements internes.

# 4 RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES – PILIER 3

## 4.1 CHIFFRES CLÉS

Le rapport Pilier 3 comprenant l'ensemble des tableaux semestriels requis sera publié dans le cadre d'un deuxième amendement dont le dépôt est prévu au cours de la première quinzaine de septembre 2021.

En anticipation de cette publication, les principaux ratios au 30 juin 2021 sont repris dans le tableau ci-dessous (modèle EBA EU KM1) :

<i>(en millions d'euros ou en pourcentage)</i>	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
<b>Fonds propres disponibles (montants)</b>			
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	43 799	41 676	39 684
Fonds propres de catégorie 1	44 058	42 150	40 157
Fonds propres totaux	50 482	48 717	46 347
<b>Montants d'expositions pondérés</b>			
Montant total d'exposition au risque	238 853	233 825	231 547
<b>Ratios de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)</b>			
Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	18,3%	17,8%	17,1%
Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	18,5%	18,0%	17,3%
Ratio de fonds propres totaux (%)	21,1%	20,8%	20,0%
<b>Exigences de fonds propres supplémentaires relatives au SREP (Exigences de Pilier 2 en pourcentage des actifs pondérés)</b>			
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	1,5%	1,5%	1,5%
<i>dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)</i>	0,6%	0,6%	0,6%
<i>dont : à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)</i>	0,8%	0,8%	0,8%
Exigences totales de fonds propres SREP (%)	9,5%	9,5%	9,5%
<b>Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)</b>			
Coussin de conservation de fonds propres (%)	2,5%	2,5%	2,5%
Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau de l'Etat membre (%)	NA	NA	NA
Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,0%	0,0%	0,0%
Coussin pour le risque systémique (%)	NA	NA	NA
Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	NA	NA	NA
Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	NA	NA	NA
Exigence globale de coussin (%)	2,5%	2,5%	2,5%
Exigences globales de fonds propres (%)	12,0%	12,0%	12,0%
Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	6,3%	5,8%	5,1%
<b>Ratio de levier</b>			
Mesure de l'exposition totale	612 938	603 022	682 539
Ratio de levier (%)	7,2%	7,0%	5,9%

*(en millions d'euros ou en pourcentage)*

30/06/2021

31/12/2020

30/06/2020

<b>Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)</b>			
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	NA	NA	NA
<i>dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)</i>	NA	NA	NA
Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	3,3%	NA	NA
<b>Exigences de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'expression totale)</b>			
Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,0%	NA	NA
Exigence de ratio de levier globale (%)	3,3%	NA	NA
<b>Ratio de couverture des besoins de liquidité <sup>(1)</sup></b>			
Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée moyenne)	126 796	116 765	99 110
Sorties de trésorerie - Valeur pondérée totale	96 250	90 903	83 312
Entrées de trésorerie - Valeur pondérée totale	21 823	20 168	19 025
Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	74 427	70 680	64 287
Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	170,4%	165,2%	154,2%
<b>Ratio de financement stable net</b>			
Financement stable disponible total	487 646	NA	NA
Financement stable requis total	376 778	NA	NA
Ratio NSFR (%)	129,4%	NA	NA

*(1) Nombre de dates utilisées dans le calcul des moyennes : 12.*

## 4.2 FACTEURS DE RISQUE

Crédit Mutuel Alliance Fédérale (ci-après dénommé « le groupe ») est composé de 1 414 caisses de Crédit Mutuel, de 12 caisses régionales, de 13 fédérations, de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFCM) et de la Banque Fédérative de Crédit Mutuel (BFCM).

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est exposé à de nombreux risques liés à ses activités de banque de détail, d'assurance, de banque de financement et de marché, de banque privée et de capital investissement. Compte tenu des spécificités de l'organisation du groupe, les risques présentés ci-dessous, sont ceux identifiés à ce jour comme étant importants et spécifiques à Crédit Mutuel Alliance Fédérale (et donc également à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel), et qui pourraient avoir une incidence défavorable majeure sur leur activité, leur situation financière et/ou leurs résultats et perspectives.

Le groupe s'est doté d'un processus d'identification et de mesure des risques liés à ses activités qui lui permet, au moins une fois par an, d'établir la cartographie de ses risques les plus significatifs. La cartographie des risques est soumise à la validation des conseils d'administration du groupe. Cette cartographie est basée sur une échelle qualitative d'évaluation de la probabilité d'occurrence des risques et de leurs impacts potentiels. Elle prend en compte à la fois la structure bilancielle du groupe (expositions par type de risques, RWA associés, etc.) et sa structure de revenus.

Ci-dessous figurent les principaux facteurs pouvant influencer significativement les risques du groupe. Les risques majeurs sont formalisés en premier au sein de chaque catégorie. Les risques sont présentés nets des mesures d'atténuation des risques mises en place.

La pandémie de Covid-19 et sa propagation dans le monde a entraîné un choc sur l'économie mondiale et un ralentissement marqué de l'activité. Cette crise sanitaire a globalement accentué l'impact potentiel des différents facteurs de risque sur la situation financière de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail de ces impacts est précisé pour chaque facteur de risque concerné.

## 4.2.1 Risques liés aux activités de bancassurance du groupe

### 4.2.1.1 Risques de crédit

**Le risque de crédit constitue le principal risque de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en raison de son modèle d'entreprise.** Les expositions brutes (bilan, hors bilan, dérivés et pensions) au risque de crédit représentent 789 milliards d'euros au 31 mars 2021 et mobilisent environ 90 % des exigences de fonds propres du groupe au titre du Pilier 1 de la réglementation Bâle III.

Les mesures de soutien des banques et des pouvoirs publics ont eu pour effet « d'anesthésier » les indicateurs classiques du risque de crédit. Par exemple, les défaillances d'entreprises ont fortement chuté en France alors même que la pandémie a mis à l'arrêt certains secteurs d'activité (hôtellerie-restauration) ou entraîné des chutes d'activité sans précédent dans certains autres, avec un recours massif à l'emprunt (19,6 milliards d'euros de prêts garantis par l'État débloqués au 30 juin 2021). En prenant exemple sur les conséquences de la crise de 2008 sur les comptes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la crise sanitaire actuelle pourrait avoir quatre types d'impact significatif sur les expositions du groupe au titre du risque de crédit.

- a. Le premier impact serait lié **au risque de perte financière du fait de l'incapacité des contreparties à respecter leurs obligations contractuelles** (risque de défaut), d'autant que la crise actuelle génère un recours massif à l'endettement pour faire face aux fortes chutes d'activité et de rentrées de trésorerie observées pendant les périodes de confinement. Les contreparties peuvent être des banques, des institutions financières, des entreprises industrielles ou commerciales, des États, des fonds d'investissement ou des personnes physiques. Ce risque concerne les activités de financement (qui apparaissent au bilan de Crédit Mutuel Alliance Fédérale) ou de garantie (qui apparaissent au hors-bilan) ainsi que d'autres activités exposant le groupe au risque de défaut des contreparties, notamment les activités liées à la négociation et au règlement-livraison d'instruments financiers sur les marchés de capitaux, et à l'assurance. Au 30 juin 2021, le taux des créances douteuses et litigieuses de Crédit Mutuel Alliance Fédérale atteint 2,8 % et le coût du risque clientèle 228 millions d'euros (rapporté aux encours de crédits bruts, le coût du risque clientèle est de 0,10 %). Lors de la crise de 2008, le taux de CDL du groupe a grimpé jusqu'à 4,68 % (31 décembre 2009), générant un pic de coût du risque représentant 0,77 % des crédits bruts de l'époque.
- b. Le deuxième impact concerne **le calcul des risques pondérés composant le dénominateur du ratio de solvabilité**. En méthode standard, l'évolution de la qualité des crédits a peu d'impact sur le calcul des risques pondérés et donc sur le ratio de solvabilité. En revanche, lorsque les portefeuilles de crédits disposent d'une autorisation du superviseur pour l'utilisation des modèles internes pour le calcul des risques pondérés, toute dégradation des portefeuilles concernés aggrave le dénominateur du ratio de solvabilité. Au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, 64 % des expositions totales au risque de crédit bénéficient de notes internes<sup>[1]</sup> dont la qualité conditionne le calcul des exigences de fonds propres au titre du risque de crédit en méthode Bâle III et donc le ratio de solvabilité du groupe. Une dégradation des notes de tout ou partie du portefeuille entraînerait une détérioration de la solvabilité du groupe. La pandémie actuelle accroît ce risque compte tenu de la hausse de l'endettement des agents économiques et de la baisse de leurs rentrées financières, particulièrement importantes dans certains secteurs d'activité (transport aérien, activités de loisirs ou hôtellerie-restauration par exemple), secteurs auxquels le groupe est exposé.
- c. Du fait de l'importance de son portefeuille de crédits immobiliers (près de 50 % des crédits bruts à la clientèle, soit environ 216 milliards d'euros au 30 juin 2021), principalement en France, **le groupe est exposé à un retournement potentiel de la conjoncture immobilière** dont la pandémie actuelle pourrait accroître la probabilité de survenance (par exemple, suite à une chute de la demande liée à la dégradation de la situation financière des ménages, à une hausse du taux de chômage, etc.). Un scénario de ce type impacterait le coût du risque par la hausse des défauts, mais aussi, s'agissant des financements garantis par des hypothèques, par la baisse de la valeur des logements donnés en garantie, si celle-ci devait être significativement et durablement affectée par une baisse du marché immobilier. À la suite de la crise de 2008, le coût du risque sur le portefeuille de crédits immobiliers du réseau a atteint 0,10 % des engagements au bilan pendant deux années (2009 et 2010). Il a atteint 0,01 % des crédits habitat au bilan sur le premier semestre 2021, comme sur l'année 2020, niveau en baisse par rapport à 2019 (0,02 %).
- d. Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose d'expositions unitaires relativement importantes sur certains États souverains, sur des contreparties bancaires ou des grands groupes, principalement français, dont certains ont bénéficié de mesures de soutien des pouvoirs publics (i.e. des prêts garantis par l'État). **Le défaut d'un ou plusieurs des plus gros clients du groupe pourrait dégrader sa rentabilité**. Sur les États souverains, le groupe est principalement exposé sur la France, majoritairement sur la Banque de France, membre de l'Eurosystème, et sur la Caisse des dépôts et consignations (assimilée à un risque souverain France, du fait du mécanisme de centralisation des dépôts issus de l'épargne réglementée). En dehors des États souverains, au 31 décembre 2020, les expositions unitaires bilan et hors bilan dépassant 300 millions d'euros (soit environ 10 % du résultat net) sur les banques représentaient 6,3 milliards d'euros pour 10 contreparties et sur les entreprises elles représentaient 40,4 milliards pour 64 contreparties. La probabilité de voir plusieurs de ces contreparties se dégrader, voire faire défaut simultanément, ne peut être exclue et impacterait défavorablement la rentabilité du groupe.

[1] En fonction du niveau de risque estimé associé à une contrepartie, une note interne est attribuée à cette dernière qui va influencer sur les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit.

### 4.2.1.2 Risques liés aux activités d'assurance

De par son activité de bancassureur qui résulte de la détention majoritaire à près de 80 % du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM), Crédit Mutuel Alliance Fédérale est soumis à une surveillance complémentaire au titre de la directive 2002/87/CE relative à la surveillance des conglomérats financiers (dite FICOD). Le GACM contribue en moyenne ces dernières années à environ 25 % des résultats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et distribue ses produits principalement *via* les réseaux bancaires du groupe auxquels il reverse des commissions.

Les deux principaux facteurs de risque spécifiques à ses activités d'assurance sont les risques de marché et les risques de souscription.

#### a. Les risques de marché liés aux activités d'assurance : ils regroupent notamment le risque de taux lié à l'activité d'épargne en euros, le risque actions et assimilés et le risque immobilier.

En cas de hausse brutale des taux, le GACM pourrait servir un taux en dessous du marché sur ses contrats en euros, entraînant la perte probable d'une partie sa clientèle. Cela l'obligerait à vendre des titres obligataires et donc à constater des moins-values latentes si les rachats deviennent significatifs. À l'inverse, le maintien durable des taux bas pourrait diluer le taux de rendement de l'actif en deçà des taux minimums garantis prévus dans les contrats d'épargne en euros, ce qui pèserait sur la rentabilité du GACM.

Par ailleurs, un krach du marché actions ou immobilier entraînerait une dépréciation de ces actifs. Le GACM serait amené à constater des provisions liées aux moins-values latentes et verrait ses produits financiers diminuer.

Au 31 mars 2021, les risques de marché représentaient 57 % du SCR du GACM. Au 31 mars 2021, la structure du portefeuille de placement (102,1 milliards d'euros, hors placements en unités de compte) est répartie à 77 % sur des produits de taux, 12 % sur des actions et assimilés et 6 % sur l'immobilier (les 5 % restants étant placés sur des supports monétaires). À noter qu'en 2020, la baisse des taux observés par rapport à 2019 et la chute des marchés actions liée à la pandémie de Covid-19 ont impacté négativement les résultats financiers du GACM.

#### b. Les risques de souscription : ils concernent les activités de prévoyance, assurance emprunteurs, épargne, retraite et assurance non-vie et santé du GACM.

Trois types d'événements sont susceptibles de matérialiser le risque de souscription.

- Une variation imprévue des taux de mortalité, longévité, incapacité ou invalidité pèserait sur les activités de prévoyance, d'assurance emprunteur ou de retraite en augmentant la sinistralité et les prestations fournies sur ces portefeuilles.
- Une hausse massive des rachats (ou résiliations) forcerait le GACM à rembourser par anticipation les porteurs de contrats d'assurance emprunteur ou non-vie changeant d'assureur entraînant un manque à gagner. En épargne, pour les contrats en euros bénéficiant d'une garantie en capital, cela présenterait un risque de pertes financières lié à la vente massive d'actifs à un moment potentiellement défavorable sur les marchés financiers.
- Une inadéquation de la tarification ou du montant des provisions techniques vis-à-vis de la structure des sinistres et des frais à couvrir générerait une perte de rentabilité.

Au 31 mars 2021, les risques de souscription représentent 35 % du SCR du GACM dont 13 % liés au risque de souscription vie, 13 % au risque de souscription santé et 9 % au risque de souscription non-vie. À noter qu'en 2020, la pandémie de Covid-19 a entraîné davantage de sinistralité liée à la hausse du nombre de décès et d'arrêts de travail, ce qui a impacté négativement les résultats techniques du GACM.

## 4.2.2 Risques financiers liés aux activités du groupe et aux conditions macroéconomiques

On entend par risques financiers liés au contexte macroéconomique et de marché, les risques liés à l'environnement macroéconomique, notamment affectés par la conjoncture économique existante ou anticipée, et ceux liés à l'évolution des conditions de marché, notamment ceux affectant les revenus et le niveau des cours sur les marchés.

### 4.2.2.1 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond à l'aptitude d'un établissement à trouver des fonds nécessaires au financement de ses engagements à un prix raisonnable et ce, à n'importe quel moment. Ainsi un établissement de crédit qui ne peut pas honorer ses flux nets sortant de trésorerie du fait d'une raréfaction de ses ressources financières sur l'ensemble des horizons court terme et moyen long terme est en risque de liquidité.

La pandémie de Covid-19 a généré une situation de marché inédite qui a nécessité des mesures exceptionnelles de la part des autorités européennes et nationales. Dans le contexte du risque de liquidité, ces mesures ont accentué la diffusion de la liquidité dans le secteur bancaire. De plus, l'afflux des dépôts constatés dans le système bancaire français, et au Crédit Mutuel Alliance Fédérale, lié à l'épargne de précaution des particuliers et des entreprises s'est traduit par une hausse de la réserve de liquidité ainsi que du niveau du LCR.

Le risque de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale peut notamment être appréhendé par le ratio réglementaire de liquidité à court terme (LCR – *Liquidity Coverage Ratio*) qui met en rapport les actifs hautement liquides face à des sorties nettes de liquidité à trente jours en scénario de stress. Le LCR moyen de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'élève à 171 % sur le premier semestre de l'année 2021 ce qui représente un excédent moyen de 53,9 milliards d'euros par rapport aux exigences réglementaires minimum. La réserve de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est constituée de dépôts auprès des banques centrales (principalement la Banque centrale européenne), de titres et de

créances disponibles éligibles au refinancement banques centrales. La réserve de liquidité disponible de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'élève à 191,7 milliards d'euros au 30 juin 2021.

Le ratio comptable crédits sur dépôts ou ratio d'engagement complète la batterie d'indicateurs de liquidité. Sous réserve du traitement réglementaire (taux de fuite en particulier selon la nature des contreparties) des dépôts collectés dans le calcul du LCR, son amélioration contribue positivement au LCR. Le ratio crédits sur dépôts affiche un niveau de 103 % au 30 juin 2021.

**a. L'accès de Crédit Mutuel Alliance Fédérale au financement et les coûts de ce financement pourraient être impactés de manière défavorable en cas de situation de marché fortement dégradée, de difficultés macroéconomiques majeures, de dégradation brutale de notation ou d'autres facteurs de crise.**

Les ressources de marché à court et à moyen long terme sont une composante essentielle du financement des activités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le financement s'entend par l'émission de dettes à moyen long terme et de titres de créances négociables (TCN) à court terme. Les opérations de financements garanties telles que les opérations de mise en pension sont également concernées. Ainsi, si l'accès au marché et les conditions de marché se dégradent sévèrement, les impacts sur le secteur financier en général et sur Crédit Mutuel Alliance Fédérale en particulier pourraient affecter de manière significative le niveau de sa liquidité et la situation financière du groupe notamment en matière de rentabilité.

**b. Une dégradation significative de la notation de la BFCM pourrait avoir un impact important sur le coût de financement, la rentabilité et la capacité de développement des activités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.**

BFCM est l'émetteur principal de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Les notations qui lui sont attribuées s'appuient notamment sur l'examen, sur le périmètre de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, de la gouvernance, la stratégie, la qualité et la diversité des sources de revenus, l'adéquation des fonds propres, la qualité et la structure de bilan, la gestion des risques et l'appétit pour le risque. Les notations long terme (*Senior Preferred*) de la BFCM au 30 juin 2021 sont les suivantes :

- AA- / perspective négative pour *Fitch*,
- Aa3 / perspective stable pour *Moody's*,
- A / perspective stable pour *Standard & Poor's* (cette dernière agence note le groupe Crédit Mutuel et ses principaux émetteurs).

Une baisse de ces notations de crédit pourrait avoir une incidence sur le refinancement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Elle pourrait limiter l'accès au refinancement, en renchérissant les coûts à travers l'augmentation du spread de crédit, déclencher des obligations dans certains contrats bilatéraux de financement collatéralisés et finalement réduire la capacité de développement du groupe.

**c. Une importante « évolution/variation » des taux d'intérêt pourrait avoir un impact défavorable sur le comportement des clients et affecter le niveau de leurs dépôts bancaires.**

L'environnement de taux bas qui prévaut depuis plusieurs années a modifié le comportement des clients et notamment la manière dont ils placent leurs dépôts. Ainsi, ces dernières années, les clients ont plutôt privilégié de déposer leurs fonds sur les comptes courants plutôt que sur les comptes de dépôts (livrets, comptes à terme, etc.) ces derniers étant rémunérés à un niveau peu attractif.

Une évolution significative à la hausse des taux d'intérêt pourrait engendrer une certaine volatilité de ces dépôts en comptes courants. Les clients pourraient les orienter soit vers des investissements, soit les placer sur d'autres types de comptes (comptes sur livret, comptes à terme), soit dans des fonds de type assurance ou gestion d'actifs. Cette potentielle volatilité des dépôts est donc susceptible d'affecter la liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ainsi que son ratio crédits sur dépôts.

**d. La hausse des décotes de la Banque de France sur les créances mises en garanties dans les opérations de refinancement type TRICP (Traitement Informatique des Créances Privées) ou ACC (Additional Credit Claims) pourrait diminuer le niveau de la réserve de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.**

La réserve de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale se compose principalement de liquidités déposées au jour le jour en banques centrales, d'un portefeuille de titres d'un très haut degré de liquidité, et de collatéral éligible en banque centrale.

Ce collatéral comprend essentiellement des créances dont la nature, la composition et la qualité leur permettent d'être mises en garantie et d'être éligibles au financement de la Banque centrale européenne (BCE). La Banque de France détermine pour chaque type de créances un taux de décote qu'elle peut à tout moment réviser à la hausse ou à la baisse.

La révision à la hausse des décotes appliquées sur les créances mises en garanties dans les opérations de refinancement type TRICP (Traitement Informatique des Créances Privées) ou ACC (*Additional Credit Claims*) pourraient affecter le niveau de la réserve de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

### 4.2.2.2 Risque de taux

Le risque de taux d'intérêt se définit comme l'écart subi par le résultat d'une banque lorsque les taux d'intérêt varient à la hausse ou à la baisse. La valeur d'un établissement étant directement liée à ses résultats, la variation des taux se traduit aussi par un changement de sa valeur patrimoniale avec une incidence sur l'équilibre du bilan et du hors-bilan.

Les mesures exceptionnelles mises en place par les autorités européennes et nationales en raison de la pandémie de Covid-19 ont un effet sur les niveaux de taux sur le long terme et sont susceptibles d'impacter de manière significative le niveau de rentabilité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

La sensibilité de la valeur actuelle nette (ou « VAN ») du bilan de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, déterminée selon les six scénarios réglementaires, est inférieure au seuil de 15 % des fonds propres de base (Tier 1). Crédit Mutuel Alliance Fédérale est sensible à une hausse parallèle des taux de 200 bp, avec une sensibilité de la VAN de -4,01 % par rapport aux fonds propres de base (Tier 1) au 30 juin 2021. La

sensibilité de la marge nette d'intérêt à un an et à deux ans est déterminée selon plusieurs scénarios (hausse et baisse des taux de 100 bp, hausse et baisse des taux de 200 bp avec floor) et deux scénarios de stress (dépenditisation / inversion de la courbe des taux et baisse durable des taux courts et longs). Au 30 juin 2021, le scénario de « baisse durable des taux courts et longs » est le scénario le plus défavorable pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale, avec un impact de -712 millions d'euros à deux ans.

**a. Un environnement prolongé de taux bas comporte des risques pouvant affecter les revenus ou la rentabilité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.**

Les revenus de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont en grande partie liés à la marge nette d'intérêt, celle-ci influençant directement la rentabilité du groupe. Les taux d'intérêt évoluent en fonction de nombreux facteurs sur lesquels Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'a pas d'influence, tels que le niveau de l'inflation, les politiques monétaires des Banques Centrales et également celle de l'État français sur le niveau des taux réglementés (Livret A, Livret bleu, etc.) notamment. Ainsi l'évolution des taux d'intérêt sur les différents points de la courbe affecte les revenus et la rentabilité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Les marchés évoluent depuis plusieurs années dans un environnement de taux bas impactant significativement la rentabilité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Cette situation de taux bas aura tendance à perdurer en raison des mesures mises en place par la BCE dans le contexte de la crise actuelle. La conséquence pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale pourrait être de ne pas compenser suffisamment la baisse des revenus liée à l'octroi de prêts à des taux de marchés avec le niveau des taux d'intérêt des ressources clientèle et notamment les produits d'épargne réglementée (type Livret A, livret bleu, PEL) rémunérés à des taux supérieurs au taux de marché. De même, cette situation entraîne la progression des remboursements anticipés et des renégociations sur les crédits immobiliers et autres crédits à taux fixe accordés aux particuliers et aux entreprises pouvant chercher à tirer parti de la baisse des taux d'intérêt. De plus, Crédit Mutuel Alliance Fédérale doit faire face à une nouvelle production de crédits à des taux particulièrement bas. Par ailleurs, et toujours dans ce contexte, le respect des contraintes réglementaires de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale implique le placement en banque centrale des excédents de liquidité rémunérés à taux négatifs alors que par ailleurs les dépôts bancaires ne sont pas facturés à la majorité des clients, ce qui contribue à diminuer la marge d'intérêt et la rentabilité de la banque. L'ensemble de ces facteurs pourraient affecter sensiblement l'activité du groupe, sa situation financière et ses résultats.

**b. De même, une remontée brutale des taux de marché court et moyen/long termes (liée notamment à une hausse de l'inflation) pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le produit net bancaire et affecter la rentabilité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.**

La fin d'une période prolongée de taux bas notamment en raison d'un resserrement de la politique monétaire comporte des risques pour le secteur bancaire en général et pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale en particulier. Ainsi, une sortie brutale de ces niveaux de taux (lié notamment à une hausse de l'inflation) pourrait avoir un impact défavorable sur les revenus et la rentabilité de la banque. Notamment, cette hausse des taux d'intérêt pourrait affecter sensiblement le coût de refinancement sur les marchés du secteur bancaire dans le cadre des émissions de dette à court terme et à moyen long terme. En parallèle, Crédit Mutuel Alliance Fédérale pourrait avoir des difficultés à répercuter immédiatement sur la production de crédits immobiliers et autres crédits à taux fixe accordés aux particuliers et aux entreprises la hausse de ces taux d'intérêt, alors que le coût des dépôts clientèle serait amené à augmenter plus rapidement. Certains dépôts à vue aujourd'hui non rémunérés sont volatils et pourraient être transformés en dépôts plus onéreux (par exemple sur des comptes à terme ou livrets). Une partie des dépôts volatils serait également susceptible d'être réorientée par les épargnants vers des supports hors bilan, comme les OPCVM et l'assurance vie.

**c. Des variations significatives de valeurs des portefeuilles titres et des produits dérivés affectés en couverture peuvent impacter de manière défavorable le résultat net et les capitaux propres de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.**

Les ajustements des actifs du portefeuille de liquidité étant comptabilisés sur la base de la juste valeur soit directement en compte de résultat soit par capitaux propres, toute évolution défavorable est susceptible d'avoir une incidence négative directe ou indirecte sur le résultat et les capitaux propres, et par conséquent sur la rentabilité, ainsi que sur les ratios prudentiels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

### 4.2.2.3 Risques de marché

Il s'agit du risque de perte de valeur provoquée par toute variation défavorable des paramètres de marché, tels que les taux d'intérêt, les prix des valeurs mobilières, les taux de change et les cours des matières premières. Le risque de marché concerne plusieurs métiers de la banque dont les activités de marché réalisées par la filière CIC Marchés, l'activité de gestion de bilan et l'activité de gestion d'actifs réalisée par les sociétés de gestion du groupe. L'impact du risque de marché sur les activités d'assurance est décrit dans le facteur de risque 1.2 lié aux activités d'assurance *supra*.

L'impact potentiel du risque de marché sur l'activité de gestion de bilan est abordé *supra*. Le risque portant sur les activités de gestion d'actifs est dû au fait que les commissions perçues par ce métier sont fonction de la valorisation des fonds qui sont gérés, ceux-ci dépendant du niveau de valorisation des marchés.

**a. Une dégradation des perspectives économiques impacterait négativement la santé financière des émetteurs des titres de capital et de dette qui y sont négociés.**

La valorisation des valeurs mobilières baisserait et la volatilité des valorisations augmenterait. L'effet sur les activités de CIC Marchés serait alors négatif.

La volatilité des marchés financiers peut avoir un effet défavorable et entraîner des corrections sur les actifs risqués et générer des pertes pour le groupe. En particulier une augmentation des niveaux de volatilité peut rendre complexe ou plus coûteuse la capacité du groupe à couvrir certaines positions.

Le métier investissement souffrirait des conditions adverses sur les marchés financiers dans la mesure où il intervient notamment dans une perspective d'amélioration de l'économie normalement reflétée par la hausse des marchés actions et par une meilleure qualité de signature des émetteurs de dette.

Les résultats du métier commercial seraient également négativement impactés par de mauvaises conditions de marché. Les commissions de l'activité d'intermédiation baisseraient proportionnellement à la baisse des valorisations des opérations. De même, le nombre d'opérations sur le marché primaire (introduction en bourse, augmentation de capital et émission de dette) diminuerait impliquant *de facto* moins de commissions.

### b. La politique monétaire est un autre facteur ayant un fort impact sur les risques de marché.

La politique monétaire accommodante de la BCE *via* sa composante « rachat d'actifs » soutient la valorisation des instruments de capital (actions) et de dette (obligations) créant un risque de survalorisation.

Le risque de marché auquel est exposée la filière CIC Marchés est faible. 580 millions d'euros depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, ce qui représente 1,2% des fonds propres prudentiels globaux de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (49 milliards d'euros). Au 30 juin 2021, cette enveloppe était consommée à hauteur de 423 millions d'euros.

L'année 2020 a été marquée par une crise financière sans précédent qui a fortement dégradé la valorisation des actifs. Les marchés de dette et actions se sont fortement et abruptement disloqués à fin février. Cela a conduit CIC Marchés à afficher un PNB IFRS en repli au 30 juin 2020. Depuis, les marchés se sont redressés avec une récupération sur les indices actions et un resserrement des *spreads* de crédit. CIC Marchés finit ainsi l'année 2020 en affichant un PNB IFRS de 299 millions d'euros et un résultat avant impôts de 92 millions d'euros (en 2019, ils étaient respectivement de 312 millions d'euros et 104 millions d'euros). Le 1<sup>er</sup> semestre de 2021 a confirmé cette tendance d'amélioration des fondamentaux des marchés financiers. CIC Marchés finit ainsi ce premier semestre de l'année en affichant un PNB IFRS de 290 millions d'euros et un résultat avant impôts de 183 millions d'euros.

## 4.2.3 Risques liés au contexte réglementaire du groupe

### 4.2.3.1 Risques liés à l'environnement réglementaire et prudentiel

L'environnement réglementaire dans lequel Crédit Mutuel Alliance Fédérale évolue est décrit dans la partie dédiée, paragraphe « 2.1.2 Environnement réglementaire » du chapitre 2. Le groupe est soumis à une réglementation bancaire importante dont certains pans ne se traduisent pas encore dans ses ratios prudentiels et qui pourraient avoir un impact significatif sur ces derniers. Comme indiqué dans la partie 1.1 relative aux risques de crédit, une grande majorité des expositions du groupe bénéficie d'une homologation du superviseur pour le calcul en méthode interne des risques pondérés. Or, des évolutions de la réglementation dites « finalisation des accords Bâle III » vont impacter défavorablement le calcul des risques pondérés et donc le ratio de solvabilité du groupe. La probabilité de survenance de ce risque est quasi certaine, mais la mise en vigueur effective interviendra progressivement entre 2023 et 2028, et son impact dépendra des modalités exactes de transposition de cette réglementation en droit national et européen.

- a. La finalisation des accords Bâle III prévoit que pour les portefeuilles à faible taux de défaut homologués en méthode IRBA (calcul interne des paramètres probabilité de défaut et perte en cas de défaut notamment), **le paramètre interne « perte en cas de défaut » ne pourra plus être utilisé pour le calcul des risques pondérés**. Il sera remplacé par une valeur standard fixée à 40 % pour tous les établissements à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ce qui augmentera l'exigence de fonds propres sur les expositions. Cela concernera, pour le groupe, les contreparties « banques » et « grands comptes » (groupes de plus de 500 millions d'euros de chiffre d'affaires consolidé), soit environ 93 milliards d'euros d'expositions brutes bilan et hors bilan au 31 mars 2021.
- b. À partir de 2023 sera progressivement mis en place un *output floor* dont la vocation est de limiter les gains en fonds propres issus des modèles internes pour le calcul des risques pondérés au dénominateur du ratio de solvabilité. 64 % des expositions du groupe ont une pondération en risque issue de modèles internes (85 % pour les seules expositions sur la clientèle *Corporate* et *Retail*), bien inférieure à la pondération en standard pour la plupart d'entre elles. L'application de l'*output floor* se fera par paliers progressifs entre 2023 (50 %) et 2028 (72,5 %) et impactera défavorablement le ratio de solvabilité.
- c. Comme indiqué dans la partie relative aux risques de crédit, les expositions du groupe sur l'immobilier sont significatives. **Elles seront aussi impactées défavorablement par la réglementation lorsque la nouvelle méthode standard s'appliquera en 2023**. Cette nouvelle approche utilisera notamment l'indicateur de la *Loan-To-Value* (LTV, rapport entre le montant du prêt et la valeur du bien sur le marché) pour pondérer en risque les expositions. Plus la LTV sera élevée, plus la pondération en risque le sera et ce jusqu'à 100 %, alors que la pondération de la méthode standard actuelle pour les expositions garanties par une hypothèque ou une sûreté équivalente – soit 160 milliards d'euros d'expositions brutes au 31 mars 2021 – est de 35 % (et environ 13 % en méthode interne). Cette nouvelle méthodologie aura également pour conséquence de rendre les exigences de fonds propres relatives aux portefeuilles de créances immobilières plus sensibles à la dégradation des prix de l'immobilier.
- d. **La mission de revue des modèles internes ou TRIM** (*Targeted Review of Internal Models*) menée par la Banque centrale européenne (BCE) auprès des établissements bancaires européens **peut se traduire par une dégradation du niveau des ratios** en raison d'exigences additionnelles sur les RWA ou de marges de prudence complémentaires sur les paramètres bâlois (PD, LGD, CCF).
- e. La transposition en droit national fin 2020 de la directive européenne BRRD 2 (*Bank Recovery and Resolution Directive*) adoptée en décembre 2018 par le Conseil de l'UE et le Parlement a entraîné de nouvelles mesures et obligations concernant le mécanisme de résolution des banques. **Des ajustements prévus en 2021** (publication attendue d'une nouvelle *MREL Policy* (*Minimum Requirement for own funds and Eligible Liabilities*)) **pourraient entraîner un élargissement des entités assujetties** (sur base individuelle) obligeant des filiales de Crédit Mutuel Alliance Fédérale à respecter un MREL interne. Les exigences MREL du groupe Crédit Mutuel contraignent aussi,

*de facto*, la structure du passif de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et nécessitent de sa part le recours aux marchés de dettes subordonnées, ce qui a un impact sur le coût, la stratégie et potentiellement la capacité de financement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

#### 4.2.3.2 Risques liés à la gouvernance

La réglementation confère à l'autorité de résolution le pouvoir d'entamer une procédure de résolution à l'égard du groupe Crédit Mutuel si, après application des mesures visées à l'article L.511-31, la défaillance de la CNCM, organe central du groupe et de l'ensemble de ses affiliés est avérée ou prévisible avec pour objectif d'assurer la continuité des fonctions critiques, d'éviter les risques de contagion, de recapitaliser ou de restaurer la viabilité du groupe Crédit Mutuel. Ces pouvoirs doivent être mis en œuvre de manière à ce que les pertes, sous réserve de certaines exceptions, soient supportées en priorité par la dépréciation ou la conversion d'instruments de fonds propres, ensuite les porteurs d'instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et de catégorie 2, les titulaires de créances subordonnées autres que celles retenues comme instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 ou comme instruments de fonds propres de catégorie 2 conformément au paragraphe 5 de l'article L.613-30-3 du Code monétaire et financier, puis par les porteurs d'obligations senior non préférées et enfin par les porteurs d'obligations senior préférées conformément à l'ordre de priorité de leurs créances.

L'autorité de résolution dispose de pouvoirs étendus pour mettre en œuvre les outils de résolution à l'égard de l'Émetteur, et du groupe Crédit Mutuel, ce qui peut notamment inclure la cession totale ou partielle des activités à un tiers ou à un établissement relais, la séparation des actifs de cet établissement, la substitution de l'Émetteur en qualité de débiteur au titre d'instruments de dette, la dépréciation totale ou partielle d'instruments de fonds propres réglementaires, la dilution d'instruments de fonds propres réglementaires à travers l'émission de nouveaux titres de capital, la dépréciation totale ou partielle ou la conversion en titres de capital d'instruments de dette, la modification des conditions des instruments de dette (y compris la modification de l'échéance et/ou du montant des intérêts payables et/ou la suspension temporaire des paiements), la suspension de la cotation et de l'admission à la négociation d'instruments financiers, la révocation des dirigeants ou la nomination d'un administrateur spécial.

L'Émetteur bénéficie de la couverture du mécanisme de solidarité financière interne au groupe Crédit Mutuel. Néanmoins, l'attention des créanciers est attirée sur le fait que le remboursement intégral de leur créance reste sujet au risque de mise en œuvre de ce mécanisme de solidarité financière.

Lorsque le plan d'urgence ou les mesures prises au titre de la solidarité ne suffisent pas au rétablissement des affiliés à l'organe central, y compris le rétablissement de l'Émetteur, ou si des éléments objectifs permettent de conclure de manière anticipée que la mise en œuvre de ce plan d'urgence ou des mesures que pourrait prendre la CNCM se révélerait insuffisante pour rétablir le respect des exigences prudentielles, la résolution du groupe Crédit Mutuel sera appréhendée sur une base collective. En effet, la mise en œuvre de la solidarité s'accompagne de la fusion entre les affiliés du groupe Crédit Mutuel.

En phase de difficulté financière avérée (c'est-à-dire lorsque la Banque centrale européenne alerte le Conseil de résolution unique du risque de défaillance (principe du *Failing Or Likely To Fail* ou FOLTF), appréhendé sur une base consolidée du groupe Crédit Mutuel, ou que le Conseil de résolution unique procède à la déclaration de FOLTF sur une base consolidée du groupe Crédit Mutuel conformément à l'article 18.1 du règlement (UE) 806/2014 dit « SRMR » ou, ainsi que cela est prévu dans le dispositif de solidarité nationale, lorsque le plan d'urgence ou les mesures prises par la CNCM dans le cadre de ce dispositif ne suffisent pas au rétablissement d'un groupe défaillant ou si des éléments objectifs permettent de conclure de manière anticipée que la mise en œuvre de ce plan d'urgence ou des mesures que pourrait prendre la Confédération se révélerait insuffisante pour rétablir le respect des exigences prudentielles, la CNCM exerce, le cas échéant à la demande des autorités de supervision ou de résolution, tous ses pouvoirs en matière de solidarité afin de satisfaire les objectifs et les principes poursuivis par ces autorités.

En phase de difficulté financière avérée ou en phase de résolution, la solidarité entre les affiliés à la CNCM est illimitée.

La mise en œuvre de ces moyens et pouvoirs à l'égard de l'Émetteur ou du groupe Crédit Mutuel pourrait donner lieu à des modifications structurelles significatives.

Si la CNCM devait procéder à la fusion de la totalité des affiliés, les créanciers pourraient se trouver en concurrence avec les créanciers de même rang que les créanciers d'autres affiliés à la CNCM. Après le transfert de tout ou partie des activités, les créanciers (même en l'absence de toute dépréciation ou conversion de leurs créances) détiendraient des créances dans un établissement dont les activités ou les actifs restants pourraient être insuffisants pour honorer ces créances détenues par tout ou partie.

Si la CNCM n'a pas procédé à la fusion de la totalité des affiliés à l'entrée en résolution, l'autorité de résolution pourrait considérer d'autres stratégies de résolution (cession d'activités, établissement relais, mise en place d'une structure de séparation des actifs, ou renflouement interne coordonné de tous les affiliés à la CNCM). Dans l'hypothèse où l'autorité de résolution appliquerait le renflouement interne coordonné, la liquidité des affiliés à la CNCM et la totalité des instruments de capital, des engagements éligibles pourraient être mis à contribution pour absorber les pertes, et recapitaliser les affiliés à la CNCM. Dans ce cas, les mesures de réduction de la valeur ou la conversion des engagements éligibles suivraient le rang des créanciers en liquidation judiciaire. Le renflouement interne serait basé sur les besoins en fonds propres au niveau consolidé, mais appliqué au prorata au niveau de l'entité, c'est-à-dire que le même taux de dépréciation ou de conversion sera appliqué à tous les actionnaires et créanciers de la même classe nonobstant l'entité juridique émettrice dans le réseau.

L'exercice des pouvoirs décrits ci-dessus pourrait emporter des pertes pour les investisseurs.

### 4.2.4 Risques liés à la conduite des activités du groupe

#### 4.2.4.1 Risques opérationnels

Conformément au point 52 de l'article 4 du règlement (UE) 575/2013, le risque opérationnel est défini comme le risque de perte ou de gain découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique. L'arrêté du 3 novembre 2014 précise que le risque opérationnel inclut notamment les risques liés à des événements de faible probabilité d'occurrence, mais à fort impact, les risques de fraude interne et externe définis à l'article 324 du règlement (UE) n° 575/2013 susvisé, et les risques liés au modèle.

L'arrêté du 3 novembre 2014 décrit le risque de modèle comme le risque de perte susceptible d'être subie du fait de décisions pouvant être fondées principalement sur les résultats de modèles internes, en raison d'erreurs dans leur mise au point, leur mise en œuvre ou leur utilisation.

Le risque opérationnel, ainsi défini exclut les risques stratégiques et de réputation (image).

Les principaux facteurs de risque associés aux risques opérationnels sont :

- a. **Les fraudes internes et externes organisées** par des personnes intérieures ou extérieures au groupe dans le but de détourner des fonds ou des données. La fraude externe représente le risque de fréquence le plus important pour le groupe, notamment la fraude sur les moyens de paiement.
- b. **Les risques juridiques** auxquels le groupe est exposé et qui pourraient avoir un effet défavorable sur sa situation financière et ses résultats.
- c. **Un manque ou un retard du groupe à la mise en conformité** intégrale de ses activités avec les règles liées aux activités financières ou bancaires, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, des normes professionnelles et déontologiques, d'instructions, de l'éthique dans les comportements professionnels. L'adoption par différents pays d'exigences légales ou réglementaires multiples et parfois divergentes exacerbe ce risque.
- d. **Toute défaillance ou attaque des systèmes informatiques du groupe** qui pourrait entraîner un manque à gagner, engendrer des pertes et fragiliser ponctuellement le dispositif de protection de la clientèle.

Au 30 juin 2021, 1,6 milliard d'euros de fonds propres étaient mobilisés pour couvrir les pertes générées par ce risque. À cette même date, le rapport entre allocation de fonds propres (sinistralité potentielle) et les pertes (sinistralité avérée) s'affichait à 11 (soit 1,6 milliard d'euros de fonds propres mobilisés pour une sinistralité avérée de 145 millions d'euros). Les principaux risques de la sinistralité potentielle sont (i) les fraudes [externes et internes] et (ii) les risques liés à la politique envers les clients, les produits et les pratiques commerciales (dont le risque juridique).

Les risques ayant le plus fort impact dans la sinistralité avérée au 30.06.2021 ont été (i) la politique envers les clients, les produits et les pratiques commerciales et (ii) les erreurs, en raison de la réalisation de sinistres exceptionnels.

Les fraudes représentent 7,5% de la sinistralité avérée du groupe au 30.06.2021 (dont 7% pour les fraudes externes) et 42 % de la sinistralité potentielle (part relative des exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels). La sinistralité avérée globale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (hors récupération des assurances le cas échéant) a représenté au 30.06.2021 environ 1,83 % du produit net bancaire du groupe.

#### 4.2.4.2 Risque lié à l'interruption d'activité

**L'indisponibilité du personnel, des locaux, ou des infrastructures pourrait conduire à un arrêt partiel ou complet de l'activité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale**, entraînant une baisse de ses résultats fonction de l'ampleur de l'arrêt en question. De manière analogue, une impossibilité pour les clients d'avoir accès aux services proposés par Crédit Mutuel Alliance Fédérale nuirait à sa situation financière. De telles circonstances entraîneraient nécessairement des adaptations des dispositifs d'exercice de l'activité avec des surcoûts induits.

La pandémie de Covid-19 et le confinement prolongé de la population décidé par le gouvernement ont ainsi entraîné la restriction des accès tant des clients que des collaborateurs aux points de ventes et services centraux du groupe, impactant *de facto* les conditions d'exercice de l'activité. Le risque d'une nouvelle vague épidémique ne pouvant être exclu, de nouvelles contraintes sur la demande et la poursuite des activités pourraient affecter Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

À titre indicatif, la pandémie de Covid-19 a entraîné une sinistralité évaluée à environ 25 millions d'euros au 30 juin 2021.

#### 4.2.4.3 Risques climatiques

Le changement climatique expose Crédit Mutuel Alliance Fédérale à :

- des risques physiques résultant de catastrophes naturelles (crue centennale, tempête, ouragan, tornade, typhon, séisme) et/ou entraînant des risques environnementaux ou accidentels (pollution, rupture d'un barrage, incendie majeur, catastrophe nucléaire) ;
- des risques de transition regroupant les risques induits par la transition vers une économie bas-carbone et qui sont sectoriels. Ils sont notamment liés à l'évolution plus ou moins rapide des habitudes des consommateurs, des business model des entreprises, et de l'environnement réglementaire et fiscal lié au changement climatique.

- a. Le modèle d'affaire de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pourrait être impacté par les risques physiques entraînant notamment :**
- des pertes de valeur et destruction d'actifs accentuant le risque de crédit,
  - une chute de la valorisation des dettes et titres financiers accentuant le risque de marché,
  - une hausse des sinistres et des dédommagements d'assurance associée accentuant le risque lié aux activités d'assurance,
  - une hausse des sinistres sur les infrastructures ou/et les collaborateurs du groupe accentuant les risques opérationnels.
- b. Le modèle d'affaire de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pourrait être impacté par les risques de transition entraînant notamment :**
- une perte de clientèle et une chute de la rentabilité des entreprises financées au business model trop carboné,
  - un coût de refinancement davantage conditionné aux performances extra-financières,
  - l'augmentation des charges liées à l'énergie et au transport,
  - une potentielle surcharge en capital selon la taxonomie carbone des financements.

Les politiques sectorielles de Crédit Mutuel Alliance Fédérale permettent de délimiter un champ d'intervention et de fixer des critères pour l'exercice de ses activités dans les domaines où les impacts sociaux et environnementaux [intégrant les risques climatiques] sont les plus élevés. Le suivi des expositions éligibles aux politiques sectorielles donne ainsi une première mesure des expositions potentiellement les plus concernées par les risques climatiques. Crédit Mutuel Alliance Fédérale compte six politiques sectorielles : Charbon, Minier, Hydrocarbures, Énergies nucléaires civiles, Défense et Sécurité, Mobilité sur les secteurs aérien, maritime et routier. Au 31 mars 2021, 39,4 milliards d'euros d'encours étaient éligibles aux politiques sectorielles (contre 39,5 milliards d'euros au 31 décembre 2020).

# 5 COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

## 5.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

### 5.1.1 Bilan

#### Bilan actif

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020	Notes
Caisse, Banques centrales	123 422	99 575	4
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	31 742	27 804	5a
Instruments dérivés de couverture	1 519	1 988	6a
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	32 505	33 694	7
Titres au coût amorti	3 373	2 996	10a
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	58 792	56 278	10b
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	428 551	419 413	10c
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1 882	2 453	6b
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques	133 756	131 056	13a
Actifs d'impôts courants	843	1 444	14a
Actifs d'impôts différés	1 724	1 804	14b
Compte de régularisation et actifs divers	8 146	8 091	15a
Actifs non courants destinés à être cédés	92	0	3c
Participations dans les entreprises mises en équivalence	547	637	16
Immeubles de placement	68	82	17
Immobilisations corporelles	3 823	3 897	18a
Immobilisations incorporelles	725	730	18b
Écarts d'acquisition	3 967	4 036	19
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>835 477</b>	<b>795 978</b>	

## Bilan passif

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020	Notes
Banques centrales	631	575	4
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	18 302	15 263	5b
Instruments dérivés de couverture	1 910	2 084	6a
Dettes représentées par un titre au coût amorti	123 543	127 004	11a
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	70 978	40 294	11b
Dettes envers la clientèle au coût amorti	416 232	408 901	11c
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	22	27	6b
Passifs d'impôts courants	719	668	14a
Passifs d'impôts différés	1 152	1 252	14b
Compte de régularisation et passifs divers	11 225	12 760	15b
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	0	3c
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	127 874	126 461	13b
Provisions	3 850	3 808	20
Dettes subordonnées au coût amorti	7 278	7 304	21
<b>Capitaux propres totaux</b>	<b>51 761</b>	<b>49 575</b>	
<b>Capitaux propres – Part du groupe</b>	<b>48 489</b>	<b>46 460</b>	
Capital et réserves liées	6 872	6 773	22a
Réserves consolidées	38 973	36 463	22a
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	819	935	22b
Résultat de l'exercice	1 926	2 289	
<b>Capitaux propres – Intérêts minoritaires</b>	<b>3 272</b>	<b>3 115</b>	
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>835 477</b>	<b>795 978</b>	

## 5.1.2 Compte de résultat

## Compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2021	30/06/2020	Notes
Intérêts et produits assimilés	6 247	6 720	24
Intérêts et charges assimilées	-2 765	-3 123	24
Commissions (produits)	2 484	2 293	25
Commissions (charges)	-550	-523	25
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	498	-358	26
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	42	15	27
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti	0	0	28
Produits nets des activités d'assurance	1 632	1 166	29
Produits des autres activités	694	1 070	30
Charges des autres activités	-319	-402	30
<b>Produit net bancaire</b>	<b>7 962</b>	<b>6 858</b>	
Charges de personnel	- 2 754	-2 607	31 a
Autres charges générales d'exploitation	-1 643	-1 627	31 b
Dot/Rep sur amortissements et provisions des immos corporelles et incorporelles	-339	-317	31 c
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>3 226</b>	<b>2 306</b>	
Coût du risque de contrepartie	-188	-1 046	32
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>3 038</b>	<b>1 260</b>	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	-4	3	16
Gains ou pertes sur autres actifs	-0	-2	33
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-69	-1	34
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>2 965</b>	<b>1 260</b>	
Impôts sur les bénéfices	-885	-402	35
Gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées	7	0	3c
<b>Résultat net</b>	<b>2 087</b>	<b>857</b>	
Résultat - Intérêts minoritaires	161	89	
<b>RESULTAT NET (PART DU GROUPE)</b>	<b>1 926</b>	<b>768</b>	

## État du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2021	30/06/2020
<b>Résultat net</b>	<b>2 087</b>	<b>857</b>
Écarts de conversion	50	-11
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de dettes	-3	-123
Réévaluation des placements des activités d'assurance	-30	-104
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	1	-2
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-1	-1
<b>Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>18</b>	<b>-241</b>
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de capitaux propres à la clôture	1	-7
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de capitaux propres cédés durant l'exercice	0	0
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	39	-19
Quote-part des gains ou pertes non recyclables sur entreprises MEE	0	0
<b>Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>39</b>	<b>-27</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>2 144</b>	<b>589</b>
<i>dont part du groupe</i>	<i>1 982</i>	<i>525</i>
<i>dont part des intérêts minoritaires</i>	<i>162</i>	<i>64</i>

*Les rubriques relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentées pour leur montant net d'impôt.*

## 5.1.3 Tableau de variation des capitaux propres

## Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions)	Actifs à la juste valeur par							Résultat net - part du groupe	Capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Primes	Réserves <sup>m</sup>	Écarts de conversion	capitaux propres	Instruments dérivés de couverture	Écarts actuariels				
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2019</b>	<b>6 482</b>	<b>0</b>	<b>33 552</b>	<b>28</b>	<b>1 281</b>	<b>1</b>	<b>-349</b>	<b>2 832</b>	<b>43 827</b>	<b>3 319</b>	<b>47 146</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent			2 832					-2 832	0		0
Augmentation de capital	37								37		37
Distribution de dividendes			-70						-70	-7	-77
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle									0		0
<b>Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>	<b>37</b>	<b>0</b>	<b>2 762</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-2 832</b>	<b>-32</b>	<b>-7</b>	<b>-39</b>
Résultat consolidé de la période								768	768	89	857
Variations de juste valeur des actifs à la juste valeur par capitaux propres				-11	-210	-2	-20		-243	-24	-267
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-11</b>	<b>-210</b>	<b>-2</b>	<b>-20</b>	<b>768</b>	<b>525</b>	<b>65</b>	<b>590</b>
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			-196		0				-196	-514	-710
Autres variations	155	0	388						544	-6	538
<b>CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2020</b>	<b>6 675</b>	<b>0</b>	<b>36 506</b>	<b>16</b>	<b>1 071</b>	<b>0</b>	<b>-369</b>	<b>768</b>	<b>44 667</b>	<b>2 857</b>	<b>47 525</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent								0	0		0
Augmentation de capital	98								98		98
Distribution de dividendes									0	0	0
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle									0		0
<b>Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>	<b>98</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>98</b>	<b>0</b>	<b>98</b>
Résultat consolidé de la période								1 521	1 521	217	1 738
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				-104	364	0	-44		217	52	269
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-104</b>	<b>364</b>	<b>0</b>	<b>-44</b>	<b>1 521</b>	<b>1 738</b>	<b>268</b>	<b>2 007</b>
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires									0	0	0
Autres variations		0	-42						-42	-11	-54
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2020</b>	<b>6 773</b>	<b>0</b>	<b>36 463</b>	<b>-87</b>	<b>1 435</b>	<b>0</b>	<b>-413</b>	<b>2 289</b>	<b>46 461</b>	<b>3 115</b>	<b>49 576</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent			2 289					-2 289	0		0
Augmentation de capital	99								99		99
Distribution de dividendes			-58						-58	-3	-61

Opérations d'acquisitions de participations complémentaires ou de cessions partielles									0		0
<b>Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>	<b>99</b>	<b>0</b>	<b>2 231</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-2 289</b>	<b>40</b>	<b>-3</b>	<b>37</b>
Résultat consolidé de la période								1 926	1 926	161	2 097
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			173	49	-203	1	37		56	-4	53
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>173</b>	<b>49</b>	<b>-203</b>	<b>1</b>	<b>37</b>	<b>1 926</b>	<b>1 982</b>	<b>158</b>	<b>2 140</b>
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires									0		0
Autres variations		0	5						5	3	9
<b>CAPITAUX PROPRES</b>											
<b>AU 30 JUIN 2021</b>	<b>6 872</b>	<b>0</b>	<b>38 873</b>	<b>-38</b>	<b>1 232</b>	<b>1</b>	<b>-376</b>	<b>1 926</b>	<b>48 489</b>	<b>3 272</b>	<b>51 761</b>

(1) Les réserves sont constituées au 30 juin 2021 par la réserve légale pour 428 millions d'euros, les réserves statutaires pour 6 464 millions d'euros, et les autres réserves pour 31 981 millions d'euros.

## 5.1.4 Tableau des flux de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2021	30/06/2020
Résultat net	2 087	857
Impôt	885	402
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>2 972</b>	<b>1 259</b>
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	337	315
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-12	3
+/- Dotations nettes aux provisions	-178	699
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	4	-3
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	-14	2
+/- Autres mouvements	3 798	-2 127
<b>= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>3 936</b>	<b>-1 141</b>
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	25 314	-5 273
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-1 992	21 879
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-8 147	7 134
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	95	-1 529
Impôts versés	-151	-516
<b>= Diminution/ nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>15 119</b>	<b>21 696</b>
<b>Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle</b>	<b>22 027</b>	<b>21 815</b>
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	1 151	56
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-6	-221
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-268	-368
<b>Total flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement</b>	<b>878</b>	<b>-533</b>
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	36	-40
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-1 511	1 928
<b>Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>-1 474</b>	<b>1 888</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et assimilée</b>	<b>11</b>	<b>27</b>
<b>Augmentation/nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>21 441</b>	<b>23 197</b>
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	22 027	21 815
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	878	-533
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-1 474	1 888
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	11	27
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>96 224</b>	<b>68 397</b>
Caisse, banques centrales, CCP	99 002	70 457
Comptes et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-2 778	-2 059
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>117 666</b>	<b>91 595</b>
Caisse, banques centrales, CCP	122 793	95 845
Comptes et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-5 127	-4 250
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE</b>	<b>21 441</b>	<b>23 197</b>

## 5.2 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

### Note 1 Principes et méthodes comptables

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 30 juin 2021.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne : [https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting\\_en#ifrs-financial-statements](https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en#ifrs-financial-statements)

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n°2017-02 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les informations relatives à la gestion des risques figurent dans le rapport de gestion du groupe.

#### Crise sanitaire liée au Covid-19

Le groupe Crédit Mutuel est totalement mobilisé pour faire face à la crise sanitaire liée au Covid-19. En tant qu'établissement de crédit, il est totalement impliqué pour accompagner en proximité ses clients, notamment professionnels et entreprises qui pourraient faire face à des difficultés, notamment TPE/PME.

#### ■ Prêts garantis par l'Etat (PGE)

Le groupe s'est engagé dans le dispositif gouvernemental de soutien à l'économie. Il propose des prêts garantis par l'Etat <sup>(1)</sup> pour soutenir la trésorerie de ses clients entreprises et professionnels.

Les PGE représentent des prêts in fine d'une durée de 12 mois, qui comportent une clause de différé d'amortissement sur une période d'un à cinq ans.

Dans son offre initiale, son taux d'intérêt s'établit à 0%, augmenté du coût de la garantie d'Etat (refacturé via une commission supportée par le client, comprise entre 0,25% et 0,50% sur la première année, selon la taille de l'entreprise).

En phase amortissable, le PGE pourra intégrer une première échéance de remboursement de capital annuelle. S'inscrivant dans son cadre légal et réglementaire, cette modalité d'amortissement ne représentera pas un indicateur d'« *unlikely to pay* » ou de dégradation du risque de crédit.

Détenus dans un objectif de collecte des flux de trésorerie et respectant le critère du prêt basique, ils sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt. En date de comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés à leur valeur nominale, celle-ci étant représentative de la juste valeur.

En date d'anniversaire de souscription, les PGE peuvent faire l'objet d'un différé d'amortissement. La révision des flux liée à la prise en compte des commissions de garantie sur la durée d'amortissement est analysée en normes IFRS comme un ajustement de la valeur comptable des PGE, avec un impact positif et immédiat en résultat. Les impacts sont non matériels pour le Groupe et n'ont pas été retraités.

Au 30 juin 2021, les prêts garantis par l'Etat émis par le groupe s'élevaient à 16,1 milliards d'euros, garantis à hauteur de 14,4 milliards d'euros, dont 9,5 milliards d'euros qui ont fait l'objet d'une prorogation. Les encours déclassés en statut 3 s'élevaient à 481 millions d'euros.

L'évaluation des pertes de crédit attendues de ces prêts tient compte de l'effet de la garantie d'Etat (mise en œuvre par la Banque Publique d'Investissement), à hauteur de 70% à 90% du capital et des intérêts restant dus. Au 30 juin 2021, la dépréciation s'élève à 141 millions d'euros.

#### ■ Risque de crédit

Le Groupe Crédit Mutuel a considéré les publications émises fin mars 2020 <sup>(2)</sup> par l'IASB et l'ESMA.

Il a recours au jugement dans le cadre de la comptabilisation des pertes de crédit attendues dans le contexte exceptionnel de la crise Covid-19.

<sup>(1)</sup> Les principales caractéristiques des prêts garantis par l'Etat et du mécanisme de déclenchement de la garantie sont récapitulées dans l'article 2 de l'Arrêté du 23 mars 2020, accordant la garantie de l'Etat aux établissements de crédit et sociétés de financement, ainsi qu'aux prêteurs mentionnés à l'article L. 548-1 du code monétaire et financier.

<sup>(2)</sup> Elles font référence à la communication de l'IASB du 27 mars 2020 sur la norme IFRS 9 et le covid-19, et la déclaration de l'ESMA sur les implications comptables de la crise Covid-19 sur le calcul des pertes de crédit attendues selon IFRS 9 (du 25 mars 2020).

Dans le cadre du provisionnement des créances saines, le groupe Crédit Mutuel tient compte du caractère inédit et brutal de la crise Covid-19 sur l'environnement macro-économique.

Au cours de l'exercice 2020, la pondération du scénario pessimiste avait été accrue en lien avec les projections macro-économiques de la Banque de France <sup>(1)</sup>, pour calibrer les probabilités de défauts *Forward looking* sur l'ensemble des portefeuilles en méthode notation interne. Cette mesure s'était accompagnée d'un durcissement du scénario pessimiste sur les particuliers et les entrepreneurs individuels.

Au 30 juin 2021, le groupe a maintenu cette méthodologie, qui reflète un scénario de crise prolongée, avec une reprise d'activités à des niveaux de pré-pandémie à partir de 2023.

Elle permet au groupe de se couvrir notamment contre un doublement futur des taux de défaut sur la clientèle professionnel / entreprises *Retail*, une augmentation de 75% des taux de défaut sur les particuliers et de plus de 50% sur le *Corporate* hors grands comptes par rapport à des niveaux d'avant-crise (31/12/2019).

Conformément aux recommandations des autorités, une provision complémentaire a été réalisée, en 2020, pour anticiper l'augmentation de la sinistralité sur les secteurs jugés comme les plus vulnérables à la crise sanitaire (tourisme, jeux, loisirs, hôtels, restaurants, industrie automobile et aéronautique hors constructeurs, habillement, commerce de boissons, locations de véhicules légers, transport industriel de passagers, transporteurs aériens).

Elle a été constituée conformément à une méthodologie Groupe, qui anticipe les répercussions liées à l'arrêt des mesures de soutien fin 2021/mi-2022. Elle a été sur calculée sur la base des probabilités de défaut à terminaison, les expositions saines sur secteurs vulnérables étant intégralement transférées en stage 2.

Elle s'élève à 832 millions d'euros (contre 936 millions d'euros au 31 décembre 2020). La baisse est notamment liée à la diminution des encours.

En complément, un critère additionnel de détérioration du risque de crédit a été développé par le groupe pour les prêts ayant bénéficié d'un second report d'échéances, sans que le premier ait été remboursé. Sa mise en œuvre a entraîné des transferts complémentaires en actifs restructurés, et une hausse des pertes de crédit attendues (liée à un transfert en statut 2 ou à une détérioration de la cotation sur les encours déjà dégradés).

Le groupe a mené un test de sensibilité du coût du risque (hors provisions sectorielles). Une augmentation de 10 points pour les entités IRB et 5 points pour les entités en modèle standard conduirait à une dotation complémentaire de 66,7 millions d'euros, soit 2,2% des provisions en statuts 1 et 2.

### ■ Dispositif des prêts participatifs Relance

Le groupe Crédit Mutuel s'est engagé dans le dispositif de Prêts participatifs relances (PPR), dont l'objectif est de permettre aux PME et ETI de bénéficier de financements assimilables à des quasi-fonds propres.

Dans ce contexte, à travers son réseau bancaire, le groupe va distribuer des PPR (répondant à des critères stricts d'éligibilité défini par le mécanisme de Place). Ceux-ci représentent des prêts à taux fixe, d'une durée de 8 ans, comportant des options de différé d'amortissement en capital de 4 ans et de remboursement anticipé exerçable à partir de la 4<sup>ème</sup> année.

Le groupe cédera 90% des PPR octroyés à un fonds de Place (dénommé fonds de PPR) et en conservera 10% à son bilan.

Le fonds de PPR est structuré de telle façon, qu'il n'y a pas de compartiments à son passif. Les titres émis par le fonds porte une rémunération représentative de l'ensemble des PPR cédés (principal et intérêts) après prise en compte de la garantie d'Etat à hauteur de 30%.

Détenus dans un objectif de collecte des flux de trésorerie et respectant le critère du prêt basique, les PPR, pour leur quote-part de 10%, sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En date de comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés à leur valeur nominale, celle-ci étant représentative de la juste valeur.

Au 30.06.2021, les encours de PPR au bilan du Groupe sont non significatifs.

Le mécanisme de cession des PPR, à hauteur de 90% et le dispositif de Place sont définis en respect avec les critères de « décomptabilisation » d'IFRS 9.

Le groupe, à travers ses entités d'assurance, a vocation à investir dans les titres émis par le fonds de PPR.

<sup>(1)</sup> Etant principalement exposé sur la France, le groupe s'est référé aux publications mensuelles de la Banque de France, pour définir ses perspectives macro-économiques en complément de celles de l'OCDE.

## Réforme IBOR

La réforme des taux IBORs s'inscrit en réponse aux faiblesses constatées sur les méthodologies de construction des indices et des taux interbancaires, celles-ci étant fondées sur les données déclarées des banques et sur un volume de transactions sous-jacentes significativement en baisse.

En Europe, elle se matérialise par le règlement Benchmark dit « BMR » publié en 2016 et entré en vigueur début 2018. L'élément majeur de cette réforme repose sur un calcul de taux sur la base de transactions réelles, pour la sécurisation et la fiabilisation des indices utilisés par le marché.

Tous les indices doivent désormais être conformes au règlement BMR. Les indices existants peuvent continuer à être utilisés jusqu'au 31 décembre 2021 et pour certains termes LIBOR (LIBOR USD) éventuellement jusqu'au 30 juin 2023. A terme, les anciens indices de référence (LIBOR, EONIA...) ne pourront plus être utilisés sauf s'ils sont conformes à la nouvelle réglementation ou bénéficient d'une extension exceptionnelle de contribution.

Afin d'assurer une transition sans heurt, le Groupe a procédé à un recensement des impacts juridiques, commerciaux, organisationnels, outils et financiers/comptables. Il a ainsi lancé le chantier en mode projet dès le premier trimestre 2019, et s'assure de couvrir les risques associés à cette transition.

Sur les aspects comptables, le Groupe applique les amendements aux normes IAS 39, IFRS 9, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16, *Phase 1* pour la période préparatoire à la réforme et *Phase 2*, pour la période de transition vers les nouveaux indices dès lors qu'ils seront définis. Sur les traitements et assouplissements introduits par ces textes, cf. Section 3.1.

Le Groupe estime qu'il demeure des incertitudes sur les taux Eonia, Euribor et Libor tant que la Commission Européenne n'aura pas formellement désigné, selon les préconisations de l'ARRC américain pour le Libor ou du RFR Group pour l'Eonia et l'Euribor, des indices de substitution pour les contrats qui n'auraient pas de clause de repli robuste. Cette position finale sera formalisée par une décision d'exécution de la Commission Européenne attendue fin 2021. Elle confortera la pérennité de l'Euribor réformé, le statut de l'€STR, en tant que successeur de l'Eonia et les indices successeurs du Libor. D'ores et déjà, les associations de Place se sont prononcées sur l'identification des indices de substitution.

Concernant les contrats en stock, le groupe a entamé ses travaux de transition vers les taux de remplacement en :

- insérant des clauses de repli dans les contrats dérivés de gré à gré, pensions et prêts-emprunts via l'adhésion au protocole ISDA (dont l'application est effective depuis 25 janvier 2021) ou grâce à la mise à jour des « *rules books* » des chambre de compensation s'agissant des dérivés compensés. Néanmoins, ces clauses ne seront activées qu'en cas d'événements déclencheurs, notamment en cas de cessation définitive de la cotation des indices ou conversion des transactions sur indices non conformes compensées en chambre à partir d'octobre 2021 ;
- incorporant dès 2021 un « avenant technique relatif aux événements sur indices de références » dans les conventions FBF conclues avec des clients *Corporates* ou des contreparties bancaires, permettant ainsi de s'assurer de la conformité des transactions de taux non échues, conclues avant février 2020 ;
- procédant dès 2021, à la mise à jour des contrats par négociations bilatérales entre parties ou par l'actualisation des conditions commerciales (i.e changement du taux de référence par voie d'avenant). Les bascules vers les nouveaux indices de remplacement pour les contrats en stock sont d'ores et déjà planifiées sur les périmètres de la banque de détail et des activités de marché.

Enfin, en date d'arrêté, la stratégie de gestion des risques de taux du Groupe n'a pas été significativement impactée, les opérations traitées sur les nouveaux indices représentant des expositions jugées marginales. Le Groupe a pris connaissance de la déclaration publique conjointe du 24 juin 2021 de la Commission Européenne, de la BCE, de l'ABE et de l'ESMA sur la cessation définitive des indices Libor et compte adapter sa stratégie en conséquence.

Les expositions non échues au 30/06/2021 et qui seront soumises aux changements liés à la réforme IBOR sont présentées ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Actifs financiers – Valeurs comptables	Passifs financiers – Valeurs comptables	Dérivés – Valeurs nominales	dont dérivé de couverture
Eonia	453	450	889	16
Euribor	37 123	10 066	194 363	151 706
GBP-Libor	572	22	3 088	206
USD-Libor	5 299	777	15 671	4 332

## Opérations de refinancement ciblées à plus long terme – TLTRO III

Le programme TLTRO III permet aux banques de bénéficier depuis septembre 2019, de sept tranches de refinancement d'une durée respective de trois ans, et à taux d'intérêt qui varie selon les périodes, et depuis janvier 2021 de 3 tranches supplémentaires. Le taux d'intérêt TLTRO III s'établit au regard des conditions de marché définies par la BCE et peut intégrer une bonification liée à la performance de crédit de la banque.

Dans le contexte de la crise sanitaire, les conditions de ces opérations de refinancement ont été assouplies par la BCE pour soutenir l'octroi de prêts aux ménages et aux entreprises.

Certains paramètres cibles ont été « recalibrés <sup>[1]</sup> » :

- la capacité d'emprunt des banques a été rehaussée à hauteur de 55% des encours éligibles à compter de mars 2021 (contre 50% auparavant) ;
- il est possible de rembourser par anticipation de manière trimestrielle les 7 premières tranches de TLTRO III, un an après le lancement de chaque opération, et les trois dernières à compter de juin 2022 ;
- les conditions de taux plus favorables ont été prorogées, en cas d'atteinte d'objectifs de performance sur une période additionnelle. Le taux d'intérêt TLTRO III est ainsi réduit de 50bp (i.e « surbonification ») sur la période « spéciale » de juin 2020 à juin 2022 (contre juin 2021 initialement) <sup>[2]</sup>.

Au 30 juin 2021, le groupe participe aux opérations de refinancement de TLTRO III à hauteur de 42,19 milliards d'euros. Celles-ci représentent des instruments financiers à taux variable comptabilisés au coût amorti.

Le taux d'intérêt effectif de ces opérations est calculé à partir du taux de refinancement obtenu suite à l'atteinte de ses objectifs de croissance de performance de crédit fixés par la BCE sur la période du 1<sup>er</sup> mars 2020 au 31 mars 2021 et sur la période additionnelle du 01/10/2020 au 31/12/2021 (i.e : taux de dépôts de liquidités auprès de la BCE [« taux DFR »]). Il tient compte d'un étalement de la bonification sur la durée de vie de l'opération et de la « surbonification » de 0,50% sur la période « spéciale » d'intérêt.

Le groupe Crédit Mutuel est en cours d'analyse des éventuelles incidences de la décision provisoire de l'IFRIC de Juin 2021 sur le traitement comptable des opérations TLTRO III.

## 1. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

### 1.1 ENTITÉ CONSOLIDANTE

Suite à l'adhésion du Crédit Mutuel Antilles-Guyane et du Crédit Mutuel Massif Central au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le Crédit Mutuel Alliance Fédérale regroupe dorénavant 13 fédérations de Crédit Mutuel : Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi Atlantique, Loire-Atlantique Centre-Ouest, Centre, Normandie, Dauphiné-Vivaraï, Méditerranée, Anjou, Antilles-Guyane et Massif Central.

Le Crédit Mutuel Alliance Fédérale est un groupe mutualiste adhérent à un organe central, au sens des articles L.511-30 et suivants du Code monétaire et financier. Les Caisses locales de Crédit Mutuel, intégralement détenues par les sociétaires, sont à la base du groupe, selon une structure de contrôle capitalistique en « pyramide inversée ».

Afin de refléter le plus fidèlement possible la communauté d'intérêts de nos sociétaires en consolidation, l'entité « consolidante » est définie de telle sorte à traduire les liens communs de fonctionnement, de solidarité financière et de gouvernance.

Dans ce cadre, l'entité « consolidante » à la tête du Groupe est constituée par les entreprises placées sous le même agrément collectif d'exercice de l'activité bancaire, délivré par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Ainsi, l'entité « consolidante » est constituée par :

- la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe (FCMCEE), la Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est (FCMSE), la Fédération du Crédit Mutuel Ile-de-France (FCMIDF), la Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc (FCMSMB), la Fédération du Crédit Mutuel Midi Atlantique (FCMMA), la Fédération du Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre Ouest (FCMLACO), la Fédération du Crédit Mutuel du Centre (FCMC), la Fédération du Crédit Mutuel de Normandie (FCMN), la Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraï (FCMDV), la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranée (FCMM), la Fédération du Crédit Mutuel d'Anjou (FCMA), la Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyanes (FCMAG) et la Fédération du Crédit Mutuel Massif Central (FCMMC). Organes politiques des Groupes, elles en déterminent les grandes orientations, décident de leur stratégie et organisent la représentation des caisses ;
- la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Sud-Est (CRCMSE), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Ile-de-France (CRCMIDF), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc (CRCMSMB), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique (CRCMMA), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre Ouest (CRCMLACO), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Centre (CRCMC), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Normandie (CRCMN), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraï (CRCMDV), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranée (CRCMM), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou (CRCMA), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Antilles-Guyanes (CRCMAG) et la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Massif Central (CRCMMC). Au service des caisses locales, la CF de CM est responsable des services communs du réseau, assure son animation et prend en charge la logistique du Groupe. Elle centralise les dépôts des caisses, assure parallèlement leur refinancement et porte l'ensemble des emplois réglementaires pour leur compte (réserves obligatoires, ressources affectées, dépôts à la Caisse Centrale du Crédit Mutuel, etc.) ;

[1] Décision (UE) 2021/124 de la BCE du 29 janvier 2021 modifiant la décision (UE) 2019/1311 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2021/3 publiée au JOUE le 03/02/2021).

[2] Décision (UE) 2020/614 de la Banque centrale européenne du 30 avril 2020 modifiant la décision (UE) 2019/1311 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2020/25).

- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la FCMCEE, FCMSE, FCMIDF, FCMSMB, FCMMA, FCMLACO, FCMC, FCMN, FCMDV, FCMM, FCMA, FCMAF et FCMMC : ces dernières constituent la base du réseau bancaire du Groupe.

## 1.2 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS28R.

Les entités contrôlées ou sous influence notable qui ne présentent pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés sont exclues du périmètre de consolidation. Cette situation est présumée lorsque le total de bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1% sur l'équivalent consolidé ou sous-consolidé (en cas de consolidation par palier). Ce critère quantitatif n'est que relatif; une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

Le périmètre de consolidation est composé :

- **des entités contrôlées de manière exclusive** : il y a présomption de contrôle lorsque le groupe détient le pouvoir sur l'entité, est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements qu'il obtient. Les comptes des entités contrôlées sont consolidés par intégration globale.
- **des entités sous contrôle conjoint** : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :
  - une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité ;
  - une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS 11.

- **des entités sous influence notable** : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité « consolidante » mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Les participations détenues par des sociétés de capital développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont comptabilisées en juste valeur par résultat.

## 1.3 MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

### 1.3.1 Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité « consolidante ».

### 1.3.2 Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

## 1.4 INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuels et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

Conformément à IAS32, le groupe a comptabilisé une dette au titre de l'engagement de porter sa participation dans COFIDIS Participation à 100%. La contrepartie a été constatée en diminution des intérêts minoritaires et en diminution de la part du groupe pour le montant excédent.

### 1.5 DATE DE CLOTURE

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

### 1.6 ELIMINATION DES OPERATIONS RECIPROQUES

Les comptes réciproques ainsi que les profits ou les pertes résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

### 1.7 CONVERSION DES COMPTES EN DEVICES ETRANGERES

Concernant les comptes des entités étrangères exprimés en devises, le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau, qui résulte de l'évolution des cours de change, est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte « Réserves de conversion ». Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « Réserves de conversion ». Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

### 1.8 ECARTS D'ACQUISITION

#### 1.8.1 Ecarts d'évaluation

A la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

#### 1.8.2 Ecarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3R, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente selon la norme IFRS 5, qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. L'écart d'acquisition correspond à la somme de la contrepartie transférée et des participations ne donnant pas le contrôle minorée du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du goodwill total); dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (goodwill partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « Variations de valeur des écarts d'acquisition ».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession est comptabilisé en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont présentés sur une ligne distincte du bilan pour les sociétés intégrées globalement et au sein du poste « participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque les entités sont consolidées selon cette méthode.

Les écarts d'acquisitions n'intègrent pas les coûts directs liés aux acquisitions qui selon IFRS 3R, sont comptabilisés en résultat.

Le groupe procède régulièrement et au moins une fois par an à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. L'écart d'acquisition issu d'un regroupement d'entreprises est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprise. La valeur recouvrable d'une UGT ou groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est évaluée par rapport aux flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affecté l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le groupe suit son activité.

Lorsque le *goodwill* concerne une entreprise associée ou une coentreprise, il est inclus dans la valeur comptable de la valeur de mise en équivalence. Dans ce cas, il n'est pas soumis à des tests de dépréciation séparément de la valeur de mise en équivalence. Lorsque la valeur recouvrable de celle-ci (à savoir la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente) est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée et n'est pas affectée à un actif en particulier. Toute reprise de cette perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la valeur recouvrable de la mise en équivalence augmente ultérieurement.

## 2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

### 2.1 INSTRUMENTS FINANCIERS SELON IFRS 9

#### 2.1.1 Classement et évaluation des actifs financiers

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments.

##### 2.1.1.a Prêts, créances, ou titres de dettes acquis

L'actif est classé :

- au coût amorti, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique, cf. § ci-dessous « Caractéristiques des flux de trésorerie » (modèle de collecte) ;
- en juste valeur par capitaux propres, si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de le vendre en fonction des opportunités, sans pour autant faire du trading, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant implicitement une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés (modèle de collecte et vente) ;
- en juste valeur par résultat, si :
  - il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère « basique » et / ou géré selon le modèle de gestion « autres »), ou
  - le groupe choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié.

##### *Caractéristiques des flux de trésorerie*

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique.

Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI (*Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts*) des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'indemnité de remboursement anticipé <sup>(1)</sup> est considérée comme raisonnable, par exemple, si :

- elle est exprimée en pourcentage du principal remboursé et elle est inférieure à 10% du nominal remboursé, ou
- elle est déterminée selon une formule visant à compenser l'évolution du taux d'intérêts benchmark entre la date d'octroi du crédit et sa date de remboursement anticipé.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice, et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarios raisonnablement possibles. A cet effet, le groupe a utilisé des courbes de taux remontant à l'an 2000.

Par ailleurs, une analyse spécifique est réalisée dans le cas des titrisations dans la mesure où existe un ordre de priorité de paiement entre les porteurs et des concentrations de risques de crédit sous forme de tranches. Dans ce cas, l'analyse nécessite d'examiner les caractéristiques contractuelles des tranches dans lesquelles le groupe a investi et des instruments financiers sous-jacents, ainsi que le risque de crédit des tranches relativement au risque de crédit des instruments financiers sous-jacents.

<sup>(1)</sup> Le groupe applique, par anticipation, l'amendement à IFRS 9 sur les clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative, adopté par l'UE en mars 2018.

A noter que :

- les dérivés incorporés à des actifs financiers ne sont plus comptabilisés séparément, ce qui implique que l'ensemble de l'instrument hybride est alors considéré comme non-basique et enregistré en juste valeur par résultat ;
- les parts d'OPCVM et d'OPCI ne sont pas des instruments basiques et sont également classées en juste valeur par résultat.

### **Modèles de gestion**

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et peut être remis en cause en cas de changement de modèle (cas exceptionnels).

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires ;
- le mode de rémunération des gestionnaires ;
- la fréquence, calendrier et volumes des ventes des périodes précédentes ;
- la raisons des ventes ;
- les prévisions de ventes futures ;
- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- en lien avec une augmentation du risque de crédit ;
- proches de la maturité et pour un montant proche du pair ;
- exceptionnelles (par exemple, liées à un stress de liquidité).

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille. Des cessions fréquentes et/ou significatives ne seraient pas compatibles avec ce modèle de gestion. Par ailleurs, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas-par-cas afin de démontrer le caractère « non fréquent » de telles cessions.

Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité du portefeuille titres, par exemple 2% pour une maturité moyenne de 8 ans (le groupe ne cède pas ses crédits).

Le groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers, qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Il gère également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs, et un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction.

Au sein du groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie pour compte propre et de gestion du portefeuille de liquidité.

Enfin, les actifs financiers détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

### **Actifs financiers au coût amorti**

Ils incluent principalement :

- la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit ;
- les autres prêts aux établissements de crédits, ainsi que ceux à la clientèle (consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués), non comptabilisés en juste valeur par résultat ;
- une partie des titres détenus par le groupe.

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.

Les actifs sont valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie estimée de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Il intègre les flux de trésorerie estimés sans tenir compte des pertes sur crédit futures et inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Pour les titres, le coût amorti intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts. Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité Bancaire Européenne, le groupe l'a intégrée dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées.

La juste valeur des actifs au coût amorti est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Conformément à l'amendement Phase 2 aux normes IAS 39, IFRS 9, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16, le groupe applique le traitement comptable dérogatoire des actifs/passifs financiers, dont les changements de base de détermination des flux de trésorerie contractuels résultent de la réforme IBOR et sont effectués sur base économique équivalente. Selon celui-ci, le taux d'intérêt effectif de l'actif ou du passif financier modifié est révisé prospectivement ; sa valeur comptable demeure inchangée.

#### ***Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres***

Le groupe ne cédant pas ses crédits, cette catégorie n'inclut que des titres. Ils sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, en date de règlement et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation (cf. § « 2.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers » et « 2.1.8 Evaluation du risque de crédit »).

Les revenus courus ou acquis sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

#### ***Actifs financiers à la juste valeur par résultat***

Ils sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession (cf. § « 2.1.7. Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Depuis l'exercice 2018, les revenus perçus ou courus des instruments financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges d'intérêts. Auparavant, ces intérêts étaient présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Ce changement avait été effectué dans le but d'être en cohérence avec des états réglementaires adressés à la BCE dans le cadre du *Short Term Exercise* (STE) et pour avoir une meilleure lecture des intérêts reçus et versés.

En 2019, afin de mieux refléter les produits et charges d'intérêts des instruments de transaction, le groupe a également revu le schéma de comptabilisation et de présentation dans le produit net bancaire des produits et charges d'intérêts de certains de ces instruments financiers à la juste valeur par résultat et a procédé notamment aux retraitements suivants : (i) enregistrement sous forme compensée globalement des intérêts sur les jambes prêteuses et emprunteuses des swaps de transaction et (ii) reclassement des intérêts sur instruments dérivés de couverture de la rubrique « produits et charges d'intérêt sur instruments dérivés de couverture ».

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

#### **2.1.1.b Instruments de capitaux propres acquis**

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) sont classés :

- en juste valeur par résultat ; ou
- sur option, en juste valeur par capitaux propres non recyclables, lors de la comptabilisation initiale, de manière irrévocable, dès lors qu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction.

#### ***Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres***

Les actions et autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont jamais constatés en compte de résultat, y compris en cas de cession (cf. § « 2.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Seuls les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

### **Actifs financiers à la juste valeur par résultat**

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés de manière identique aux instruments de dettes à la juste valeur par résultat.

### **2.1.2 Classement et évaluation des passifs financiers**

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

#### **2.1.2.a Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat**

- Ceux encourus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés passifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture ; et
- les passifs financiers non dérivés que le groupe a classé dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur). Cela inclut :
  - les instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
  - les instruments présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
  - les instruments appartenant à un groupe d'instruments financiers évalués et gérés en juste valeur.

La comptabilisation des variations de juste valeur, résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur par résultat sur option, est constatée en gains ou pertes latents ou différés dans les capitaux propres non recyclables. Le groupe est marginalement concerné par la problématique du risque de crédit propre.

#### **2.1.2.b Passifs financiers au coût amorti**

Ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés. Cela concerne les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire, les titres de refinancement TLTRO II et III...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Les dettes subordonnées sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres seniors non préférés créés par la loi Sapin 2 sont classés parmi les dettes représentées par un titre.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisés, lors des arrêts suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

Parmi les passifs au coût amorti figurent les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) qui sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en termes de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

### **2.1.3 Distinction dettes et capitaux propres**

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité « consolidante » du groupe Crédit Mutuel, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

## 2.1.4 Opérations en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêté.

### 2.1.4.a Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

### 2.1.4.b Actifs ou passifs financiers non monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins-values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

## 2.1.5 Dérivés et comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39.

Le groupe a choisi de conserver les dispositions d'IAS 39. Des informations complémentaires en annexe ou dans le rapport de gestion sont, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisé.

En outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, continuent de s'appliquer.

Les instruments financiers dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes:

- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières, notations de crédit, etc.) ;
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- leur règlement intervient à une date future.

Le groupe Crédit Mutuel traite des instruments dérivés simples (swaps, options vanilles), principalement de taux et classés essentiellement en niveau 2 de la hiérarchie de valeur.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. Ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture.

### 2.1.5.a Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, *floors* et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de *Black and Scholes*, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée, afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit, associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers, lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers, lorsqu'elle est négative.

### 2.1.5.b Classification des dérivés et comptabilité de couverture

#### *Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat*

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

#### *Dérivés incorporés*

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat ;
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

S'agissant d'instruments financiers sous IFRS 9, seuls les dérivés incorporés à des passifs financiers peuvent être détachés du contrat hôte pour être comptabilisés séparément.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

### **Comptabilités de couverture**

#### **- Risques couverts**

Le groupe ne couvre comptablement que le risque de taux, via la micro-couverture ou plus largement par le biais de la macro-couverture. La micro-couverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou à plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, à l'aide de dérivés.

La macro-couverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux.

La gestion globale du risque de taux est décrite dans le rapport de gestion, tout comme les autres risques [change, crédit,...] qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La micro-couverture s'effectue notamment dans le cadre des *asset swaps*. Elle vise généralement à transformer un instrument à taux fixe en instrument à taux variable.

Trois formes de relation de couverture sont possibles. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert :

- la couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers ;
- la couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures ;
- la couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. En particulier :

- l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture ;
- la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie notamment les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture ;
- l'efficacité de cette couverture doit être démontrée, lors de la mise en place de la relation de couverture, puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêt. Le rapport, entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert, doit se situer dans un intervalle de 80% à 125%.

Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

#### **- Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés**

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également, si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou, s'il s'agit d'un instrument de dettes classé en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture. Elle peut résulter de :

- la composante « risque de contrepartie » intégrée dans la valeur des dérivés ;
- la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture. En effet, les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont « collatéralisés » ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

» et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

#### - Dérivés de macro-couverture

Le groupe utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union Européenne à la norme IAS 39 [*carve-out*] permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et, de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'échéancier des dérivés de couverture est mis face à celui des éléments couverts, pour vérifier qu'il n'y a pas de sur-couverture.

Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur.

Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

#### - Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur, par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres, au titre de la réévaluation du dérivé de couverture, sont maintenus en capitaux propres, jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou, lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

### **Réforme des taux de référence**

Dans le cadre de la réforme IBOR, le groupe applique les assouplissements en matière de comptabilité de couverture, pour les changements liés à la réforme IBOR :

- avant la définition des indices de substitution, maintien des relations de couvertures existantes dans ce contexte exceptionnel et temporaire, et jusqu'à ce que l'incertitude créée par la réforme des taux IBOR soit levée, sur le choix d'un nouvel indice et la date effective de ce changement ;
- après définition des indices de substitution, notamment, la mise à jour de la désignation du risque couvert et de la documentation, sans impact sur la continuité des relations de couverture. Une exception temporaire sur le caractère « séparément identifiable » d'une composante de risque couverte non contractuellement spécifiée. Une telle composante de risque indexée sur un taux de remplacement sera considérée comme identifiable de manière séparée s'il est raisonnable qu'elle le devienne sous un délai de 24 mois après désignation, dans le contexte de développement des marchés des indices de remplacement.

## **2.1.6 Garanties financières et engagements de financement**

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IFRS 9. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

### 2.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le groupe « décomptabilise » tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent (cas des renégociations commerciales), ou lorsque le groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Lors de la « décomptabilisation » d'un :

- actif ou passif financier au coût amorti ou à la juste valeur par résultat, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif ou passif et la valeur de la contrepartie reçue/versée ;
- instrument de dettes à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession ;
- instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ainsi que les plus et moins-values de cession sont constatées en réserves consolidées sans transiter par le compte de résultat.

Le groupe « décomptabilise » un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. Un passif financier peut également être « décomptabilisé » en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

### 2.1.8 Evaluation du risque de crédit

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche « pertes attendues » tandis que celui d'IAS 39 reposait sur un modèle de pertes de crédit avérées, impliquant une comptabilisation jugée trop tardive et trop faible des pertes de crédit au moment de la crise financière.

Dans ce modèle IFRS 9, les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Ainsi, ce modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, ainsi qu'aux engagements de financement et les garanties financières. Ces encours sont répartis en 3 catégories :

- statut 1 – encours sains non dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale ;
- statut 2 – encours sains dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale, et
- statut 3 – encours douteux : catégorie regroupant les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt. Cette catégorie équivaut au périmètre des encours dépréciés individuellement sous IAS 39.

Pour les statuts 1 et 2, la base de calcul des produits d'intérêt est la valeur brute de l'actif avant dépréciation tandis que pour le statut 3, il s'agit de la valeur nette après dépréciation.

#### 2.1.8.a Gouvernance

Les modèles pour l'affectation dans les compartiments, les scénarios prospectifs et les méthodologies de calcul des paramètres constituent le socle méthodologique des calculs de dépréciation. Ils sont validés au plus haut niveau du groupe et ont vocation à être appliqués dans l'ensemble des entités en fonction des portefeuilles concernés. L'ensemble du socle méthodologique puis toute modification de méthodologie, de pondération des scénarios ou de calcul des paramètres ainsi que le calcul des provisions devront faire l'objet d'une validation par les instances dirigeantes du groupe Crédit Mutuel.

Les instances dirigeantes se composent des organes de surveillance et exécutifs tels que définis par l'article 10 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Compte-tenu des spécificités de l'organisation non centralisée du groupe Crédit Mutuel, les organes de surveillance et de Direction se répartissent en deux niveaux : le national et le régional.

Le principe de subsidiarité, en vigueur au sein du groupe Crédit Mutuel, préside à la répartition des rôles entre le national et le régional, tant en mode projet que pour le fonctionnement en mode pérenne du dispositif de calcul de la dépréciation des actifs.

Au niveau national, le GT Bâle 3 approuve les procédures, les modèles et les méthodologies nationales à appliquer par les groupes régionaux.

Au niveau régional, les groupes régionaux ont en charge le calcul de leurs provisions IFRS 9 au sein de leurs entités, sous la responsabilité et le contrôle de leurs organes exécutifs et de surveillance respectifs.

### 2.1.8.b Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2

Le groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :

- les portefeuilles LDP (*Low Default Portfolio*, portefeuille à faible nombre de défaut pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation expert) : Grands comptes, Banques, Collectivités locales, Souverains, Financements spécialisés. Ces portefeuilles sont composés de produits tels que les crédits de fonctionnement, crédits de fonctionnement court terme, comptes courants... ;
- les portefeuilles HDP (*High Default Portfolio*, portefeuille qui présente un nombre de défaut pour suffisant pour établir un modèle de notation statistique) : *Corporate* de masse, *Retail*. Ces portefeuilles sont composés entre autres des produits prêts à l'habitat, crédit à la consommation, revolving, comptes courants....

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à statut 2, s'apprécie en :

- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables, et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, le système de notation des contreparties étant commun à l'ensemble du groupe. L'ensemble des contreparties du groupe éligibles aux approches internes, sont notées par le système. Celui-ci se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP), ou
- des grilles de cotation élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

A noter que le groupe remet immédiatement en statut 1, toute exposition saine qui ne remplirait plus les critères d'entrée en statut 2 (tant qualitatifs que quantitatifs).

Le groupe a démontré qu'une corrélation importante existe entre les probabilités de défaut à 12 mois et à terminaison, ce qui lui permet d'utiliser le risque de crédit à 12 mois, comme une approximation raisonnable de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale ainsi que le permet la norme.

#### ***Critères quantitatifs***

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêté. Ainsi, plus la cotation à l'octroi est risquée, plus la tolérance relative du groupe face à une dégradation significative du risque est faible.

Sur les portefeuilles HDP, une courbe frontière, continue et croissante, met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêté. Le groupe n'utilise pas la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en Statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêté.

#### ***Critères qualitatifs***

Le groupe associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés,...

Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés « prudentiellement » en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

### 2.1.8.c Statuts 1 et 2 – Calcul des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours actualisé au taux du contrat par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à 1 an est utilisée pour le statut 1 et la courbe de probabilité à terminaison [1 à 10 ans] pour le statut 2.

Ces paramètres reposent sur un socle commun aux modèles prudentiels, les formules étant adaptées aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux statuts que pour le calcul des pertes attendues.

#### ***Probabilités de défaut***

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRB-A ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe établie ; sur une profondeur d'historique remontant à 1981.

**Pertes en cas défaut**

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêts des contrats, segmentés par type de produits et par type de garanties ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur des niveaux forfaitaires (60% sur les souverains et 40% sur le reste).

**Facteurs de conversion**

Pour tous les produits, y compris les crédits revolving, ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

**Dimension prospective**

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau groupe et s'applique à l'ensemble des paramètres.

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scénarii (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du Groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans. Le groupe s'appuie essentiellement sur des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme,...) disponibles auprès de l'OCDE. L'approche prospective est ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :

- récents au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêt des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

La dimension prospective sur les maturités différentes de 1 an découle notamment de celle déterminée sur la maturité 1 an.

La dimension prospective est également incluse dans la LGD, via l'intégration d'informations observées sur un historique proche des conditions actuelles.

Pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés. L'approche est similaire à celle appliquée sur les portefeuilles à fort taux de défaut.

**2.1.8.d Statut 3 – Encours douteux**

Une dépréciation est constatée, dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts – susceptibles de générer une perte. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

Depuis novembre 2019, le groupe Crédit Mutuel applique la nouvelle définition du défaut prudentiel conformément aux lignes directrices de l'ABE, et aux normes techniques de réglementation sur les notions de seuils de matérialité applicables.

Les principales évolutions liées à l'implémentation de cette nouvelle définition sont les suivantes:

- l'analyse du défaut s'effectue dorénavant en traitement quotidien au niveau de l'emprunteur et non plus au niveau du contrat ;
- le nombre de jours de retards s'apprécie au niveau d'un emprunteur *[obligo]* ou d'un groupe d'emprunteurs *[joint obligo]* ayant un engagement commun ;
- Le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'arriérés consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteurs. Le décompte du nombre de jours est lancé au franchissement simultané des seuils de matérialité absolus (100 € *Retail*, 500€ *Corporate*) et relatif (plus de 1% des engagements bilan en retard). L'arriéré emprunteur est réinitialisé dès le franchissement à la baisse d'un des deux seuils ;
- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimale est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés.

Le groupe Crédit Mutuel a fait le choix de déployer la nouvelle définition du défaut sur les entités IRB selon l'approche en deux étapes proposée *[two-step approach]* par l'ABE :

- étape 1 – Elle consiste à présenter une auto-évaluation et une demande d'autorisation auprès du superviseur. L'autorisation de mise en œuvre a été obtenue par le Groupe en octobre 2019 ;

- étape 2 – Elle consiste à implémenter dans les systèmes la nouvelle définition du défaut, puis à « recalibrer » le cas échéant les modèles après une période d'observation de 12 mois des nouveaux défauts.

Le groupe estime que la nouvelle définition du défaut telle que requise par l'ABE est représentative d'une preuve objective de dépréciation au sens comptable. Le groupe a ainsi aligné les définitions de défaut comptable (Statut 3) et prudentiel. Cette évolution constitue un changement d'estimation, dont l'impact non significatif est comptabilisé en résultat au cours de l'exercice du changement.

#### 2.1.8.e Actifs financiers dépréciés dès l'origine

Il s'agit de contrats dont la contrepartie est en douteux en date de comptabilisation initiale ou d'acquisition. Si l'emprunteur est en douteux en date d'arrêt, ils sont classés en Statut 3 ; sinon ils sont classés parmi les encours sains, identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en Statut 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

#### 2.1.8.f Comptabilisation

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque de contrepartie. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque de contrepartie, pour la partie relative à la variation du risque et, en marge d'intérêts, pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif, pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste « provisions », pour les engagements de financement et de garantie (cf. « 2.1.6 Garanties financières et engagements de financement » et « 2.3.2 « Provisions »). Pour les actifs en juste valeur par capitaux propres, la dépréciation constatée en coût du risque trouve sa contrepartie en « Gains ou pertes latents ou différés ».

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

### 2.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

#### 2.1.9.a Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif, si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

#### 2.1.9.b Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, « mark-to-model ».

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

#### 2.1.9.c Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; Sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé ;
- niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les swaps de taux

d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt ;

- niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables. L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau de la donnée d'entrée qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

### 2.2 ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Les pôles assurance du groupe relevant de la directive Conglomérat bénéficient, jusqu'en 2022, du différé d'application d'IFRS 9, prévu par l'amendement à IFRS 4, tel qu'adopté par l'Union européenne. Leurs instruments financiers restent donc évalués et comptabilisés selon IAS 39. En terme de présentation, le groupe a choisi d'adopter une approche « référentiel IFRS » qui permet de regrouper l'ensemble des instruments financiers sous IAS 39 sur les lignes dédiées de l'actif ou du passif plutôt que d'appliquer stricto sensu la recommandation ANC 2017-02, qui conduit à présenter dans certains postes des instruments sous IAS 39 et sous IFRS 9. Ainsi, l'ensemble des instruments financiers des pôles d'assurance est regroupé, à l'actif, dans la ligne « Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques », et au passif, dans la ligne « Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance », incluant également les provisions techniques.

Sont également concernés par le reclassement les immeubles de placements. L'impact en compte de résultat des instruments financiers et provisions techniques est inclus dans la ligne « Produits nets des activités d'assurance ». Les autres actifs/passifs et éléments du compte de résultat figurent dans les postes communs « bancassurance ». Lorsqu'elles sont pertinentes, les informations à fournir selon IFRS 7 sont produites séparément pour les pôles d'assurance.

Conformément au règlement d'adoption du 3 novembre 2017, le groupe s'assure de l'absence de transfert d'instrument financier ayant un effet « décomptabilisant », entre l'assurance et les autres secteurs du conglomérat, autre que ceux comptabilisés en juste valeur par résultat dans les 2 secteurs.

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, sont établis conformément à la norme IFRS 4. Elle s'applique également aux contrats de réassurance émis ou souscrits, et aux contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices.

Hormis les cas cités ci-dessus, les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe.

#### 2.2.1 Activités d'assurance – Instruments financiers

Selon IAS 39, les instruments financiers des assureurs peuvent être classés dans l'une des catégories suivantes :

- actifs/passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers disponibles à la vente ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- passifs financiers au coût amorti.

Ils sont regroupés, à l'actif, dans la ligne « Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques », et au passif, dans la ligne « Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance ».

La classification dans l'une ou l'autre de ces catégories traduit l'intention de gestion et détermine les règles de comptabilisation des instruments.

La juste valeur de ces instruments suit les principes généraux repris au § « 3.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers ».

##### 2.2.1.a Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

###### *Critères de classement*

Le classement d'instruments dans cette catégorie résulte soit d'une réelle intention de transaction, soit du recours à l'option de juste valeur.

###### - a) Instruments détenus à des fins de transaction

Les titres détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

#### - b) Instruments en juste valeur sur option

Les instruments financiers peuvent être classés par choix, dès l'origine et de façon irrévocable, à la juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- a. instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables ;
- b. instrument présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié ;
- c. instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur.

Cette option est utilisée, notamment dans le cadre de contrats en unité de comptes des activités d'assurance, par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs.

#### **Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits**

Les actifs classés en « *Actifs à la juste valeur par résultat* » sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur ces actifs sont enregistrés au compte de résultat en « *Produits nets des activités d'assurance* ».

### 2.2.1.b Actifs financiers disponibles à la vente

#### **Critères de classement**

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en « *prêts et créances* », ni en « *actifs financiers détenus jusqu'à maturité* » ni en « *juste valeur par résultat* ».

#### **Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits**

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « *Gains ou pertes latents ou différés* », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont présentés en « *Produits nets des activités d'assurance* », tout comme les dividendes perçus sur les titres à revenu variable.

#### **Dépréciation et risque de crédit**

##### - Dépréciation durable, spécifique aux actions et autres instruments de capitaux propres

Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers disponibles à la vente à revenu variable, en cas de baisse prolongée ou significative de la juste valeur, par rapport au coût.

S'agissant de titres à revenu variable, le groupe considère, qu'une dévalorisation du titre d'au moins 50% par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 36 mois consécutifs, entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus, mais pour lesquels la Direction estime que la « *recouvrabilité* » du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. La perte est constatée en résultat en « *Produits nets des activités d'assurance* ».

Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en compte de résultat.

Les dépréciations durables des actions ou autres instruments de capitaux propres, passées en résultat sont irréversibles, tant que l'instrument est porté au bilan. En cas d'appréciation ultérieure, celle-ci sera constatée en capitaux propres dans la rubrique « *gains ou pertes latents ou différés* ».

##### - Dépréciation au titre du risque de crédit

Les dépréciations sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe (obligations notamment) sont comptabilisées dans le poste « *Coût du risque* ». En effet, seule l'existence d'un risque de crédit peut conduire à déprécier ces instruments à revenu fixe, la dépréciation en cas de perte due à une simple hausse des taux n'étant pas admise. En cas de dépréciation, l'intégralité des moins-values latentes cumulées en capitaux propres doit être constatée en résultat. Ces dépréciations sont réversibles ; toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat, dans la rubrique « *coût du risque* », en cas d'amélioration de la situation de crédit de l'émetteur.

### 2.2.1.c Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

#### **Critères de classement**

Cette catégorie comprend les titres à revenu fixe ou déterminable ayant une date d'échéance fixe, que l'entité a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les éventuelles opérations de couverture du risque de taux d'intérêt mises en place sur cette catégorie de titres, ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Par ailleurs, les possibilités de cession ou de transfert de titres de ce portefeuille sont très limitées, compte tenu des dispositions prévues par la norme IAS 39, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau groupe dans la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans.

### ***Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits***

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés en « Produits nets des activités d'assurance » dans le compte de résultat.

### ***Risque de crédit***

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptibles de générer une perte [risque de crédit avéré]. Une analyse est effectuée à chaque arrêté, titre par titre. La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « *coût du risque* ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « *coût du risque* ».

### **2.2.1.d Prêts et créances**

#### ***Critères de classement***

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif, qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan qui est généralement le montant net décaissé. Ces encours sont ensuite valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (sauf pour ceux qui ont été comptabilisés selon la méthode de la juste valeur par option).

#### ***Risque de crédit***

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptibles de générer une perte [risque de crédit avéré]. La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « *coût du risque* ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « *coût du risque* ».

### **2.2.1.e Passifs financiers au coût amorti**

Ils recouvrent les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées, lors des arrêts suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

## **2.2.2 Actifs non financiers**

Les immeubles de placement et immobilisations suivent les méthodes de comptabilisation décrites par ailleurs.

## **2.2.3 Passifs non financiers**

Les passifs d'assurance, représentatifs des engagements vis-à-vis des souscripteurs et bénéficiaires, figurent dans le poste « provisions techniques des contrats d'assurance ». Ils restent valorisés, comptabilisés et consolidés comme en normes françaises.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont constituées principalement de provisions mathématiques, correspondant généralement aux valeurs de rachat des contrats. Les risques couverts sont principalement le décès, l'invalidité et l'incapacité de travail (pour l'assurance emprunteur).

Les provisions techniques des contrats en unité de compte sont évaluées, à la date de clôture, sur la base de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions des contrats d'assurance non-vie correspondent aux primes non acquises (portion des primes émises relative aux exercices ultérieurs) et aux sinistres à payer.

Les contrats d'assurance, bénéficiant d'une clause de participation aux bénéfices discrétionnaires font l'objet d'une « comptabilité reflet ». La provision pour participation aux bénéfices différée en résultant représente la quote-part des plus et moins-values des actifs, revenant aux assurés. Ces provisions pour participation aux bénéfices différée sont présentées au passif ou à l'actif, par entité juridique et sans compensation entre entités du périmètre. A l'actif, elles figurent dans un poste distinct.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés, tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Une insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

## 2.3 INSTRUMENTS NON FINANCIERS

### 2.3.1 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

#### 2.3.1.a Opérations de location financement bailleur

Conformément à IFRS 16, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé, pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière. Les opérations de location financement permettent de transférer aux locataires la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué.

Ainsi, l'analyse de la substance économique des opérations conduit :

- à sortir du bilan l'immobilisation louée ;
- constater une créance, en Actifs financiers au coût amorti, pour une valeur actualisée au taux implicite du contrat, des paiements de location à recevoir au titre du contrat de location-financement, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;
- comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles existantes tout au long de la vie de l'opération de location-financement ;
- comptabiliser en marge nette d'intérêt, le revenu net de l'opération de location, celui-ci étant représentatif du taux de rentabilité périodique constant sur l'encours restant dû.

Le risque de crédit sur les créances financières est évaluée et comptabilisé selon IFRS 9 (Cf. § « 2.1.8 Evaluation du risque de crédit »).

#### 2.3.1.b Opérations de location financement preneur

Conformément à IFRS 16, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'une dette en « autres passifs ». Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

### 2.3.2 Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé, le cas échéant, pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

### 2.3.3 Avantages au personnel

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « charges de personnel » à l'exception de la part résultant des écarts actuariels, qui est comptabilisée en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres.

#### 2.3.3.a Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux à long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements ;
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âge, des catégories Cadre/Non cadre et des caractéristiques régionales ;
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT « inflaté » pour les différentes maturités ;
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI ;
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans ;
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Le groupe a lancé un diagnostic sur les incidences de la décision IFRIC de Mai 2021 sur l'attribution des avantages postérieurs à l'emploi aux périodes de services. Cette décision remet en cause la pratique généralement retenue en France qui consiste à considérer les droits acquis de manière linéaire sur la carrière du salarié dans l'entreprise. Elle pourrait avoir pour conséquences de revoir le calcul d'engagements pour des régimes dont le montant d'avantages dépend de l'ancienneté et sont plafonnés à un nombre d'années consécutives de services rendus.

#### 2.3.3.b Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation doit être payée.

#### 2.3.3.c Autres avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail.

L'engagement du groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurances. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

#### 2.3.3.d Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité.

Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

### 2.3.3.e Avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

## 2.3.4 Immobilisations

### 2.3.4.a Immobilisations dont le groupe est propriétaire

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique amorti, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « charges des autres activités » du compte de résultat

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

#### ***Immobilisations corporelles :***

- Terrain aménagements réseaux : 15-30 ans
- Constructions – gros œuvre structure : 20-80 ans (en fonction du type d'immeuble concerné)
- Constructions – équipements : 10-40 ans
- Agencements et installations : 5-15 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 5-10 ans
- Matériel de sécurité : 3-10 ans
- Matériel roulant : 3-5 ans
- Matériel informatique : 3-5 ans

#### ***Immobilisations incorporelles :***

- Logiciels acquis ou créés en interne : 1-10 ans
- Fonds de commerce acquis : 9-10 ans (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle)

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

### 2.3.4.b Immobilisations dont le groupe est locataire

La définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement seront comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat ;
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers ;
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Le groupe active principalement ses contrats immobiliers. La flotte automobile n'a été retraitée que lorsqu'elle était localement significative et les matériels informatiques et de sécurité ont été écartés au motif de leur caractère substituable, conformément à la norme. Seul un nombre limité de contrats informatiques jugés significatifs, a été activé.

D'autres actifs sous-jacents ont pu être écartés via les exemptions de courte durée et de faible valeur (fixée à 5 K€). Le groupe n'a pas de contrat de location pouvant donner lieu à la comptabilisation d'actif incorporel ou d'immeuble de placement.

Ainsi, les droits d'utilisation sont enregistrés en « immobilisations corporelles », et les obligations locatives en « autres passifs ». Les droits au bail, sont reclassés en immobilisations corporelles quand ils concernent des contrats qui ne sont pas en tacite reconduction. Les droits d'utilisation et les obligations locatives font l'objet d'impôts différés actifs ou passifs pour le montant net des différences temporelles imposables et déductibles.

Au compte de résultat, les charges d'intérêt figurent en « marge d'intérêt » tandis que les dotations aux amortissements sont présentées dans la rubrique dédiée des frais généraux.

Pour le calcul de l'obligation locative sont utilisés :

- la durée contractuelle. Sur les baux commerciaux, tout nouveau contrat de ce type sera activé sur une durée de 9 ans par défaut ou sur une durée de 12 ans pour les contrats en exception, le groupe ne bénéficiant pas d'incitation économique à rester au-delà, au regard du dé plafonnement des loyers après cette période ;
- le taux d'actualisation est le taux marginal d'endettement correspondant à la durée retenue. Il s'agit d'un taux amortissable par centrale de refinancement du groupe et par devise ;
- le loyer hors taxes. Le groupe est marginalement concerné par les loyers variables.

### 2.3.5 Commissions

Le groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Ainsi, les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. Ces commissions sont donc comptabilisées parmi les produits et charges d'intérêt.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

### 2.3.6 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

#### 2.3.6.a Impôts différés

En application de l'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en utilisant les taux de l'impôt sur les sociétés connus à la clôture de l'exercice et applicables au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

### 2.3.6.b Incertitudes relatives au traitement portant sur l'impôt sur le résultat

Conformément à IFRIC 23, le groupe évalue la probabilité que l'administration fiscale accepte ou non une position retenue. Il en déduit les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition.

En cas de position fiscale incertaine, les montants à payer sont estimés sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

### 2.3.7 Intérêts pris en charge par l'Etat de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

### 2.3.8 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

## 2.4 JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉES DANS L'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

L'élaboration des états financiers du groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comportent des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur, notamment dans le contexte de la pandémie du Covid-19.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif, la définition d'une transaction forcée ainsi que la définition de ce qu'est un paramètre observable, sont des notions qui requièrent le jugement ;
- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- dépréciation sur actifs, notamment les pertes de crédits attendues ;
- provisions ;
- dépréciations sur actifs incorporels et écarts d'acquisition ;
- impôts différés actifs.

### 3. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées au groupe sont les sociétés consolidées au niveau du Groupe Crédit Mutuel dans son ensemble, y compris les autres établissements adhérents à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et les sociétés mises en équivalence.

Les transactions réalisées entre le groupe et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché, au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées est présentée dans la note 3. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux d'annexes les données relatives à ces opérations réciproques, lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable, et sont mises en équivalence.

### 4. NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE ET NON ENCORE APPLIQUÉES

#### Amendements à IFRS 3 – Référence au cadre conceptuel

Il met à jour à la référence à la version actualisée du Cadre conceptuel de 2018 (en remplacement de celle relative à sa version antérieure de 1989).

Il introduit une exception pour ne pas créer de divergences avec les conséquences actuelles en matière de reconnaissance d'actifs et de passifs lors d'un regroupement d'entreprise.

Selon celle-ci, un acquéreur doit se référer aux définitions données par IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ou IFRIC 21 Taxes prélevées par une autorité publique, au lieu de celles fournies dans le nouveau Cadre conceptuel.

Un acquéreur ne doit pas comptabiliser les actifs éventuels acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

#### Amendements à IAS 37 - Coût d'exécution du contrat

Il clarifie la notion de « coûts inévitables » utilisée dans la définition d'un contrat onéreux.

Les coûts inévitables comprennent les coûts directement liés au contrat. Ils comportent à la fois des coûts incrémentaux et une allocation d'autres coûts directement liés à l'exécution du contrat.

Il s'applique aux contrats pour lesquels le groupe n'aurait pas rempli ses obligations au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

#### Amendements à IAS 16 - Produit antérieur à l'utilisation prévue

Il interdit de déduire du coût d'une immobilisation corporelle, les produits nets dégagés de la vente d'éléments fabriqués pour amener l'immobilisation jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction.

Le produit de la vente de tels éléments doit être comptabilisé immédiatement en résultat. Le coût de ces éléments doit être évalué selon les dispositions d'IAS 2, Stocks.

#### Amélioration des normes IFRS – Cycle 2018-2020

Les amendements modifient notamment les normes suivantes :

- IFRS 9 – Instruments financiers : il précise les frais à inclure dans le test de 10% utilisé pour déterminer si un passif financier doit être « décomptabilisé ». Ceux-ci sont uniquement les frais payés ou reçus entre l'emprunteur et le prêteur, y compris ceux payés ou reçus pour le compte de l'autre ;
- IFRS 16 – Contrats de location : il modifie l'exemple illustratif 13 afin de lever toute confusion sur le traitement des avantages reçus par le bailleur.

### 5. NORMES ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE

#### IFRS 17 – Contrats d'assurance

Elle remplacera IFRS 4, qui permet aux compagnies d'assurance de conserver leurs principes comptables locaux pour leurs contrats d'assurance et les autres contrats dans le champ d'application d'IFRS 4, ce qui nuit à la comparabilité des états financiers des entités du secteur.

IFRS 17 vise à harmoniser la comptabilisation des différents types de contrats d'assurance, et à fonder leur valorisation sur une évaluation prospective des engagements des assureurs. Cela nécessite un recours accru à des modèles complexes et à des concepts proches de Solvabilité 2 pour la valorisation des passifs.

La mécanique du compte de résultat s'en trouve modifié, en raison de l'amortissement contractuel de la marge de services d'assurance, qui représente les résultats attendus sur la vie des contrats.

Dans le cadre des amendements à IFRS 17 publiés par l'IASB en juin 2020, la date d'application d'IFRS 17 initialement prévue en 2021 a été décalée de deux ans au 1<sup>er</sup> janvier 2023. L'application d'IFRS 9 pour les entités d'assurance qui ont opté pour le différé (cas du GCM) a également fait l'objet d'un amendement de l'IASB pour une prorogation jusqu'à 2023.

La norme IFRS 17 telle que publiée en 2017 et amendée en 2020 est en cours d'adoption par les instances européennes.

Fin avril 2020, l'IASB s'est prononcé sur les exigences de la granularité des calculs de provisions et le regroupement des contrats par année de souscription (cohortes annuelles). Celles-ci demeurent inchangées, malgré une incompatibilité avec le principe de mutualisation. Le 30 septembre 2020, l'EFRAG a publié un projet d'avis favorable sur l'adoption de la norme IFRS 17, à l'exception du sujet des cohortes annuelles qui n'a pas fait l'objet d'un consensus.

Le pôle Assurances du Groupe poursuit ses travaux d'analyse et de préparation à la mise en œuvre des dispositions d'IFRS 17. Le groupe poursuit ses réflexions sur la communication financière au niveau de conglomérat en lien avec les réflexions de l'IASB sur les états financiers primaires.

### Amendements à IAS 1 – Informations à fournir sur les méthodes comptables

Il clarifie les informations à fournir sur les méthodes comptables « significatives ». Celles-ci le sont lorsque, prises conjointement avec d'autres informations des états financiers, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influent sur les décisions des principaux utilisateurs des états financiers.

### Amendements à IAS 8 – Définition d'une estimation comptable

Il a pour objectif de faciliter la distinction entre les changements de méthodes comptables et d'estimations comptables, en introduisant une définition explicite de la notion d'estimations comptables. Celles-ci représentent des montants dans les états financiers faisant l'objet d'une incertitude quant à leur évaluation.

### Amendements à IAS 12 – Impôts différés relatifs à des actifs et des passifs résultant d'une même transaction

Il généralise la comptabilisation d'un impôt différé pour les contrats de locations et les obligations de démantèlement. Les incidences de cet amendement sont en cours d'analyse.

### Amendements à IAS 16 – Concessions de loyers

Il prolonge les mesures de simplification pour les preneurs bénéficiant d'allègements de loyers jusqu'au 30 juin 2022 (au lieu du 30 juin 2021), dans le cadre de la crise Covid-19. Cet amendement prévoit une permanence des méthodes par rapport à l'amendement initial.

Le groupe Crédit Mutuel n'est pas impacté par ces dispositions.

Pour tout allègement de loyers accordé en tant que bailleur sur des contrats de location-financement, le Groupe applique les dispositions d'IFRS 9.

## Note 2 Répartition du bilan et du compte de résultat par activité et par zone géographique

Les activités sont les suivantes :

- la banque de détail regroupe les caisses du réseau Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les banques régionales du CIC, TARGOBANK en Allemagne et en Espagne, Cofidis ainsi que toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau : crédit-bail mobilier et immobilier, affacturage, gestion collective, épargne salariale, immobilier ;
- l'activité d'assurance est constituée par le groupe des Assurances du Crédit Mutuel ;
- Les activités de financement et de marché regroupent :
  - a) le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements structurés, l'international et les succursales étrangères,
  - b) les activités de marché qui comprennent les investissements dans les activités de taux, change et actions, y compris l'intermédiation boursière ;
- les activités de banque privée regroupent les sociétés dont c'est la vocation principale, tant en France qu'à l'étranger ;
- le capital-développement exercé pour compte propre et l'ingénierie financière constituent un pôle d'activité ;
- la structure holding rassemble les éléments non affectables à une autre activité (holding) ainsi que la presse et les structures de logistique : les holdings intermédiaires, les participations minoritaires, l'immobilier d'exploitation logé dans des entités spécifiques, la presse et les entités informatiques.

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés. Seules deux entités font exception, le CIC et la BFCM en raison de leur présence dans plusieurs activités. Dans ce cas, la contribution au compte de résultat et du bilan consolidés de ces deux entités fait l'objet de répartitions analytiques entre les différents secteurs d'activité auxquels ils contribuent.

### 2a Répartition du compte de résultat par activité

30/06/2021	Banque de détail	Assurance	Financements et marchés	Banque privée	Capital développement	Logistique et holding	Inter- activités	Total
Produit net bancaire	5 340	1 119	490	319	257	924	-486	7 962
Frais généraux	-3 486	-344	-204	-225	-36	-928	486	-4 736
Résultat brut d'exploitation	1 854	775	286	94	221	-4	0	3 226
Coût du risque de contrepartie	-214		37	-5	-7	2		-188
Gains sur autres actifs *	-2	0				-72		-73
Résultat avant impôts	1 638	775	324	89	214	-74	0	2 965
Impôt sur les sociétés	-523	-236	-84	-23	0	-19		-885
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés	7							7
<b>Résultat net comptable</b>	<b>1 122</b>	<b>540</b>	<b>240</b>	<b>66</b>	<b>213</b>	<b>-93</b>	<b>0</b>	<b>2 087</b>
Minoritaires								161
<b>Résultat net part du groupe</b>								<b>1 926</b>

\* Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19).

30/06/2020	Banque de détail	Assurance	Financements et marchés	Banque privée	Capital- développement	Logistique et holding	Inter- activités	Total
Produit net bancaire	5 191	698	223	311	71	806	-442	6 858
Frais généraux	-3 355	-334	-200	-208	-25	-873	442	-4 552
Résultat brut d'exploitation	1 836	365	23	103	47	-67	0	2 306
Coût du risque de contrepartie	-934		-109	-4	2	-2		-1 046
Gains sur autres actifs *	-1	1				0		0
Résultat avant impôts	902	366	-86	99	49	-69	0	1 260
Impôt sur les sociétés	-377	-148	20	-22	2	122		-402
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés								0
<b>Résultat net comptable</b>	<b>525</b>	<b>218</b>	<b>-66</b>	<b>77</b>	<b>50</b>	<b>53</b>	<b>0</b>	<b>857</b>
Minoritaires								89
<b>Résultat net part du groupe</b>								<b>768</b>

\* Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

## 2b Répartition du compte de résultat par zone géographique

	30/06/2021				30/06/2020			
	Europe hors France		Autres pays*	Total	Europe hors France		Autres pays*	Total
	France	France			France	France		
Produit net bancaire**	6 336	1 515	111	7 962	5 199	1 546	112	6 858
Frais généraux	-3 758	-930	-48	-4 736	-3 624	-879	-49	-4 552
Résultat brut d'exploitation	2 578	585	62	3 226	1 575	667	63	2 306
Coût du risque de contrepartie	-23	-173	8	-188	-613	-427	-6	-1 046
Gains sur autres actifs***	-86	8	6	-73	-6	-3	9	-0
Résultat avant impôts	2 469	420	76	2 965	956	237	67	1 260
Résultat net global	1 733	289	65	2 087	643	160	54	857
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>1 586</b>	<b>276</b>	<b>64</b>	<b>1 926</b>	<b>566</b>	<b>150</b>	<b>53</b>	<b>768</b>

\* USA, Canada, Singapour, Hong Kong, Saint Martin (jusqu'en 2020), Tunisie.

\*\* 22,5 % du PNB (hors activités logistique et holding) a été réalisé à l'étranger au premier semestre 2021 (contre 24,5 % du PNB au premier semestre 2020).

\*\*\* Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

## Note 3 Périmètre de consolidation

## 3a Composition du périmètre de consolidation

Conformément à l'avis de la Commission bancaire, la société mère du groupe est constituée par les sociétés incluses dans le périmètre de globalisation. Les entités qui la composent sont :

- la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe (FCMCEE) ;
- la Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est (FCMSE) ;
- la Fédération du Crédit Mutuel d'Ile-de-France (FCMIDF) ;
- la Fédération du Crédit Mutuel de Savoie-Mont Blanc (FCMSMB) ;
- la Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique (FCMMA) ;
- la Fédération du Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre Ouest (FCMLACO) ;
- la Fédération du Crédit Mutuel Centre (FCMC) ;
- la Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraïs (FCMDV) ;
- la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranée (FCMM) ;
- la Fédération du Crédit Mutuel Normandie (FCMN) ;
- la Fédération du Crédit Mutuel Anjou (FCMA) ;
- la Fédération du Crédit Mutuel Massif Central (FCMMC) ;
- la Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane (FCMAG) ;
- la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM) ;
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Sud-Est (CRCMSE) ;
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Ile-de-France (CRCMIDF) ;
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Savoie-Mont Blanc (CRCMSMB) ;
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique (CRCMMA) ;
- la Caisse Régionale du Crédit Loire-Atlantique Centre Ouest (CRCMLACO) ;
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Centre (CRCMC) ;
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraïs (CRCMDV) ;
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranée (CRCMM) ;
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Normandie (CRCMN) ;
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Anjou (CRMA) ;
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Massif Central (CRCMMC) ;
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Antilles-Guyane (CRCMAG) ;
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe ;
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Sud-Est ;
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Ile-de-France ;
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel de Savoie-Mont Blanc ;
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique ;

- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre Ouest ;
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Centre ;
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais ;
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranée ;
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Normandie ;
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Anjou ;
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Massif Central ;
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane.

Depuis le 31 décembre 2020, les changements intervenus sur le périmètre de consolidation sont :

- Entrées de périmètre : AGIR, Est Info TV, Ebra Productions, FCT Factofrance
- Fusion : néant
- Sorties de périmètre : Targo seguros mediacion
- Changements de dénomination : Cofidis Participations devient Cofidis Group

	Pays	30/06/2021			31/12/2020		
		Pourcentage	Pourcentage	Méthode *	Pourcentage	Pourcentage	Méthode *
		Contrôle	Intérêt		Contrôle	Intérêt	
<b>A. RÉSEAU BANCAIRE</b>							
Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)	France	100	98	IG	100	98	IG
BECM Francfort (succursale de BECM)	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Caisse Agricole du Crédit Mutuel	France	100	100	IG	100	100	IG
CIC Est	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Lyonnaise de Banque (LB)	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Lyonnaise de Banque Monaco (succursale du CIC LB)	Monaco	100	98	IG	100	98	IG
CIC Nord Ouest	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Ouest	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Sud Ouest	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Bruxelles (succursale du CIC)	Belgique	100	98	IG	100	98	IG
CIC Hong-Kong (succursale du CIC)	Hong-Kong	100	98	IG	100	98	IG
CIC Londres (succursale du CIC)	Royaume Uni	100	98	IG	100	98	IG
CIC New York (succursale du CIC)	États-Unis	100	98	IG	100	98	IG
CIC Singapour (succursale du CIC)	Singapour	100	98	IG	100	98	IG
Targobank AG	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targobank Espagne	Espagne	100	98	IG	100	98	IG
<b>B. FILIALES DU RESEAU BANCAIRE</b>							
Bancas	France	50	49	ME	50	49	ME
Banque Européenne du Crédit Mutuel Monaco	Monaco	100	98	IG	100	98	IG
CCLS Leasing Solutions	France	100	98	IG	100	98	IG
Cofidis Belgique	Belgique	100	78	IG	100	78	IG
Cofidis France	France	100	78	IG	100	78	IG
Cofidis Espagne (succursale de Cofidis France)	Espagne	100	78	IG	100	78	IG
Cofidis Hongrie (succursale de Cofidis France)	Hongrie	100	78	IG	100	78	IG
Cofidis Portugal (succursale de Cofidis France)	Portugal	100	78	IG	100	78	IG
Cofidis SA Pologne (succursale de Cofidis France)	Pologne	100	78	IG	100	78	IG
Cofidis SA Slovaquie (succursale de Cofidis France)	Slovaquie	100	78	IG	100	78	IG
Cofidis Italie	Italie	100	78	IG	100	78	IG
Cofidis République Tchèque	République Tchèque	100	78	IG	100	78	IG
Creatis	France	100	78	IG	100	78	IG
Crédit Mutuel Asset Management	France	90	92	IG	90	92	IG
Crédit Mutuel Caution Habitat	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Épargne Salariale	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Factoring	France	95	96	IG	95	96	IG
Crédit Mutuel Gestion	France	100	92	IG	100	92	IG
Crédit Mutuel Home Loan SFH	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Leasing	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Leasing Espagne (succursale de Crédit Mutuel Leasing)	Espagne	100	98	IG	100	98	IG

	Pays	30/06/2021			31/12/2020		
		Pourcentage	Pourcentage	Méthode *	Pourcentage	Pourcentage	Méthode *
		Contrôle	Intérêt		Contrôle	Intérêt	
Crédit Mutuel Leasing Benelux	Belgique	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Leasing Nederland (succursale de Crédit Mutuel Leasing Benelux)	Pays-Bas	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Leasing Gmbh	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Real Estate Lease	France	100	98	IG	100	98	IG
Factofrance	France	100	98	IG	100	98	IG
FCT Factofrance	France	100	98	IG			NC
FLOA (ex Banque du Groupe Casino)		50	49	ME	50	49	ME
Gesteurop	France	100	98	IG	100	98	IG
LYF SA	France	44	43	ME	44	43	ME
Monabanq	France	100	78	IG	100	78	IG
Paysurf	France	100	89	IG	100	89	IG
SCI La Tréflière	France	100	99	IG	100	99	IG
Targo Factoring GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Finanzberatung GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Leasing GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
<b>C. BANQUE DE FINANCEMENT ET ACTIVITES DE MARCHE</b>							
Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM)	France	98	98	IG	98	98	IG
Cigogne Management	Luxembourg	100	98	IG	100	98	IG
Satellite	France	100	98	IG	100	98	IG
<b>D. BANQUE PRIVÉE</b>							
Banque de Luxembourg	Luxembourg	100	98	IG	100	98	IG
Banque de Luxembourg Belgique (succursale de Banque de Luxembourg)	Belgique	100	98	IG	100	98	IG
Banque de Luxembourg Investments SA (BLI)	Luxembourg	100	98	IG	100	98	IG
Banque Transatlantique (BT)	France	100	98	IG	100	98	IG
Banque Transatlantique Londres (succursale de BT)	Royaume Uni	100	98	IG	100	98	IG
Banque Transatlantique Belgium	Belgique	100	98	IG	100	98	IG
Banque Transatlantique Luxembourg	Luxembourg	100	98	IG	100	98	IG
CIC Suisse	Suisse	100	98	IG	100	98	IG
Dubly Transatlantique Gestion	France	100	98	IG	100	98	IG
<b>E. CAPITAL-DÉVELOPPEMENT</b>							
CIC Capital Canada Inc.	Canada	100	98	IG	100	98	IG
CIC Capital Suisse SA	Suisse	100	98	IG	100	98	IG
CIC Capital Deutschland Gmbh	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
CIC Capital Ventures Quebec	Canada	100	98	IG	100	98	IG
CIC Conseil	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Capital	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Equity	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Equity SCR	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Innovation	France	100	98	IG	100	98	IG
<b>F. LOGISTIQUE ET HOLDING</b>							
Actimut	France	100	100	IG	100	100	IG
Banque de Tunisie	Tunisie	35	35	ME	35	35	ME
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	France	51	54	ME	50	54	ME
CIC Participations	France	100	98	IG	100	98	IG
Centre de conseil et de service (CCS)	France	100	100	IG	100	100	IG
Cofidis Group (ex Cofidis Participations)	France	80	78	IG	80	78	IG
Euro Automatic Cash	Espagne	50	40	ME	50	40	ME
Euro-Information	France	80	80	IG	80	80	IG
Euro-Information Développement	France	100	80	IG	100	80	IG
EIP	France	100	100	IG	100	100	IG

	Pays	30/06/2021			31/12/2020		
		Pourcentage	Pourcentage	Méthode *	Pourcentage	Pourcentage	Méthode *
		Contrôle	Intérêt		Contrôle	Intérêt	
Euro Protection Surveillance	France	100	84	IG	100	84	IG
Groupe Républicain Lorrain Communication (GRLC)	France	100	98	IG	100	98	IG
L'Est Républicain	France	100	98	IG	100	98	IG
Lyf SAS	France	49	39	ME	49	39	ME
Mutuelles Investissement	France	100	98	IG	100	98	IG
SAP Alsace	France	100	98	IG	100	98	IG
Société d'Investissements Médias (SIM)	France	100	98	IG	100	98	IG
Société de Presse Investissement (SPI)	France	100	98	IG	100	98	IG
Targo Deutschland GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Dienstleistungs GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Technology GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Technology GmbH Singapour (succursale de Targo Technology GmbH)	Singapour	100	98	IG	100	98	IG
<b>G. SOCIÉTÉS D'ASSURANCE</b>							
ACM GIE	France	100	78	IG	100	78	IG
ACM IARD	France	97	76	IG	97	76	IG
ACM Services	France	100	78	IG	100	78	IG
ACM Vie SA	France	100	78	IG	100	78	IG
ACM Vie, Société d'Assurance Mutuelle	France	100	100	IG	100	100	IG
Agrupació AMCI d'Assegurances i Reassegurances S.A.	Espagne	95	75	IG	95	75	IG
Agrupació serveis administratius	Espagne	100	75	IG	100	75	IG
AMDIF	Espagne	100	75	IG	100	75	IG
Asesoramiento en Seguros y Previsión Atlantis SL	Espagne	80	63	IG	80	63	IG
Asistencia Avanzada Barcelona	Espagne	100	75	IG	100	75	IG
ASTREE Assurances	Tunisie	30	23	ME	30	23	ME
Atlantis Asesores SL	Espagne	80	63	IG	80	63	IG
Atlantis Correduría de Seguros y Consultoría Actuarial SA	Espagne	60	47	IG	60	47	IG
Atlantis Vida, Compañía de Seguros y Reaseguros SA	Espagne	88	70	IG	88	70	IG
GACM España	Espagne	100	78	IG	100	78	IG
GACM Seguros, Compañía de Seguros y Reaseguros, SAU	Espagne	100	78	IG	100	78	IG
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	France	100	78	IG	100	78	IG
ICM Life	Luxembourg	80	78	IG	80	78	IG
Margem-Mediação Seguros, Lda	Portugal	100	78	IG	100	78	IG
MTRL	France	100	78	IG	100	78	IG
NELB (North Europe Life Belgium)	Belgique	100	100	IG	100	100	IG
Partners	Belgique	100	78	IG	100	78	IG
Procourtage	France	100	78	IG	100	78	IG
Serenis Assurances	France	100	78	IG	100	78	IG
Targo seguros mediacion	Espagne			NC	90	70	IG
Targopensiones, entidad gestora de fondos de pensiones SA	Espagne	100	75	IG	100	75	IG

	Pays	30/06/2021			31/12/2020		
		Pourcentage	Pourcentage	Méthode *	Pourcentage	Pourcentage	Méthode *
		Contrôle	Intérêt		Contrôle	Intérêt	
<b>H. AUTRES SOCIÉTÉS</b>							
Affiches d'Alsace Lorraine	France	100	97	IG	100	97	IG
AGIR	France	100	98	IG			NC
Alsacienne de Portage des DNA	France	100	97	IG	100	97	IG
Crédit Mutuel Immobilier	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA events	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA Médias Alsace	France	100	97	IG	100	97	IG
EBRA Médias Lorraine Franche Comté	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA Productions	France	100	98	IG			NC
EBRA services	France	100	98	IG	100	98	IG
Est Bourgogne Médias	France	100	98	IG	100	98	IG
Est Info TV	France	100	98	IG			NC
Foncière Massena	France	100	78	IG	100	78	IG
France Régie	France	100	97	IG	100	97	IG
GEIE Synergie	France	100	78	IG	100	78	IG
Groupe Dauphiné Media	France	100	98	IG	100	98	IG
Groupe Progrès	France	100	98	IG	100	98	IG
Groupe Républicain Lorrain Imprimeries (GRLI)	France	100	98	IG	100	98	IG
Journal de la Haute Marne	France	50	49	ME	50	49	ME
La Liberté de l'Est	France	97	95	IG	97	95	IG
La Tribune	France	100	98	IG	100	98	IG
Le Dauphiné Libéré	France	100	98	IG	100	98	IG
Le Républicain Lorrain	France	100	98	IG	100	98	IG
Les Dernières Nouvelles d'Alsace	France	99	97	IG	99	97	IG
Lumedia	Luxembourg	50	49	ME	50	49	ME
Mediaportage	France	100	98	IG	100	98	IG
NEWCO4	France	100	98	IG	100	98	IG
Presse Diffusion	France	100	98	IG	100	98	IG
Publiprint Province n° 1	France	100	98	IG	100	98	IG
Républicain Lorrain Communication	France	100	98	IG	100	98	IG
Républicain Lorrain - TV news	France	100	98	IG	100	98	IG
SCI ACM	France	100	78	IG	100	78	IG
SCI ACM Cotentin	France	100	78	IG	100	78	IG
SCI Le Progrès Confluence	France	100	98	IG	100	98	IG
SCI Provence Lafayette	France	100	78	IG	100	78	IG
SCI 14 Rue de Londres	France	100	78	IG	100	78	IG
SCI Saint Augustin	France	100	78	IG	100	78	IG
SCI Tombe Issoire	France	100	78	IG	100	78	IG
Société d'Édition de l'Hebdomadaire du Louhannais et du Jura (SEHLJ)	France	100	98	IG	100	98	IG

\* Méthode : IG = Intégration Globale ; ME = Mise en Équivalence ; NC = Non Consolidée ; FU = Fusionnée.

### 3b Entités intégrées globalement ayant des minoritaires significatifs

	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement*			
	Pourcentage d'intérêt /	Résultat net	Montant dans les	Dividendes	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
	Pourcentage de droits de vote	revenu aux minoritaires	capitaux propres des intérêts minoritaires	versés aux minoritaires				
<b>30/06/2021</b>								
Euro Information	20%	6	391	-1	2 065	40	0	687
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	22%	117	2 240	0	129 552	513	1 613	1 058
Cofidis Belgique	22%	1	NA**	0	922	6	-1	47
Cofidis France	22%	6	NA**	0	9 869	29	-5	271

\* Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

\*\* Conformément à IAS32, le groupe a comptabilisé une dette au titre de l'engagement de porter sa participation dans COFIDIS Participation à 100%. La contrepartie a été constatée en diminution des intérêts minoritaires et en diminution de la part du groupe pour le solde restant.

31/12/2020	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement*			
	Pourcentage d'intérêt / Pourcentage de droits de vote	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
Euro Information	20%	125	267	-1	2 045	395	0	1 452
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	22%	112	2 131	-386	126 838	507	1 640	1 358
Cofidis Belgique	22%	3	NA**	0	915	13	-1	94
Cofidis France	22%	24	NA**	0	9 616	62	-7	551

\* Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

\*\* Conformément à IAS32, le groupe a comptabilisé une dette au titre de l'engagement de porter sa participation dans COFIDIS Participation à 100%. La contrepartie a été constatée en diminution des intérêts minoritaires et en diminution de la part du groupe pour le solde restant.

### 3c Actifs et passifs non courants destinés à être cédés

	30/06/2021	31/12/2020
Actifs non courants destinés à être cédés	92	0
Passifs non courants destinés à être cédés	0	0
Gains et pertes nets d'impôts sur activité abandonnés	7	

Les activités de FLOA ont été reclassées en actifs destinés à être cédés au 30/06/2021, suite à la signature d'un accord d'exclusivité en vue de leur cession à BNP Paribas, ainsi que de la mise en place d'un partenariat stratégique entre les groupes BNP Paribas et Casino.

## Note 4 Caisse, Banques centrales (actif/passif)

	30/06/2021	31/12/2020
<b>Caisse, Banques centrales – actif</b>		
Banques centrales	122 263	98 158
<i>dont réserves obligatoires</i>	2 587	3 594
Caisse	1 159	1 417
<b>Total</b>	<b>123 422</b>	<b>99 575</b>
<b>Banques centrales – passif</b>	<b>631</b>	<b>575</b>

## Note 5 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

### 5a Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	30/06/2021				31/12/2020			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
<b>Titres</b>	10 945	516	5 001	16 462	11 316	496	4 732	16 544
▪ Effets publics	1 400	0	0	1 400	408	0	0	408
▪ Obligations et autres titres de dettes	8 254	516	188	8 958	9 419	496	135	10 050
Cotés	8 254	99	68	8 421	9 419	97	17	9 533
Non cotés	0	417	120	537	0	399	118	517
<i>dont OPC</i>	182		1	183	128		0	128
▪ Actions et autres instruments de capitaux propres	1 291		3 868	5 159	1 489		3 566	5 055
Cotés	1 291		1 110	2 401	1 489		993	2 482
Non cotés	0		2 758	2 758	0		2 573	2 573
▪ Titres immobilisés			945	945			1 031	1 031
Titres de participations			337	337			341	341
Autres titres détenus à long terme			211	211			296	296
Parts dans les entreprises liées			372	372			369	369
Autres titres immobilisés			25	25			25	25
<b>Instruments dérivés</b>	3 678			3 678	2 827			2 827
<b>Prêts et créances</b>	11 592	0	11	11 603	8 426	0	7	8 433
<i>dont pensions</i>	11 592	0		11 592	8 426	0		8 426
<b>TOTAL</b>	<b>26 214</b>	<b>516</b>	<b>5 012</b>	<b>31 742</b>	<b>22 569</b>	<b>496</b>	<b>4 739</b>	<b>27 804</b>

### 5b Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	30/06/2021	31/12/2020
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	18 137	15 263
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	165	0
<b>TOTAL</b>	<b>18 302</b>	<b>15 263</b>

#### PASSIFS FINANCIERS DETENUS A DES FINS DE TRANSACTION

	30/06/2021	31/12/2020
<b>Vente à découvert de titres</b>	<b>2 537</b>	<b>1 077</b>
▪ Effets publics	0	0
▪ Obligations et autres titres de dettes	1 337	242
▪ Actions et autres instruments de capitaux propres	1 200	835
<b>Dettes représentatives des titres donnés en pension</b>	<b>12 085</b>	<b>11 447</b>
<b>Instruments dérivés de transaction</b>	<b>3 510</b>	<b>2 706</b>
<b>Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>6</b>	<b>33</b>
<b>TOTAL</b>	<b>18 137</b>	<b>15 263</b>

## 5c Analyse des instruments dérivés de transaction

	30/06/2021			31/12/2020		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instrument de taux	154 714	2 807	2 677	159 351	1 876	1 671
<i>Swaps</i>	76 155	2 602	2 346	95 754	1 660	1 394
Autres contrats fermes	45 710	0	0	36 113	0	0
Options et instruments conditionnels	32 849	205	331	27 484	216	277
Instrument de change	147 619	716	629	137 024	760	685
<i>Swaps</i>	105 059	77	34	95 539	64	59
Autres contrats fermes	11 051	524	481	10 759	582	513
Options et instruments conditionnels	31 509	115	114	30 726	114	113
Autres que taux et change	16 391	155	203	19 325	191	350
<i>Swaps</i>	7 781	79	112	7 972	78	134
Autres contrats fermes	6 147	43	50	6 731	64	153
Options et instruments conditionnels	2 463	33	41	4 622	49	63
<b>TOTAL</b>	<b>318 724</b>	<b>3 678</b>	<b>3 509</b>	<b>315 700</b>	<b>2 827</b>	<b>2 706</b>

Les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe BOR. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

## Note 6 Couverture

## 6a Instruments dérivés de couverture

	30/06/2021			31/12/2020		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Couverture de <i>Fair Value Hedge</i>	161 728	1 518	1 910	154 549	1 988	2 084
<i>Swaps</i>	30 137	1 519	1 910	35 953	1 989	2 084
Autres contrats fermes	131 250	0	0	118 112	0	0
Options et instruments conditionnels	341	(1)	0	484	(1)	0
Couverture de <i>Cash Flow Hedge</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Swaps</i>	0	0	0	0	0	0
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>161 728</b>	<b>1 518</b>	<b>1 910</b>	<b>154 549</b>	<b>1 988</b>	<b>2 084</b>

Les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe BOR. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

## 6b Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	30/06/2021	31/12/2020
<b>JUSTE VALEUR DU RISQUE DE TAUX D'INTERET PAR PORTEFEUILLES</b>		
▪ d'actifs financiers	1 882	2 453
▪ de passifs financiers	22	27

## Note 7 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	30/06/2021	31/12/2020
Effets publics	12 614	12 142
Obligations et autres titres de dettes	19 440	20 851
▪ Cotés	18 994	19 276
▪ Non cotés	446	1 575
Créances rattachées	109	151
<b>Sous-total brut titres de dettes</b>	<b>32 163</b>	<b>33 144</b>
dont titres de dettes dépréciés (S3)	1	1
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-15	-15
Autres dépréciations (S3)	-1	-1
<b>Sous-total net titres de dettes</b>	<b>32 147</b>	<b>33 128</b>
Actions et autres instruments de capitaux propres	5	7
▪ Cotés	3	4
▪ Non cotés	2	3
Titres immobilisés	352	558
▪ Titres de participations	73	74
▪ Autres titres détenus à long terme	222	420
▪ Parts dans les entreprises liées	57	64
Créances rattachées	1	1
<b>Sous-total instruments de capitaux propres</b>	<b>358</b>	<b>566</b>
<b>TOTAL</b>	<b>32 505</b>	<b>33 694</b>
dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres	-174	-48
dont titres de participation cotés.	0	0

## Note 8 Hiérarchie de la Juste Valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan

30/06/2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>ACTIFS FINANCIERS IFRS 9</b>				
Juste valeur par capitaux propres	25 839	5 315	1 351	32 505
Effets publics et valeurs assimilées	12 550	92	31	12 674
Obligations et autres titres de dettes	13 286	5 221	967	19 474
Actions et autres instruments de capitaux propres	3	2	0	5
Participations et ATDLT	0	0	296	296
Parts entreprises liées	0	0	57	57
Transaction / JVO /Autres	8 596	17 194	5 952	31 742
Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	1 250	143	7	1 400
Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Autres JVPR	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Transaction	4 840	2 873	540	8 254
Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	25	0	490	516
Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	73	58	57	188
Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	1 291	0	0	1 291
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR <sup>(1)</sup>	1 091	0	2 777	3 868
Participations et ATDLT – Autres JVPR	2	0	546	548
Parts entreprises liées – Autres JVPR	0	0	397	397
Prêts et créances sur la clientèle – Transaction	0	11 592	0	11 592
Prêts et créances sur la clientèle – Autres JVPR	0	11	0	11
Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	24	2 517	1 136	3 678
Instruments dérivés de couverture	0	1 518	0	1 519
<b>TOTAL</b>	<b>34 435</b>	<b>24 028</b>	<b>7 303</b>	<b>65 766</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS IAS 39 – PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE</b>				
Juste valeur par résultat	23 068	6 774	0	29 842

30/06/2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Transaction	0	0	0	0
Juste valeur sur option – titres de dettes	1 246	2 027	0	3 273
Juste valeur sur option – instruments de capitaux propres	21 822	4 747	0	26 569
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Actifs disponibles à la vente	82 549	4 667	819	88 035
Effets publics et valeurs assimilées	17 298	0	0	17 298
Obligations et autres titres de dettes	50 822	312	0	51 134
Actions et autres instruments de capitaux propres	13 711	4 344	0	18 055
Participations, parts entreprises liées et ATDLT	719	11	818	1 548
<b>TOTAL</b>	<b>105 617</b>	<b>11 441</b>	<b>819</b>	<b>117 877</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS IFRS 9</b>				
Transaction / JVO	2 451	14 974	877	18 302
Dettes envers les établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	118	0	118
Dettes envers la clientèle – Juste valeur sur option	0	47	0	47
Dettes représentées par un titre – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Dettes subordonnées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Dettes – Transaction	0	12 085	0	12 085
Dérivés et autres passifs financiers – Transaction	2 451	2 724	877	6 053
Instruments dérivés de couverture	0	1 892	18	1 910
<b>TOTAL</b>	<b>2 451</b>	<b>16 866</b>	<b>895</b>	<b>20 213</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS RELATIFS AUX CONTRATS DES ACTIVITES D'ASSURANCE IAS 39</b>				
Juste valeur par résultat	0	5 719	0	5 719
Transaction	0	0	0	0
Juste valeur sur option	0	5 719	0	5 719
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>5 719</b>	<b>0</b>	<b>5 719</b>

(1) Comporte notamment les participations détenues par les sociétés capital-développement du groupe.

- Niveau 1 : cours coté sur un marché actif.
- Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables.
- Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Les instruments du portefeuille de négociation classés en niveaux 2 ou 3 sont constitués en majorité des titres jugés peu liquides et des dérivés.

L'ensemble de ces instruments comporte des incertitudes de valorisation, lesquelles donnent lieu à des ajustements de valeur reflétant la prime de risque qu'un acteur de marché incorporerait lors de l'établissement du prix.

Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré. Les méthodes utilisées sont susceptibles d'évoluer. Ces dernières incluent le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

31/12/2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>ACTIFS FINANCIERS IFRS 9</b>				
Juste valeur par capitaux propres	26 004	6 236	1 454	33 694
Effets publics et valeurs assimilées	12 148	70	0	12 218
Obligations et autres titres de dettes	13 652	6 164	1 094	20 910
Actions et autres instruments de capitaux propres	5	2	0	7
Participations et ATDLT	199	0	296	495
Parts entreprises liées	0	0	64	64
Transaction / JVO /Autres	9 156	13 450	5 199	27 805
Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	226	181	0	408
Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Autres JVPR	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Transaction	6 381	2 713	326	9 419
Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	25	0	471	496
Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	23	57	56	135
Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	1 489	0	0	1 489
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR <sup>(1)</sup>	969	0	2 597	3 566
Participations et ATDLT – Autres JVPR	8	0	628	637
Parts entreprises liées – Autres JVPR	0	0	394	394
Prêts et créances sur établissements de crédit – Transaction	0	0	0	0
Prêts et créances sur établissements de crédit -Autre JVPR	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle – Transaction	0	8 426	0	8 426
Prêts et créances sur la clientèle – Autres JVPR	0	7	0	7
Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	34	2 065	728	2 827
Instruments dérivés de couverture	0	1 987	0	1 988
<b>TOTAL</b>	<b>35 160</b>	<b>21 673</b>	<b>6 653</b>	<b>63 486</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS IAS 39 – PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE</b>				
Juste valeur par résultat	21 244	6 661	0	27 904
Transaction	0	0	0	0
Juste valeur sur option – titres de dettes	1 331	2 275	0	3 606
Juste valeur sur option – instruments de capitaux propres	19 913	4 386	0	24 298
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Actifs disponibles à la vente	81 119	4 288	823	86 230
Effets publics et valeurs assimilées	17 432	0	0	17 432
Obligations et autres titres de dettes	50 920	335	0	51 255
Actions et autres instruments de capitaux propres	12 035	3 943	27	16 005
Participations, parts entreprises liées et ATDLT	733	9	796	1 538
<b>TOTAL</b>	<b>102 363</b>	<b>10 948</b>	<b>823</b>	<b>114 134</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS IFRS 9</b>				
Transaction / JVO	1 150	13 469	644	15 263
Dettes - Transaction	0	11 447	0	11 447
Dérivés et autres passifs financiers – Transaction	1 150	2 022	644	3 815
Instruments dérivés de couverture	0	2 058	27	2 084
<b>TOTAL</b>	<b>1 150</b>	<b>15 527</b>	<b>670</b>	<b>17 347</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS RELATIFS AUX CONTRATS DES ACTIVITES D'ASSURANCE IAS 39</b>				
Juste valeur par résultat	0	7 103	0	7 103
Transaction	0	0	0	0
Juste valeur sur option	0	7 103	0	7 103
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>7 103</b>	<b>0</b>	<b>7 103</b>

(1) Comporte notamment les participations détenues par les sociétés capital-développement du groupe.

## Note 9 Note sur les encours de titrisation

Conformément à la demande du superviseur bancaire et du régulateur des marchés, il est présenté ci-après les expositions sensibles basées sur les recommandations du FSB.

Les portefeuilles de *trading* et de titres à la juste valeur par capitaux propres ont été valorisés en prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, des principaux brokers ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

### SYNTHÈSE

	Valeur comptable	Valeur comptable
	30/06/2021	31/12/2020
RMBS	1 370	1 162
CMBS	11	6
CLO	3 315	3 448
Autres ABS	2 380	2 214
<b>TOTAL</b>	<b>7 076</b>	<b>6 830</b>

*Sauf mention contraire, les titres ne sont pas couverts par des CDS.*

### EXPOSITIONS AU 30/06/2021

	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Juste valeur par résultat	288	0	9	432	729
Coût amorti	39	0	330	699	1 069
Juste valeur - Autres	1	0	0	0	1
Juste valeur par capitaux propres	1 041	11	2 975	1 249	5 277
<b>TOTAL</b>	<b>1 370</b>	<b>11</b>	<b>3 315</b>	<b>2 380</b>	<b>7 076</b>
France	546	0	438	504	1 487
Espagne	103	0	0	368	471
Royaume Uni	84	0	173	252	510
Europe hors France, Espagne, Royaume Uni	510	0	202	835	1 548
USA	3	11	2 502	322	2 838
Autres	123	0	0	100	223
<b>TOTAL</b>	<b>1 370</b>	<b>11</b>	<b>3 315</b>	<b>2 380</b>	<b>7 076</b>
<i>US Agencies</i>	0	0	0	0	0
AAA	1 224	11	3 094	1 241	5 569
AA	123	0	151	538	812
A	9	0	60	0	69
BBB	7	0	0	0	7
BB	5	0	0	0	5
Inférieur ou égal à B	3	0	0	7	10
Non noté	0	0	10	594	604
<b>TOTAL</b>	<b>1 370</b>	<b>11</b>	<b>3 315</b>	<b>2 380</b>	<b>7 076</b>
Origination 2005 et avant	17	0	0	0	17
Origination 2006-2008	35	0	0	7	42
Origination 2009-2011	24	11	0	0	36
Origination 2012-2020	1 293	0	3 315	2 373	6 981
<b>TOTAL</b>	<b>1 370</b>	<b>11</b>	<b>3 315</b>	<b>2 380</b>	<b>7 076</b>

## EXPOSITIONS AU 31/12/2020

	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Juste valeur par résultat	309	0	65	329	704
Coût amorti	44	0	355	598	997
Juste valeur – Autres	1	0	0	0	1
Juste valeur par capitaux propres	808	6	3 027	1 287	5 128
<b>TOTAL</b>	<b>1 162</b>	<b>6</b>	<b>3 448</b>	<b>2 214</b>	<b>6 830</b>
France	531	0	545	590	1 666
Espagne	97	0	0	252	349
Royaume Uni	47	0	281	116	445
Europe hors France, Espagne, Royaume Uni	317	0	256	895	1 468
Etats-Unis	25	6	2 365	232	2 628
Autres	145	0	0	128	273
<b>TOTAL</b>	<b>1 162</b>	<b>6</b>	<b>3 448</b>	<b>2 214</b>	<b>6 830</b>
<i>US Agencies</i>	0	0	0	0	0
AAA	992	6	3 242	1 248	5 487
AA	143	0	144	458	744
A	12	0	51	0	63
BBB	7	0	0	0	7
BB	5	0	0	0	5
Inférieur ou égal à B	3	0	0	7	10
Non noté	0	0	11	502	513
<b>TOTAL</b>	<b>1 162</b>	<b>6</b>	<b>3 448</b>	<b>2 214</b>	<b>6 830</b>
Origination 2005 et avant	19	0	0	0	19
Origination 2006-2008	42	0	0	8	50
Origination 2009-2011	34	6	0	0	40
Origination 2012-2019	1 067	0	3 448	2 207	6 721
<b>TOTAL</b>	<b>1 162</b>	<b>6</b>	<b>3 448</b>	<b>2 214</b>	<b>6 830</b>

## Note 10 Actifs financiers au coût amorti

	30/06/2021	31/12/2020
Titres au coût amorti	3 373	2 996
Prêts et créances sur les établissements de crédit	58 792	56 278
Prêts et créances sur la clientèle	428 551	419 413
<b>TOTAL</b>	<b>490 716</b>	<b>478 687</b>

## 10a Titres au coût amorti

	30/06/2021	31/12/2020
Titres	3 551	3 166
▪ Effets publics	1 623	1 614
▪ Obligations et autres titres de dettes	1 928	1 552
Cotés	548	556
Non cotés	1 380	996
Créances rattachées	16	13
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>3 567</b>	<b>3 179</b>
dont actifs dépréciés (S3)	238	205
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-1	-1
Autres dépréciations (S3)	-193	-182
<b>TOTAL NET</b>	<b>3 373</b>	<b>2 996</b>

## 10b Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti

	30/06/2021	31/12/2020
Créances saines (S1/S2)	58 422	55 978
Comptes réseau Crédit Mutuel <sup>(1)</sup>	35 029	32 539
Autres comptes ordinaires	3 588	2 861
Prêts	4 485	4 464
Autres créances	13 331	13 945
Pensions	1 989	2 169
Créances rattachées	372	301
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-2	-2
Autres dépréciations (S3)	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>58 792</b>	<b>56 278</b>

(1) Concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu, Livret A).

## 10c Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

	30/06/2021	31/12/2020
Créances saines (S1/S2)	409 674	400 734
Créances commerciales	13 806	13 217
Autres concours à la clientèle	395 247	386 923
▪ crédits à l'habitat	215 829	208 066
▪ autres concours et créances diverses dont pensions (1)	179 418	178 857
Créances rattachées	621	594
Créances d'assurance et réassurance	0	0
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	11 598	12 008
<b>Créances brutes</b>	<b>421 272</b>	<b>412 742</b>
Dépréciations sur encours sains (S1/S2) <sup>(2)</sup>	-2 877	-2 951
Autres dépréciations (S3)	-5 988	-6 324
<b>Sous total I</b>	<b>412 407</b>	<b>403 467</b>
Location financement (investissement net)	15 965	15 792
▪ Mobilier	11 357	11 327
▪ Immobilier	4 608	4 465
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	499	489
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-137	-151
Autres dépréciations (S3)	-183	-186
<b>Sous total II</b>	<b>16 144</b>	<b>15 944</b>
<b>TOTAL</b>	<b>428 551</b>	<b>419 413</b>
dont prêts subordonnés	13	13
dont pensions	1 205	973

(1) Dont 16,1 milliards d'euros au 30/06/2021 de prêts garantis par l'état (PGE) accordés dans le cadre de la crise Covid-19.

(2) Le poste comprend un provisionnement spécifique afin de tenir compte des effets de la crise Covid-19- cf note 1-Principes comptables.

## VENTILATION DES PRETS GARANTIS PAR L'ETAT (PGE)

	Encours			Dépréciations		
	S1	S2	S3	S1	S2	S3
Montants au 30 juin 2021	12 064	3 549	481	-11	-65	-64

## OPERATIONS DE LOCATION FINANCEMENT AVEC LA CLIENTELE

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Autres	30/06/2021
Valeur brute comptable	16 281	1 085	-912	10	16 464
Dépréciations des loyers non recouvrables	-337	-49	65	1	-320
Valeur nette comptable	15 944	1 036	-847	11	16 144

## Note 11 Passifs financiers au coût amorti

### 11a Dettes représentées par un titre au coût amorti

	30/06/2021	31/12/2020
Bons de caisse	118	134
TMI & TCN	54 320	58 223
Emprunts obligataires	61 988	63 642
Titres seniors non préférés	6 739	4 379
Dettes rattachées	378	626
<b>TOTAL</b>	<b>123 543</b>	<b>127 004</b>

### 11b Dettes envers les établissements de crédit

	30/06/2021	31/12/2020
Comptes réseau Crédit Mutuel	0	0
Autres comptes ordinaires	3 395	2 933
Emprunts	14 697	12 778
Autres dettes	6 714	4 455
Pensions <sup>(1)</sup>	46 030	20 049
Dettes rattachées	142	79
<b>TOTAL</b>	<b>70 978</b>	<b>40 294</b>

(1) Dans le cadre de la politique monétaire mise en oeuvre par l'Eurosystème, le Groupe a décidé de participer aux opérations de TLTRO III Targeted Long Term Refinancing Operation) lancées depuis mars 2020. Le Crédit Mutuel s'est ainsi refinancé en TLTRO III auprès de la BCE à hauteur de 42 190 millions d'euros au 30 juin 2021. Au même titre que les précédentes opérations de TLTRO, les banques participantes au TLTRO III peuvent bénéficier d'un taux plus favorable, une bonification, en fonction de l'évolution du niveau de certaines typologies de leurs encours de crédit sur une période donnée. Cette bonification étant considérée comme hautement probable, elle a été intégrée au taux d'intérêt appliqué.

### 11c Dettes envers la clientèle au coût amorti

	30/06/2021	31/12/2020
Comptes d'épargne à régime spécial	145 019	144 418
▪ à vue	101 240	100 937
▪ à terme	43 779	43 481
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	626	21
<b>Sous-total</b>	<b>145 645</b>	<b>144 439</b>
Comptes à vue	214 258	202 938
Comptes et emprunts à terme	56 123	61 232
Pensions	9	89
Dettes rattachées	176	194
Autres dettes	21	10
Dettes d'assurance et de réassurance	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>270 586</b>	<b>264 462</b>
<b>TOTAL</b>	<b>416 231</b>	<b>408 901</b>

## Note 12 Valeurs brutes et cadrage des dépréciations

### 12a Valeurs brutes soumises à dépréciation

	31/12/2020	Acquisition / production	Vente / remboursement	Transfert	Autres	30/06/2021
<b>Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances Établissements de crédit soumis</b>	<b>56 280</b>	<b>28 990</b>	<b>-26 488</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>58 794</b>
aux pertes attendues à 12 mois [S1]	56 279	28 989	-26 487	0	13	58 793
aux pertes attendues à maturité [S2]	1	1	-1	0	0	1
aux pertes attendues sur actifs dépréciés [S3] à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0
<b>Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances sur la clientèle soumis</b>	<b>429 025</b>	<b>47 245</b>	<b>-38 560</b>	<b>-220</b>	<b>247</b>	<b>437 736</b>
aux pertes attendues à 12 mois [S1]	375 884	35 208	-27 173	6 025	0	389 944
aux pertes attendues à maturité [S2]	40 644	11 088	-8 832	-7 204	0	35 696
aux pertes attendues sur actifs dépréciés [S3] à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	12 497	569	-2 351	983	0	11 698
aux pertes attendues sur actifs dépréciés [S3] à la clôture et dès l'origine	0	380	-204	-24	247	399
<b>Actifs financiers au coût amorti – titres</b>	<b>3 179</b>	<b>4 243</b>	<b>-4 096</b>	<b>240</b>	<b>2</b>	<b>3 567</b>
soumis aux pertes attendues à 12 mois [S1]	2 973	4 239	-4 067	170	2	3 317
soumis aux pertes attendues à maturité [S2]	0	0	0	12	0	11
aux pertes attendues sur actifs dépréciés [S3] à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	205	4	-29	58	0	238
<b>Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes</b>	<b>33 144</b>	<b>8 879</b>	<b>-10 084</b>	<b>0</b>	<b>224</b>	<b>32 163</b>
aux pertes attendues à 12 mois [S1]	33 098	8 851	-10 052	3	224	32 124
aux pertes attendues à maturité [S2]	45	28	-32	-3	0	38
aux pertes attendues sur actifs dépréciés [S3] à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	1	0	0	0	0	1
aux pertes attendues sur actifs dépréciés [S3] à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>521 628</b>	<b>89 357</b>	<b>-79 228</b>	<b>20</b>	<b>486</b>	<b>532 260</b>

### CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT SUR LES SECTEURS SENSIBLES

Pour ces secteurs jugés vulnérables, des probabilités de défaut spécifiques ont été déterminées afin de prendre en compte leur exposition différenciée à la crise sanitaire et leur capacité de rebond.

Les expositions de statut 1 sur ces secteurs ont été intégralement transférées en statut 2.

Secteur d'activités	Encours bruts*			Dépréciations			Encours nets
	S1	S2	S3	S1	S2	S3	
Aéronautique		382	21		-14	-13	376
Distribution spécialisée		1 399	150		-60	-111	1 378
Hôtels, restaurants		4 416	354		-512	-184	4 074
Industrie automobile		1 567	77		-79	-47	1 518
Location de véhicules		1 136	35		-29	-26	1 116
Tourisme, jeux, loisirs		1 252	161		-104	-109	1 200
Transport industriel		378	18		-8	-9	379
Transporteurs aériens		295	5		-26	-3	271
<b>TOTAL</b>		<b>10 825</b>	<b>821</b>		<b>-832</b>	<b>-502</b>	<b>10 312</b>

\* EAD nets de garantie sur les PGE.

## 12b Cadrage des dépréciations

	31/12/2020	Dotation	Reprise	Autres	30/06/2021
<b>Prêts et créances Établissements de crédit</b>	-2	-1	1	0	-2
dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
▪ pertes attendues à 12 mois (S1)	-2	-1	1	0	-2
<b>Prêts et créances clientèle</b>	-9 612	-1 229	1 656	0	-9 185
dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
▪ pertes attendues à 12 mois (S1)	-1 174	-251	179	29	-1 217
▪ pertes attendues à maturité (S2)	-1 927	-276	428	-22	-1 797
pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-6 510	-702	1 049	-8	-6 171
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
<b>Actifs financiers au coût amorti – titres</b>	-183	-7	0	-4	-194
dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
▪ pertes attendues à 12 mois (S1)	-1	0	0	0	-1
▪ pertes attendues à maturité (S2)	0	0	0	0	0
pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-182	-7	0	-4	-193
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
<b>Actifs financier en JVCP – titres de dettes</b>	-16	-5	5	0	-16
dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
▪ pertes attendues à 12 mois (S1)	-14	-4	4	0	-14
▪ pertes attendues à maturité (S2)	-1	-1	1	0	-1
pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-1	0	0	0	-1
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>-9 813</b>	<b>-1 242</b>	<b>1 662</b>	<b>-4</b>	<b>-9 397</b>

## Note 13 Placements/actifs et passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance

## 13a Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques

## ACTIFS FINANCIERS

	30/06/2021	31/12/2020
Juste valeur par résultat	29 842	27 904
▪ Transaction	0	0
▪ Juste valeur sur option – titres de dettes	3 273	3 606
▪ Juste valeur sur option – instruments de capitaux propres	26 569	24 298
Instruments dérivés de couverture	0	0
Disponibles à la vente	88 035	86 230
▪ Effets publics et valeurs assimilées	17 298	17 432
▪ Obligations et autres titres de dettes	51 134	51 256
▪ Actions et autres instruments de capitaux propres	18 055	16 005
▪ Participations, parts entreprises liées et ATDLT	1 548	1 537
Prêts et créances	5 377	5 812
Détenus jusqu'à l'échéance	6 723	7 582
<b>Sous total actifs financiers</b>	<b>129 978</b>	<b>127 530</b>
<b>Immeubles de placement</b>	<b>2 718</b>	<b>2 707</b>
<b>Parts de réassureurs dans les provisions techniques et autres actifs</b>	<b>1 061</b>	<b>821</b>
<b>TOTAL</b>	<b>133 756</b>	<b>131 056</b>

## 13b Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance

## PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE

	30/06/2021	31/12/2020
Vie	98 761	98 029
Non vie	5 044	4 955
Unités de compte	17 059	15 206
Autres	356	308
<b>Total</b>	<b>121 220</b>	<b>118 498</b>
dont participation aux bénéfices différée passive	18 793	17 732
Participation aux bénéfices différée active	0	0
Part des réassureurs dans les provisions techniques	412	429
<b>PROVISIONS TECHNIQUES NETTES</b>	<b>120 808</b>	<b>118 069</b>

## PASSIFS FINANCIERS

	30/06/2021	31/12/2020
Juste valeur par résultat	5 719	7 103
▪ Transaction	0	0
▪ Juste valeur sur option	5 719	7 103
Instruments dérivés de couverture	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	139	132
Dettes représentées par un titre	0	0
Dettes subordonnées	300	300
<b>Sous-total</b>	<b>6 158</b>	<b>7 535</b>
<b>Autres passifs</b>	<b>496</b>	<b>428</b>
<b>Total</b>	<b>6 654</b>	<b>7 963</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS DES ACTIVITES D'ASSURANCE</b>	<b>127 874</b>	<b>126 461</b>

## Note 14 Impôts

## 14a Impôts courants

	30/06/2021	31/12/2020
Actif (par résultat)	843	1 444
Passif (par résultat)	719	668

## 14b Impôts différés

	30/06/2021	31/12/2020
Actif (par résultat)	1 453	1 514
Actif (par capitaux propres)	271	290
Passif (par résultat)	601	610
Passif (par capitaux propres)	551	642

## Note 15 Comptes de régularisation et actifs et passifs divers

### 15a Comptes de régularisation et actifs divers

	30/06/2021	31/12/2020
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF</b>		
Valeurs reçues à l'encaissement	120	136
Comptes d'ajustement sur devises	190	56
Produits à recevoir	707	604
Comptes de régularisation divers	1 347	3 232
<b>Sous-total</b>	<b>2 364</b>	<b>4 028</b>
<b>AUTRES ACTIFS</b>		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	720	64
Débiteurs divers	5 001	3 932
Stocks et assimilés	23	27
Autres emplois divers	39	41
<b>Sous-total</b>	<b>5 782</b>	<b>4 064</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 146</b>	<b>8 092</b>

### 15b Comptes de régularisation et passifs divers

	30/06/2021	31/12/2020
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF</b>		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	77	78
Comptes d'ajustement sur devises	217	969
Charges à payer	1 661	1 596
Produits constatés d'avance	1 201	1 255
Comptes de régularisation divers	3 397	4 764
<b>Sous-total</b>	<b>6 553</b>	<b>8 661</b>
<b>AUTRES PASSIFS</b>		
Obligations locatives – Immobilier	898	926
Obligations locatives – Autres	7	13
Comptes de règlement sur opérations sur titres	1 613	1 234
Versements restant à effectuer sur titres	227	274
Créditeurs divers	1 926	1 652
<b>Sous-total</b>	<b>4 672</b>	<b>4 099</b>
<b>TOTAL</b>	<b>11 225</b>	<b>12 761</b>

### 15c Obligations locatives par durée résiduelle

30/06/2021	≤ 1 an	de 1 an à ≤3 ans	de 3 ans à ≤6 ans	de 6 ans à ≤9 ans	> 9 ans	Total
Obligations locatives	29	234	204	225	213	905
▪ Immobilier	22	234	204	225	213	898
▪ Autres	7	0	0	0	0	7

## Note 16 Participation dans les entreprises mises en équivalence

### 16a Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence

30/06/2021	Pays	Quote-part détenue	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus	JV de la participation (si cotée)
<b>Entités sous influence notable</b>						
ASTREE Assurances	Tunisie	30,00%	16	1	0	31
Banque de Tunisie	Tunisie	35,33%	145	-11	8	151
Caisse Centrale du Crédit Mutuel**	France	54,07%	358	3	2	NC*
LYF SAS	France	49,07%	6	-6	0	NC*
LYF SA	France	43,75%	7	0	0	NC*
Autres participations			1	0		
<b>Total [1]</b>			<b>534</b>	<b>-14</b>	<b>9</b>	
<b>Coentreprises</b>						
Bancas	France	50,00%	0	0	0	NC*
Euro Automatic Cash	Espagne	50,00%	13	9	0	NC*
FLOA (ex Banque du Groupe Casino)***	France	50,00%	0	0	0	NC*
<b>Total [2]</b>			<b>13</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL [1] + [2]</b>			<b>547</b>	<b>-4</b>	<b>9</b>	

\* NC : Non communiqué.

\*\* La Caisse Centrale de Crédit Mutuel est maintenue en mise en équivalence du fait d'une influence notable, malgré un taux de détention des droits de vote supérieur à 50% et compte tenu de l'analyse des règles de gouvernance propres à cette entité du groupe Crédit Mutuel.

\*\*\* Traitement selon IFRS5 en 2021, cf note 3c.

31/12/2020	Pays	Quote-part détenue	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus	JV de la participation (si cotée)
<b>Entités sous influence notable</b>						
ASTREE Assurances	Tunisie	30,00 %	15	2	3	25
Banque de Tunisie	Tunisie	35,33 %	157	-7	0	164
Caisse Centrale du Crédit Mutuel**	France	54,01 %	356	4	5	NC*
LYF SAS	France	49,07 %	12	-13	0	NC*
LYF SA	France	43,75 %	7	0	0	NC*
Autres participations			2	0		
<b>Total [1]</b>			<b>549</b>	<b>-14</b>	<b>9</b>	
<b>Coentreprises</b>						
Bancas	France	50,00 %	0	0	0	NC*
Euro Automatic Cash	Espagne	50,00 %	3	-5	0	NC*
FLOA (ex Banque du Groupe Casino)	France	50,00 %	85	6	0	NC*
<b>Total [2]</b>			<b>88</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL [1] + [2]</b>			<b>637</b>	<b>-13</b>	<b>9</b>	

\* NC : Non communiqué.

\*\* La Caisse Centrale de Crédit Mutuel est maintenue en mise en équivalence du fait d'une influence notable, malgré un taux de détention des droits de vote supérieur à 50% et compte tenu de l'analyse des règles de gouvernance propres à cette entité du groupe Crédit Mutuel.

## Note 17 Immeubles de placement

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Autres	30/06/2021
Coût historique	150	1	-8	-5	138
Amortissement et dépréciation	-69	-2	0	1	-70
<b>Montant net</b>	<b>82</b>	<b>-1</b>	<b>-8</b>	<b>-4</b>	<b>68</b>

## Note 18 Immobilisations corporelles et incorporelles

### 18a Immobilisations corporelles

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Autres	30/06/2021
<b>COÛT HISTORIQUE</b>					
Terrains d'exploitation	575	7	-1	-1	580
Constructions d'exploitation	5 152	122	-93	0	5 181
Droits d'utilisation - Immobilier	1 244	83	-22	1	1 306
Droits d'utilisation - Autres	39	0	0	1	40
Autres immobilisations corporelles	2 846	153	-177	2	2 824
<b>Total</b>	<b>9 856</b>	<b>365</b>	<b>-293</b>	<b>3</b>	<b>9 931</b>
<b>AMORTISSEMENT ET DÉPRÉCIATION</b>					
Terrains d'exploitation	-12	-1	0	0	-13
Constructions d'exploitation	-3 341	-85	79	0	-3 347
Droits d'utilisation - Immobilier	-325	-98	8	-2	-417
Droits d'utilisation - Autres	-26	-7	0	1	-32
Autres immobilisations corporelles	-2 254	-92	61	-13	-2 298
<b>Total</b>	<b>-5 958</b>	<b>-283</b>	<b>148</b>	<b>-14</b>	<b>-6 107</b>
<b>MONTANT NET</b>	<b>3 898</b>	<b>82</b>	<b>-145</b>	<b>-11</b>	<b>3 823</b>

#### DONT IMMEUBLES LOUES EN LOCATION FINANCEMENT

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Autres	30/06/2021
Terrains d'exploitation	7				7
Constructions d'exploitation	103		-1		102
<b>TOTAL</b>	<b>110</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>	<b>0</b>	<b>109</b>

### 18b Immobilisations incorporelles

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Autres	30/06/2021
<b>COÛT HISTORIQUE</b>					
Immobilisations générées en interne*	371	32	0	180	583
Immobilisations acquises	1 829	24	-68	-179	1 606
▪ logiciels	459	17	-58	-180	238
▪ autres	1 370	7	-10	1	1 368
<b>Total</b>	<b>2 200</b>	<b>56</b>	<b>-68</b>	<b>1</b>	<b>2 189</b>
<b>AMORTISSEMENT ET DÉPRÉCIATION</b>					
Immobilisations générées en interne*	-250	-29	0	-181	-460
Immobilisations acquises	-1 220	-27	59	184	-1 004
▪ logiciels	-415	-17	58	182	-192
▪ autres	-805	-10	1	2	-812
<b>Total</b>	<b>-1 470</b>	<b>-56</b>	<b>59</b>	<b>3</b>	<b>-1 464</b>
<b>MONTANT NET</b>	<b>729</b>	<b>0</b>	<b>-9</b>	<b>4</b>	<b>725</b>

\* Ces rubriques correspondent aux logiciels développés en interne et immobilisés dans nos filiales Euro-information et Targobank AG.

## Note 19 Écart d'acquisition

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres	30/06/2021
Écart d'acquisition brut	4 535	0			0	4 535
Dépréciations	-499			-69		-568
<b>ÉCART D'ACQUISITION NET</b>	<b>4 036</b>			<b>-69</b>	<b>0</b>	<b>3 967</b>

Unités génératrices de trésorerie	Valeur de l'EA		Variation			Valeur de l'EA
	au 31/12/2020	Augmentation	Diminution	dépréciation	Autres	au 30/06/2021
TARGOBANK Allemagne	2 851					2 851
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	497					497
Cofidis Participations	378					378
Cofidis France	79					79
FactoFrance SA	68			-68		0
GACM Seguros Generales Compañía de Seguros y Reaseguros SA (ex AMGEN)	49			-1		49
SIIC Foncière Massena	26					26
Crédit Mutuel Equity SCR	21					21
Banque de Luxembourg	13					13
Agrupació AMCI d'Assegurances i Reassegurances S.A.	12					12
Cofidis Italie	9					9
Banque Transatlantique	6					6
Dubly Transatlantique Gestion	5					5
Autres	22					22
<b>TOTAL</b>	<b>4 036</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-69</b>	<b>0</b>	<b>3 967</b>

Les unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition sont affectés font l'objet de tests au minimum annuels qui visent à s'assurer de leur valeur recouvrable. Une perte de valeur est constatée par dépréciation de l'écart d'acquisition lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. Le contexte de crise sanitaire, ses conséquences observées sur les résultats au 30 juin 2021, ainsi que les incertitudes macro économiques pour les années 2022 et suivantes, ont conduit le groupe à identifier de potentiels indices de perte de valeur des écarts d'acquisition. En conséquence, le groupe a procédé à la mise à jour des tests de dépréciation de ses principales filiales.

La valeur recouvrable est déterminée selon deux types de méthodes :

- La juste valeur nette des coûts de vente, qui est basée sur l'observation des multiples de valorisation sur des transactions comparables ou des paramètres de marché retenus par les analystes sur des entités aux activités similaires ;

- La valeur d'utilité, qui repose sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus après prise en compte des exigences de fonds propres: cette méthode est généralement retenue au 30 juin 2021.

Pour la détermination de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie reposent sur les plans d'affaire déterminés par la Direction sur une durée maximum de cinq à sept ans, puis sur la projection d'un flux à l'infini en fonction d'un taux de croissance à long terme. Ce dernier est fixé à 2% pour l'ensemble de l'Europe, ce qui est une hypothèse mesurée comparativement au taux d'inflation observé sur très longue période. Les plans d'affaires ont été revus afin de prendre en compte les conséquences de la crise sanitaire.

Les flux de trésorerie utilisés dans le calcul de la valeur d'utilité tiennent enfin compte des exigences de fonds propres prudentiels.

Le taux d'actualisation des flux de trésorerie correspond au coût du capital, lequel est déterminé à partir d'un taux sans risque à long terme auquel s'ajoute une prime de risque.

La prime de risque est déterminée par observation de la sensibilité du cours par rapport au marché dans le cas d'un actif coté, ou par estimation d'analyste sur les actifs non cotés. Le coût du capital a été actualisé au 30 juin 2021 avec :

- 7% pour les UGT de banque de détail et de leasing, implantées en Allemagne
- 8% pour les UGT de banque de détail, de crédit à la consommation et de leasing, implantées en France

Les flux de trésorerie utilisés dans le calcul de la valeur d'utilité sont déterminés sur la base des exigences de fonds propres prudentiels.

Par ailleurs, suite à l'établissement de ces tests, une dépréciation de l'intégralité du goodwill FactoFrance a été portée dans les comptes au 30 juin 2021 pour 68M€.

Les principaux facteurs de sensibilité du test de valeur recouvrable reposant sur la valeur d'utilité sont le taux d'actualisation et le niveau anticipé des flux futurs, lui-même impacté par les facteurs de sensibilité suivants :

- le niveau de réalisation des plans d'affaires
- le niveau de fonds propres alloués à chaque UGT
- Le taux de croissance à l'infini

Lorsque la valeur d'utilité a été mise en œuvre comme test de dépréciation, les paramètres et leur sensibilité ont été les suivants :

	Targobank Allemagne	Cofidis*	CIC
	Banque de réseau	Crédit à la consommation	Banque de réseau
Coût du capital	7%	8%	8%
Effet de la variation de 50 points de base à la hausse du coût du capital	-8%	-8%	-7%
Effet de la baisse de 50 points de base du taux de croissance à l'infini	-6%	-6%	-5%
Effet de la variation de 50 points de base à la hausse des exigences de fonds propres CET1	-3%	-4%	-3%

\* Cofidis France et Cofidis Participations.

Si les hypothèses de sensibilité ci-dessus étaient retenues, cela n'impliquerait pas de dépréciation du goodwill.

## Note 20 Provisions et passifs éventuels

### 20a Provisions

	31/12/2020	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	30/06/2021
<b>Provisions pour risques</b>	<b>608</b>	<b>224</b>	<b>-5</b>	<b>-231</b>	<b>-1</b>	<b>595</b>
<b>Sur engagements de garantie <sup>(2)</sup></b>	<b>418</b>	<b>70</b>	<b>0</b>	<b>-158</b>	<b>0</b>	<b>330</b>
▪ dont pertes attendues à 12 mois (S1)	44	20	0	-15	0	49
▪ dont pertes attendues à maturité (S2)	227	3	0	-96	0	134
▪ dont provisions pour exécution des engagements sur signature	147	47	0	-47	0	147
<b>Sur engagements de financement <sup>(2)</sup></b>	<b>92</b>	<b>106</b>	<b>0</b>	<b>-65</b>	<b>0</b>	<b>133</b>
▪ dont pertes attendues à 12 mois (S1)	73	46	0	-45	0	74
▪ dont pertes attendues à maturité (S2)	19	60	0	-20	0	59
<b>Provisions fiscales</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>	<b>0</b>	<b>10</b>
<b>Provisions pour litiges</b>	<b>69</b>	<b>41</b>	<b>-4</b>	<b>-4</b>	<b>-2</b>	<b>100</b>
<b>Provisions pour risques sur créances diverses</b>	<b>21</b>	<b>5</b>	<b>-1</b>	<b>-3</b>	<b>0</b>	<b>22</b>
<b>Autres provisions</b>	<b>1 523</b>	<b>182</b>	<b>-56</b>	<b>-20</b>	<b>-1</b>	<b>1 628</b>
▪ Provision pour épargne logement	269	1	0	-9	0	261
▪ Provisions pour éventualités diverses	883	102	-14	-6	-2	963
Autres provisions <sup>(1)</sup>	371	79	-42	-5	1	404
<b>Provisions pour engagements de retraite</b>	<b>1 676</b>	<b>21</b>	<b>-22</b>	<b>0</b>	<b>-48</b>	<b>1 627</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 807</b>	<b>427</b>	<b>-83</b>	<b>-251</b>	<b>-50</b>	<b>3 850</b>

(1) Les autres provisions comprennent notamment des provisions sur des GIE à hauteur de 333 millions d'euros.

(2) Le poste comprend un provisionnement spécifique afin de tenir compte des effets de la crise Covid-19- cf note 1-Principes comptables.

### 20b Engagements de retraite et avantages similaires

	31/12/2020	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	30/06/2021
<b>ENGAGEMENTS DE RETRAITE A PRESTATIONS DEFINIES ET ASSIMILES HORS CAISSES DE RETRAITE</b>					
Indemnités de fin de carrière	1 329	18	-18	-45	1 284
Compléments de retraite	153	3	-4	-2	150
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	173	0	0	0	173
<b>Sous-total comptabilisé</b>	<b>1 655</b>	<b>21</b>	<b>-22</b>	<b>-47</b>	<b>1 607</b>
<b>RETRAITES COMPLEMENTAIRES A PRESTATIONS DEFINIES ASSUREES PAR LES CAISSES DE RETRAITE DU GROUPE</b>					
Engagements envers les salariés et retraités <sup>(1)</sup>	22	0	0	-1	21
Juste valeur des actifs					
<b>Sous-total comptabilisé</b>	<b>22</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>	<b>21</b>
<b>TOTAL COMPTABILISÉ</b>	<b>1 676</b>	<b>21</b>	<b>-22</b>	<b>-48</b>	<b>1 627</b>

## REGIME A PRESTATIONS DEFINIES : PRINCIPALES HYPOTHESES ACTUARIELLES

	30/06/2021	31/12/2020
Taux d'actualisation <sup>(2)</sup>	0.95%	0.45%
Taux attendu d'augmentation des salaires <sup>(3)</sup>	Minimum 0,5%	Minimum 0,5%

(1) Les provisions concernant les insuffisances des caisses de retraite sont relatives aux entités situées à l'étranger.

(2) Le taux d'actualisation, déterminé par référence aux taux long terme des emprunts du secteur privé, est estimé à partir de l'indice IBOXX.

(3) L'augmentation annuelle des salaires est l'estimation de l'inflation future cumulée à la hausse des salaires ; elle est également fonction de l'âge du salarié.

## Note 21 Dettes subordonnées

	30/06/2021	31/12/2020
Dettes subordonnées	6 200	6 200
Emprunts participatifs	20	20
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 002	1 003
Dettes rattachées	56	81
<b>TOTAL</b>	<b>7 278</b>	<b>7 304</b>

## PRINCIPALES DETTES SUBORDONNÉES

<i>(en millions d'euros)</i>	Type	Date Émission	Montant Émission	Montant fin d'exercice <sup>(1)</sup>	Taux	Échéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	21.05.2014	1000 M€	1000 M€	3,00	21.05.2024
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	11.09.2015	1000 M€	1000 M€	3,00	11.09.2025
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	24.03.2016	1000 M€	1000 M€	2,375	24.03.2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	04.11.2016	700 M€	700 M€	1,875	04.11.2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	31.03.2017	500 M€	500 M€	2,625	31.03.2027
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	15.11.2017	500 M€	500 M€	1,625	15.11.2027
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	25.05.2018	500 M€	500 M€	2,5	25.05.2028
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	18.06.2019	1000 M€	1000 M€	1,875	18.06.2029
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Participatif	28.05.1985	137 M€	8 M€	<sup>(2)</sup>	<sup>(3)</sup>
Crédit Industriel et Commercial	TSS	15.12.2004	750 M€	734 M€	<sup>(4)</sup>	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	25.02.2005	250 M€	250 M€	<sup>(5)</sup>	indéterminé

(1) Montants nets d'intra-groupe.

(2) Minimum 85% (TAM+TMO)/2 Maximum 130% (TAM+TMO)/2.

(3) Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28.05.1997 à 130% du nominal revalorisé de 1,5% par an pour les années ultérieures.

(4) CMS 10 ans ISDA CIC + 10 points de base.

(5) CMS 10 ans ISDA + 10 points de base.

## Note 22 Réserves liées au capital et réserves

## 22a Capitaux propres part du groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

	30/06/2021	31/12/2020
Capital et réserves liées au capital	6 872	6 773
▪ Capital	6 872	6 773
▪ Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	0	0
Réserves consolidées	38 873	36 463
▪ Réserves réglementées	6	6
▪ Autres réserves (dont effets liés à la première application)	38 729	36 315
▪ dont report à nouveau	152	-21
▪ Report à nouveau	138	142
<b>TOTAL</b>	<b>45 745</b>	<b>43 236</b>

Les Caisses de Crédit Mutuel ont un capital social constitué :

- de parts A incessibles ;
- de parts B négociables ;
- de parts P à intérêts prioritaires.

Les parts B ne peuvent être souscrites que par les sociétaires détenant au minimum une part A. Les statuts des caisses locales limitent la souscription de parts B par un même sociétaire à 50 000 euros (à l'exception du réinvestissement du dividende versé en parts B). Conformément à la loi du 10 septembre 1947, le capital ne peut être inférieur, suite à des retraits d'apports, au quart du montant le plus élevé atteint par le capital par le passé.

Le régime de rachat des parts B diffère selon qu'elles aient été souscrites avant ou après le 31 décembre 1988 :

- les parts souscrites jusqu'au 31 décembre 1988 peuvent être remboursées sur demande du sociétaire pour le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Ce remboursement, qui s'effectue sous réserve du respect des dispositions réglementant la diminution du capital, est subordonné à un préavis minimal de 3 mois.
- les parts souscrites à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1989 peuvent être remboursées sur demande du sociétaire en observant un préavis de 5 ans, sauf en cas de mariage, de décès ou de chômage. Ces opérations sont également soumises au respect des dispositions réglementant la diminution du capital.

La caisse peut, sur décision du conseil d'administration et en accord avec le conseil de surveillance, dans les mêmes conditions, rembourser tout ou partie des parts de cette catégorie.

Les parts P à intérêts prioritaires sont émises par les caisses régionales de Crédit Mutuel de Normandie et Midi-Atlantique, et par la caisse de crédit mutuel « Cautionnement Mutuel de l'Habitat », société de caution mutuelle de crédits qui a émis depuis 1999 des parts sociales à intérêts prioritaires dont la souscription est réservée aux distributeurs de crédits cautionnés hors Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Au 30 juin 2021, le capital des Caisses de Crédit Mutuel se répartit comme suit :

- 215,0 millions d'euros au titre des parts A ;
- 6 653,3 millions d'euros au titre des parts B ;
- 3,5 millions d'euros au titre des parts P.

## 22b Gains ou pertes latents ou différés

	30/06/2021	31/12/2020
<b>GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFERES* LIES AUX :</b>		
■ Écarts de conversion	-5	-55
■ Placements des activités d'assurance (actifs disponibles à la vente)	1 374	1 405
■ Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres recyclables - instruments de dettes	-53	-50
■ Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres non recyclables - instruments de capitaux propres	-89	81
■ Dérivés de couverture (CFH)	1	0
■ Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-34	-33
■ Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-376	-413
<b>TOTAL</b>	<b>819</b>	<b>935</b>

\* Soldes net d'IS et après traitement de la comptabilité reflét.

## 22c Recyclage de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	30/06/2021	31/12/2020
	Mouvements	Mouvements
Écarts de conversion		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	49	-118
<b>Sous-total</b>	<b>49</b>	<b>-118</b>
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de dettes		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	-3	-21
<b>Sous-total</b>	<b>-3</b>	<b>-21</b>
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de capitaux propres		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	-170	39
<b>Sous-total</b>	<b>-170</b>	<b>39</b>
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	1	-2
<b>Sous-total</b>	<b>1</b>	<b>-2</b>
Réévaluation des placements des activités d'assurance		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	-31	141
<b>Sous-total</b>	<b>-31</b>	<b>141</b>
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	37	-64
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	0	-2
<b>TOTAL</b>	<b>-116</b>	<b>-26</b>

## 22d Impôt relatif à chaque composante de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	30/06/2021			31/12/2020		
	Valeur brute	Impôt	Valeur nette	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Écarts de conversion	49	0	49	-118	0	-118
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de dettes	-1	-2	-2	-28	8	-21
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de capitaux propres	-168	-1	-170	42	-4	39
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	1	0	1	-3	1	-2
Réévaluation des placements des activités d'assurance	-93	62	-31	134	8	141
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	47	-10	37	-99	35	-64
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	0	0	0	-2	0	-2
<b>TOTAL DES VARIATIONS DES GAINS ET PERTES COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-165</b>	<b>49</b>	<b>-115</b>	<b>-74</b>	<b>49</b>	<b>-26</b>

## Note 23 Engagements donnés et reçus

## ENGAGEMENTS DONNES

	30/06/2021	31/12/2020
<b>Engagements de financement</b>	<b>78 835</b>	<b>76 913</b>
Engagements en faveur d'établissements de crédit	833	724
Engagements en faveur de la clientèle	78 002	76 189
<b>Engagements de garantie</b>	<b>23 761</b>	<b>25 667</b>
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	5 222	4 938

	30/06/2021	31/12/2020
Engagements d'ordre de la clientèle	18 539	20 729
<b>Engagements sur titres</b>	<b>3 326</b>	<b>3 638</b>
Autres engagements donnés	3 326	3 638
<b>Engagements donnés de l'activité d'assurance</b>	<b>5 714</b>	<b>4 606</b>

## ENGAGEMENTS REÇUS

	30/06/2021	31/12/2020
<b>Engagements de financement</b>	<b>8 482</b>	<b>22 125</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	8 482	22 125
<b>Engagements de garantie</b>	<b>101 005</b>	<b>99 106</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	52 661	50 940
Engagements reçus de la clientèle	48 344	48 166
<b>Engagements sur titres</b>	<b>1 534</b>	<b>1 474</b>
Autres engagements reçus	1 534	1 474
<b>Engagements reçus de l'activité d'assurance</b>	<b>5 279</b>	<b>6 140</b>

## Note 24 Intérêts et produits/charges assimilés

	30/06/2021		30/06/2020	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit & banques centrales <sup>(1)</sup>	-59	19	112	-205
Clientèle	4 547	-844	4 720	-986
▪ dont crédit-bail et location simple	306	-120	273	-96
▪ dont obligation locative	0	-3	0	-3
Instruments dérivés de couverture	1 357	-1 377	1 299	-1 025
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	263	-21	374	-40
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	116	0	169	0
Titres au coût amorti	23	0	46	0
Dettes représentées par un titre	0	-539	0	-863
Dettes subordonnées	0	-3	0	-4
<b>TOTAL</b>	<b>6 247</b>	<b>-2 765</b>	<b>6 720</b>	<b>-3 123</b>
<i>dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE :</i>	<i>4 627</i>	<i>-1 367</i>	<i>5 047</i>	<i>-2 058</i>

(1) dont - 292 millions d'euros d'impact des taux négatifs en produits et + 196 millions d'euros en charges au premier semestre 2021 et dont - 231 millions d'euros d'impact des taux négatifs en produits et +101 millions d'euros en charges au premier semestre 2020.

Les charges d'intérêt sur banques centrales comprennent notamment les intérêts calculés dans le cadre des opérations du TLTRO III, qui tiennent compte d'un étalement de la bonification sur la durée de vie de l'opération et de la « surbonification » de 0,50% sur la période « spéciale » d'intérêt.

## Note 25 Commissions

	30/06/2021		30/06/2020	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	4	-4	4	-4
Clientèle	851	-19	808	-17
Titres	550	-49	481	-39
▪ dont activités gérées pour compte de tiers	387	0	320	0
Instruments dérivés	3	-5	5	-6
Change	13	-1	11	-1
Engagements de financement et de garantie	66	-8	41	-2
Prestations de services	997	-465	943	-455
<b>TOTAL</b>	<b>2 484</b>	<b>-550</b>	<b>2 293</b>	<b>-523</b>

## Note 26 Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	30/06/2021	30/06/2020
Instruments de transaction	128	-174
Instruments à la juste valeur sur option	-19	10
Inefficacité des couvertures	-2	-24
Sur couverture de juste valeur (FVH)	-2	-24
▪ Variations de juste valeur des éléments couverts	-128	307
▪ Variations de juste valeur des éléments de couverture	126	-331
Résultat de change	-2	-18
Autres Instruments à la juste valeur sur résultat <sup>(1)</sup>	392	-152
<b>TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR</b>	<b>498</b>	<b>-358</b>

(1) Dont 247 millions d'euros provenant de l'activité de capital développement au premier semestre 2021 contre 47 millions d'euros au premier semestre 2020, les autres variations correspondent aux variations de juste valeur sur les autres portefeuilles à la JVR.

## Note 27 Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	30/06/2021	30/06/2020
Dividendes	1	8
PV/MV réalisées sur instruments de dettes	41	7
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>	<b>15</b>

## Note 28 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti

	30/06/2021	30/06/2020
Actifs financiers au coût amorti		
PV/MV réalisées sur :	0	0
▪ Effets publics	0	0
▪ Obligations et TRF	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Note 29 Produits nets des activités d'assurance

	30/06/2021	30/06/2020
<b>CONTRATS D'ASSURANCE</b>		
Primes acquises	5 932	4 819
Charges des prestations	-4 480	-4 412
Variations des provisions	-2 612	872
Autres charges et produits techniques et non techniques	32	16
Produits nets des placements	2 761	-105
<b>Produits nets sur contrats d'assurance</b>	<b>1 633</b>	<b>1 190</b>
Marge d'intérêt/commissions	-4	-5
<b>Produits nets sur actifs financiers</b>	<b>-4</b>	<b>-5</b>
<b>Autres produits nets</b>	<b>3</b>	<b>-20</b>
<b>PRODUITS NETS DES ACTIVITES D'ASSURANCE</b>	<b>1 632</b>	<b>1 166</b>

## Note 30 Produits et charges des autres activités

	30/06/2021	30/06/2020
<b>PRODUITS DES AUTRES ACTIVITÉS</b>		
Charges refacturées	27	23
Autres produits	666	1 047
<b>Sous-total</b>	<b>693</b>	<b>1 070</b>
<b>CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS</b>		
Immeubles de placement :	-2	-2
▪ dotations aux provisions/amortissements	-2	-2
Autres charges	-318	-400
<b>Sous-total</b>	<b>-320</b>	<b>-402</b>
<b>TOTAL NET DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES</b>	<b>373</b>	<b>668</b>

## Note 31 Frais généraux

	30/06/2021	30/06/2020
Charges de personnel	-2 754	-2 607
Autres charges	-1 982	-1 945
<b>TOTAL</b>	<b>-4 736</b>	<b>-4 552</b>

### 31a Charges de personnel

	30/06/2021	30/06/2020
Salaires et traitements	-1 746	-1 714
Charges sociales	-619	-580
Avantages du personnel à court terme	-1	-1
Intéressement et participation des salariés	-184	-104
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-205	-208
Autres	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>-2 754</b>	<b>-2 607</b>

### EFFECTIFS

<b>Effectifs moyens</b>	30/06/2021	30/06/2020
Techniciens de la banque	37 932	38 723
Cadres	27 031	26 683
<b>TOTAL</b>	<b>64 963</b>	<b>65 406</b>
dont France	53 053	53 254
dont étranger	11 910	12 152
<b>TOTAL</b>	<b>64 963</b>	<b>65 406</b>
<b>Effectifs inscrits*</b>	<b>71 713</b>	<b>71 794</b>

\* Les effectifs inscrits correspondent à la totalité des effectifs de fin de période des entités sous contrôle du groupe, par différence avec les effectifs moyens en équivalent temps plein (dits ETP), limités au périmètre de la consolidation financière par intégration globale.

## 31b Autres charges d'exploitation

	30/06/2021	30/06/2020
Impôts et taxes <sup>(1)</sup>	-404	-404
Locations	-140	-173
▪ locations à court terme d'actifs	-54	-89
▪ locations d'actifs de faible valeur/substituables (2)	-77	-75
▪ autres locations	-9	-9
Autres services extérieurs	-1 049	-995
Autres charges diverses	-50	-55
<b>TOTAL</b>	<b>-1 643</b>	<b>-1 627</b>

(1) Le poste "Impôts et taxes" comprend une charge de -231 millions d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique en 2021, contre -197 millions d'euros en 2020.

(2) Inclut le matériel informatique.

## 31c Dotations et reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	30/06/2021	30/06/2020
Amortissements	-337	-315
▪ immobilisations corporelles	-281	-265
dont droits d'utilisation	-106	-75
▪ immobilisations incorporelles	-56	-50
Dépréciations	-1	-2
▪ immobilisations corporelles	-2	-2
▪ immobilisations incorporelles	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>-339</b>	<b>-317</b>

## Note 32 Coût du risque de contrepartie

	30/06/2021	30/06/2020
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-74	-227
Pertes attendues à maturité (S2)	205	-263
Actifs dépréciés (S3)	-319	-556
<b>TOTAL</b>	<b>-188</b>	<b>-1 046</b>

30/06/2021	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	Total
<b>Pertes attendues à 12 mois [S1]</b>	<b>-319</b>	<b>245</b>				<b>-74</b>
▪ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	-1	1				0
▪ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-247	179				-68
dont location financement	-18	9				-9
▪ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	1				1
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-4	4				0
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0				0
▪ Engagements donnés	-67	60				-7
<b>Pertes attendues à maturité [S2]</b>	<b>-338</b>	<b>545</b>				<b>207</b>
▪ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0				0
▪ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-274	428				154
dont location financement	-7	27				20
▪ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0				0
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-1	1				0
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0				0
▪ Engagements donnés	-63	116				53
<b>Actifs dépréciés [S3]</b>	<b>-739</b>	<b>1 062</b>	<b>-589</b>	<b>-140</b>	<b>87</b>	<b>-319</b>
▪ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
▪ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-680	1 008	-589	-140	87	-314
dont location financement	-7	11	-5	-1	1	-1
▪ Actifs financiers au coût amorti – titres	-7	0	0	0	0	-7
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	1	0	0	0	1
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
▪ Engagements donnés	-52	53	0	0	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>-1 396</b>	<b>1 852</b>	<b>-589</b>	<b>-140</b>	<b>87</b>	<b>-186</b>

30/06/2020	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	Total
<b>Pertes attendues à 12 mois [S1]</b>	<b>-455</b>	<b>228</b>				<b>-227</b>
▪ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	-2	2				0
▪ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-386	168				-218
dont location financement	-18	12				-6
▪ Actifs financiers au coût amorti – titres	-3	3				0
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-3	4				1
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0				0
▪ Engagements donnés	-61	51				-10
<b>Pertes attendues à maturité [S2]</b>	<b>-615</b>	<b>354</b>				<b>-261</b>
▪ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0				0
▪ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-575	321				-254
dont location financement	-44	16				-28
▪ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0				0
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	2				2
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0				0
▪ Engagements donnés	-40	31				-9
<b>Actifs dépréciés [S3]</b>	<b>-768</b>	<b>641</b>	<b>-327</b>	<b>-155</b>	<b>53</b>	<b>-556</b>
▪ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
▪ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-724	601	-308	-154	53	-532
dont location financement	-9	8	-4	-1	1	-5
▪ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	3	0	0	0	3
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-4	1	-17	0	0	-20
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
▪ Engagements donnés	-40	36	-2	-1	0	-7
<b>TOTAL</b>	<b>-1 838</b>	<b>1 222</b>	<b>-327</b>	<b>-155</b>	<b>53</b>	<b>-1 045</b>

### Note 33 Gains ou pertes sur autres actifs

	30/06/2021	30/06/2020
Immobilisations corporelles et incorporelles	0	-2
▪ Moins-values de cession	-12	-7
▪ Plus-values de cession	12	5
Gains ou pertes nets sur titres consolidés	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>-2</b>

### Note 34 Variations de valeur des écarts d'acquisition

	30/06/2021	30/06/2020
Dépréciation des écarts d'acquisition <sup>(1)</sup>	-69	-1
Ecart d'acquisition négatif passé en résultat	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>-69</b>	<b>-1</b>

(1) Une dépréciation de l'intégralité du goodwill factofrance a été portée dans les comptes au 30 juin 2021 pour 68 millions d'euros.

## Note 35 Impôts sur les bénéfices

### DECOMPOSITION DE LA CHARGE D'IMPOT

	30/06/2021	30/06/2020
Charge d'impôt exigible	-845	-510
Charge d'impôt différé	-51	105
Ajustements au titre des exercices antérieurs	11	2
<b>TOTAL</b>	<b>-885</b>	<b>-402</b>

## Note 36 Encours des opérations réalisées avec les parties liées

### ÉLÉMENTS DE BILAN RELATIFS AUX OPERATIONS REALISEES AVEC LES PARTIES LIEES

	30/06/2021		31/12/2020	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale
<b>ACTIFS</b>				
Actifs à la juste valeur par résultat	26	192	36	200
Actifs financiers à la JVCP	20	0	20	0
Actifs financiers au coût amorti	12 358	4 104	11 409	4 145
Placements des activités d'assurance	0	309	0	449
Actifs divers	0	0	0	5
<b>TOTAL</b>	<b>12 404</b>	<b>4 605</b>	<b>11 465</b>	<b>4 800</b>
<b>PASSIFS</b>				
Passifs à la juste valeur par résultat	0	16	0	23
Dettes représentées par un titre	0	11	0	10
Dettes envers les établissements de crédit	1 112	1 211	1 297	916
Dettes envers la clientèle	25	501	42	501
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	0	150	0	150
Dettes subordonnées	0	10	0	10
Passifs divers	0	6	0	4
<b>TOTAL</b>	<b>1 136</b>	<b>1 904</b>	<b>1 339</b>	<b>1 616</b>
Engagements de financement donnés	170	0	60	0
Engagements de garantie donnés	15	0	15	0
Engagements de financement reçus	0	0	0	0
Engagements de garanties reçus	0	693	0	699

### ÉLÉMENTS DE RESULTAT RELATIFS AUX OPERATIONS REALISEES AVEC LES PARTIES LIEES

	30/06/2021		30/06/2020	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale
Intérêts reçus	-3	11	1	27
Intérêts versés	2	-15	0	-21
Commissions reçues	0	6	0	3
Commissions versées	0	-1	0	0
Gains ou pertes nets sur actifs financiers JVCP et JVR	33	1	5	-5
Produits nets des activités d'assurance	-17	-113	-11	-106
Autres produits et charges	14	46	12	43
Frais généraux	0	-8	0	-10
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>	<b>-73</b>	<b>8</b>	<b>-69</b>

## 5.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE

### PricewaterhouseCoopers France

63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
S.A.R.L. au capital de 86 000 €  
338 683 956 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

### ERNST & YOUNG et Autres

Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

[Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021]

### Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

#### CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  
67000 STRASBOURG

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre de nos travaux.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration le 29 juillet 2021. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

### Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

### Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité établi le 29 juillet 2021 commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris-La Défense, le 6 août 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers France  
Nicolas Montillot

ERNST & YOUNG et Autres  
Hassan Baaj

# 6 COMPTES CONSOLIDÉS DE LA BFCM

## 6.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE LA BFCM

### 6.1.1 Bilan

#### Bilan actif

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020	Notes
Caisse, Banques centrales	123 017	99 110	4
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	31 592	27 658	5a
Instruments dérivés de couverture	2 689	3 504	6a
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	32 455	33 643	7
Titres au coût amorti	3 340	2 963	10a
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	53 242	54 797	10b
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	275 733	270 836	10c
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	771	975	6b
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques	119 302	116 567	13a
Actifs d'impôts courants	564	908	14a
Actifs d'impôts différés	1 335	1 388	14b
Compte de régularisation et actifs divers	6 702	6 873	15a
Actifs non courants destinés à être cédés	92	0	3c
Participations dans les entreprises mises en équivalence	824	903	16
Immeubles de placement	36	50	17
Immobilisations corporelles	2 457	2 522	18a
Immobilisations incorporelles	497	501	18b
Écarts d'acquisition	3 976	4 045	19
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>658 624</b>	<b>627 244</b>	

## Bilan passif

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020	Notes
Banques centrales	631	575	4
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	18 567	15 525	5b
Instruments dérivés de couverture	1 932	2 083	6a
Dettes représentées par un titre au coût amorti	123 869	127 314	11a
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	75 793	44 846	11b
Dettes envers la clientèle au coût amorti	268 306	268 802	11c
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	22	27	6b
Passifs d'impôts courants	621	444	14a
Passifs d'impôts différés	1 045	1 137	14b
Compte de régularisation et passifs divers	8 754	10 575	15b
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	0	3c
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	114 017	112 568	13b
Provisions	3 033	2 968	20
Dettes subordonnées au coût amorti	7 778	7 804	21
<b>Capitaux propres totaux</b>	<b>34 256</b>	<b>32 575</b>	<b>22</b>
<b>Capitaux propres – Part du Groupe</b>	<b>30 009</b>	<b>28 527</b>	<b>22</b>
Capital et réserves liées	6 197	6 197	22a
Réserves consolidées	21 765	20 401	22a
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	528	645	22b
Résultat de l'exercice	1 519	1 284	
<b>Capitaux propres – Intérêts minoritaires</b>	<b>4 247</b>	<b>4 048</b>	
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>658 624</b>	<b>627 244</b>	

## 6.1.2 Compte de résultat

### Compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2021	30/06/2020	Notes
Intérêts et produits assimilés	5 023	5 450	24
Intérêts et charges assimilées	-2 310	-2 630	24
Commissions (produits)	1 812	1 697	25
Commissions (charges)	-445	-436	25
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	485	-376	26
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	42	15	27
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti	0	0	28
Produits nets des activités d'assurance	1 295	855	29
Produits des autres activités	336	470	30
Charges des autres activités	-255	-174	30
<b>Produit net bancaire</b>	<b>5 983</b>	<b>4 871</b>	
Charges de personnel	-1 717	-1 648	31a
Autres charges générales d'exploitation	-1 429	-1 379	31b
Dot/Rep sur amortissements et provisions des immos corporelles et incorporelles	-159	-142	31c
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>2 677</b>	<b>1 701</b>	
Coût du risque de contrepartie	-204	-940	32
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2 473</b>	<b>761</b>	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	8	28	16
Gains ou pertes sur autres actifs	-2	-4	33
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-69	-1	34
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>2 410</b>	<b>784</b>	
Impôts sur les bénéfices	-693	-310	35
Gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées	7	0	3c
<b>Résultat net</b>	<b>1 723</b>	<b>473</b>	
Résultat - Intérêts minoritaires	204	96	
<b>RESULTAT NET (PART DU GROUPE)</b>	<b>1 519</b>	<b>378</b>	

## État du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2021	30/06/2020
<b>Résultat net</b>	<b>1 723</b>	<b>480</b>
Écarts de conversion	50	-11
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de dettes	46	-123
Réévaluation des placements des activités d'assurance	-67	-92
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	1	-2
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	0	-1
<b>Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>30</b>	<b>-229</b>
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de capitaux propres à la clôture	1	-7
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - - instruments de capitaux propres cédés durant l'exercice	0	0
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	27	-16
Quote-part des gains ou pertes non recyclables sur entreprises MEE	0	0
<b>Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>27</b>	<b>-23</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>1 780</b>	<b>228</b>
<i>dont part du groupe</i>	<i>1 579</i>	<i>164</i>
<i>dont part des intérêts minoritaires</i>	<i>201</i>	<i>64</i>

*Les rubriques relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentées pour leur montant net d'impôt.*

## 6.1.3 Tableau de variation des capitaux propres

## Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	Actifs à la										
	Capital	Primes	Réserves <sup>m</sup>	Écarts de conversion	Actifs à la juste valeur par capitaux propres	Instruments dérivés de couverture	Écarts actuariels	Résultat net - part du groupe	Capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres consolidés
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2019</b>	<b>1 689</b>	<b>4 509</b>	<b>18 619</b>	<b>28</b>	<b>949</b>	<b>2</b>	<b>-275</b>	<b>2 282</b>	<b>27 802</b>	<b>4 269</b>	<b>32 072</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent			2 282					-2 282	0		0
Augmentation de capital	0								0		0
Distribution de dividendes			-301						-301	-1	-302
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle			0						0	0	0
<b>Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 981</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-2 282</b>	<b>-301</b>	<b>-1</b>	<b>-305</b>
Résultat consolidé de la période								378	378	96	473
Variations de juste valeur des actifs à la juste valeur par capitaux propres			0	-12	-188	-2	-17		-218	-34	-252
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-12</b>	<b>-188</b>	<b>-2</b>	<b>-17</b>	<b>378</b>	<b>159</b>	<b>62</b>	<b>221</b>
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			-163		0				-163	-498	-660
Autres variations		0	1						1	21	22
<b>CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2020</b>	<b>1 689</b>	<b>4 509</b>	<b>20 438</b>	<b>16</b>	<b>761</b>	<b>0</b>	<b>-292</b>	<b>378</b>	<b>27 499</b>	<b>3 854</b>	<b>31 353</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent			0					0	0		0
Augmentation de capital	0								0		0
Distribution de dividendes			0						0	0	0
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle									0	0	0
<b>Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Résultat consolidé de la période								906	906	128	1 034
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			0	-105	303	0	-39		159	81	240
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-105</b>	<b>303</b>	<b>0</b>	<b>-39</b>	<b>906</b>	<b>1 065</b>	<b>209</b>	<b>1 274</b>
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			0		0				0	0	0
Autres variations		0	-37						-37	-13	-51
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2020</b>	<b>1 689</b>	<b>4 509</b>	<b>20 401</b>	<b>-89</b>	<b>1 064</b>	<b>0</b>	<b>-331</b>	<b>1 284</b>	<b>28 527</b>	<b>4 048</b>	<b>32 575</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent			1 284					-1 284	0		0
Augmentation de capital	0								0		0
Distribution de dividendes			-102						-102	-1	-103

	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres										
	Capital	Primes	Réserves <sup>(1)</sup>	Écarts de conversion	Actifs à la juste valeur par capitaux propres	Instruments dérivés de couverture	Écarts actuariels	Résultat net - part du groupe	Capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres consolidés
Opérations d'acquisitions de participations complémentaires ou de cessions partielles			0						0		0
<b>Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 182</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-1 284</b>	<b>-102</b>	<b>-1</b>	<b>-103</b>
Résultat consolidé de la période								1 519	1 519	205	1 723
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			176	50	-193	1	26		60	-4	55
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>176</b>	<b>50</b>	<b>-193</b>	<b>1</b>	<b>26</b>	<b>1 519</b>	<b>1 578</b>	<b>200</b>	<b>1 778</b>
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires									0	0	0
Autres variations		0	6						6	-1	5
<b>CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2021</b>	<b>1 689</b>	<b>4 509</b>	<b>21 765</b>	<b>-39</b>	<b>872</b>	<b>1</b>	<b>-306</b>	<b>1 519</b>	<b>30 009</b>	<b>4 247</b>	<b>34 256</b>

(1) Les réserves sont constituées au 30 juin 2021 par la réserve légale pour 169 millions d'euros, les réserves statutaires pour 5 705 millions d'euros et les autres réserves pour 15 891 millions d'euros.

## 6.1.4 Tableau des flux de trésorerie nette

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2021	30/06/2020
Résultat net	1 723	473
Impôt	693	310
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>2 417</b>	<b>784</b>
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	156	140
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-12	3
+/- Dotations nettes aux provisions	-162	546
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-8	-28
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	-12	4
+/- Autres mouvements	4 198	-2 379
<b>= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>4 160</b>	<b>-1 715</b>
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	29 641	4 968
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-5 241	15 419
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-8 065	6 890
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-348	5
Impôts versés	-117	-318
<b>= Diminution/ nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>15 870</b>	<b>26 964</b>
<b>Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle</b>	<b>22 446</b>	<b>26 033</b>
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	132	26
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-5	-221
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-101	-198
<b>Total flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement</b>	<b>26</b>	<b>-393</b>
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-104	-302
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-1 511	1 928
<b>Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>-1 615</b>	<b>1 626</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et assimilée</b>	<b>11</b>	<b>27</b>
<b>Augmentation/nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>20 869</b>	<b>27 294</b>
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	22 446	26 033
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	26	-393
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-1 615	1 626
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	11	27
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>91 900</b>	<b>58 312</b>
Caisse, banques centrales, CCP	98 537	64 050
Comptes et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-6 637	-5 738
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>112 769</b>	<b>85 606</b>
Caisse, banques centrales, CCP	122 387	95 426
Comptes et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-9 618	-9 820
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE</b>	<b>20 869</b>	<b>27 294</b>

## 6.2 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE LA BFCM

### Note 1 Principes et méthodes comptables

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 30 juin 2021.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne : [https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting\\_en#ifrs-financial-statements](https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en#ifrs-financial-statements)

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n°2017-02 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les informations relatives à la gestion des risques figurent dans le rapport de gestion du groupe.

#### Crise sanitaire liée au Covid-19

Le groupe Crédit Mutuel est totalement mobilisé pour faire face à la crise sanitaire liée au Covid-19. En tant qu'établissement de crédit, il est totalement impliqué pour accompagner en proximité ses clients, notamment professionnels et entreprises qui pourraient faire face à des difficultés, notamment TPE/PME.

#### ■ Prêts garantis par l'Etat (PGE)

Le groupe s'est engagé dans le dispositif gouvernemental de soutien à l'économie. Il propose des prêts garantis par l'Etat pour soutenir la trésorerie de ses clients entreprises et professionnels.

Les PGE représentent des prêts in fine d'une durée de 12 mois, qui comportent une clause de différé d'amortissement sur une période d'un à cinq ans.

Dans son offre initiale, son taux d'intérêt s'établit à 0%, augmenté du coût de la garantie d'Etat (refacturé via une commission supportée par le client, comprise entre 0,25% et 0,50% sur la première année, selon la taille de l'entreprise).

En phase amortissable, le PGE pourra intégrer une première échéance de remboursement de capital annuelle. S'inscrivant dans son cadre légal et réglementaire, cette modalité d'amortissement ne représentera pas un indicateur d'« unlikely to pay » ou de dégradation du risque de crédit.

Détenus dans un objectif de collecte des flux de trésorerie et respectant le critère du prêt basique, ils sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt. En date de comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés à leur valeur nominale, celle-ci étant représentative de la juste valeur.

En date d'anniversaire de souscription, les PGE peuvent faire l'objet d'un différé d'amortissement. La révision des flux liée à la prise en compte des commissions de garantie sur la durée d'amortissement est analysée en normes IFRS comme un ajustement de la valeur comptable des PGE, avec un impact positif et immédiat en résultat. Les impacts sont non matériels pour le roupe et n'ont pas été retraités.

Au 30 juin 2021, les prêts garantis par l'Etat émis par le groupe s'élevaient à 12,8 milliards d'euros, garantis à hauteur de 11,4 milliards d'euros, dont 7,3 milliards d'euros qui ont fait l'objet d'une prorogation.

L'évaluation des pertes de crédit attendues de ces prêts tient compte de l'effet de la garantie d'Etat (mise en œuvre par la Banque Publique d'Investissement), à hauteur de 70% à 90% du capital et des intérêts restant dûs. Au 30 juin 2021, au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la dépréciation s'élève à 112 millions d'euros.

#### ■ Risque de crédit

Le groupe Crédit Mutuel a considéré les publications émises fin mars 2020 par l'IASB et l'ESMA.

Il a recours au jugement dans le cadre de la comptabilisation des pertes de crédit attendues dans le contexte exceptionnel de la crise Covid-19.

Dans le cadre du provisionnement des créances saines, le groupe Crédit Mutuel tient compte du caractère inédit et brutal de la crise Covid-19 sur l'environnement macro-économique.

Au cours de l'exercice 2020, la pondération du scénario pessimiste avait été accrue en lien avec les projections macro-économiques de la Banque de France, pour calibrer les probabilités de défauts Forward looking sur l'ensemble des portefeuilles en méthode notation interne. Cette mesure s'était accompagnée d'un durcissement du scénario pessimiste sur les particuliers et les entrepreneurs individuels.

Au 30 juin 2021, le groupe a maintenu cette méthodologie, qui reflète un scénario de crise prolongée, avec une reprise d'activités à des niveaux de pré-pandémie à partir de 2023.

Elle permet au groupe de se couvrir notamment contre un doublement futur des taux de défaut sur la clientèle professionnel / entreprises Retail, une augmentation de 75% des taux de défaut sur les particuliers et de plus de 50% sur le Corporate hors grands comptes par rapport à des niveaux d'avant-crise [31/12/2019].

Conformément aux recommandations des autorités, une provision complémentaire a été réalisée, en 2020, pour anticiper l'augmentation de la sinistralité sur les secteurs jugés comme les plus vulnérables à la crise sanitaire (tourisme, jeux, loisirs, hôtels, restaurants, industrie automobile et aéronautique hors constructeurs, habillement, commerce de boissons, locations de véhicules légers, transport industriel de passagers, transporteurs aériens).

Elle a été constituée conformément à une méthodologie groupe, qui anticipe les répercussions liées à l'arrêt des mesures de soutien fin 2021/mi-2022. Elle a été sur calculée sur la base des probabilités de défaut à terminaison, les expositions saines sur secteurs vulnérables étant intégralement transférées en stage 2.

Elle s'élève à 660 millions d'euros (contre 749 millions d'euros au 31 décembre 2020). La baisse est notamment liée à la diminution des encours.

En complément, un critère additionnel de détérioration du risque de crédit a été développé par le groupe pour les prêts ayant bénéficié d'un second report d'échéances, sans que le premier ait été remboursé. Sa mise en œuvre a entraîné des transferts complémentaires en actifs restructurés, et une hausse des pertes de crédit attendues (liée à un transfert en statut 2 ou à une détérioration de la cotation sur les encours déjà dégradés).

Le groupe a mené un test de sensibilité du coût du risque (hors provisions sectorielles). Une augmentation de 10 points pour les entités IRB et 5 points pour les entités en modèle standard conduirait à une dotation complémentaire de 60,33 millions d'euros, soit 2,4% des provisions en statuts 1 et 2.

#### ■ Dispositif des prêts participatifs Relance

Le groupe Crédit Mutuel s'est engagé dans le dispositif de Prêts participatifs relances (PPR), dont l'objectif est de permettre aux PME et ETI de bénéficier de financements assimilables à des quasi-fonds propres.

Dans ce contexte, à travers son réseau bancaire, le groupe va distribuer des PPR (répondant à des critères stricts d'éligibilité défini par le mécanisme de Place). Ceux-ci représentent des prêts à taux fixe, d'une durée de 8 ans, comportant des options de différé d'amortissement en capital de 4 ans et de remboursement anticipé exerçable à partir de la 4<sup>ème</sup> année.

Le groupe cédera 90% des PPR octroyés à un fonds de Place (dénommé fonds de PPR) et en conservera 10% à son bilan.

Le fonds de PPR est structuré de telle façon, qu'il n'y a pas de compartiments à son passif. Les titres émis par le fonds porte une rémunération représentative de l'ensemble des PPR cédés (principal et intérêts) après prise en compte de la garantie d'Etat à hauteur de 30%.

Détenus dans un objectif de collecte des flux de trésorerie et respectant le critère du prêt basique, les PPR, pour leur quote-part de 10%, sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En date de comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés à leur valeur nominale, celle-ci étant représentative de la juste valeur.

Au 30 juin 2021, les encours de PPR au bilan du groupe sont non significatifs.

Le mécanisme de cession des PPR, à hauteur de 90% et le dispositif de Place sont définis en respect avec les critères de « décomptabilisation » d'IFRS 9.

Le groupe, à travers ses entités d'assurance, a vocation à investir dans les titres émis par le fonds de PPR.

#### Réforme IBOR

La réforme des taux IBORs s'inscrit en réponse aux faiblesses constatées sur les méthodologies de construction des indices et des taux interbancaires, celles-ci étant fondées sur les données déclarées des banques et sur un volume de transactions sous-jacentes significativement en baisse.

En Europe, elle se matérialise par le règlement Benchmark dit « BMR » publié en 2016 et entré en vigueur début 2018. L'élément majeur de cette réforme repose sur un calcul de taux sur la base de transactions réelles, pour la sécurisation et la fiabilisation des indices utilisés par le marché.

Tous les indices doivent désormais être conformes au règlement BMR. Les indices existants peuvent continuer à être utilisés jusqu'au 31 décembre 2021 et pour certains termes LIBOR (LIBOR USD) éventuellement jusqu'au 30 juin 2023. A terme, les anciens indices de référence (LIBOR, EONIA...) ne pourront plus être utilisés sauf s'ils sont conformes à la nouvelle réglementation ou bénéficient d'une extension exceptionnelle de contribution.

Afin d'assurer une transition sans heurt, le groupe a procédé à un recensement des impacts juridiques, commerciaux, organisationnels, outils et financiers/comptables. Il a ainsi lancé le chantier en mode projet dès le premier trimestre 2019, et s'assure de couvrir les risques associés à cette transition.

Sur les aspects comptables, le groupe applique les amendements aux normes IAS 39, IFRS 9, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16, Phase 1 pour la période préparatoire à la réforme et Phase 2, pour la période de transition vers les nouveaux indices dès lors qu'ils seront définis. Sur les traitements et assouplissements introduits par ces textes, cf. Section 3.1.

Le groupe estime qu'il demeure des incertitudes sur les taux Eonia, Euribor et Libor tant que la Commission Européenne n'aura pas formellement désigné, selon les préconisations de l'ARRC américain pour le Libor ou du RFR Group pour l'Eonia et l'Euribor, des indices de substitution pour les contrats qui n'auraient pas de clause de repli robuste. Cette position finale sera formalisée par une décision d'exécution de la Commission Européenne attendue fin 2021. Elle confortera la pérennité de l'Euribor réformé, le statut de l'€STR, en tant que successeur de l'Eonia et les indices successeurs du Libor. D'ores et déjà, les associations de Place se sont prononcées sur l'identification des indices de substitution.

Concernant les contrats en stock, le groupe a entamé ses travaux de transition vers les taux de remplacement en :

- insérant des clauses de repli dans les contrats dérivés de gré à gré, pensions et prêts-emprunts via l'adhésion au protocole ISDA (dont l'application est effective depuis 25 janvier 2021) ou grâce à la mise à jour des « rules books » des chambre de compensation s'agissant des dérivés compensés. Néanmoins, ces clauses ne seront activées qu'en cas d'évènements déclencheurs, notamment en cas de cessation définitive de la cotation des indices ou conversion des transactions sur indices non conformes compensées en chambre à partir d'octobre 2021 ;
- incorporant dès 2021 un « avenant technique relatif aux évènements sur indices de références » dans les conventions FBF conclues avec des clients Corporates ou des contreparties bancaires, permettant ainsi de s'assurer de la conformité des transactions de taux non échues, conclues avant février 2020 ;
- procédant dès 2021, à la mise à jour des contrats par négociations bilatérales entre parties ou par l'actualisation des conditions commerciales (i.e changement du taux de référence par voie d'avenant). Les bascules vers les nouveaux indices de remplacement pour les contrats en stock sont d'ores et déjà planifiées sur les périmètres de la banque de détail et des activités de marché.

Enfin, en date d'arrêté, la stratégie de gestion des risques de taux du groupe n'a pas été significativement impactée, les opérations traitées sur les nouveaux indices représentant des expositions jugées marginales. Le groupe a pris connaissance de la déclaration publique conjointe du 24 juin 2021 de la Commission Européenne, de la BCE, de l'ABE et de l'ESMA sur la cessation définitive des indices Libor et compte adapter sa stratégie en conséquence.

Les expositions non échues au 30/06/2021 et qui seront soumises aux changements liés à la réforme IBOR sont présentées ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Actifs financiers – Valeurs comptables	Passifs financiers – Valeurs comptables	Dérivés – Valeurs nominales	dont dérivé de couverture
Eonia	453	450	889	16
Euribor	37 123	10 066	194 363	151 706
GBP-Libor	572	22	3 088	206
USD-Libor	5 299	777	15 671	4 332

### Opérations de refinancement ciblées à plus long terme – TLTRO III

Le programme TLTRO III permet aux banques de bénéficier depuis septembre 2019, de sept tranches de refinancement d'une durée respective de trois ans, et à taux d'intérêt qui varie selon les périodes, et depuis janvier 2021 de 3 tranches supplémentaires. Le taux d'intérêt TLTRO III s'établit au regard des conditions de marché définies par la BCE et peut intégrer une bonification liée à la performance de crédit de la banque.

Dans le contexte de la crise sanitaire, les conditions de ces opérations de refinancement ont été assouplies par la BCE pour soutenir l'octroi de prêts aux ménages et aux entreprises.

Certains paramètres cibles ont été « recalibrés » :

- la capacité d'emprunt des banques a été rehaussée à hauteur de 55% des encours éligibles à compter de mars 2021 (contre 50% auparavant) ;
- il est possible de rembourser par anticipation de manière trimestrielle les 7 premières tranches de TLTRO III, un an après le lancement de chaque opération, et les trois dernières à compter de juin 2022 ;
- les conditions de taux plus favorables ont été prorogées, en cas d'atteinte d'objectifs de performance sur une période additionnelle. Le taux d'intérêt TLTRO III est ainsi réduit de 50bp (i.e « surbonification ») sur la période « spéciale » de juin 2020 à juin 2022 (contre juin 2021 initialement).

Au 30 juin 2021, le groupe participe aux opérations de refinancement de TLTRO III à hauteur de 42,19 milliards d'euros. Celles-ci représentent des instruments financiers à taux variable comptabilisés au coût amorti.

Le taux d'intérêt effectif de ces opérations est calculé à partir du taux de refinancement obtenu suite à l'atteinte de ses objectifs de croissance de performance de crédit fixés par la BCE sur la période du 1<sup>er</sup> mars 2020 au 31 mars 2021 et sur la période additionnelle du 01/10/2020 au 31/12/2021 (i.e : taux de dépôts de liquidités auprès de la BCE [« taux DFR »]). Il tient compte d'un étalement de la bonification sur la durée de vie de l'opération et de la « surbonification » de 0,50% sur la période « spéciale » d'intérêt.

Le groupe Crédit Mutuel est en cours d'analyse des éventuelles incidences de la décision provisoire de l'IFRIC de juin 2021 sur le traitement comptable des opérations TLTRO III.

## 1. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

### 1.1 ENTITÉ CONSOLIDANTE

La société mère du groupe est la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

### 1.2 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS28R.

Les entités contrôlées ou sous influence notable qui ne présentent pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés sont exclues du périmètre de consolidation. Cette situation est présumée lorsque le total de bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1% sur l'équivalent consolidé ou sous-consolidé (en cas de consolidation par palier). Ce critère quantitatif n'est que relatif; une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

Le périmètre de consolidation est composé :

- **des entités contrôlées de manière exclusive** : il y a présomption de contrôle lorsque le groupe détient le pouvoir sur l'entité, est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements qu'il obtient. Les comptes des entités contrôlées sont consolidés par intégration globale.
- **des entités sous contrôle conjoint** : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :
  - une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité,
  - une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS 11.

- **des entités sous influence notable** : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité « consolidante » mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Les participations détenues par des sociétés de capital développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont comptabilisées en juste valeur par résultat.

### 1.3 MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

#### 1.3.1 Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité « consolidante ».

#### 1.3.2 Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

### 1.4 INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuels et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

Conformément à IAS32, le groupe a comptabilisé une dette au titre de l'engagement de porter sa participation dans COFIDIS Participation à 100%. La contrepartie a été constatée en diminution des intérêts minoritaires et en diminution de la part du groupe pour le montant excédent.

### 1.5 DÂTE DE CLOTÛRE

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

### 1.6 ÉLIMINATION DES OPÉRATIONS RÉCIPROQUES

Les comptes réciproques ainsi que les profits ou les pertes résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

### 1.7 CONVERSION DES COMPTES EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Concernant les comptes des entités étrangères exprimés en devises, le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau, qui résulte de l'évolution des cours de change, est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte « Réserves de conversion ». Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « Réserves de conversion ». Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

### 1.8 ÉCARTS D'ACQUISITION

#### 1.8.1 Écarts d'évaluation

À la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

#### 1.8.2 Écarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3R, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente selon la norme IFRS 5, qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. L'écart d'acquisition correspond à la somme de la contrepartie transférée et des participations ne donnant pas le contrôle minoré du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du goodwill total); dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (goodwill partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « Variations de valeur des écarts d'acquisition ».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession est comptabilisé en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont présentés sur une ligne distincte du bilan pour les sociétés intégrées globalement et au sein du poste « participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque les entités sont consolidées selon cette méthode.

Les écarts d'acquisitions n'intègrent pas les coûts directs liés aux acquisitions qui selon IFRS 3R, sont comptabilisés en résultat.

Le groupe procède régulièrement et au moins une fois par an à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. L'écart d'acquisition issu d'un regroupement d'entreprises est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprise. La valeur recouvrable d'une UGT ou groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est évaluée par rapport aux flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affecté l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le groupe suit son activité.

Lorsque le concerne une entreprise associée ou une coentreprise, il est inclus dans la valeur comptable de la valeur de mise en équivalence. Dans ce cas, il n'est pas soumis à des tests de dépréciation séparément de la valeur de mise en équivalence. Lorsque la valeur recouvrable de celle-ci (à savoir la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente) est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée et n'est pas affectée à un actif en particulier. Toute reprise de cette perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la valeur recouvrable de la mise en équivalence augmente ultérieurement.

## 2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

### 2.1 INSTRUMENTS FINANCIERS SELON IFRS 9

#### 2.1.1 Classement et évaluation des actifs financiers

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments.

### 2.1.1.a Prêts, créances, ou titres de dettes acquis

L'actif est classé :

- au coût amorti, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique, cf. § ci-dessous « Caractéristiques des flux de trésorerie » (modèle de collecte) ;
- en juste valeur par capitaux propres, si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de le vendre en fonction des opportunités, sans pour autant faire du trading, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant implicitement une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés (modèle de collecte et vente) ;
- en juste valeur par résultat, si :
  - il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes [car ne remplissant pas le critère « basique » et / ou géré selon le modèle de gestion « autres »], ou
  - le groupe choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié.

#### *Caractéristiques des flux de trésorerie*

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique.

Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI (Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts) des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'indemnité de remboursement anticipé est considérée comme raisonnable, par exemple, si :

- elle est exprimée en pourcentage du principal remboursé et elle est inférieure à 10% du nominal remboursé ; ou
- elle est déterminée selon une formule visant à compenser l'évolution du taux d'intérêts benchmark entre la date d'octroi du crédit et sa date de remboursement anticipé.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice, et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarios raisonnablement possibles. A cet effet, le groupe a utilisé des courbes de taux remontant à l'an 2000.

Par ailleurs, une analyse spécifique est réalisée dans le cas des titrisations dans la mesure où existe un ordre de priorité de paiement entre les porteurs et des concentrations de risques de crédit sous forme de tranches. Dans ce cas, l'analyse nécessite d'examiner les caractéristiques contractuelles des tranches dans lesquelles le Groupe a investi et des instruments financiers sous-jacents, ainsi que le risque de crédit des tranches relativement au risque de crédit des instruments financiers sous-jacents.

A noter que :

- les dérivés incorporés à des actifs financiers ne sont plus comptabilisés séparément, ce qui implique que l'ensemble de l'instrument hybride est alors considéré comme non-basique et enregistré en juste valeur par résultat ;
- les parts d'OPCVM et d'OPCI ne sont pas des instruments basiques et sont également classées en juste valeur par résultat.

#### *Modèles de gestion*

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et peut être remis en cause en cas de changement de modèle (cas exceptionnels).

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires ;
- le mode de rémunération des gestionnaires ;
- la fréquence, calendrier et volumes des ventes des périodes précédentes ;
- la raison des ventes ;
- les prévisions de ventes futures ;
- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- en lien avec une augmentation du risque de crédit ;
- proches de la maturité et pour un montant proche du pair ;
- exceptionnelles (par exemple, liées à un stress de liquidité).

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille. Des cessions fréquentes et/ou significatives ne seraient pas compatibles avec ce modèle de gestion. Par ailleurs, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas-par-cas afin de démontrer le caractère « non fréquent » de telles cessions.

Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité du portefeuille titres, par exemple 2% pour une maturité moyenne de 8 ans (le groupe ne cède pas ses crédits).

Le groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers, qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Il gère également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs, et un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction.

Au sein du groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie pour compte propre et de gestion du portefeuille de liquidité.

Enfin, les actifs financiers détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

### ***Actifs financiers au coût amorti***

Ils incluent principalement :

- la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit ;
- les autres prêts aux établissements de crédits, ainsi que ceux à la clientèle (consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués), non comptabilisés en juste valeur par résultat ;
- une partie des titres détenus par le groupe.

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.

Les actifs sont valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie estimée de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Il intègre les flux de trésorerie estimés sans tenir compte des pertes sur crédit futures et inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Pour les titres, le coût amorti intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité Bancaire Européenne, le groupe l'a intégrée dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées.

La juste valeur des actifs au coût amorti est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Conformément à l'amendement Phase 2 aux normes IAS 39, IFRS 9, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16, le Groupe applique le traitement comptable dérogatoire des actifs/passifs financiers, dont les changements de base de détermination des flux de trésorerie contractuels résultent de la réforme IBOR et sont effectués sur base économique équivalente. Selon celui-ci, le taux d'intérêt effectif de l'actif ou du passif financier modifié est révisé prospectivement ; sa valeur comptable demeure inchangée.

#### ***Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres***

Le groupe ne cédant pas ses crédits, cette catégorie n'inclut que des titres. Ils sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, en date de règlement et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation (cf. § « II-1-vii Décomptabilisation des actifs et passifs financiers » et « II.1.viii Evaluation du risque de crédit »).

Les revenus courus ou acquis sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

#### ***Actifs financiers à la juste valeur par résultat***

Ils sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession (cf. § « 2.1.7. Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Depuis l'exercice 2018, les revenus perçus ou courus des instruments financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges d'intérêts. Auparavant, ces intérêts étaient présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Ce changement avait été effectué dans le but d'être en cohérence avec des états réglementaires adressés à la BCE dans le cadre du Short Term Exercise (STE) et pour avoir une meilleure lecture des intérêts reçus et versés.

En 2019, afin de mieux refléter les produits et charges d'intérêts des instruments de transaction, le groupe a également revu le schéma de comptabilisation et de présentation dans le produit net bancaire des produits et charges d'intérêts de certains de ces instruments financiers à la juste valeur par résultat et a procédé notamment aux retraitements suivants : (i) enregistrement sous forme compensée globalement des intérêts sur les jambes prêteuses et emprunteuses des swaps de transaction et (ii) reclassement des intérêts sur instruments dérivés de couverture de la rubrique « produits et charges d'intérêt sur instruments dérivés de couverture ».

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

#### **2.1.1.b Instruments de capitaux propres acquis**

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) sont classés :

- en juste valeur par résultat ; ou
- sur option, en juste valeur par capitaux propres non recyclables, lors de la comptabilisation initiale, de manière irrévocable, dès lors qu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction.

#### ***Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres***

Les actions et autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont jamais constatés en compte de résultat, y compris en cas de cession (cf. § « 2.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Seuls les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

#### ***Actifs financiers à la juste valeur par résultat***

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés de manière identique aux instruments de dettes à la juste valeur par résultat.

### **2.1.2 Classement et évaluation des passifs financiers**

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

#### **2.1.2.a Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat**

- Ceux encourus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés passifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture, et
- Les passifs financiers non dérivés que le groupe a classé dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur). Cela inclut :

- les instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables ;
- les instruments présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié ;
- les instruments appartenant à un groupe d'instruments financiers évalués et gérés en juste valeur.

La comptabilisation des variations de juste valeur, résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur par résultat sur option, est constatée en gains ou pertes latents ou différés dans les capitaux propres non recyclables. Le groupe est marginalement concerné par la problématique du risque de crédit propre.

### 2.1.2.b Passifs financiers au coût amorti

Ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés. Cela concerne les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire, les titres de refinancement TLTRO II et III...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Les dettes subordonnées sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres seniors non préférés créés par la loi Sapin 2 sont classés parmi les dettes représentées par un titre.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisés, lors des arrêts suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

Parmi les passifs au coût amorti figurent les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) qui sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en termes de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

### 2.1.3 Distinction Dettes et Capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité « consolidante » du groupe Crédit Mutuel, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

### 2.1.4 Opérations en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêt.

#### 2.1.4.a Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

#### 2.1.4.b Actifs ou passifs financiers non monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins-values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

## 2.1.5 Dérivés et comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39.

Le groupe a choisi de conserver les dispositions d'IAS 39. Des informations complémentaires en annexe ou dans le rapport de gestion sont, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisé.

En outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, continuent de s'appliquer.

Les instruments financiers dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes:

- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières, notations de crédit, etc.) ;
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- leur règlement intervient à une date future.

Le groupe Crédit Mutuel traite des instruments dérivés simples (swaps, options vanilles), principalement de taux et classés essentiellement en niveau 2 de la hiérarchie de valeur.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. Ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture.

### 2.1.5.a Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée, afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit, associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers, lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers, lorsqu'elle est négative.

### 2.1.5.b Classification des dérivés et comptabilité de couverture

#### *Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat*

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

#### *Dérivés incorporés*

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat ;
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

S'agissant d'instruments financiers sous IFRS 9, seuls les dérivés incorporés à des passifs financiers peuvent être détachés du contrat hôte pour être comptabilisés séparément.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

#### *Comptabilités de couverture*

##### - Risques couverts

Le groupe ne couvre comptablement que le risque de taux, via la micro-couverture ou plus largement par le biais de la macro-couverture.

La micro-couverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou à plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, à l'aide de dérivés.

La macro-couverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du Groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux.

La gestion globale du risque de taux est décrite dans le rapport de gestion, tout comme les autres risques (change, crédit,...) qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La micro-couverture s'effectue notamment dans le cadre des asset swaps. Elle vise généralement à transformer un instrument à taux fixe en instrument à taux variable.

Trois formes de relation de couverture sont possibles. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert.

- la couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers ;
- la couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures ;
- la couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. En particulier :

- l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture ;
- la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie notamment les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture ;
- l'efficacité de cette couverture doit être démontrée, lors de la mise en place de la relation de couverture, puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêt. Le rapport, entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert, doit se situer dans un intervalle de 80% à 125%.

Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

### - Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également, si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou, s'il s'agit d'un instrument de dettes classé en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture. Elle peut résulter de :

- la composante « risque de contrepartie » intégrée dans la valeur des dérivés ;
- la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture. En effet, les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont « collatéralisés » ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

### - Dérivés de macro-couverture

Le groupe utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union Européenne à la norme IAS 39 (carve-out) permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et, de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'échéancier des dérivés de couverture est mis face à celui des éléments couverts, pour vérifier qu'il n'y a pas de sur-couverture.

Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur.

Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

#### - Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur, par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres, au titre de la réévaluation du dérivé de couverture, sont maintenus en capitaux propres, jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou, lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

#### **Réforme des taux de référence**

Dans le cadre de la réforme IBOR, le groupe applique les assouplissements en matière de comptabilité de couverture, pour les changements liés à la réforme IBOR :

- avant la définition des indices de substitution, maintien des relations de couvertures existantes dans ce contexte exceptionnel et temporaire, et jusqu'à ce que l'incertitude créée par la réforme des taux IBOR soit levée, sur le choix d'un nouvel indice et la date effective de ce changement ;
- après définition des indices de substitution, notamment, la mise à jour de la désignation du risque couvert et de la documentation, sans impact sur la continuité des relations de couverture. Une exception temporaire sur le caractère « séparément identifiable » d'une composante de risque couverte non contractuellement spécifiée. Une telle composante de risque indexée sur un taux de remplacement sera considérée comme identifiable de manière séparée s'il est raisonnable qu'elle le devienne sous un délai de 24 mois après désignation, dans le contexte de développement des marchés des indices de remplacement.

### 2.1.6 Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IFRS 9. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

### 2.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le groupe « décomptabilise » tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent (cas des renégociations commerciales), ou lorsque le groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Lors de la « décomptabilisation » d'un :

- actif ou passif financier au coût amorti ou à la juste valeur par résultat, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif ou passif et la valeur de la contrepartie reçue/versée ;
- instrument de dettes à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession ;
- instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ainsi que les plus et moins-values de cession sont constatées en réserves consolidées sans transiter par le compte de résultat.

Le groupe « décomptabilise » un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. Un passif financier peut également être « décomptabilisé » en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

### 2.1.8 Evaluation du risque de crédit

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche « pertes attendues » tandis que celui d'IAS 39 reposait sur un modèle de pertes de crédit avérées, impliquant une comptabilisation jugée trop tardive et trop faible des pertes de crédit au moment de la crise financière.

Dans ce modèle IFRS 9, les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Ainsi, ce modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, ainsi qu'aux engagements de financement et les garanties financières. Ces encours sont répartis en 3 catégories :

- statut 1 – encours sains non dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale ;
- statut 2 – encours sains dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale, et
- statut 3 – encours douteux : catégorie regroupant les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt. Cette catégorie équivaut au périmètre des encours dépréciés individuellement sous IAS 39.

Pour les statuts 1 et 2, la base de calcul des produits d'intérêt est la valeur brute de l'actif avant dépréciation tandis que pour le statut 3, il s'agit de la valeur nette après dépréciation.

#### 2.1.8.a Gouvernance

Les modèles pour l'affectation dans les compartiments, les scénarios prospectifs et les méthodologies de calcul des paramètres constituent le socle méthodologique des calculs de dépréciation. Ils sont validés au plus haut niveau du groupe et ont vocation à être appliqués dans l'ensemble des entités en fonction des portefeuilles concernés. L'ensemble du socle méthodologique puis toute modification de méthodologie, de pondération des scénarios ou de calcul des paramètres ainsi que le calcul des provisions devront faire l'objet d'une validation par les instances dirigeantes du groupe Crédit Mutuel.

Les instances dirigeantes se composent des organes de surveillance et exécutifs tels que définis par l'article 10 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Compte-tenu des spécificités de l'organisation non centralisée du groupe Crédit Mutuel, les organes de surveillance et de Direction se répartissent en deux niveaux : le national et le régional.

Le principe de subsidiarité, en vigueur au sein du groupe Crédit Mutuel, préside à la répartition des rôles entre le national et le régional, tant en mode projet que pour le fonctionnement en mode pérenne du dispositif de calcul de la dépréciation des actifs.

Au niveau national, le GT Bâle 3 approuve les procédures, les modèles et les méthodologies nationales à appliquer par les groupes régionaux.

Au niveau régional, les groupes régionaux ont en charge le calcul de leurs provisions IFRS 9 au sein de leurs entités, sous la responsabilité et le contrôle de leurs organes exécutifs et de surveillance respectifs.

#### 2.1.8.b Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2

Le groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :

- les portefeuilles LDP (Low Default Portfolio, portefeuille à faible nombre de défaut pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation expert) : Grands comptes, Banques, Collectivités locales, Souverains, Financements spécialisés. Ces portefeuilles sont composés de produits tels que les crédits de fonctionnement, crédits de fonctionnement court terme, comptes courants... ;
- les portefeuilles HDP (High Default Portfolio, portefeuille qui présente un nombre de défaut pour suffisant pour établir un modèle de notation statistique) : Corporate de masse, Retail. Ces portefeuilles sont composés entre autres des produits prêts à l'habitat, crédit à la consommation, revolving, comptes courants...

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à statut 2, s'apprécie en :

- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables ; et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, le système de notation des contreparties étant commun à l'ensemble du groupe. L'ensemble des contreparties du groupe éligibles aux approches internes, sont notées par le système. Celui-ci se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP) ; ou
- des grilles de notation élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

A noter que le groupe remet immédiatement en statut 1, toute exposition saine qui ne remplirait plus les critères d'entrée en statut 2 (tant qualitatifs que quantitatifs).

Le groupe a démontré qu'une corrélation importante existe entre les probabilités de défaut à 12 mois et à terminaison, ce qui lui permet d'utiliser le risque de crédit à 12 mois, comme une approximation raisonnable de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale ainsi que le permet la norme.

#### ***Critères quantitatifs***

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêté. Ainsi, plus la cotation à l'octroi est risquée, plus la tolérance relative du groupe face à une dégradation significative du risque est faible.

Sur les portefeuilles HDP, une courbe frontière, continue et croissante, met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêté. Le groupe n'utilise pas la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en Statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêté.

#### ***Critères qualitatifs***

Le groupe associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés,...

Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés « prudemment » en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

### **2.1.8.c Statuts 1 et 2 – Calcul des pertes de crédit attendues**

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours actualisé au taux du contrat par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à 1 an est utilisée pour le statut 1 et la courbe de probabilité à terminaison (1 à 10 ans) pour le statut 2.

Ces paramètres reposent sur un socle commun aux modèles prudentiels, les formules étant adaptées aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux statuts que pour le calcul des pertes attendues.

#### ***Probabilités de défaut***

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRB-A ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe établie ;

sur une profondeur d'historique remontant à 1981.

#### ***Pertes en cas défaut***

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêts des contrats, segmentés par type de produits et par type de garanties ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur des niveaux forfaitaires (60% sur les souverains et 40% sur le reste).

#### ***Facteurs de conversion***

Pour tous les produits, y compris les crédits revolving, ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

#### ***Dimension prospective***

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau groupe et s'applique à l'ensemble des paramètres.

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scénarii (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans. Le groupe s'appuie essentiellement sur des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme,...) disponibles auprès de l'OCDE. L'approche prospective est ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :

- récents au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêté des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

La dimension prospective sur les maturités différentes de 1 an découle notamment de celle déterminée sur la maturité 1 an.

La dimension prospective est également incluse dans la LGD, via l'intégration d'informations observées sur un historique proche des conditions actuelles.

Pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés. L'approche est similaire à celle appliquée sur les portefeuilles à fort taux de défaut.

#### 2.1.8.d Statut 3 – Encours douteux

Une dépréciation est constatée, dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts - susceptibles de générer une perte. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

Depuis novembre 2019, le groupe Crédit Mutuel applique la nouvelle définition du défaut prudentiel conformément aux lignes directrices de l'ABE, et aux normes techniques de réglementation sur les notions de seuils de matérialité applicables.

Les principales évolutions liées à l'implémentation de cette nouvelle définition sont les suivantes:

- l'analyse du défaut s'effectue dorénavant en traitement quotidien au niveau de l'emprunteur et non plus au niveau du contrat ;
- le nombre de jours de retards s'apprécie au niveau d'un emprunteur (obligor) ou d'un groupe d'emprunteurs (joint obligor) ayant un engagement commun ;
- Le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'arriérés consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteurs. Le décompte du nombre de jours est lancé au franchissement simultané des seuils de matérialité absolus (100 € Retail, 500€ Corporate) et relatif (plus de 1% des engagements bilan en retard). L'arriéré emprunteur est réinitialisé dès le franchissement à la baisse d'un des deux seuils ;
- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimale est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés.

Le groupe Crédit Mutuel a fait le choix de déployer la nouvelle définition du défaut sur les entités IRB selon l'approche en deux étapes proposée (two-step approach) par l'ABE :

- étape 1 – Elle consiste à présenter une auto-évaluation et une demande d'autorisation auprès du superviseur. L'autorisation de mise en œuvre a été obtenue par le groupe en octobre 2019 ;
- étape 2 – Elle consiste à implémenter dans les systèmes la nouvelle définition du défaut, puis à « recalibrer » le cas échéant les modèles après une période d'observation de 12 mois des nouveaux défauts.

Le groupe estime que la nouvelle définition du défaut telle que requise par l'ABE est représentative d'une preuve objective de dépréciation au sens comptable. Le groupe a ainsi aligné les définitions de défaut comptable (Statut 3) et prudentiel. Cette évolution constitue un changement d'estimation, dont l'impact non significatif est comptabilisé en résultat au cours de l'exercice du changement.

#### 2.1.8.e Actifs financiers dépréciés dès l'origine

Il s'agit de contrats dont la contrepartie est en douteux en date de comptabilisation initiale ou d'acquisition. Si l'emprunteur est en douteux en date d'arrêté, ils sont classés en Statut 3 ; sinon ils sont classés parmi les encours sains, identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en Statut 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

#### 201.8.f Comptabilisation

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque de contrepartie. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque de contrepartie, pour la partie relative à la variation du risque et, en marge d'intérêts, pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif, pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste « provisions », pour les engagements de financement et de garantie (cf. « 2.1.6 Garanties financières et engagements de financement » et « 2.3.2 « Provisions »»). Pour les actifs en juste valeur par capitaux propres, la dépréciation constatée en coût du risque trouve sa contrepartie en « Gains ou pertes latents ou différés ».

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

### 2.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

#### 2.1.9.a Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif, si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

#### 2.1.9.b Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, « mark-to-model ».

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

#### 2.1.9.c Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; Sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé ;
- niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les swaps de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté ;
- niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables. L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau de la donnée d'entrée qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

## 2.2 ACTIVITES D'ASSURANCE

Les pôles assurance du groupe relevant de la directive Conglomerat bénéficient, jusqu'en 2022, du différé d'application d'IFRS 9, prévu par l'amendement à IFRS 4, tel qu'adopté par l'Union européenne. Leurs instruments financiers restent donc évalués et comptabilisés selon IAS 39. En terme de présentation, le groupe a choisi d'adopter une approche « référentiel IFRS » qui permet de regrouper l'ensemble des instruments financiers sous IAS 39 sur les lignes dédiées de l'actif ou du passif plutôt que d'appliquer stricto sensu la recommandation ANC 2017-02, qui conduit à présenter dans certains postes des instruments sous IAS 39 et sous IFRS 9. Ainsi, l'ensemble des instruments financiers des pôles d'assurance est regroupé, à l'actif, dans la ligne « Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques », et au passif, dans la ligne « Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance », incluant également les provisions techniques.

Sont également concernés par le reclassement les immeubles de placements. L'impact en compte de résultat des instruments financiers et provisions techniques est inclus dans la ligne « Produits nets des activités d'assurance ». Les autres actifs/passifs et éléments du compte de résultat figurent dans les postes communs « bancassurance ». Lorsqu'elles sont pertinentes, les informations à fournir selon IFRS 7 sont produites séparément pour les pôles d'assurance.

Conformément au règlement d'adoption du 3 novembre 2017, le groupe s'assure de l'absence de transfert d'instrument financier ayant un effet « décomptabilisant », entre l'assurance et les autres secteurs du conglomérat, autre que ceux comptabilisés en juste valeur par résultat dans les 2 secteurs.

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, sont établis conformément à la norme IFRS 4. Elle s'applique également aux contrats de réassurance émis ou souscrits, et aux contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices.

Hormis les cas cités ci-dessus, les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe.

### 2.2.1 Activités d'assurance – Instruments financiers

Selon IAS 39, les instruments financiers des assureurs peuvent être classés dans l'une des catégories suivantes :

- actifs/passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers disponibles à la vente ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- passifs financiers au coût amorti.

Ils sont regroupés, à l'actif, dans la ligne « Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques », et au passif, dans la ligne « Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance ».

La classification dans l'une ou l'autre de ces catégories traduit l'intention de gestion et détermine les règles de comptabilisation des instruments.

La juste valeur de ces instruments suit les principes généraux repris au § « 3.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers ».

#### 2.2.1.a Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

##### *Critères de classement*

Le classement d'instruments dans cette catégorie résulte soit d'une réelle intention de transaction, soit du recours à l'option de juste valeur.

##### - a) Instruments détenus à des fins de transaction

Les titres détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

##### - b) Instruments en juste valeur sur option

Les instruments financiers peuvent être classés par choix, dès l'origine et de façon irrévocable, à la juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- a. instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
- b. instrument présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
- c. instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur.

Cette option est utilisée, notamment dans le cadre de contrats en unité de comptes des activités d'assurance, par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs.

##### *Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits*

Les actifs classés en « Actifs à la juste valeur par résultat » sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêtés ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur ces actifs sont enregistrés au compte de résultat en « Produits nets des activités d'assurance ».

#### 2.2.1.b Actifs financiers disponibles à la vente

##### *Critères de classement*

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en « prêts et créances », ni en « actifs financiers détenus jusqu'à maturité » ni en « juste valeur par résultat ».

##### *Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits*

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêtés ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ».

hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont présentés en « Produits nets des activités d'assurance », tout comme les dividendes perçus sur les titres à revenu variable.

### ***Dépréciation et risque de crédit***

#### ***- Dépréciation durable, spécifique aux actions et autres instruments de capitaux propres***

Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers disponibles à la vente à revenu variable, en cas de baisse prolongée ou significative de la juste valeur, par rapport au coût.

S'agissant de titres à revenu variable, le groupe considère, qu'une dévalorisation du titre d'au moins 50% par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 36 mois consécutifs, entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus, mais pour lesquels la Direction estime que la « recouvrabilité » du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. La perte est constatée en résultat en « Produits nets des activités d'assurance ».

Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en compte de résultat.

Les dépréciations durables des actions ou autres instruments de capitaux propres, passées en résultat sont irréversibles, tant que l'instrument est porté au bilan. En cas d'appréciation ultérieure, celle-ci sera constatée en capitaux propres dans la rubrique « gains ou pertes latents ou différés ».

#### ***- Dépréciation au titre du risque de crédit***

Les dépréciations sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe (obligations notamment) sont comptabilisées dans le poste « Coût du risque ». En effet, seule l'existence d'un risque de crédit peut conduire à déprécier ces instruments à revenu fixe, la dépréciation en cas de perte due à une simple hausse des taux n'étant pas admise. En cas de dépréciation, l'intégralité des moins-values latentes cumulées en capitaux propres doit être constatée en résultat. Ces dépréciations sont réversibles ; toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat, dans la rubrique « coût du risque », en cas d'amélioration de la situation de crédit de l'émetteur.

## **2.2.1.c Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**

### ***Critères de classement***

Cette catégorie comprend les titres à revenu fixe ou déterminable ayant une date d'échéance fixe, que l'entité a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les éventuelles opérations de couverture du risque de taux d'intérêt mises en place sur cette catégorie de titres, ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Par ailleurs, les possibilités de cession ou de transfert de titres de ce portefeuille sont très limitées, compte tenu des dispositions prévues par la norme IAS 39, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau groupe dans la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans.

### ***Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits***

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés en « Produits nets des activités d'assurance » dans le compte de résultat.

### ***Risque de Crédit***

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptibles de générer une perte (risque de crédit avéré). Une analyse est effectuée à chaque arrêté, titre par titre. La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « coût du risque ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « coût du risque ».

## **2.2.1.d Prêts et créances**

### ***Critères de classement***

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif, qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan qui est généralement le montant net décaissé. Ces encours sont ensuite valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (sauf pour ceux qui ont été comptabilisés selon la méthode de la juste valeur par option).

### ***Risque de crédit***

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptibles de générer une perte [risque de crédit avéré]. La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « coût du risque ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « coût du risque ».

#### **2.2.1.e Passifs financiers au coût amorti**

Ils recouvrent les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées, lors des arrêtés suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

#### **2.2.2 Actifs non financiers**

Les immeubles de placement et immobilisations suivent les méthodes de comptabilisation décrites par ailleurs.

#### **2.2.3 Passifs non financiers**

Les passifs d'assurance, représentatifs des engagements vis-à-vis des souscripteurs et bénéficiaires, figurent dans le poste « provisions techniques des contrats d'assurance ». Ils restent valorisés, comptabilisés et consolidés comme en normes françaises.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont constituées principalement de provisions mathématiques, correspondant généralement aux valeurs de rachat des contrats. Les risques couverts sont principalement le décès, l'invalidité et l'incapacité de travail (pour l'assurance emprunteur).

Les provisions techniques des contrats en unité de compte sont évaluées, à la date de clôture, sur la base de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions des contrats d'assurance non-vie correspondent aux primes non acquises [portion des primes émises relative aux exercices ultérieurs] et aux sinistres à payer.

Les contrats d'assurance, bénéficiant d'une clause de participation aux bénéfices discrétionnaires font l'objet d'une « comptabilité reflet ». La provision pour participation aux bénéfices différée en résultant représente la quote-part des plus et moins-values des actifs, revenant aux assurés. Ces provisions pour participation aux bénéfices différée sont présentées au passif ou à l'actif, par entité juridique et sans compensation entre entités du périmètre. A l'actif, elles figurent dans un poste distinct.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés, tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Une insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

### **2.3 INSTRUMENTS NON FINANCIERS**

#### **2.3.1 Contrats de location**

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

##### **2.3.1.a Opérations de location financement bailleur**

Conformément à IFRS 16, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé, pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière. Les opérations de location financement permettent de transférer aux locataires la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué.

Ainsi, l'analyse de la substance économique des opérations conduit :

- à sortir du bilan l'immobilisation louée ;

- constater une créance, en Actifs financiers au coût amorti, pour une valeur actualisée au taux implicite du contrat, des paiements de location à recevoir au titre du contrat de location-financement, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;
- comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles existantes tout au long de la vie de l'opération de location-financement ;
- comptabiliser en marge nette d'intérêt, le revenu net de l'opération de location, celui-ci étant représentatif du taux de rentabilité périodique constant sur l'encours restant dû.

Le risque de crédit sur les créances financières est évaluée et comptabilisé selon IFRS 9 (Cf. § « 2.1.8 Evaluation du risque de crédit »).

### 2.3.1.b Opérations de location financement preneur

Conformément à IFRS 16, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'une dette en « autres passifs ». Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

### 2.3.2 Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé, le cas échéant, pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

### 2.3.3 Avantages au personnel

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « charges de personnel » à l'exception de la part résultant des écarts actuariels, qui est comptabilisée en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres.

#### 2.3.3.a Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux à long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements ;
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âge, des catégories Cadre/Non cadre et des caractéristiques régionales ;
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT « inflaté » pour les différentes maturités ;
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI ;
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans ;
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Le groupe a lancé un diagnostic sur les incidences de la décision IFRIC de mai 2021 sur l'attribution des avantages postérieurs à l'emploi aux périodes de services. Cette décision remet en cause la pratique généralement retenue en France qui consiste à considérer les droits acquis de manière linéaire sur la carrière du salarié dans l'entreprise. Elle pourrait avoir pour conséquences de revoir le calcul d'engagements pour des régimes dont le montant d'avantages dépendent de l'ancienneté et sont plafonnés à un nombre d'années consécutives de services rendus.

### 2.3.3.b Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation doit être payée.

### 2.3.3.c Autres avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail.

L'engagement du groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurances. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

### 2.3.3.d Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité.

Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

### 2.3.3.e Avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

## 2.3.4 Immobilisations

### 2.3.4.a Immobilisations dont le groupe est propriétaire

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique amorti, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « charges des autres activités » du compte de résultat

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

***Immobilisations corporelles :***

- Terrain aménagements réseaux : 15-30 ans
- Constructions – gros œuvre structure : 20-80 ans (en fonction du type d'immeuble concerné)
- Constructions – équipements : 10-40 ans
- Agencements et installations : 5-15 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 5-10 ans
- Matériel de sécurité : 3-10 ans
- Matériel roulant : 3-5 ans
- Matériel informatique : 3-5 ans

***Immobilisations incorporelles :***

- Logiciels acquis ou créés en interne : 1-10 ans
- Fonds de commerce acquis : 9-10 ans (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle)

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

**2.3.4.b Immobilisations dont le groupe est locataire**

La définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement seront comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat ;
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers ;
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Le groupe active principalement ses contrats immobiliers. La flotte automobile n'a été retraitée que lorsqu'elle était localement significative et les matériels informatique et de sécurité ont été écartés au motif de leur caractère substituable, conformément à la norme. Seul un nombre limité de contrats informatiques jugés significatifs, a été activé.

D'autres actifs sous-jacents ont pu être écartés via les exemptions de courte durée et de faible valeur (fixée à 5 K€). Le groupe n'a pas de contrat de location pouvant donner lieu à la comptabilisation d'actif incorporel ou d'immeuble de placement.

Ainsi, les droits d'utilisation sont enregistrés en « immobilisations corporelles », et les obligations locatives en « autres passifs ». Les droits au bail, sont reclassés en immobilisations corporelles quand ils concernent des contrats qui ne sont pas en tacite reconduction. Les droits d'utilisation et les obligations locatives font l'objet d'impôts différés actifs ou passifs pour le montant net des différences temporelles imposables et déductibles.

Au compte de résultat, les charges d'intérêt figurent en « marge d'intérêt » tandis que les dotations aux amortissements sont présentées dans la rubrique dédiée des frais généraux.

Pour le calcul de l'obligation locative sont utilisés :

- la durée contractuelle. Sur les baux commerciaux, tout nouveau contrat de ce type sera activé sur une durée de 9 ans par défaut ou sur une durée de 12 ans pour les contrats en exception, le groupe ne bénéficiant pas d'incitation économique à rester au-delà, au regard du déplaçonnement des loyers après cette période ;
- le taux d'actualisation est le taux marginal d'endettement correspondant à la durée retenue. Il s'agit d'un taux amortissable par centrale de refinancement du groupe et par devise ;
- le loyer hors taxes. Le groupe est marginalement concerné par les loyers variables.

### 2.3.5 Commissions

Le groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Ainsi, les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. Ces commissions sont donc comptabilisées parmi les produits et charges d'intérêt.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

### 2.3.6 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

#### 2.3.6.a Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en utilisant les taux de l'impôt sur les sociétés connus à la clôture de l'exercice et applicables au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

#### 2.3.6.b Incertitudes relatives au traitement portant sur l'impôt sur le résultat

Conformément à IFRIC 23, le groupe évalue la probabilité que l'administration fiscale accepte ou non une position retenue. Il en déduit les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition.

En cas de position fiscale incertaine, les montants à payer sont estimés sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

### 2.3.7 Intérêts pris en charge par l'État de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

### 2.3.8 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

## 2.4 JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉES DANS L'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

L'élaboration des états financiers du groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comportent des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur, notamment dans le contexte de la pandémie du Covid-19.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif, la définition d'une transaction forcée ainsi que la définition de ce qu'est un paramètre observable, sont des notions qui requièrent le jugement ;
- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- dépréciation sur actifs, notamment les pertes de crédits attendues ;
- provisions ;
- dépréciations sur actifs incorporels et écarts d'acquisition ;
- impôts différés actifs.

## 3. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées au groupe sont les sociétés consolidées au niveau du groupe Crédit Mutuel dans son ensemble, y compris les autres établissements adhérents à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et les sociétés mises en équivalence.

Les transactions réalisées entre le groupe et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché, au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées est présentée dans la note 3. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux d'annexes les données relatives à ces opérations réciproques, lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable, et sont mises en équivalence.

## 4. NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE ET NON ENCORE APPLIQUÉES

### Amendements à IFRS 3 – Référence au cadre conceptuel

Il met à jour à la référence à la version actualisée du Cadre conceptuel de 2018 (en remplacement de celle relative à sa version antérieure de 1989).

Il introduit une exception pour ne pas créer de divergences avec les conséquences actuelles en matière de reconnaissance d'actifs et de passifs lors d'un regroupement d'entreprise.

Selon celle-ci, un acquéreur doit se référer aux définitions données par IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ou IFRIC 21 Taxes prélevées par une autorité publique, au lieu de celles fournies dans le nouveau Cadre conceptuel.

Un acquéreur ne doit pas comptabiliser les actifs éventuels acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

### Amendements à IAS 37 - Coût d'exécution du contrat

Il clarifie la notion de « coûts inévitables » utilisée dans la définition d'un contrat onéreux.

Les coûts inévitables comprennent les coûts directement liés au contrat. Ils comportent à la fois des coûts incrémentaux et une allocation d'autres coûts directement liés à l'exécution du contrat.

Il s'applique aux contrats pour lesquels le groupe n'aurait pas rempli ses obligations au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### Amendements à IAS 16 - Produit antérieur à l'utilisation prévue

Il interdit de déduire du coût d'une immobilisation corporelle, les produits nets dégagés de la vente d'éléments fabriqués pour amener l'immobilisation jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction.

Le produit de la vente de tels éléments doit être comptabilisé immédiatement en résultat. Le coût de ces éléments doit être évalué selon les dispositions d'IAS 2, Stocks.

### Amélioration des normes IFRS – Cycle 2018-2020

Les amendements modifient notamment les normes suivantes :

- IFRS 9 – Instruments financiers : il précise les frais à inclure dans le test de 10% utilisé pour déterminer si un passif financier doit être « décomptabilisé ». Ceux-ci sont uniquement les frais payés ou reçus entre l'emprunteur et le prêteur, y compris ceux payés ou reçus pour le compte de l'autre ;
- IFRS 16 – Contrats de location : il modifie l'exemple illustratif 13 afin de lever toute confusion sur le traitement des avantages reçus par le bailleur.

## 5. NORMES ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE

### IFRS 17 – Contrats d'assurance

Elle remplacera IFRS 4, qui permet aux compagnies d'assurance de conserver leurs principes comptables locaux pour leurs contrats d'assurance et les autres contrats dans le champ d'application d'IFRS 4, ce qui nuit à la comparabilité des états financiers des entités du secteur.

IFRS 17 vise à harmoniser la comptabilisation des différents types de contrats d'assurance, et à fonder leur valorisation sur une évaluation prospective des engagements des assureurs. Cela nécessite un recours accru à des modèles complexes et à des concepts proches de Solvabilité 2 pour la valorisation des passifs.

La mécanique du compte de résultat s'en trouve modifiée, en raison de l'amortissement contractuel de la marge de services d'assurance, qui représente les résultats attendus sur la vie des contrats.

Dans le cadre des amendements à IFRS 17 publiés par l'IASB en juin 2020, la date d'application d'IFRS 17 initialement prévue en 2021 a été décalée de deux ans au 1<sup>er</sup> janvier 2023. L'application d'IFRS 9 pour les entités d'assurance qui ont opté pour le différé (cas du GCM) a également fait l'objet d'un amendement de l'IASB pour une prorogation jusqu' à 2023.

La norme IFRS 17 telle que publiée en 2017 et amendée en 2020 est en cours d'adoption par les instances européennes.

Fin avril 2020, l'IASB s'est prononcé sur les exigences de la granularité des calculs de provisions et le regroupement des contrats par année de souscription (cohorte annuelle). Celles-ci demeurent inchangées, malgré une incompatibilité avec le principe de mutualisation. Le 30 Septembre 2020, l'EFRAG a publié un projet d'avis favorable sur l'adoption de la norme IFRS 17, à l'exception du sujet des cohortes annuelles qui n'a pas fait l'objet d'un consensus.

Le pôle Assurances du Groupe poursuit ses travaux d'analyse et de préparation à la mise en œuvre des dispositions d'IFRS 17. Le groupe poursuit ses réflexions sur la communication financière au niveau de conglomérat en lien avec les réflexions de l'IASB sur les états financiers primaires.

### Amendements à IAS 1 – Informations à fournir sur les méthodes comptables

Il clarifie les informations à fournir sur les méthodes comptables « significatives ». Celles-ci le sont lorsque, prises conjointement avec d'autres informations des états financiers, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influent sur les décisions des principaux utilisateurs des états financiers.

### Amendements à IAS 8 – Définition d'une estimation comptable

Il a pour objectif de faciliter la distinction entre les changements de méthodes comptables et d'estimations comptables, en introduisant une définition explicite de la notion d'estimations comptables. Celles-ci représentent des montants dans les états financiers faisant l'objet d'une incertitude quant à leur évaluation.

### Amendements à IAS 12 – Impôts différés relatifs à des actifs et des passifs résultant d'une même transaction

Il généralise la comptabilisation d'un impôt différé pour les contrats de locations et les obligations de démantèlement. Les incidences de cet amendement sont en cours d'analyse.

### Amendements à IAS 16 – Concessions de loyers

Il prolonge les mesures de simplification pour les preneurs bénéficiant d'allègements de loyers jusqu'au 30 juin 2022 (au lieu du 30 juin 2021), dans le cadre de la crise Covid-19. Cet amendement prévoit une permanence des méthodes par rapport à l'amendement initial.

Le groupe Crédit Mutuel n'est pas impacté par ces dispositions.

Pour tout allègement de loyers accordé en tant que bailleur sur des contrats de location-financement, le groupe applique les dispositions d'IFRS 9.

## Note 2 Répartition du bilan et du compte de résultat par activité et par zone géographique

Les activités sont les suivantes :

- la banque de détail regroupe les banques régionales du CIC, TARGOBANK en Allemagne et en Espagne, Cofidis Group ainsi que toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau : crédit-bail mobilier et immobilier, affacturation, gestion collective, épargne salariale, immobilier ;
- l'activité d'assurance est constituée par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel ;
- les activités de financement et de marché regroupent :
  - a) le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements spécialisés, l'international et les succursales étrangères,
  - b) les activités de marché qui comprennent les investissements dans les activités de taux, change et actions, y compris l'intermédiation boursière ;
- les activités de banque privée regroupent les sociétés dont c'est la vocation principale, tant en France qu'à l'étranger ;
- le capital-développement exercé pour compte propre et l'ingénierie financière constituent un pôle d'activité ;
- la structure holding rassemble les éléments non affectables à une autre activité [holding] ainsi que la presse et les structures de logistique : les holdings intermédiaires, les participations minoritaires, l'immobilier d'exploitation logé dans des entités spécifiques, la presse et les entités informatiques.

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés. Seules deux entités font exception, CIC et la BFCM en raison de leur présence dans plusieurs activités. Dans ce cas, la contribution au compte de résultat et du bilan consolidés de ces deux entités fait l'objet de répartitions analytiques entre les différents secteurs d'activité auxquels ils contribuent.

### 2a Répartition du compte de résultat par activité

30/06/2021	Banque de détail	Assurance	Financements et marchés	Banque privée	Capital développement	Logistique et holding	Inter-activités	Total
Produit net bancaire	3 737	1 059	490	319	257	157	-36	5 983
Frais généraux	-2 319	-333	-204	-225	-36	-226	36	-3 307
Résultat brut d'exploitation	1 418	726	286	94	221	-69	0	2 677
Coût du risque de contrepartie	-230	0	37	-5	-7	0		-205
Gains sur autres actifs *	-2	0				-62		-63
Résultat avant impôts	1 186	727	324	89	214	-130	0	2 409
Impôt sur les sociétés	-370	-214	-84	-23	0	-1		-693
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés	7							7
<b>Résultat net comptable</b>	<b>823</b>	<b>513</b>	<b>240</b>	<b>66</b>	<b>213</b>	<b>-131</b>	<b>0</b>	<b>1 723</b>
Minoritaires								204
<b>Résultat net part du groupe</b>								<b>1 519</b>

\* Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19).

30/06/2020	Banque de détail	Assurance	Financements et marchés	Banque privée	Capital développement	Logistique et holding	Inter-activités	Total
Produit net bancaire	3 611	647	223	311	71	42	-33	4 871
Frais généraux	-2 224	-319	-200	-208	-25	-228	33	-3 169
Résultat brut d'exploitation	1 387	329	23	103	47	-186	0	1 701
Coût du risque de contrepartie	-832		-109	-4	2	3		-940
Gains sur autres actifs *	-1	1				23		23
Résultat avant impôts	553	330	-86	99	49	-160	0	784
Impôt sur les sociétés	-256	-125	20	-22	2	70		-311
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés								0
<b>Résultat net comptable</b>	<b>298</b>	<b>205</b>	<b>-66</b>	<b>77</b>	<b>50</b>	<b>-91</b>	<b>0</b>	<b>473</b>
Minoritaires								96
<b>Résultat net part du groupe</b>								<b>378</b>

\* Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19).

## 2b Répartition du compte de résultat par zone géographique

	30/06/2021				30/06/2020			
	Europe		Autres pays*	Total	Europe		Autres pays*	Total
	France	hors France			France	hors France		
Produit net bancaire**	4 357	1 515	111	5 983	3 212	1 546	112	4 871
Frais généraux	-2 327	-930	-48	-3 306	-2 242	-878	-49	-3 169
Résultat brut d'exploitation	2 030	585	62	2 677	970	667	63	1 701
Coût du risque de contrepartie	-40	-173	8	-204	-507	-427	-6	-940
Gains sur autres actifs***	-67	-2	6	-63	15	-1	9	23
Résultat avant impôts	1 923	411	76	2 410	478	239	67	784
Résultat net global	1 379	279	65	1 723	258	161	54	473
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>1 183</b>	<b>271</b>	<b>64</b>	<b>1 519</b>	<b>172</b>	<b>153</b>	<b>53</b>	<b>378</b>

\* USA, Canada, Singapour, Hong-Kong, Saint Martin (jusqu'en 2020), Tunisie

\*\* 26,8 % du PNB (hors activités logistique et holding) a été réalisé à l'étranger au premier semestre 2021 (contre 34 % du PNB au premier semestre 2019).

\*\*\* Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

## Note 3 Périmètre de consolidation

## 3a Composition du périmètre de consolidation

La société mère du groupe est la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

Depuis le 31 décembre 2020, les changements intervenus sur le périmètre de consolidation sont :

- Entrées de périmètre : AGIR, Ebra Productions, Est Info TV, FCT Factofrance
- Fusion : néant
- Sorties de périmètre : Targo seguros mediacion
- Changements de dénomination : Cofidis Participations devient Cofidis Group.

	30/06/2021				31/12/2020			
	Pays	Pourcentage	Pourcentage	Méthode *	Pourcentage	Pourcentage	Méthode *	
		Contrôle	Intérêt		Contrôle	Intérêt		
<b>A. RÉSEAU BANCAIRE</b>								
Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)	France	96	96	IG	96	96	IG	
BECM Francfort (succursale de BECM)	Allemagne	100	96	IG	100	96	IG	
CIC Est	France	100	99	IG	100	99	IG	
CIC Lyonnaise de Banque (LB)	France	100	99	IG	100	99	IG	
CIC Lyonnaise de Banque Monaco (succursale de LB)	Monaco	100	99	IG	100	99	IG	
CIC Nord Ouest	France	100	99	IG	100	99	IG	
CIC Ouest	France	100	99	IG	100	99	IG	
CIC Sud Ouest	France	100	99	IG	100	99	IG	
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	France	100	99	IG	100	99	IG	
CIC Bruxelles (succursale du CIC)	Belgique	100	99	IG	100	99	IG	
CIC Hong-Kong (succursale du CIC)	Hong-Kong	100	99	IG	100	99	IG	
CIC Londres (succursale du CIC)	Royaume Uni	100	99	IG	100	99	IG	
CIC New York (succursale du CIC)	Etats Unis	100	99	IG	100	99	IG	
CIC Singapour (succursale du CIC)	Singapour	100	99	IG	100	99	IG	
Targobank AG	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG	
Targobank Espagne	Espagne	100	100	IG	100	100	IG	
<b>B. FILIALES DU RÉSEAU BANCAIRE</b>								
Bancas	France	50	50	ME	50	50	ME	
Banque Européenne du Crédit Mutuel Monaco	Monaco	100	96	IG	100	96	IG	
CCLS Leasing Solutions	France	100	100	IG	100	100	IG	
Cofidis Belgique	Belgique	100	80	IG	100	80	IG	
Cofidis France	France	100	80	IG	100	80	IG	
Cofidis Espagne (succursale de Cofidis France)	Espagne	100	80	IG	100	80	IG	
Cofidis Hongrie (succursale de Cofidis France)	Hongrie	100	80	IG	100	80	IG	
Cofidis Portugal (succursale de Cofidis France)	Portugal	100	80	IG	100	80	IG	

	Pays	30/06/2021			31/12/2020		
		Pourcentage	Pourcentage	Méthode *	Pourcentage	Pourcentage	Méthode *
		Contrôle	Intérêt		Contrôle	Intérêt	
Cofidis SA Pologne (succursale de Cofidis France)	Pologne	100	80	IG	100	80	IG
Cofidis SA Slovaquie (succursale de Cofidis France)	Slovaquie	100	80	IG	100	80	IG
Cofidis Italie	Italie	100	80	IG	100	80	IG
Cofidis République Tchèque	République Tchèque	100	80	IG	100		IG
Creatis	France	100	80	IG	100	71	IG
Crédit Mutuel Asset Management	France	74	74	IG	74	74	IG
Crédit Mutuel Caution Habitat	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Epargne Salariale	France	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Factoring	France	95	95	IG	95	95	IG
Crédit Mutuel Gestion	France	100	74	IG	100	74	IG
Crédit Mutuel Home Loan SFH	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Leasing	France	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Leasing Espagne (succursale de Crédit Mutuel Leasing)	Espagne	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Leasing Benelux	Belgique	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Leasing Nederland (succursale de Crédit Mutuel Leasing Benelux)	Belgique	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Leasing Gmbh	Allemagne	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Real Estate Lease	France	100	100	IG	100	100	IG
Factofrance S.A.	France	100	100	IG	100	100	IG
FCT Factofrance	France	100	100	IG	100	100	IG
FLOA (ex Banque du Groupe Casino)	France	50	50	ME	50	50	ME
Gesteurop	France	100	99	IG	100	99	IG
LYF SA	France	44	44	ME	44	44	ME
Monabanq	France	100	80	IG	100	80	IG
Paysurf	France	51	64	IG	51	64	IG
SCI La Tréflière	France	46	46	ME	46	46	ME
Targo Factoring GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Finanzberatung GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Leasing GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
<b>C. BANQUE DE FINANCEMENT ET ACTIVITÉS DE MARCHÉ</b>							
Cigogne Management	Luxembourg	100	100	IG	100	100	IG
Satellite	France	100	99	IG	100	99	IG
<b>D. BANQUE PRIVÉE</b>							
Banque de Luxembourg	Luxembourg	100	99	IG	100	99	IG
Banque de Luxembourg Belgique (succursale de banque de Luxembourg)	Belgique	100	99	IG	100	99	IG
Banque de Luxembourg Investments SA (BLI)	Luxembourg	100	99	IG	100	99	IG
Banque Transatlantique (BT)	France	100	99	IG	100	99	IG
Banque Transatlantique Londres (succursale de BT)	Royaume Uni	100	99	IG	100	99	IG
Banque Transatlantique Belgium	Belgique	100	99	IG	100	99	IG
Banque Transatlantique Luxembourg	Luxembourg	100	99	IG	100	99	IG
CIC Suisse	Suisse	100	99	IG	100	99	IG
Dubly Transatlantique Gestion	France	100	99	IG	100	99	IG
<b>E. CAPITAL-DÉVELOPPEMENT</b>							
CIC Capital Canada Inc	Canada	100	99	IG	100	99	IG
CIC Capital Suisse SA	Suisse	100	99	IG	100	99	IG
CIC Capital Deutschland GmbH	Allemagne	100	99	IG	100	99	IG
CIC Capital Ventures Quebec	Canada	100	99	IG	100	99	IG
CIC Conseil	France	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Capital	France	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Equity	France	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Equity SCR	France	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Innovation	France	100	99	IG	100	99	IG
<b>F. LOGISTIQUE ET HOLDING</b>							
Banque de Tunisie	Tunisie	35	35	ME	35	35	ME
CIC Participations	France	100	99	IG	100	99	IG
Cofidis Participations	France	80	80	IG	71	71	IG
Euro-Information	France	26	26	ME	26	26	ME
Euro Protection Surveillance	France	25	25	ME	25	25	ME
Groupe Républicain Lorrain Communication (GRLC)	France	100	100	IG	100	100	IG
L'Est Républicain	France	100	100	IG	100	100	IG

	Pays	30/06/2021			31/12/2020				
		Contrôle	Pourcentage	Intérêt	Méthode *	Contrôle	Pourcentage	Intérêt	Méthode *
Mutuelles Investissement	France	90	90	IG	90	90	IG		
SAP Alsace	France	100	100	IG	100	100	IG		
Société d'Investissements Médias (SIM)	France	100	100	IG	100	100	IG		
Société de Presse Investissement (SPI)	France	100	100	IG	100	100	IG		
Targo Deutschland GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG		
Targo Dienstleistungs GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG		
Targo Technology GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG		
Targo Technology GmbH Singapour (succursale de Targo Technology GmbH)	Singapour	100	100	IG	100	100	IG		
<b>G. SOCIÉTÉS D'ASSURANCE</b>									
ACM GIE	France	100	66	IG	100	66	IG		
ACM IARD	France	97	64	IG	96	64	IG		
ACM Services	France	100	66	IG	100	66	IG		
ACM Vie SA	France	100	66	IG	100	66	IG		
Agrupació AMCI d'Assegurances i Reassegurances S.A.	Espagne	95	63	IG	95	63	IG		
Agrupació serveis administratius	Espagne	100	63	IG	100	63	IG		
AMDIF	Espagne	100	63	IG	100	63	IG		
Asesoramiento en Seguros y Previsión Atlantis SL	Espagne	80	53	IG	80	53	IG		
Asistencia Avançada Barcelona	Espagne	100	63	IG	100	63	IG		
ASTREE Assurances	Tunisie	30	20	ME	30	20	ME		
Atlantis Asesores SL	Espagne	80	53	IG	80	53	IG		
Atlantis Correduría de Seguros y Consultoría Actuarial SA	Espagne	60	40	IG	60	40	IG		
Atlantis Vida, Compañía de Seguros y Reaseguros SA	Espagne	88	59	IG	88	59	IG		
GACM España	Espagne	100	66	IG	100	66	IG		
GACM Seguros, Compañía de Seguros y Reaseguros, SAU	Espagne	100	66	IG	100	66	IG		
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	France	66	66	IG	66	66	IG		
ICM Life	Luxembourg	100	66	IG	100	66	IG		
Margem-Mediação Seguros, Lda	Portugal	100	80	IG	100	80	IG		
NELB (North Europe Life Belgium)	Belgique	100	66	IG	100	66	IG		
Partners	Belgique	100	66	IG	100	66	IG		
Procourtage	France	100	66	IG	100	66	IG		
Serenis Assurances	France	100	66	IG	100	66	IG		
Targo seguros mediacion [ ex Voy Mediación]				NG	90	59	IG		
Targopensiones, entidad gestora de fondos de pensiones, SA	Espagne	100	63	IG	100	63	IG		

	30/06/2021				31/12/2020		
	Pays	Pourcentage	Pourcentage	Méthode *	Pourcentage	Pourcentage	Méthode *
		Contrôle	Intérêt		Contrôle	Intérêt	
<b>H. AUTRES SOCIÉTÉS</b>							
Affiches d'Alsace Lorraine	France	100	99	IG	100	99	IG
AGIR	France	100	100	IG			
Alsacienne de Portage des DNA	France	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Immobilier	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA events	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Medias Alsace	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA Medias Lorraine Franche Comté	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA Production	France	100	100	IG			
EBRAS Services	France	100	100	IG	100	100	IG
Est Bourgogne Médias	France	100	100	IG	100	100	IG
Est info TV	France	100	100	IG			
Foncière Massena	France	100	66	IG	100	66	IG
France Régie	France	100	99	IG	100	99	IG
GEIE Synergie	France	100	80	IG	100	80	IG
Groupe Dauphiné Media	France	100	100	IG	100	100	IG
Groupe Progrès	France	100	100	IG	100	100	IG
Groupe Républicain Lorrain Imprimeries (GRLI)	France	100	100	IG	100	100	IG
Journal de la Haute Marne	France	50	50	ME	50	50	ME
La Liberté de l'Est	France	97	97	IG	97	97	IG
La Tribune	France	100	100	IG	100	100	IG
Le Dauphiné Libéré	France	100	100	IG	100	100	IG
Le Républicain Lorrain	France	100	100	IG	100	100	IG
Les Dernières Nouvelles d'Alsace	France	99	99	IG	99	99	IG
Lumedia	Luxembourg	50	50	ME	50	50	ME
Mediaportage	France	100	100	IG	100	100	IG
NEWCO4	France	100	100	IG	100	100	IG
Presse Diffusion	France	100	100	IG	100	100	IG
Publprint Province n°1	France	100	100	IG	100	100	IG
Républicain Lorrain Communication	France	100	100	IG	100	100	IG
Républicain Lorrain - TV news	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI ACM	France	80	53	IG	78	51	IG
SCI ACM Cotentin	France	35	23	ME	35	23	ME
SCI Le Progrès Confluence	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI Provence Lafayette	France	90	59	IG	90	59	IG
SCI 14 Rue de Londres	France	90	59	IG	90	59	IG
SCI Saint Augustin	France	88	58	IG	88	58	IG
SCI Tombe Issoire	France	100	66	IG	100	66	IG
Société d'Édition de l'Hebdomadaire du Louhannais et du Jura (SEHLJ)	France	100	100	IG	100	100	IG

\* Méthode : IG = Intégration Globale ; ME = Mise en Équivalence ; NC = Non Consolidée ; FU = Fusionnée.

### 3b Entités intégrées globalement ayant des minoritaires significatifs

	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement*			
	Pourcentage d'intérêt /	Résultat net	Montant dans les	Dividendes	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
	Pourcentage de droits de vote	revenant aux minoritaires	capitaux propres des intérêts minoritaires	versés aux minoritaires				
<b>30/06/2021</b>								
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	34%	182	3 833	0	129 633	513	1 613	1 059
Cofidis Belgique	20%	1	NA**	0	922	6	(1)	47
Cofidis France	20%	6	NA**	0	9 869	29	(5)	271

\* Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

\*\* Conformément à IAS32, le groupe a comptabilisé une dette au titre de l'engagement de porter sa participation dans COFIDIS Participation à 100%. La contrepartie a été constatée en diminution des intérêts minoritaires et en diminution de la part du groupe pour le montant excédent.

31/12/2020	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement*			
	Pourcentage d'intérêt / Pourcentage de droits de vote	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	34 %	179	3 660	[649]	126 933	508	1 640	1 360
Cofidis Belgique	20 %	3	NA**	0	915	13	[1]	94
Cofidis France	20 %	23	NA**	0	9 616	62	[7]	551

\* Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

\*\* Conformément à IAS 32, le groupe a comptabilisé une dette au titre de l'engagement de porter sa participation dans Cofidis Participation à 100 %. La contrepartie a été constatée en diminution des intérêts minoritaires et en diminution de la part du groupe pour le solde restant.

### 3c Actifs et passifs non courants destinés à être cédés

	30/06/2020	31/12/2020
Actifs non courants destinés à être cédés	92	0
Passifs non courants destinés à être cédés	0	0
Gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées	7	0

Les activités de FLOA ont été reclassées en actifs destinés à être cédés au 30/06/2021, suite à la signature d'un accord d'exclusivité en vue de leur cession à BNP Paribas, ainsi que de la mise en place d'un partenariat stratégique entre les groupes BNP Paribas et Casino.

## Note 4 Caisse, banques centrales (actif/passif)

	30/06/2020	31/12/2020
<b>Caisse, Banques centrales – actif</b>		
Banques centrales	122 263	98 158
<i>dont réserves obligatoires</i>	2 587	2 541
Caisse	754	952
<b>Total</b>	<b>123 017</b>	<b>99 110</b>
<b>Banques centrales – passif</b>	<b>631</b>	<b>575</b>

## Note 5 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

### 5a Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	30/06/2020				31/12/2020			
	Transaction	Juste		Total	Transaction	Juste		Total
		valeur sur option	Autres JVPR			valeur sur option	Autres JVPR	
<b>Titres</b>	<b>10 945</b>	<b>516</b>	<b>4 580</b>	<b>16 041</b>	<b>11 316</b>	<b>496</b>	<b>4 316</b>	<b>16 128</b>
▪ Effets publics	1 400	0	0	1 400	408	0	0	408
▪ Obligations et autres titres de dettes	8 254	516	188	8 958	9 419	496	135	10 050
Cotés	8 254	99	68	8 421	9 419	97	17	9 533
Non cotés	0	417	120	537	0	399	118	517
<i>dont OPC</i>	182		1	183	128	-	0	128
▪ Actions et autres instruments de capitaux propres	1 291		3 767	5 058	1 489	-	3 467	4 956
Cotés	1 291		1 049	2 340	1 489	-	932	2 421
Non cotés	0		2 718	2 718	0	-	2 535	2 535
▪ Titres immobilisés			625	625	-	-	714	714
Titres de participations			167	167	-	-	174	174
Autres titres détenus à long terme			211	211	-	-	296	296
Parts dans les entreprises liées			246	246	-	-	243	243
<i>Autres titres immobilisés</i>			1	1	-	-	1	1
<b>Instruments dérivés</b>	<b>3 687</b>			<b>3 687</b>	<b>2 835</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 835</b>
<b>Prêts et créances</b>	<b>11 854</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>11 865</b>	<b>8 688</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>8 695</b>
<i>dont pensions</i>	11 854	0		11 854	8 688	0	-	8 688
<b>TOTAL</b>	<b>26 485</b>	<b>516</b>	<b>4 591</b>	<b>31 592</b>	<b>22 839</b>	<b>496</b>	<b>4 323</b>	<b>27 658</b>

### 5b Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	30/06/2020	31/12/2020
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	18 402	15 525
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	165	0
<b>TOTAL</b>	<b>18 567</b>	<b>15 525</b>

#### PASSIFS FINANCIERS DETENUS A DES FINS DE TRANSACTION

	30/06/2020	31/12/2020
<b>Vente à découvert de titres</b>	<b>2 537</b>	<b>1 077</b>
▪ Effets publics	0	0
▪ Obligations et autres titres de dettes	1 237	242
▪ Actions et autres instruments de capitaux propres	1 200	835
<b>Dettes représentatives des titres donnés en pension</b>	<b>12 348</b>	<b>11 710</b>
<b>Instruments dérivés de transaction</b>	<b>3 511</b>	<b>2 706</b>
<b>Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>6</b>	<b>32</b>
<b>TOTAL</b>	<b>18 402</b>	<b>15 525</b>

## 5c Analyse des instruments dérivés de transaction

	30/06/2021			31/12/2020		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instrument de taux	154 710	2 817	2 678	159 347	1 885	1 671
<i>Swaps</i>	76 153	2 612	2 347	95 752	1 669	1 394
Autres contrats fermes <sup>(1)</sup>	45 710	0	0	36 113	0	0
Options et instruments conditionnels	32 847	205	331	27 482	216	277
Instrument de change	147 662	716	629	137 069	760	685
<i>Swaps</i>	105 102	77	34	95 584	64	59
Autres contrats fermes	11 051	524	481	10 759	582	513
Options et instruments conditionnels	31 509	115	114	30 726	114	113
Autres que taux et change	16 391	155	203	19 325	191	350
<i>Swaps</i>	7 781	79	112	7 972	78	134
Autres contrats fermes	6 147	43	50	6 731	64	153
Options et instruments conditionnels	2 463	33	41	4 622	49	63
<b>TOTAL</b>	<b>318 763</b>	<b>3 688</b>	<b>3 510</b>	<b>315 741</b>	<b>2 836</b>	<b>2 706</b>

Les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe BOR. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

## Note 6 Couverture

## 6a Instruments dérivés de couverture

	30/06/2021			31/12/2020		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Couverture de <i>Fair Value Hedge</i>	195 581	2 689	1 932	184 332	3 504	2 083
<i>Swaps</i>	63 809	2 690	1 932	65 474	3 505	2 083
Autres contrats fermes	131 250	0	0	118 112	0	0
Options et instruments conditionnels	522	-1	0	746	-1	0
<b>TOTAL</b>	<b>195 581</b>	<b>2 689</b>	<b>1 932</b>	<b>184 332</b>	<b>3 504</b>	<b>2 083</b>

Les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe BOR. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

## 6b Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	30/06/2020	31/12/2020
<b>JUSTE VALEUR DU RISQUE DE TAUX D'INTERET PAR PORTEFEUILLES</b>		
▪ d'actifs financiers	771	975
▪ de passifs financiers	22	27

## Note 7 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	30/06/2020	31/12/2020
Effets publics	12 614	12 142
Obligations et autres titres de dettes	19 438	20 849
▪ Cotés	18 992	19 274
▪ Non cotés	446	1 575
Créances rattachées	109	151
<b>Sous-total brut titres de dettes</b>	<b>32 161</b>	<b>33 142</b>
dont titres de dettes dépréciés (S3)	1	1
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-15	-15
Autres dépréciations (S3)	-1	-1
<b>Sous-total net titres de dettes</b>	<b>32 145</b>	<b>33 126</b>
Actions et autres instruments de capitaux propres	-1	1
▪ Cotés	-3	-2
▪ Non cotés	2	3
Titres immobilisés	310	516
▪ Titres de participations	90	90
▪ Autres titres détenus à long terme	100	299
▪ Parts dans les entreprises liées	120	127
<b>Sous-total instruments de capitaux propres</b>	<b>309</b>	<b>517</b>
<b>TOTAL</b>	<b>32 455</b>	<b>33 643</b>
dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres	-213	-133
dont titres de participation cotés.	5	5

## Note 8 Hiérarchie de la Juste Valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan

30/06/2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>ACTIFS FINANCIERS IFRS 9</b>				
Juste valeur par capitaux propres	<b>25 837</b>	<b>5 315</b>	<b>1 303</b>	<b>32 455</b>
Effets publics et valeurs assimilées	12 550	92	31	12 674
Obligations et autres titres de dettes	13 284	5 221	967	19 472
Actions et autres instruments de capitaux propres	3	2	-6	-1
Participations et ATDLT	0	0	190	190
Parts entreprises liées	0	0	120	120
Transaction / JVO /Autres	<b>8 557</b>	<b>17 728</b>	<b>5 308</b>	<b>31 593</b>
Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	1 250	143	7	1 400
Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes - Transaction	4 840	2 873	540	8 254
Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	25	0	490	516
Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	73	58	57	188
Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	1 291	0	0	1 291
Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR <sup>(1)</sup>	1 052	0	2 716	3 767
Participations et ATDLT - Autres JVPR	1	0	376	377
Parts entreprises liées - Autres JVPR	0	0	247	247
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0
Prêts et créances sur établissements de crédit - transaction	0	0	0	0
- Prêts et créances sur établissements de crédit -Autre JVPR	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle - Transaction	0	11 854	0	11 854
Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	0	11	0	11
Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	24	2 789	874	3 687
Instruments dérivés de couverture	<b>0</b>	<b>2 689</b>	<b>0</b>	<b>2 689</b>
<b>TOTAL</b>	<b>34 394</b>	<b>25 732</b>	<b>6 611</b>	<b>66 737</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS IAS 39 – PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE</b>				
Juste valeur par résultat	<b>21 765</b>	<b>6 503</b>	<b>0</b>	<b>28 268</b>
Transaction	0	0	0	0
Juste valeur sur option – titres de dettes	1 183	2 022	0	3 204
Juste valeur sur option – instruments de capitaux propres	20 582	4 481	0	25 064
Instruments dérivés de couverture	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Actifs disponibles à la vente	<b>72 139</b>	<b>4 118</b>	<b>818</b>	<b>77 075</b>
Effets publics et valeurs assimilées	15 318	0	0	15 318
Obligations et autres titres de dettes	44 124	200	0	44 324
Actions et autres instruments de capitaux propres	11 978	3 896	0	15 874
Participations, parts entreprises liées et ATDLT	719	22	818	1 559
<b>TOTAL</b>	<b>93 904</b>	<b>10 620</b>	<b>818</b>	<b>105 343</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS IFRS 9</b>				
Transaction / JVO	<b>2 451</b>	<b>15 238</b>	<b>877</b>	<b>18 566</b>
Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	118	0	118
Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	47	0	47
Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	0	0	0
Dettes subordonnées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
Dettes - Transaction	0	12 348	0	12 348
Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	2 451	2 725	877	6 054
Instruments dérivés de couverture		<b>1 913</b>	<b>18</b>	<b>1 912</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 451</b>	<b>17 152</b>	<b>895</b>	<b>20 498</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS RELATIFS AUX CONTRATS DES ACTIVITES D'ASSURANCE IAS 39</b>				
Juste valeur par résultat	0	4 798	0	4 798
Transaction	0	0	0	0
Juste valeur sur option	0	4 798	0	4 798
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>4 798</b>	<b>0</b>	<b>4 798</b>

(1) Comporte notamment les participations détenues par les sociétés capital-développement du groupe.

- Niveau 1 : cours coté sur un marché actif.
- Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables.
- Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Les instruments du portefeuille de négociation classés en niveaux 2 ou 3 sont constitués en majorité des titres jugés peu liquides et des dérivés.

L'ensemble de ces instruments comporte des incertitudes de valorisation, lesquelles donnent lieu à des ajustements de valeur reflétant la prime de risque qu'un acteur de marché incorporerait lors de l'établissement du prix.

Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré. Les méthodes utilisées sont susceptibles d'évoluer. Ces dernières incluent le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

31/12/2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>ACTIFS FINANCIERS IFRS 9</b>				
Juste valeur par capitaux propres	<b>26 006</b>	<b>6 236</b>	<b>1 401</b>	<b>33 643</b>
Effets publics et valeurs assimilées	12 148	70	0	12 218
Obligations et autres titres de dettes	13 654	6 164	1 090	20 908
Actions et autres instruments de capitaux propres	5	2	- 6	1
Participations et ATDLT	199	0	191	389
Parts entreprises liées	0	0	127	127
Transaction / JVO /Autres	<b>9 119</b>	<b>13 842</b>	<b>4 698</b>	<b>27 658</b>
Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	226	181	0	408
Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes - Transaction	6 381	2 713	326	9 419
Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	25	0	471	496
Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	23	57	56	135
Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	1 489	0	0	1 489
Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR <sup>(1)</sup>	932	0	2 535	3 468
Participations et ATDLT - Autres JVPR	8	0	461	469
Parts entreprises liées - Autres JVPR	0	0	244	244
Prêts et créances sur la clientèle - Transaction	0	8 687	0	8 687
Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	0	7	0	7
Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	34	2 197	605	2 835
Instruments dérivés de couverture	<b>0</b>	<b>3 504</b>	<b>0</b>	<b>3 504</b>
<b>TOTAL</b>	<b>35 125</b>	<b>23 582</b>	<b>6 099</b>	<b>64 806</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS IAS 39 - PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE</b>				
Juste valeur par résultat	<b>19 859</b>	<b>6 426</b>	<b>0</b>	<b>26 285</b>
Transaction	0	0	0	0
Juste valeur sur option - titres de dettes	1 258	2 268	0	3 526
Juste valeur sur option - instruments de capitaux propres	18 601	4 159	0	22 760
Instruments dérivés de couverture	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Actifs disponibles à la vente	<b>70 737</b>	<b>3 777</b>	<b>823</b>	<b>75 337</b>
Effets publics et valeurs assimilées	15 378	0	0	15 378
Obligations et autres titres de dettes	44 097	221	0	44 318
Actions et autres instruments de capitaux propres	10 529	3 533	27	14 089
Participations, parts entreprises liées et ATDLT	733	23	796	1 552
<b>TOTAL</b>	<b>90 596</b>	<b>10 203</b>	<b>823</b>	<b>101 622</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS IFRS 9</b>				
Transaction / JVO	<b>1 150</b>	<b>13 732</b>	<b>644</b>	<b>15 525</b>
Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0
Dettes - Transaction	0	11 710	0	11 710
Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	1 150	2 022	644	3 815
Instruments dérivés de couverture	0	2 058	26	2 083
<b>TOTAL</b>	<b>1 150</b>	<b>15 790</b>	<b>669</b>	<b>17 609</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS RELATIFS AUX CONTRATS DES ACTIVITES D'ASSURANCE IAS 39</b>				
Juste valeur par résultat	0	6 181	0	6 181
Transaction	0	0	0	0
Juste valeur sur option	0	6 181	0	6 181
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>6 181</b>	<b>0</b>	<b>6 181</b>

(1) Comporte notamment les participations détenues par les sociétés capital-développement du groupe.

## Note 9 Note sur les encours de titrisation

Conformément à la demande du superviseur bancaire et du régulateur des marchés, il est présenté ci-après les expositions sensibles basées sur les recommandations du FSB.

Les portefeuilles de *trading* et de titres à la juste valeur par capitaux propres ont été valorisés en prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, des principaux brokers ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

### SYNTHÈSE

	Valeur comptable 30/06/2021	Valeur comptable 31/12/2020
RMBS	1 370	1 162
CMBS	11	6
CLO	3 315	3 448
Autres ABS	2 380	2 214
<b>TOTAL</b>	<b>7 076</b>	<b>6 830</b>

*Sauf mention contraire, les titres ne sont pas couverts par des CDS.*

### EXPOSITIONS AU 30/06/2021

	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Juste valeur par résultat	288	0	9	432	729
Coût amorti	39	0	330	699	1 069
Juste valeur - Autres	1	0	0	0	1
Juste valeur par capitaux propres	1 041	11	2 975	1 249	5 277
<b>TOTAL</b>	<b>1 370</b>	<b>11</b>	<b>3 315</b>	<b>2 380</b>	<b>7 076</b>
France	546	0	438	504	1 487
Espagne	103	0	0	368	471
Royaume Uni	84	0	173	252	510
Europe hors France, Espagne, Royaume Uni	510	0	202	835	1 548
USA	3	11	2 502	322	2 838
Autres	123	0	0	100	223
<b>TOTAL</b>	<b>1 370</b>	<b>11</b>	<b>3 315</b>	<b>2 380</b>	<b>7 076</b>
<i>US Agencies</i>	0	0	0	0	0
AAA	1 224	11	3 094	1 241	5 569
AA	123	0	151	538	812
A	9	0	60	0	69
BBB	7	0	0	0	7
BB	5	0	0	0	5
Inférieur ou égal à B	3	0	0	7	10
Non noté	0	0	10	594	604
<b>TOTAL</b>	<b>1 370</b>	<b>11</b>	<b>3 315</b>	<b>2 380</b>	<b>7 076</b>
Origination 2005 et avant	17	0	0	0	17
Origination 2006-2008	35	0	0	7	42
Origination 2009-2011	24	11	0	0	36
Origination 2012-2021	1 293	0	3 315	2 373	6 981
<b>TOTAL</b>	<b>1 416</b>	<b>7</b>	<b>3 600</b>	<b>1 966</b>	<b>6 989</b>

## EXPOSITIONS AU 31/12/2020

	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Juste valeur par résultat	309	0	65	329	704
Coût amorti	44	0	355	598	997
Juste valeur - Autres	1	0	0	0	1
Juste valeur par capitaux propres	808	6	3 027	1 287	5 128
<b>TOTAL</b>	<b>1 162</b>	<b>6</b>	<b>3 448</b>	<b>2 214</b>	<b>6 830</b>
France	531	0	545	590	1 666
Espagne	97	0	0	252	349
Royaume Uni	47	0	281	116	445
Europe hors France, Espagne, Royaume Uni	317	0	256	895	1 468
USA	25	6	2 365	232	2 628
Autres	145	0	0	128	273
<b>TOTAL</b>	<b>1 162</b>	<b>6</b>	<b>3 448</b>	<b>2 214</b>	<b>6 830</b>
<i>US Agencies</i>	0	0	0	0	0
AAA	992	6	3 242	1 248	5 487
AA	143	0	144	458	744
A	12	0	51	0	63
BBB	7	0	0	0	7
BB	5	0	0	0	5
Inférieur ou égal à B	3	0	0	7	10
Non noté	0	0	11	502	513
<b>TOTAL</b>	<b>1 162</b>	<b>6</b>	<b>3 448</b>	<b>2 214</b>	<b>6 830</b>
Origination 2005 et avant	19	0	0	0	19
Origination 2006-2008	42	0	0	8	50
Origination 2009-2011	34	6	0	0	40
Origination 2012-2020	1 067	0	3 448	2 207	6 721
<b>TOTAL</b>	<b>1 162</b>	<b>6</b>	<b>3 448</b>	<b>2 214</b>	<b>6 830</b>

## Note 10 Actifs financiers au coût amorti

	30/06/2021	31/12/2020
Titres au coût amorti	3 340	2 963
Prêts et créances sur les établissements de crédit	53 242	54 797
Prêts et créances sur la clientèle	275 733	270 836
<b>TOTAL</b>	<b>332 315</b>	<b>328 596</b>

## 10a Titres au coût amorti

	30/06/2021	31/12/2020
Titres	3 518	3 133
▪ Effets publics	1 623	1 614
▪ Obligations et autres titres de dettes	1 895	1 519
Cotés	548	556
Non cotés	1 347	963
Créances rattachées	16	13
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>3 533</b>	<b>3 145</b>
dont actifs dépréciés (S3)	38	205
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-1	-1
Autres dépréciations (S3)	-193	-182
<b>TOTAL NET</b>	<b>3 340</b>	<b>2 963</b>

## 10b Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti

	30/06/2021	31/12/2020
Créances saines (S1/S2)	52 936	54 592
Comptes réseau Crédit Mutuel <sup>(1)</sup>	10 052	9 176
Autres comptes ordinaires	3 567	2 844
Prêts	33 112	35 090
Autres créances	4 215	5 312
Pensions	1 989	2 169
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)		
Créances rattachées	308	207
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-2	-2
Autres dépréciations (S3)	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>53 242</b>	<b>54 797</b>

(1) Concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu, Livret A).

## 10c Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

	30/06/2021	31/12/2020
Créances saines (S1/S2)	257 419	252 710
Créances commerciales	13 774	13 195
Autres concours à la clientèle	243 221	239 114
▪ crédits à l'habitat	97 329	93 643
▪ autres concours et créances diverses dont pensions <sup>(1)</sup>	145 892	145 471
Créances rattachées	424	401
Créances d'assurance et réassurance	0	0
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	9 592	9 962
<b>Créances brutes</b>	<b>267 011</b>	<b>262 672</b>
Dépréciations sur encours sains (S1/S2) <sup>(2)</sup>	-2 350	-2 390
Autres dépréciations (S3)	-5 072	-5 390
<b>Sous total I</b>	<b>259 589</b>	<b>254 892</b>
Location financement (investissement net)	15 965	15 792
▪ Mobilier	11 357	11 327
▪ Immobilier	4 608	4 465
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	499	489
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-137	-151
Autres dépréciations (S3)	-183	-186
<b>Sous total II</b>	<b>16 144</b>	<b>15 944</b>
<b>TOTAL</b>	<b>275 733</b>	<b>270 836</b>
dont prêts subordonnés	13	13
dont pensions	1 205	973

(1) Dont 12,9 milliards au 30 juin 2021 de prêts garantis par l'état (PGE) accordés dans le cadre de la crise COVID 19.

(2) Le poste comprend un provisionnement spécifique afin de tenir compte des effets de la crise COVID-19 - cf note 1-Principes comptables.

## VENTILATION DES PRÊTS GARANTIS PAR L'ETAT (PGE)

30/06/2021	Encours			Dépréciation		
	S1	S2	S3	S1	S2	S3
Montants	9 685	2 772	416	-9	-51	-51

## OPERATIONS DE LOCATION FINANCEMENT AVEC LA CLIENTELE

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Autres	30/06/2021
Valeur brute comptable	16 281	1 085	(912)	10	16 464
Dépréciations des loyers non recouvrables	-337	-49	65	1	-320
Valeur nette comptable	15 944	1 036	-847	11	16 144

## Note 11 Passifs financiers au coût amorti

## 11a Dettes représentées par un titre au coût amorti

	30/06/2021	31/12/2020
Bons de caisse	34	49
TMI & TCN	54 320	58 223
Emprunts obligataires	62 395	64 035
Titres seniors non préférés	6 739	4 379
Dettes rattachées	382	628
<b>TOTAL</b>	<b>123 869</b>	<b>127 314</b>

## 11b Dettes envers les établissements de crédit

	30/06/2021	31/12/2020
Autres comptes ordinaires	9 827	8 543
Emprunts	13 937	12 009
Autres dettes	5 949	4 264
Pensions <sup>(1)</sup>	45 954	19 970
Dettes rattachées	126	60
<b>TOTAL</b>	<b>75 793</b>	<b>44 846</b>

*(1) Dans le cadre de la politique monétaire mise en oeuvre par l'Eurosystème, le groupe a décidé de participer aux opérations de TLTRO III (Targeted Long Term Refinancing Operation) lancées depuis mars 2020. Le Crédit Mutuel s'est ainsi refinancé en TLTRO III auprès de la BCE à hauteur de 42 190 millions d'euros au 30 juin 2021.*

Au même titre que les précédentes opérations de TLTRO, les banques participantes au TLTRO III peuvent bénéficier d'un taux plus favorable, une bonification, en fonction de l'évolution du niveau de certaines typologies de leurs encours de crédit sur une période donnée. Cette bonification étant considérée comme hautement probable, elle a été intégrée au taux d'intérêt appliqué.

## 11c Dettes envers la clientèle au coût amorti

	30/06/2021	31/12/2020
Comptes d'épargne à régime spécial	58 535	61 439
▪ à vue	42 200	45 316
▪ à terme	16 335	16 123
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	210	1
<b>Sous-total</b>	<b>58 745</b>	<b>61 440</b>
Comptes à vue	162 024	154 863
Comptes et emprunts à terme	47 422	52 307
Pensions	9	89
Dettes rattachées	86	96
Autres dettes	20	9
<b>Sous-total</b>	<b>209 561</b>	<b>207 364</b>
<b>TOTAL</b>	<b>268 306</b>	<b>268 802</b>

## Note 12 Valeur brute et cadrage des dépréciations

### 12a Valeurs brutes soumises à dépréciation

	31/12/2020	Acquisition / production	Vente / remboursement	Transfert	Autres	30/06/2021
<b>Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances Établissements de crédit soumis</b>	<b>54 797</b>	<b>28 707</b>	<b>-30 240</b>	<b>0</b>	<b>-21</b>	<b>53 244</b>
Aux pertes attendues à 12 mois (S1)	54 798	28 706	-30 239	0	-21	53 243
aux pertes attendues à maturité (S2)	1	1	-1	0	0	1
<b>Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances sur la clientèle soumis</b>	<b>278 953</b>	<b>37 880</b>	<b>-33 338</b>	<b>-226</b>	<b>204</b>	<b>283 475</b>
aux pertes attendues à 12 mois (S1)	238 216	27 924	-23 636	5 040	0	247 543
aux pertes attendues à maturité (S2)	30 286	9 133	-7 487	-6 090	0	25 841
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	10 451	528	-2 026	827	-1	9 780
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	295	-189	-3	205	311
<b>Actifs financiers au coût amorti – titres</b>	<b>3 146</b>	<b>4 243</b>	<b>-4 096</b>	<b>240</b>	<b>2</b>	<b>3 534</b>
soumis aux pertes attendues à 12 mois (S1)	2 941	4 239	-4 067	170	2	3 285
soumis aux pertes attendues à maturité (S2)	0	0	0	12	0	11
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	205	4	-29	58	0	238
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0
<b>Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes</b>	<b>33 142</b>	<b>8 879</b>	<b>-10 085</b>	<b>0</b>	<b>224</b>	<b>32 161</b>
aux pertes attendues à 12 mois (S1)	33 096	8 851	-10 052	3	224	32 122
aux pertes attendues à maturité (S2)	45	28	-33	-3	0	38
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	1	0	0	0	0	1
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>370 040</b>	<b>79 709</b>	<b>-77 759</b>	<b>14</b>	<b>409</b>	<b>372 414</b>

### CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT SUR LES SECTEURS SENSIBLES

Pour ces secteurs jugés vulnérables, des probabilités de défaut spécifiques ont été déterminées afin de prendre en compte leur exposition différenciée à la crise sanitaire et leur capacité de rebond.

Les expositions de statut 1 sur ces secteurs ont été intégralement transférées en statut 2.

Secteur d'activités	Encours bruts			Dépréciations			Encours nets
	S1	S2	S3	S1	S2	S3	
Aéronautique		339	18		-13	-10	333
Distribution spécialisée		1 292	139		-53	-104	1 274
Hotels, restaurants		3 426	272		-393	-135	3 170
Industrie automobile		1 322	58		-65	-36	1 088
Location de véhicules		1 107	33		-27	-25	1 088
Tourisme, jeux, loisirs		954	142		-77	-100	919
Transport industriel		352	17		-7	-8	354
Transporteurs aériens		294	17		-26	-3	269
<b>TOTAL</b>		<b>9 084</b>	<b>683</b>		<b>-660</b>	<b>-421</b>	<b>8 686</b>

## 12b Cadrage des dépréciations

	31/12/2020	Dotation	Reprise	Autres	30/06/2021
<b>Prêts et créances Établissements de crédit</b>	<b>-2</b>	<b>-1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>-2</b>
dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
▪ pertes attendues à 12 mois (S1)	-2	-1	1	0	-2
▪ pertes attendues à maturité (S2)	0	0	0	0	0
▪ pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
▪ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
<b>Prêts et créances clientèle</b>	<b>-8 117</b>	<b>-984</b>	<b>1 359</b>	<b>0</b>	<b>-7 742</b>
dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
▪ pertes attendues à 12 mois (S1)	-1 072	-203	135	30	-1 110
▪ pertes attendues à maturité (S2)	-1 470	-172	285	-20	-1 377
▪ dont créances clients relevant d'IFRS 15	0	0	0	0	0
▪ pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-5 576	-609	939	-9	-5 255
▪ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
<b>Actifs financiers au coût amorti – titres</b>	<b>-183</b>	<b>-7</b>	<b>0</b>	<b>-4</b>	<b>-194</b>
dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
▪ pertes attendues à 12 mois (S1)	-1	0	0	0	-1
▪ pertes attendues à maturité (S2)	0	0	0	0	0
▪ pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-182	-7	0	-4	-193
▪ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
<b>Actifs financier en JVCP – titres de dettes</b>	<b>-16</b>	<b>-5</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>-16</b>
dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
▪ pertes attendues à 12 mois (S1)	-14	-4	4	0	-14
▪ pertes attendues à maturité (S2)	-1	-1	1	0	-1
▪ pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-1	0	0	0	-1
▪ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>-8 318</b>	<b>-997</b>	<b>1 365</b>	<b>-4</b>	<b>-7 954</b>

## Note 13 Placements/actifs et passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance

### 13a Placements des activités d'assurance et parts des réassureurs dans les provisions techniques

#### ACTIFS FINANCIERS

	30/06/2021	31/12/2020
Juste valeur par résultat	28 268	26 286
▪ Transaction	0	0
▪ Juste valeur sur option – titres de dettes	3 204	3 526
▪ Juste valeur sur option – instruments de capitaux propres	25 064	22 760
Disponibles à la vente	77 075	75 337
▪ Effets publics et valeurs assimilées	15 318	15 378
▪ Obligations et autres titres de dettes	44 324	44 318
▪ Actions et autres instruments de capitaux propres	15 874	14 089
▪ Participations, parts entreprises liées et ATDLT	1 559	1 552
Prêts et créances	4 447	4 882
Détenus jusqu'à l'échéance	5 902	6 678
<b>Sous total actifs financiers</b>	<b>115 692</b>	<b>113 183</b>
<b>Immeubles de placement</b>	<b>2 578</b>	<b>2 567</b>
<b>Parts de réassureurs dans les provisions techniques et autres actifs</b>	<b>1 033</b>	<b>818</b>
<b>TOTAL</b>	<b>119 302</b>	<b>116 567</b>

### 13b Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance

#### PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE

	30/06/2021	31/12/2020
Vie	86 546	85 718
Non vie	5 043	4 953
Unités de compte	16 352	14 562
Autres	356	308
<b>Total</b>	<b>108 297</b>	<b>105 541</b>
dont participation aux bénéfices différée passive	16 054	15 089
Participation aux bénéfices différée active	0	0
Part des réassureurs dans les provisions techniques	412	429
<b>PROVISIONS TECHNIQUES NETTES</b>	<b>107 885</b>	<b>105 112</b>

#### PASSIFS FINANCIERS

	30/06/2021	31/12/2020
Juste valeur par résultat	4 798	6 181
▪ Transaction	0	0
▪ Juste valeur sur option	4 798	6 181
Dettes envers les établissements de crédit	139	132
Dettes subordonnées	300	300
<b>Sous-total</b>	<b>5 237</b>	<b>6 613</b>
<b>Autres passifs</b>	<b>483</b>	<b>414</b>
<b>Total</b>	<b>5 720</b>	<b>7 027</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS DES ACTIVITES D'ASSURANCE</b>	<b>114 017</b>	<b>112 568</b>

## Note 14 Impôts

### 14a Impôts courants

	30/06/2021	31/12/2020
Actif (par résultat)	564	908
Passif (par résultat)	621	444

### 14b Impôts différés

	30/06/2021	31/12/2020
Actif (par résultat)	1 065	1 099
Actif (par capitaux propres)	270	289
Passif (par résultat)	547	554
Passif (par capitaux propres)	498	583

## Note 15 Comptes de régularisation et actifs et passifs divers

### 15a Comptes de régularisation et actifs divers

	30/06/2021	31/12/2020
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF</b>		
Valeurs reçues à l'encaissement	41	43
Comptes d'ajustement sur devises	189	56
Produits à recevoir	589	539
Comptes de régularisation divers	953	2 861
<b>Sous-total</b>	<b>1 772</b>	<b>3 499</b>
<b>AUTRES ACTIFS</b>		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	720	64
Débiteurs divers	4 168	3 265
Stocks et assimilés	17	21
Autres emplois divers	25	26
<b>Sous-total</b>	<b>4 930</b>	<b>3 376</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 702</b>	<b>6 873</b>

### 15b Comptes de régularisation et passifs divers

	30/06/2021	31/12/2020
<b>COMPTES DE REGULARISATION PASSIF</b>		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	77	77
Comptes d'ajustement sur devises	217	969
Charges à payer	1 007	959
Produits constatés d'avance	491	506
Comptes de régularisation divers	2 982	4 572
<b>Sous-total</b>	<b>4 774</b>	<b>7 083</b>
<b>AUTRES PASSIFS</b>		
Obligations locatives – Immobilier	705	730
Obligations locatives – Autres	1	1
Comptes de règlement sur opérations sur titres	1 613	1 234
Versements restant à effectuer sur titres	227	274
Créditeurs divers	1 434	1 253
<b>Sous-total</b>	<b>3 980</b>	<b>3 492</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 754</b>	<b>10 575</b>

## 15c Obligations locatives par durée résiduelle

30/06/2021	de 1 an à ≤ 1 an	de 1 an à ≤ 3 ans	de 3 ans à ≤ 6 ans	de 6 ans à ≤ 9 ans	de 6 ans à > 9 ans	Total
Obligations locatives	23	182	159	176	166	706
▪ Immobilier	22	182	159	176	166	705
▪ Autres	1	0	0	0	0	1

## Note 16 Participation dans les entreprises mises en équivalence

30/06/2021	Pays	Quote-part détenue	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus	JV de la participation (si cotée)
<b>Entités sous influence notable</b>						
ASTREE Assurances	Tunisie	30,00%	16	1	0	31
Banque de Tunisie	Tunisie	35,33%	145	-11	8	151
Euro Information	France	26,36%	555	15	1	NC*
Euro Protection Surveillance	France	25,00%	51	3	0	NC*
LYF SA	France	43,75%	7	0	0	NC*
SCI ACM Cotentin	France	35,32%	39	0	0	NC*
SCI La Tréflière	France	46,09%	10	0	0	NC*
Autres participations			1	0		NC*
<b>Total (1)</b>			<b>824</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	
<b>Coentreprises</b>						
Bancas	France	50,00%	0	0	0	NC*
FLOA (ex Banque du groupe Casino)	France	50,00%	0	0	0	NC*
<b>Total (2)</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL (1) + (2)</b>			<b>824</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	

\* NC : Non communiqué.

31/12/2020	Pays	Quote-part détenue	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus	JV de la participation (si cotée)
<b>Entités sous influence notable</b>						
ASTREE Assurances	Tunisie	30,00 %	15	2	3	25
Banque de Tunisie	Tunisie	35,33 %	157	- 7	0	164
Euro Information	France	26,36 %	541	135	1	NC*
Euro Protection Surveillance	France	25,00 %	48	7	0	NC*
LYF SA	France	43,75 %	7	0	0	NC*
SCI ACM Cotentin	France	35,32 %	39	1	0	NC*
SCI La Tréflière	France	46,09 %	10	0	0	NC*
Autres participations	-	-	1	0	-	NC*
<b>Total (1)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>818</b>	<b>138</b>	<b>4</b>	<b>-</b>
<b>Coentreprises</b>						
Bancas	France	50,00 %	0	0	0	NC*
FLOA (ex Banque du Groupe Casino)	France	50,00 %	85	6	0	NC*
<b>Total (2)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>85</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL (1) + (2)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>903</b>	<b>145</b>	<b>4</b>	<b>-</b>

\* NC : Non communiqué.

## Note 17 Immeubles de placement

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Autres	30/06/2021
Coût historique	83	0	(8)	(5)	70
Amortissement et dépréciation	-33	-1	0	0	-34
<b>Montant net</b>	<b>50</b>	<b>-1</b>	<b>-8</b>	<b>-5</b>	<b>36</b>

## Note 18 Immobilisations corporelles et incorporelles

### 18a Immobilisations corporelles

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Autres	30/06/2021
<b>COÛT HISTORIQUE</b>					
Terrains d'exploitation	482	1	-1	-1	481
Constructions d'exploitation	3 063	31	-74	1	3 020
Droits d'utilisation - Immobilier	977	59	-15	2	1 023
Droits d'utilisation - Autres	3	0	0	0	3
Autres immobilisations corporelles	1 218	44	-34	1	1 229
<b>Total</b>	<b>5 743</b>	<b>135</b>	<b>-124</b>	<b>3</b>	<b>5 756</b>
<b>AMORTISSEMENT ET DÉPRÉCIATION</b>					
Terrains d'exploitation	-12	-1	0	0	-13
Constructions d'exploitation	-2 039	-41	65	-1	-2 016
Droits d'utilisation - Immobilier	-254	-74	4	-1	-325
Droits d'utilisation - Autres	-2	0	0	0	-2
Autres immobilisations corporelles	-912	-27	13	-15	-941
<b>Total</b>	<b>-3 219</b>	<b>-143</b>	<b>82</b>	<b>-17</b>	<b>-3 297</b>
<b>MONTANT NET</b>	<b>2 522</b>	<b>-8</b>	<b>-42</b>	<b>-14</b>	<b>2 457</b>

### 18b Immobilisations incorporelles

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Autres	30/06/2021
<b>COÛT HISTORIQUE</b>					
Immobilisations générées en interne*	110	-6	0	180	284
Immobilisations acquises	1 313	18	-65	-178	1 464
▪ logiciels	459	17	-58	-180	238
▪ autres	854	1	-7	2	850
<b>Total</b>	<b>1 423</b>	<b>12</b>	<b>-65</b>	<b>2</b>	<b>1 372</b>
<b>AMORTISSEMENT ET DÉPRÉCIATION</b>					
Immobilisations générées en interne*	-98	5	0	-181	-274
Immobilisations acquises	-825	-19	59	184	-601
▪ logiciels	-415	-17	58	182	-192
▪ autres	-410	-2	1	2	-409
<b>Total</b>	<b>-923</b>	<b>-14</b>	<b>59</b>	<b>3</b>	<b>-409</b>
<b>MONTANT NET</b>	<b>500</b>	<b>-2</b>	<b>-6</b>	<b>5</b>	<b>497</b>

\* Ces rubriques correspondent aux logiciels développés en interne et immobilisés dans nos filiales Euro-information et Targobank AG.

## Note 19 Écart d'acquisition

	31/12/2020	Variation				30/06/2021
		Augmentation	Diminution	dépréciation	Autres	
Écart d'acquisition brut	4 544	0			0	4 544
Dépréciations	-499			-69		-568
<b>ÉCART D'ACQUISITION NET</b>	<b>4 045</b>			<b>(69)</b>	<b>0</b>	<b>3 976</b>

Unités génératrices de trésorerie	Valeur de l'EA au 31/12/2020	Variation				Valeur de l'EA au 30/06/2021
		Augmentation	Diminution	dépréciation	Autres	
TARGOBANK en Allemagne	2 851					2 851
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	506					506
Cofidis Participations	378					378
Cofidis France	79					79
FactoFrance SA	68			-68		0
GACM Seguros Generales Compañía de Seguros y Reaseguros SA (ex AMGEN)	49			-1		49
SIIC Foncière Massena	26					26
Crédit Mutuel Equity SCR	21					21
Banque de Luxembourg	13					13
Agrupació AMCI d'Assegurances i Reassegurances S.A.	12					12
Cofidis Italie	9					9
Banque Transatlantique	6					6
Dubly Transatlantique Gestion	5					5
Autres	22					22
<b>TOTAL</b>	<b>4 045</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-69</b>	<b>0</b>	<b>3 976</b>

Les unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition sont affectés font l'objet de tests au minimum annuels qui visent à s'assurer de leur valeur recouvrable. Une perte de valeur est constatée par dépréciation de l'écart d'acquisition lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. Le contexte de crise sanitaire, ses conséquences observées sur les résultats au 30 juin 2021, ainsi que les incertitudes macro économiques pour les années 2022 et suivantes, ont conduit le groupe à identifier de potentiels indices de perte de valeur des écarts d'acquisition. En conséquence, le groupe a procédé à la mise à jour des tests de dépréciation de ses principales filiales.

La valeur recouvrable est déterminée selon deux types de méthodes :

- La juste valeur nette des coûts de vente, qui est basée sur l'observation des multiples de valorisation sur des transactions comparables ou des paramètres de marché retenus par les analystes sur des entités aux activités similaires ;
- La valeur d'utilité, qui repose sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus après prise en compte des exigences de fonds propres: cette méthode est généralement retenue au 30 juin 2021.

Pour la détermination de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie reposent sur les plans d'affaire déterminés par la Direction sur une durée maximum de cinq à sept ans, puis sur la projection d'un flux à l'infini en fonction d'un taux de croissance à long terme. Ce dernier est fixé à 2% pour l'ensemble de l'Europe, ce qui est une hypothèse mesurée comparativement au taux d'inflation observé sur très longue période. Les plans d'affaires ont été revus afin de prendre en compte les conséquences de la crise sanitaire.

Les flux de trésorerie utilisés dans le calcul de la valeur d'utilité tiennent enfin compte des exigences de fonds propres prudentiels.

Le taux d'actualisation des flux de trésorerie correspond au coût du capital, lequel est déterminé à partir d'un taux sans risque à long terme auquel s'ajoute une prime de risque.

La prime de risque est déterminée par observation de la sensibilité du cours par rapport au marché dans le cas d'un actif coté, ou par estimation d'analyste sur les actifs non cotés. Le coût du capital a été actualisé au 30 juin 2021 avec :

- 7% pour les UGT de banque de détail et de leasing, implantées en Allemagne
- 8% pour les UGT de banque de détail, de crédit à la consommation et de leasing, implantées en France

Les flux de trésorerie utilisés dans le calcul de la valeur d'utilité sont déterminés sur la base des exigences de fonds propres prudentiels.

Par ailleurs, suite à l'établissement de ces tests, une dépréciation de l'intégralité du goodwill FactoFrance a été portée dans les comptes au 30 juin 2021 pour 68M€.

Les principaux facteurs de sensibilité du test de valeur recouvrable reposant sur la valeur d'utilité sont le taux d'actualisation et le niveau anticipé des flux futurs, lui-même impacté par les facteurs de sensibilité suivants :

- le niveau de réalisation des plans d'affaires
- le niveau de fonds propres alloués à chaque UGT
- le taux de croissance à l'infini

Lorsque la valeur d'utilité a été mise en œuvre comme test de dépréciation, les paramètres et leur sensibilité ont été les suivants :

	Targobank Allemagne		Cofidis*	CIC
	Banque de réseau	Banque de réseau	Crédit à la consommation	
			Banque de réseau	Banque de réseau
Coût du capital		7,00%	8,00%	8,00%
Effet de la variation de 50 points de base à la hausse du coût du capital		-9%	-8%	-7%
Effet de la baisse de 50 points de base du taux de croissance à l'infini		-7%	-6%	-5%
Effet de la variation de 50 points de base à la hausse des exigences de fonds propres CET1		-3%	-4%	-3%

\* Cofidis France et Cofidis Participations.

Si les hypothèses de sensibilité ci-dessus étaient retenues, cela n'impliquerait pas de dépréciation du *goodwill*.

## Note 20 Provisions et passifs éventuels

### 20a Provisions

	31/12/2020	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	30/06/2021
<b>Provisions pour risques</b>	<b>543</b>	<b>211</b>	<b>-4</b>	<b>-216</b>	<b>-3</b>	<b>531</b>
<b>Sur engagements de garantie <sup>(2)</sup></b>	<b>383</b>	<b>70</b>	<b>0</b>	<b>-150</b>	<b>-1</b>	<b>302</b>
▪ dont pertes attendues à 12 mois (S1)	42	20	0	-14	-1	47
▪ dont pertes attendues à maturité (S2)	209	10	0	-94	0	125
▪ dont provisions pour exécution des engagements sur signature	132	40	0	-42	0	130
<b>Sur engagements de financement <sup>(2)</sup></b>	<b>81</b>	<b>94</b>	<b>0</b>	<b>-58</b>	<b>2</b>	<b>119</b>
▪ dont pertes attendues à 12 mois (S1)	66	41	0	-40	1	68
▪ dont pertes attendues à maturité (S2)	15	53	0	-18	1	51
<b>Sur risques pays</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Provisions fiscales</b>	<b>11</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>	<b>0</b>	<b>12</b>
<b>Provisions pour litiges</b>	<b>48</b>	<b>39</b>	<b>-3</b>	<b>-3</b>	<b>-3</b>	<b>78</b>
<b>Provisions pour risques sur créances diverses</b>	<b>19</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>-3</b>	<b>0</b>	<b>84</b>
<b>Autres provisions</b>	<b>1 311</b>	<b>175</b>	<b>-51</b>	<b>-14</b>	<b>-1</b>	<b>1 420</b>
▪ Provision pour épargne logement	87	0	0	-3	0	84
▪ Provisions pour éventualités diverses	852	96	-9	-6	-2	931
Autres provisions <sup>(1)</sup>	371	79	-42	-5	1	404
<b>Provisions pour engagements de retraite</b>	<b>1 115</b>	<b>21</b>	<b>-22</b>	<b>0</b>	<b>-32</b>	<b>1 082</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 969</b>	<b>407</b>	<b>-77</b>	<b>-230</b>	<b>-36</b>	<b>3 033</b>

(1) Les autres provisions comprennent notamment des provisions sur des GIE à hauteur de 333 millions d'euros.

(2) Le poste comprend un provisionnement spécifique afin de tenir compte des effets de la crise COVID-19 – cf note 1-Principes comptables

### 20b Engagements de retraite et avantages similaires

	31/12/2020	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	30/06/2021
<b>ENGAGEMENTS DE RETRAITE A PRESTATIONS DEFINIES ET ASSIMILES HORS CAISSES DE RETRAITE</b>					
Indemnités de fin de carrière	928	18	-18	-30	898
Compléments de retraite	86	3	-4	-2	83
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	82	0	0	0	82
<b>Sous-total comptabilisé</b>	<b>1 096</b>	<b>21</b>	<b>-21</b>	<b>-34</b>	<b>1 063</b>
<b>RETRAITES COMPLEMENTAIRES A PRESTATIONS DEFINIES ASSUREES PAR LES CAISSES DE RETRAITE DU GROUPE</b>					
Engagements envers les salariés et retraités <sup>(1)</sup>	20	0	0	0	20
Juste valeur des actifs					
<b>Sous-total comptabilisé</b>	<b>20</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>20</b>
<b>TOTAL COMPTABILISÉ</b>	<b>1 115</b>	<b>21</b>	<b>-21</b>	<b>-34</b>	<b>1 082</b>

## REGIME A PRESTATIONS DEFINIES : PRINCIPALES HYPOTHESES ACTUARIELLES

	30/06/2021	31/12/2020
Taux d'actualisation <sup>(2)</sup>	0.95%	0.45%
Taux attendu d'augmentation des salaires <sup>(3)</sup>	Minimum 0,5%	Minimum 0,5%

(1) Les provisions concernant les insuffisances des caisses de retraite sont relatives aux entités situées à l'étranger.

(2) Le taux d'actualisation, déterminé par référence aux taux long terme des emprunts du secteur privé, est estimé à partir de l'indice IBOXX.

(3) L'augmentation annuelle des salaires est l'estimation de l'inflation future cumulée à la hausse des salaires ; elle est également fonction de l'âge du salarié.

## Note 21 Dettes subordonnées

	30/06/2021	31/12/2020
Dettes subordonnées	6 200	6 200
Emprunts participatifs	20	20
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 502	1 503
Autres dettes	0	0
Dettes rattachées	56	81
<b>TOTAL</b>	<b>7 778</b>	<b>7 804</b>

## PRINCIPALES DETTES SUBORDONNÉES

<i>(en millions d'euros)</i>	Type	Date Émission	Montant Émission	Montant fin d'exercice <sup>(1)</sup>	Taux	Échéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	21.05.2014	1000 M€	1000 M€	3,00	21.05.2024
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	11.09.2015	1000 M€	1000 M€	3,00	11.09.2025
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	24.03.2016	1000 M€	1000 M€	2,375	24.03.2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	04.11.2016	700 M€	700 M€	1,875	04.11.2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	31.03.2017	500 M€	500 M€	2,625	31.03.2027
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	15.11.2017	500 M€	500 M€	1,625	15.11.2027
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	25.05.2018	500 M€	500 M€	2,500	25.05.2028
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	18.06.2019	1000 M€	1000 M€	1,875	18.06.2029
CIC	Participatif	28.05.1985	137 M€	8 M€	(2)	(3)
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Emprunt	28.12.2005	500 M€	500 M€	(4)	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	15.12.2004	750 M€	734 M€	(5)	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	25.02.2005	250 M€	250 M€	(6)	indéterminé

(1) Montants nets d'intra-groupe.

(2) Minimum 85% (TAM+TMO)/2 Maximum 130% (TAM+TMO)/2.

(3) Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28.05.1997 à 130% du nominal revalorisé de 1,5% par an pour les années ultérieures.

(4) Taux Euribor 1 an + 0,3 point de base.

(5) CMS 10 ans ISDA CIC + 10 points de base.

(6) CMS 10 ans ISDA + 10 points de base

## Note 22 Réserves liées au capital et réserves

## 22a Capitaux propres part du groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

	30/06/2021	31/12/2020
Capital et réserves liées au capital	6 197	6 197
▪ Capital	1 689	1 689
▪ Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	4 509	4 509
Réserves consolidées	21 764	20 401
▪ Réserves réglementées	9	9
▪ Autres réserves (dont effets liés à la première application)	21 756	20 392
▪ dont résultat de cession sur instruments de capitaux propres	155	- 22
▪ Report à nouveau	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>27 962</b>	<b>26 599</b>

## 22b Gains ou pertes latents ou différés

	30/06/2021	31/12/2020
<b>GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFERES * LIES AUX :</b>		
▪ Écarts de conversion	1	-50
▪ Placements des activités d'assurance (actifs disponibles à la vente)	1 044	1 093
▪ Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres recyclables – instruments de dettes	-53	-82
▪ Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres non recyclables – instruments de capitaux propres	-119	53
▪ Dérivés de couverture (CFH)	1	0
▪ Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-39	-38
▪ Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-305	-331
▪ Autres	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>529</b>	<b>645</b>

\* Soldes net d'IS et après traitement de la comptabilité reflét.

## 22c Recyclage de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	30/06/2021	31/12/2020
	Mouvements	Mouvements
Écarts de conversion		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	50	-114
<b>Sous-total</b>	<b>50</b>	<b>-114</b>
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de dettes		-
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	29	-49
<b>Sous-total</b>	<b>29</b>	<b>-49</b>
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de capitaux propres		-
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	-173	39
<b>Sous-total</b>	<b>-173</b>	<b>39</b>
Réévaluation des placements des activités d'assurance		-
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	-49	125
<b>Sous-total</b>	<b>-49</b>	<b>125</b>
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		-
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	1	-2
<b>Sous-total</b>	<b>1</b>	<b>-2</b>
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	26	-57
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	0	-2
<b>TOTAL</b>	<b>-116</b>	<b>-59</b>

## 22d Impôt relatif à chaque composante de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	30/06/2021			31/12/2020		
	Valeur brute	Impôt	Valeur nette	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Écarts de conversion	50	0	50	-114	0	-114
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de dettes	44	-15	29	-69	20	-49
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de capitaux propres	-172	-1	-173	43	-4	39
Réévaluation des placements des activités d'assurance	-105	56	-49	129	-4	125
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	1	0	1	-2	1	-2
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	31	-6	26	-89	33	-57
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	0	0	0	-2	0	-2
<b>TOTAL DES VARIATIONS DES GAINS ET PERTES COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-150</b>	<b>33</b>	<b>-116</b>	<b>-105</b>	<b>45</b>	<b>-59</b>

## Note 23 Engagements donnés et reçus

### ENGAGEMENTS DONNES

	30/06/2021	30/12/2020
<b>Engagements de financement</b>	<b>59 141</b>	<b>58 171</b>
Engagements en faveur d'établissements de crédit	833	724
Engagements en faveur de la clientèle	58 308	57 447
<b>Engagements de garantie</b>	<b>27 587</b>	<b>29 464</b>
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	5 202	4 916
Engagements d'ordre de la clientèle	22 385	24 548
<b>Engagements sur titres</b>	<b>3 325</b>	<b>3 636</b>
Autres engagements donnés	3 325	3 636
<b>Engagements donnés de l'activité d'assurance</b>	<b>5 263</b>	<b>4 220</b>

### ENGAGEMENTS REÇUS

	30/06/2021	31/12/2020
<b>Engagements de financement</b>	<b>8 482</b>	<b>22 125</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	8 482	22 125
Engagements reçus de la clientèle	0	0
<b>Engagements de garantie</b>	<b>89 101</b>	<b>86 437</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	52 176	49 908
Engagements reçus de la clientèle	36 925	36 529
<b>Engagements sur titres</b>	<b>1 533</b>	<b>1 472</b>
<b>Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise</b>	<b>0</b>	
Autres engagements reçus	1 533	1,472
<b>Engagements reçus de l'activité d'assurance</b>	<b>4 355</b>	<b>5,133</b>

## Note 24 Intérêts et produits/charges assimilés

	30/06/2021		30/06/2020	
	Produits	Produits	Produits	Charges
Établissements de crédit & banques centrales <sup>(1)</sup>	-101	13	124	-214
Clientèle	3 201	-378	3 340	-478
▪ dont crédit-bail et location simple	305	-120	271	-96
▪ dont obligation locative	0	-3	0	-3
Instruments dérivés de couverture	1 521	-1 379	1 397	-1 029
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	263	-21	374	-40
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres/Actifs disponibles à la vente	116	0	169	0
Titres au coût amorti	23	0	46	0
Dettes représentées par un titre	0	-542	0	-866
Dettes subordonnées	0	-3	0	-4
<b>TOTAL</b>	<b>5 023</b>	<b>-2 310</b>	<b>5 450</b>	<b>-2 631</b>
<i>dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE :</i>	<i>3 239</i>	<i>-910</i>	<i>3 679</i>	<i>-1 562</i>

(1) dont - 281 millions d'euros d'impact des taux négatifs en produits et + 209 millions d'euros en charge au premier semestre 2021,

et dont - 226 millions d'euros d'impact des taux négatifs en produits et + 111 millions d'euros au premier semestre 2020

Les charges d'intérêt sur banques centrales comprennent notamment les intérêts calculés dans le cadre des opérations du TLTRO III, qui tiennent compte d'un étalement de la bonification sur la durée de vie de l'opération et de la « surbonification » de 0,50% sur la période « spéciale » d'intérêt.

## Note 25 Commissions

	30/06/2021		30/06/2020	
	Produits	Produits	Produits	Charges
Établissements de crédit	1	-4	2	-4
Clientèle	577	-9	543	-8
Titres	519	-52	447	-42
▪ dont activités gérées pour compte de tiers	371	0	304	0
Instruments dérivés	3	-5	5	-6
Change	12	-1	10	-1
Engagements de financement et de garantie	21	-8	15	-2
Prestations de services	679	-367	675	+373
<b>TOTAL</b>	<b>1 812</b>	<b>-445</b>	<b>1 697</b>	<b>-436</b>

## Note 26 Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	30/06/2021	30/06/2020
Instruments de transaction	131	-175
Instruments à la juste valeur sur option	-19	10
Inefficacité des couvertures	-1	-24
Sur couverture de juste valeur (FVH)	-1	-24
▪ Variations de juste valeur des éléments couverts	239	-42
▪ Variations de juste valeur des éléments de couverture	-240	18
Résultat de change	-9	-26
Autres Instruments à la juste valeur sur résultat <sup>(1)</sup>	384	-162
<b>TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR</b>	<b>485</b>	<b>-376</b>

(1) Dont 247 millions d'euros provenant de l'activité de capital développement au premier semestre 2021 contre 47 millions d'euros au premier semestre 2020, les autres variations correspondent aux variations de juste valeur sur les autres portefeuilles à la JVR.

## Note 27 Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	30/06/2021	30/06/2020
Dividendes	1	8
PV/MV réalisées sur instruments de dettes	41	7
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>	<b>15</b>

## Note 28 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti

	30/06/2021	30/06/2020
Actifs financiers au coût amorti		
PV/MV réalisées sur :	0	0
▪ Effets publics	0	0
▪ Obligations et TRF	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Note 29 Produits nets des activités d'assurance

	30/06/2021	30/06/2020
<b>CONTRATS D'ASSURANCE</b>		
Primes acquises	5 865	4 766
Charges des prestations	-4 153	-4 093
Variations des provisions	-2 661	661
Autres charges et produits techniques et non techniques	33	17
Produits nets des placements	2 212	-472
<b>Produits nets sur contrats d'assurance</b>	<b>1 296</b>	<b>879</b>
Marge d'intérêt/commissions	-4	-5
<b>Produits nets sur actifs financiers</b>	<b>-4</b>	<b>-5</b>
<b>Autres produits nets</b>	<b>3</b>	<b>-19</b>
<b>PRODUITS NETS DES ACTIVITES D'ASSURANCE</b>	<b>1 295</b>	<b>855</b>

## Note 30 Produits et charges des autres activités

	30/06/2021	30/06/2020
<b>PRODUITS DES AUTRES ACTIVITÉS</b>		
Charges refacturées	20	16
Autres produits	315	454
<b>Sous-total</b>	<b>336</b>	<b>470</b>
<b>CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS</b>		
Immeubles de placement :		
▪ dotations aux provisions/amortissements	-1	-1
▪ moins values de cession	0	0
Autres charges	-254	-173
<b>Sous-total</b>	<b>-255</b>	<b>-174</b>
<b>TOTAL NET DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES</b>	<b>80</b>	<b>296</b>

## Note 31 Frais généraux

	30/06/2021	30/06/2020
Charges de personnel	-1 717	-1 648
Autres charges	-1 589	-1 522
<b>TOTAL</b>	<b>-3 306</b>	<b>-3 169</b>

### 31a Charges de personnel

	30/06/2021	30/06/2020
Salaires et traitements	-1 131	-1 120
Charges sociales	-385	-366
Avantages du personnel à court terme	-1	-1
Intéressement et participation des salariés	-93	-53
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-107	-108
Autres	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>-1 717</b>	<b>-1 648</b>

### EFFECTIFS MOYENS

	30/06/2021	30/06/2020
Techniciens de la banque	23 757	24 421
Cadres	16 120	16 383
<b>TOTAL</b>	<b>39 877</b>	<b>40 804</b>
dont France	27 967	28 652
dont étranger	11 910	12 152
<b>TOTAL</b>	<b>39 877</b>	<b>40 804</b>
<b>Effectifs inscrits *</b>	<b>45 594</b>	<b>46 296</b>

\* Les effectifs inscrits correspondent à la totalité des effectifs de fin de période des entités sous contrôle du Groupe, par différence avec les effectifs moyens en équivalent temps plein (dits ETP), limités au périmètre de la consolidation financière par intégration globale.

### 31b Autres charges d'exploitation

	30/06/2021	30/06/2020
Impôts et taxes <sup>[1]</sup>	-314	-307
Locations	-88	-109
▪ locations à court terme d'actifs	-39	-59
▪ locations d'actifs de faible valeur/substituables <sup>[2]</sup>	-42	-43
▪ autres locations	-7	-7
Autres services extérieurs	-1 043	-975
Autres charges diverses	15	12
<b>TOTAL</b>	<b>-1 429</b>	<b>-1 379</b>

[1] Le poste "Impôts et taxes" comprend une charge de -181 millions d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique en 2021, contre -159 millions d'euros en 2020.

[2] Inclut le matériel informatique.

### 31c Dotations et reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	30/06/2021	30/06/2020
Amortissements	-158	-141
▪ immobilisations corporelles	-144	-129
dont droits d'utilisation	-76	-57
▪ Immobilisations incorporelles	-14	-12
Dépréciations	-2	-2
▪ immobilisations corporelles	-2	-2
▪ immobilisations incorporelles	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>-159</b>	<b>-142</b>

## Note 32 Coût du risque de contrepartie

	30/06/2021	30/06/2020
Pertes attendues à 12 mois [S1]	-68	-219
Pertes attendues à maturité [S2]	163	-214
Actifs dépréciés [S3]	-299	-509
<b>TOTAL</b>	<b>-204</b>	<b>-940</b>

30/06/2021	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	Total
<b>Pertes attendues à 12 mois [S1]</b>	<b>-264</b>	<b>196</b>				<b>-68</b>
▪ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	-1	1				0
▪ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-198	135				-63
dont location financement	-18	9				-6
▪ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	1				1
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-4	4				0
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0				0
▪ Engagements donnés	-61	55				-6
<b>Pertes attendues à maturité [S2]</b>	<b>-235</b>	<b>398</b>				<b>163</b>
▪ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0				0
▪ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-170	285				115
dont location financement	-7	27				-20
▪ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0				0
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-1	1				0
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0				0
▪ Engagements donnés	-64	112				48
<b>Actifs dépréciés [S3]</b>	<b>-640</b>	<b>951</b>	<b>-559</b>	<b>-135</b>	<b>84</b>	<b>-299</b>
▪ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
▪ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-587	903	-559	-135	84	-294
dont location financement	-7	11	-5	-1	1	-1
▪ Actifs financiers au coût amorti – titres	-7	0	0	0	0	-7
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0	0	0	0	0
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
▪ Engagements donnés	-46	48	0	0	0	2
<b>TOTAL</b>	<b>-1 139</b>	<b>1 545</b>	<b>-559</b>	<b>-135</b>	<b>84</b>	<b>-204</b>

30/06/2020	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	Total
<b>Pertes attendues à 12 mois [S1]</b>	<b>-399</b>	<b>180</b>				<b>-219</b>
▪ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	-2	2				0
▪ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-335	125				-210
dont location financement	-18	12				-6
▪ Actifs financiers au coût amorti – titres	-3	3				0
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-3	4				1
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0				0
▪ Engagements donnés	-56	46				-10
<b>Pertes attendues à maturité [S2]</b>	<b>-444</b>	<b>230</b>				<b>-214</b>
▪ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0				0
▪ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-409	199				-210
dont location financement	-44	16				-28
▪ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0				0
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	2				2
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0				0
▪ Engagements donnés	-35	29				-6
<b>Actifs dépréciés [S3]</b>	<b>-657</b>	<b>545</b>	<b>-297</b>	<b>-151</b>	<b>51</b>	<b>-509</b>
▪ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
▪ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-624	510	-279	-150	51	-492
dont location financement	-9	8	-4	-1	1	-5
▪ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	3	0	0	0	3
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0	-17	0	0	-17
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
▪ Engagements donnés	-33	32	-1	-1	0	-3
<b>TOTAL</b>	<b>-1 500</b>	<b>956</b>	<b>-297</b>	<b>-151</b>	<b>51</b>	<b>-941</b>

## Note 33 Gains ou pertes sur autres actifs

	30/06/2021	30/06/2020
Immobilisations corporelles et incorporelles	-2	-4
▪ Moins-values de cession	-8	-4
▪ Plus-values de cession	6	0
Gains ou pertes nets sur titres consolidés	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>-2</b>	<b>-4</b>

## Note 34 Variations de valeur des écarts d'acquisition

	30/06/2021	30/06/2020
Dépréciation des écarts d'acquisition	-69	-1
Ecart d'acquisition négatif passé en résultat	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>-69</b>	<b>-1</b>

## Note 35 Impôts sur les bénéfices

### DÉCOMPOSITION DE LA CHARGE D'IMPÔT

	30/06/2021	30/06/2020
Charge d'impôt exigible	-679	-417
Charge d'impôt différé	-26	107
Ajustements au titre des exercices antérieurs	12	0
<b>TOTAL</b>	<b>-693</b>	<b>-310</b>

## Note 36 Résultat par action

	30/06/2021	30/06/2020
Résultat net part du Groupe	1 519	378
Nombre d'actions à l'ouverture	33 770 590	33 770 590
Nombre d'actions à la clôture	33 770 590	33 770 590
Nombre moyen pondéré d'actions	33 770 590	33 770 590
Résultat de base par action	44,98	11,19
Nombre moyen pondéré d'actions susceptibles d'être émises	0	0
Résultat dilué par action	44,98	11,19

## Note 37 Encours des opérations réalisées avec les parties liées

### ÉLÉMENTS DE BILAN RELATIFS AUX OPERATIONS REALISEES AVEC LES PARTIES LIEES

	30/06/2021			31/12/2020		
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Crédit Mutuel Alliance Fédérale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Crédit Mutuel Alliance Fédérale
<b>ACTIFS</b>						
Actifs à la juste valeur par résultat	0	218	0	0	236	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	1 171	0	0	1 517
Actifs financiers à la JVCP	20	0	0	20	0	0
Actifs financiers au coût amorti	1 612	2 717	28 861	1 577	2 679	30 868
Placements des activités d'assurance	0	214	0	0	352	0
Actifs divers	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 632</b>	<b>3 148</b>	<b>30 031</b>	<b>1 597</b>	<b>3 267</b>	<b>32 384</b>
<b>PASSIFS</b>						
Passifs à la juste valeur par résultat	0	16	0	0	23	0
Dettes représentées par un titre	0	11	0	0	10	0
Dettes envers les établissements de crédit	107	333	7 793	136	320	7 833
Dettes envers la clientèle	1 200	501	25	1 218	501	25
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	0	150	0	0	150	0
Dettes subordonnées	0	10	500	0	150	0
Passifs divers	35	6	0	27	4	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 341</b>	<b>1 026</b>	<b>8 318</b>	<b>1 381</b>	<b>1 019</b>	<b>7 858</b>
Engagements de financement donnés	170	0	0	60	0	0
Engagements de garantie donnés	0	0	4 383	0	0	4 372
Engagements de financement reçus	0	0	0	0	0	0
Engagements de garanties reçus	0	693	2 658	0	699	2 516

### ÉLÉMENTS DE RESULTAT RELATIFS AUX OPERATIONS REALISEES AVEC LES PARTIES LIEES

	30/06/2021			30/06/2020		
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Crédit Mutuel Alliance Fédérale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Crédit Mutuel Alliance Fédérale
Intérêts reçus	3	10	211	3	24	196
Intérêts versés	0	-15	-11	0	-21	-23
Commissions reçues	0	0	1	0	0	1
Commissions versées	-19	-1	-9	-16	0	-7
Gains ou pertes nets sur actifs financiers JVCP et JVR	8	24	0	1	-5	0
Produits nets des activités d'assurance	-17	-113	-273	-11	-106	-257
Autres produits et charges	-4	0	0	-2	0	0
Frais généraux	-322	0	-56	-315	0	-54
<b>TOTAL</b>	<b>-351</b>	<b>-95</b>	<b>-137</b>	<b>-340</b>	<b>-108</b>	<b>-145</b>

## 6.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE

### PricewaterhouseCoopers France

63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
S.A.R.L. au capital de 86 000 €  
338 683 956 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

### ERNST & YOUNG et Autres

Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

[Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021]

### Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

#### BANQUE FÉDÉRATIVE DU CRÉDIT MUTUEL - BFCM

4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  
67000 STRASBOURG

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société BFCM, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre de nos travaux.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration le 29 juillet 2021. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

## I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

## II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité établi le 29 juillet 2021 commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 6 août 2021

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers France

Nicolas Montillot

ERNST & YOUNG et Autres

Hassan Baaj

# 7 COMPLÉMENTS SUR LES INFORMATIONS PUBLIÉES DANS LE DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2020

Les tableaux suivants annulent et remplacent ceux publiés dans le document d'enregistrement universel 2020 déposé le 21 avril 2021.

## Page 245 : Tableau 21 : Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier (EU Ir1-LRSum) Rapprochement entre les actifs comptables consolidés et les expositions retenues dans le ratio de levier

<i>(en millions d'euros)</i>		Expositions au 31/12/2020	Expositions au 31/12/2018
<b>1</b>	<b>Actifs consolidés tels que publiés dans les états financiers</b>	<b>795 978</b>	<b>718 519</b>
2	Ajustements sur les entités consolidées comptablement, mais en dehors du périmètre prudentiel	- 120 770	- 116 416
3	[Ajustements sur les actifs fiduciaires reconnus dans le bilan comptable selon le cadre comptable applicable, mais exclus du calcul du ratio de levier conformément à l'article 429.13 du CRR]	N/A	Crédit Mutuel Alliance Fédérale
4	Ajustements sur les dérivés	- 1 917	- 1 764
5	Ajustements sur les cessions temporaires de titres (SFTs)	529	- 544
6	Ajustements sur les éléments hors-bilan (conversion en équivalents crédit des éléments hors-bilan)	44 451	41 289
EU-6a	[Ajustements sur les expositions intragroupes exclues du calcul du ratio de levier, conformément à l'article 429.7 du CRR]	-	-
EU-6b	[Ajustements sur les expositions exclues du calcul du ratio de levier, conformément à l'article 429.14 du CRR] – Créance CDC et mesure transitoire "Quick fix"	- 110 962	- 23 950
7	Autres ajustements	- 4 287	- 5 915
<b>8</b>	<b>TOTAL DE L'EXPOSITION DU RATIO DE LEVIER</b>	<b>603 022</b>	<b>611 219</b>

## Page 111 : ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Code	Libellé indicateur	Données fin 2020*	Données fin 2019*
SOC29	Nombre de collaborateurs à temps plein (CDI, CDD, y compris congé parental à temps plein)	61 805	62 117
SOC30	Nombre de collaborateurs à temps partiel (CDI, CDD et cadres à forfait jour réduit)	8 506	8 836

\* Ces données correspondent au périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale, hors filiales étrangères du CIC.

## Page 111 : ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Code	Libellé indicateur	Données fin 2020	Données fin 2019
SOC68	Nombre de travailleurs handicapés dans l'effectif total	1 760	1 749
SOC71	Pourcentage de travailleurs handicapés dans l'effectif total	2,50 %	2,46 %
SOC63	Pourcentage de femmes parmi les promotions cadres	40,9 %	37,5 %

## Page 17 : 1.1.5 Gouvernance au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne dispose pas d'une instance délibérante unique. Chaque caisse de Crédit Mutuel désigne un conseil d'administration composé de membres bénévoles élus par les sociétaires en assemblée générale. Les caisses élisent ensuite parmi ces membres leur représentant au niveau de la fédération. Le Président de la fédération (ou d'un District pour la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe) peut devenir membre du Conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et de sa filiale, la BFCM.

Compte tenu de ces éléments, le chapitre « Gouvernement d'entreprise », présentera deux rapports sur le gouvernement d'entreprise : un pour la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel en tant que représentante de la société mère consolidante et un pour la BFCM.

Par ailleurs, les procédures de contrôle interne et de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme sont homogènes au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. »

### Pages 126-127 : 3.2.2 Périmètre des entités

Palier	Société
ACM	ACM GIE
	ACM IARD
	ACM Services
	ACM VIE SA
	Agrupacio AMCI d'Assegurances I Reassegurances
	Agrupacio Serveis Administratius
	AMDIF
	AMGEN Seguros Generales Compañia de Seguros Y Reaseguros
	Asesoramiento en Seguros y Prevision Atlantis
	Asistencia Avancada Barcelona
	Atlantis Asesores
	Atlantis Correduria de Seguros y Consultoria Actuarial
	Atlantis Vida, Compañia de Seguros y Reaseguros
	GACM España
	Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)
	ICM Life
	MTRL
	Partners
	Procourtage
	Serenis Assurances
Targo Seguros Mediacion (ex-Oy Mediacion)	
ACM Vie Mutuelle	
NELL	
NELB	
Targopensiones entidad gestora de fondos de pensiones	
<b>Palier</b>	<b>Société</b>
CIC	Banque de Luxembourg
	Banque Transatlantique (BT)
	CIC EST
	CIC Lyonnaise de Banque
	CIC Nord Ouest
	CIC Ouest
	CIC Sud Ouest
	Crédit Mutuel Leasing
	Crédit Mutuel Leasing Espagne
	CIC Conseil
	Crédit Mutuel Épargne Salariale
	Crédit Mutuel Factoring
	Crédit Mutuel Innovation
	Crédit Mutuel Equity
	Crédit Mutuel Equity SCR
	Crédit Mutuel Real Estate Lease
	Crédit Industriel et Commercial
	Dubly-Douilhet Gestion
	Transatlantique Gestion
	Crédit Mutuel Capital
<b>Palier</b>	<b>Société</b>
Cofidis	Cofidis Belgique
	Cofidis Espagne
	Cofidis France
	Cofidis Hongrie
	Cofidis Italie
	Cofidis Portugal
	Cofidis République Tchèque

Cofidis SA Pologne  
 Cofidis SA Slovaquie  
 Creatis  
 GEIE Synergie  
 Monabanq

Palier	Société
EI	El Telecom
	Euro-Information Production
	Euro Protection Surveillance
	Euro-Information
	Euro-Information Développements
	Euro-Information Services

Palier	Société
Fédérations	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
	Caisse Régionale CMMC
	Caisse Régionale CMA
	Caisse Régionale CMC
	Caisse Régionale CMDV
	Caisse Régionale CMIDF
	Caisse Régionale CMLACO
	Caisse Régionale CMM
	Caisse Régionale CMMA
	Caisse Régionale CMN
	Caisse Régionale CMSE
	Caisse Régionale CMSMB
	Caisses CMMC
	Caisses CM Antilles Guyane
	Caisses CMA
	Caisses CMC
	Caisses CMCEE
	DRBC
	DRN
	DRO
	DRS
	Caisses CMDV
	Caisses CMIDF
	Caisses CMLACO
	Caisses CMM
	Caisses CMMA
	Caisses CMN
	Caisses CMSE
	Caisses CMSMB
	Fédération CMMC
	Fédération Antilles Guyane
	Fédération CMC
	Fédération CMCEE
	Fédération CMDV
	Fédération CMIDF
	Fédération CMLACO
	Fédération CMM
	Fédération CMMA
	Fédération CMN
	Fédération CMSE
	Fédération CMSMB
Fédération CMA	

<b>Palier</b>	<b>Société</b>
<b>Autres entités incluses dans le périmètre</b>	Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)
	Banque Européenne du Crédit Mutuel Monaco
	Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM)
	BECM Francfort (succursale)
	Crédit Mutuel Asset Management
	Crédit Mutuel Gestion
	Crédit Mutuel Immobilier
	Crédit Mutuel Caution Habitat
	Centre de Conseil et de Service
	CCLS
	Factofrance
	Targo Deutschland GmbH
	Targo Dienstleistungs GmbH
	Targo Factoring GmbH
	Targo Finanzberatung GmbH
	Targo Technology GmbH
	Targo Technology GmbH Singapour Branch
	Targo Leasing GmbH
	Targo Management AG
	TARGOBANK AG
TARGOBANK Espagne	

<b>Palier</b>	<b>Société</b>
<b>Presse</b>	Affiches d'Alsace Lorraine
	Alsacienne de Portage des DNA
	Est Bourgogne Médias
	Groupement Républicain Lorrain Imprimeries (GRLI)
	Groupe Dauphiné Média
	Groupe Progrès
	Groupe Républicain Lorrain Communication (GRLC)
	La Liberté de l'Est
	La Tribune
	Le Dauphiné Libéré
	Le Républicain Lorrain
	Les Dernières Nouvelles d'Alsace
	L'Est Républicain
	Médiaportage
	Presse Diffusion
	Publiprint Province N° 1
	Républicain Lorrain - TV News
	Républicain Lorrain Communication
	SAP Alsace
	SCI Le Progrès Confluence
	Société d'édition de l'hebdomadaire du Louhannais et du Jura (SEHLJ)
	Ebra Events
	Ebra Média Alsace
	Ebra Médias Lorraine Franche Comté
	Société d'Investissements Médias (SIM)

## 8 CAPITAL SOCIAL DE LA BFCM

Le capital social s'élève à 1 688 529 500,00 euros. Il est divisé en 33 770 590 actions de 50,00 euros de nominal chacune, toutes de même catégorie. Il n'y a pas eu de modifications du capital social de la BFCM sur les trois derniers exercices.

La BFCM ne dispose pas de capital autorisé non émis, ni d'obligations convertibles échangeables ou remboursables donnant accès au capital.

Les actions de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel ne sont cotées ou traitées sur aucun marché.

Les principaux actionnaires de la BFCM ne détiennent pas de droits de vote différents.

# 9 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

## 9.1 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du document d'enregistrement universel, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent être consultés :

### Par voie électronique sur le site internet de la BFCM

<http://www.bfcm.creditmutuel.fr>

- Les informations financières historiques de la BFCM et de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement universel.
  - Le présent document d'enregistrement universel et ceux des deux exercices précédents.
- Les informations figurant sur le site internet ne font pas partie du document d'enregistrement universel.

### Sur support physique

- L'acte constitutif et les statuts de l'émetteur.
- Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document d'enregistrement universel.
- Les informations financières historiques des filiales de la BFCM pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement universel.

En adressant une demande par courrier à :

**Banque Fédérative du Crédit Mutuel**

**Département Juridique**

4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67913 STRASBOURG Cedex 9

+ 33 (0)3 88 14 88 14

## 9.2 RESPONSABLE DE L'INFORMATION

**M. Alexandre Saada**

Directeur général adjoint de la BFCM

Directeur du Pôle Finances de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Email : alexandre.saada@creditmutuel.fr

## 9.3 RESPONSABLE DU DOCUMENT

**M. Daniel Baal,**

Directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

### Attestation du responsable

J'atteste, que les informations contenues dans le présent amendement au document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport semestriel d'activité constitué des sections indiquées dans la table de concordance située à la fin de ce document, présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Strasbourg, le 12 août 2021

## 9.4 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

### Commissaires aux comptes titulaires

**Ernst & Young et Autres**, membre de la Compagnie régionale de Versailles et du Centre – représentée par M. Hassan Baaj - 1/2, place des saisons 92400 Courbevoie Paris-La Défense 1.

**Début du premier mandat** : 29 septembre 1992.

**Durée du mandat en cours** : six exercices à compter du 11 mai 2016.

**Renouvellement** : l'assemblée générale du 11 mai 2016 a renouvelé le mandat du Cabinet Ernst & Young et Autres comme commissaire aux comptes titulaire pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

**PricewaterhouseCoopers France**, membre de la Compagnie régionale de Versailles et du Centre – représentée par M. Nicoles Montillot – 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine.

**Début du premier mandat** : 11 mai 2016.

**Durée du mandat en cours** : six exercices à compter du 11 mai 2016.

L'assemblée générale du 11 mai 2016 a nommé pour les comptes sociaux et consolidés, PricewaterhouseCoopers France commissaire aux comptes titulaire pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

### Commissaires aux comptes suppléants

Cabinet Picarle & Associés, Jean-Baptiste Deschryver.

## 9.5 TABLES DE CONCORDANCE

### 9.5.1 Table de concordance du document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Rubriques de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980 : « Document d'enregistrement pour les titres de capital »	N° de page de l'amendement au document d'enregistrement universel déposé le 12 août 2021	N° de page du document d'enregistrement universel déposé le 21 avril 2021
<b>1. Personnes responsables</b>	<b>214</b>	<b>574</b>
<b>2. Contrôleurs légaux des comptes</b>	<b>214</b>	<b>575</b>
<b>3. Facteurs de risque</b>	<b>61-69</b>	<b>215-222</b>
<b>4. Informations concernant l'émetteur</b>	<b>219</b>	<b>570-571</b>
<b>5. Aperçu des activités</b>		
5.1 Principales activités	9-22	6-7 ; 20
5.2 Principaux marchés	9-22	6-7 ; 21
5.3 Événements importants dans le développement des activités	NA	58 ; 67
5.4 Stratégie et objectifs	2-3	8-9
5.5 Degré de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	NA	571
5.6 Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	NA	21
5.7 Investissements	NA	NA
<b>6. Structure organisationnelle</b>		
6.1 Description du groupe	4	13-37
6.2 Principales filiales	4	13-37
<b>7. Examen de la situation financière et du résultat</b>		
7.1 Situation financière	9-22	39-71
7.2 Résultats d'exploitation	9-22	39-71
<b>8. Trésorerie et capitaux</b>		
8.1 Informations sur les capitaux de l'émetteur	74-75 ; 143-144	364 ; 446
8.2 Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	76 ; 145	365 ; 447
8.3 Informations sur les besoins de financement et la structure de financement	18-20	53-56
8.4 Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les activités	NA	NA
8.5 Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés au point 5.7.2	NA	NA
<b>9. Environnement réglementaire</b>	<b>7-8</b>	<b>41-42</b>
<b>10. Informations sur les tendances</b>	<b>22 ; 24</b>	<b>58 ; 67</b>
<b>11. Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>
<b>12. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale</b>		
12.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la BFCM	45-59	158-173 ; 186-199
12.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	40	175 ; 201
<b>13. Rémunération et avantages</b>	<b>NA</b>	<b>182-185 ; 204-205 ; 331-337</b>
<b>14. Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>		
14.1 Date d'expiration des mandats actuels	27-40 ; 46-57	162-173 ; 190-199
14.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à une de ses filiales	NA	NA
14.3 Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération	42-43	178-180 ; 177-178
14.4 Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	NA	159 ; 187
14.5 Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	NA	221-222

Rubriques de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980 : « Document d'enregistrement pour les titres de capital »	N° de page de l'amendement au document d'enregistrement universel déposé le 12 août 2021	N° de page du document d'enregistrement universel déposé le 21 avril 2021
<b>15. Salariés</b>		
15.1 Nombre de salariés	133 ; 201	430 ; 510 ; 553
15.2 Participations et <i>stock-options</i>	NA	NA
15.3 Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	NA	NA
<b>16. Principaux actionnaires</b>		
16.1 Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	NA	564
16.2 Existence de droits de vote différents des actionnaires susvisés	NA	565
16.3 Contrôle de l'émetteur	NA	565
16.4 Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	NA	565
<b>17. Transactions avec des parties liées</b>	<b>137 ; 205-206</b>	<b>435 ; 514</b>
<b>18. Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>		
18.1 Informations financières historiques	70-137 ; 139-206 ; 216	359-437 ; 441-517 ; 525-557 ; 578-579
18.2 Informations financières intermédiaires et autres	70-137 ; 139-206	NA
18.3 Vérification des informations financières historiques annuelles / semestrielles	138 ; 207	438-439 ; 518-523 ; 558-560
18.4 Informations financières pro forma	NA	NA
18.5 Politique en matière de dividendes	NA	565
18.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	NA	571
18.7 Changement significatif de la situation financière	NA	570
<b>19. Informations supplémentaires</b>		
19.1 Capital social	212	564
19.2 Acte constitutif et statuts	NA	574
<b>20. Contrats importants</b>	<b>NA</b>	<b>571</b>
<b>21. Documents disponibles</b>	<b>213</b>	<b>574</b>

Rubriques de l'annexe 2 du règlement délégué (UE) 2019/980 : « Document d'enregistrement universel »	N° de page de l'amendement au document d'enregistrement universel déposé le 12 août 2021	n° de page du document d'enregistrement universel déposé le 21 avril 2021
<b>1. Informations à fournir concernant l'émetteur</b>		
1.1 Informations requises conformément à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980	voir table de correspondance ci-dessus	voir table de correspondance ci-dessus
1.2 Déclaration de l'émetteur	1	1

En application de l'article 19 du règlement UE n° 2017/1129 du 14 juin 2017, les éléments suivants sont incorporés par référence :

- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2019 présentés respectivement pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale aux pages 325 à 402, 37 à 55, 71 à 139, 187 à 322 et 403 à 405 du document de référence de Crédit Mutuel Alliance Fédérale – Exercice 2019, déposé à l'AMF le 27 avril 2020 sous le numéro D.20-0360 ;
- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2019, l'extrait des comptes sociaux comprenant le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2019, présentés respectivement pour la Banque Fédérative du Crédit Mutuel aux pages 407 à 482, 56 à 70, 71 à 139, 187 à 322 et 483 à 488 du document de référence de Crédit Mutuel Alliance Fédérale – Exercice 2019, déposé à l'AMF le 27 avril 2020 sous le numéro D.20-0360 ;
- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2018 présentés respectivement pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale aux pages 108 à 183, 68 à 107 et 184 à 186 du document de référence de Crédit Mutuel Alliance Fédérale – Exercice 2018, déposé à l'AMF le 18 avril 2019 sous le numéro D.19-0359 ;
- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2018, l'extrait des comptes sociaux comprenant le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2018, présentés respectivement pour la Banque Fédérative du Crédit Mutuel aux pages 328 à 400, 312 à 327 et 401 à 406 du document de référence de Crédit Mutuel Alliance Fédérale – Exercice 2018, déposé à l'AMF le 18 avril 2019 sous le numéro D.19-359 ;

- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2017 présentés respectivement pour le groupe Crédit Mutuel CM11 aux pages 112 à 169, 68 à 111 et 170 à 171 du document de référence du groupe Crédit Mutuel CM11 – Exercice 2017, enregistré à l'AMF le 20 avril 2018 sous le numéro D.18-0354 ;
- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2017, l'extrait des comptes sociaux comprenant le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2017, présentés respectivement pour la Banque Fédérative du Crédit Mutuel aux pages 274 à 331, 251 à 272, 332 à 333 et 338 à 368 du document de référence du groupe Crédit Mutuel CM11 – Exercice 2017, enregistré à l'AMF le 20 avril 2018 sous le numéro D.18-0354.

## 9.5.2 Table de concordance du rapport financier semestriel de la BFCM

En application de l'article 212-13 du règlement général de l'AMF, le présent amendement au document d'enregistrement universel comprend les informations du rapport financier semestriel mentionné à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-4 du règlement général de l'AMF.

Rapport financier semestriel	Dépôt du 12 août 2021
1. Rapport semestriel d'activité	
- Évènements importants survenus pendant les 6 premiers mois de l'exercice et leur incidence sur les comptes semestriels	9-22
- Description des principaux risques et des principales incertitudes pour les 6 mois restant de l'exercice	61-69
- Principales transactions intervenues entre parties liées	205-206
2. Etats financiers au 30 juin 2021	139-206
3. Attestation du responsable du document	214
4. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle	207

**Sites Internet :**

[www.bfcm.creditmutuel.fr](http://www.bfcm.creditmutuel.fr)  
[www.creditmutuelalliancefederale.fr](http://www.creditmutuelalliancefederale.fr)

**Responsables de l'information financière**

M. Alexandre Saada  
Directeur général adjoint de la BFCM

**Édition**

L'Agence ComFi by CIC Market Solutions,  
agence de communication financière du CIC

**Crédit photos**

Photo de couverture : Christophe Breschi

Le présent amendement au document d'enregistrement universel est également édité en version anglaise.



**Banque Fédérative du Crédit Mutuel**

Société anonyme au capital de 1 688 529 500 €

Siège social : 4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen – 67913 Strasbourg Cedex 9 – Tél. 03 88 14 88 14

Adresse télégraphique : CREDITMUT – Telex : CREMU X 880034 F – Télécopieur : 03 88 14 67 00

Adresse SWIFT : CMCIFRPA – R.C.S. Strasbourg B 355 801 929 – ORIAS N° 07 031 238

N° d'identification de TVA intracommunautaire : FR 48 355 801 92